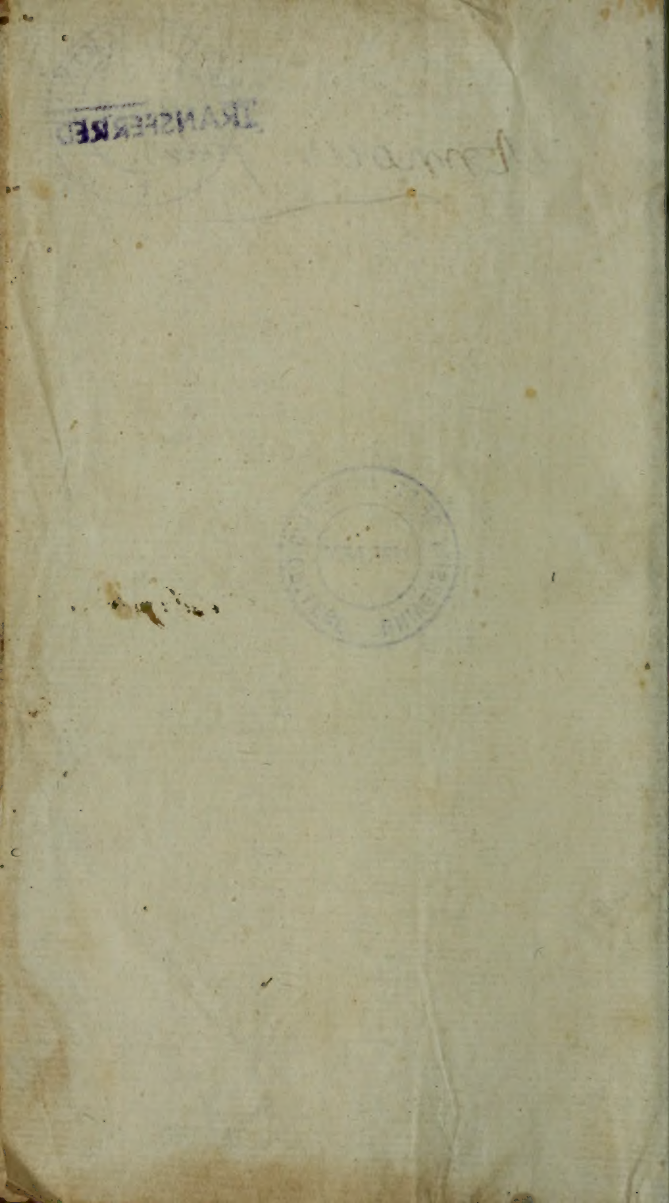


Annous Tales.



CATÉCHISME
HISTORIQUE,
CONTENANT EN ABRÉGÉ
L'HISTOIRE SAINTE,
ET
LA DOCTRINE
CHRÉTIENNE,

Par Monſieur l'Abbé FLEURY, *Prêtre Prieur d'Argenteuil & Confeſſeur du Roi.*

NOUVELLE ÉDITION.



A LYON,
Chez PIERRE BRUYSET PONTHUS,
à l'entrée de la rue S. Dominique, à côté du Cloître-des RR. PP. Jacobins.

M. DCC. LXXIV.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

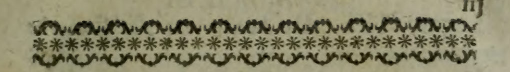


TABLE DU PETIT CATÉCHISME.

PREMIERE PARTIE,

Contenant en abrégé l'Hiſtoire Sainte.

SECONDE PARTIE,

Contenant en abrégé la Doctrine Chrétienne.

Fin de la Table du petit Catéchiſme.

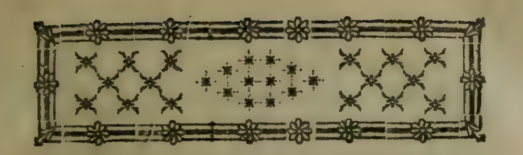
TABLE DU GRAND CATÉCHISME.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE,

Contenant les Dogmes de la Religion.

Fin de la Table du grand Catéchisme.



DISCOURS
DU DESSEIN
ET
DE L'USAGE
DE CE
CATÉCHISME.

CEUX qui ont quelque expérience des fonctions Eccléſiaſtiques, & quelque zele pour le ſalut des ames, ſont ſenſiblement touchés de l'ignorance de la plupart des Chrétiens. Ce ne ſont point ſeulement les payſans, les ouvriers, les gens groſſgers, ſans eſprit, ſans éducation ; ce ſont les gens du monde, polis & éclairés d'ailleurs, ſouvent même les gens de lettres, que l'on trouve fort mal inſtruits & des myſteres & des regles de morale. On voit des perſonnes

dévotes, qui ont lu beaucoup de livres ſpirituels, & ſavent grand nombre de pratiques de piété, mais qui n'ont pas encore bien compris l'eſſentiel de la Religion. On voit, qui le pourroit croire! des Religieux, des Prêtres & des Théologiens, à qui l'Ecriture ſainte n'eſt pas familiere, & qui ne ſe ſont pas aſſez appliqués à entendre le corps de la Doctrine Chrétienne, & la ſuite des deſſeins de Dieu ſur nous.

Cette ignorance eſt une des principales ſources de la corruption des mœurs. Rarement la dépravation du cœur eſt-elle ſi grande, que l'on réſiſte ouvertement à la lumiere de la vérité & de la juſtice : mais on ne peut faire que par haſard le bien que l'on ne connoît pas. La dévotion ne peut jamais être que ſuperficielle, quand elle n'eſt point fondée ſur des principes ſolides, & ſur une pleine conviction de l'excellence de la loi de Dieu ; & un Théologien qui ne s'attache qu'aux queſtions particulieres que l'on agite dans les écoles, & au détail de la pratique préſente, ne ſera jamais capable de bien inſtruire les enfans de l'Egliſe, ni de bien combattre ſes ennemis.

Le libertinage même & le mépris de la Religion, ne vient que d'ignorance; car il eſt impoſſible de connoître la Doctrine chrétienne telle qu'elle eſt, ſans l'admirer & l'aimer. La plupart des libertins le ſont ſans connoiſſance de cauſe, par emportement ou par préoccupation: & ſi quelques-uns ont de l'étude, ce ſera de la Philoſophie purement humaine, ou la lecture de quelque auteur extravagant, qui combatte toutes les maximes établies. Mais il n'y en a point qui ait examiné les preuves avant les objections, & qui ſe ſoit donné la patience de ſonder les fondemens de la Religion, & d'en conſidérer attentivement toute la ſuite.

Il ne faut pas chercher bien loin la cauſe de cette ignorance. L'ignorance naît avec nous, & c'eſt une des ſuites de la corruption de la nature. Ce n'eſt pas de ces maux auxquels on puiſſe remédier une fois pour une longue ſuite d'années, puiſque tous les jours des enfans viennent au monde, & y viennent entiérement ignorans. Il leur ſert peu de naître dans le ſein de l'Egliſe, & de parens éclairés, ſi l'on ne prend grand ſoin de les inſtruire chacun en particulier; & ſi de leur côté ils ne

s'affectionnent aux inſtructions ; mais la corruption du genre humain réſiſte à l'un & à l'autre. A moins que la grace n'opere puiſſamment, nous ne ſommes point touchés des choſes de l'autre vie, parce qu'elles ne frappent pas nos ſens ; toutes nos applications ſe portent aux choſes temporelles. Avec combien de ſoin, de travail & de patience, les hommes les plus groſſiers s'appliquent-ils à apprendre des métiers pour ſubſiſter ? Combien donne-t-on à l'étude de la juriſprudence, de la médecine, des mathématiques & des autres connoiſſances utiles au commerce de la vie ? Il n'y a point de Financier, de Marchand, de riche Bourgeois, qui n'étudie ſoigneuſement ſes comptes & ſes papiers, qui n'ait de la pénétration dans ſes affaires, & n'y raiſonne juſte. Il n'y a payſan ſi groſſier qui, ſans ſavoir lire ni écrire, ne ſuppute exactement ce qui lui eſt dû, ce qui lui doit venir d'un tel travail, ce qu'il doit gagner ſur une telle marchandiſe. Chacun a de la curioſité, de l'ouverture d'eſprit, de la mémoire pour l'objet de ſes paſſions, ſoit le plaiſir, ſoit l'intérêt. Il n'y a que la morale & la religion que tout le monde

trouve difficile à comprendre & à retenir. On n'aime pas à en parler, on prend tout autre sujet de conversation.

La plupart même ne croient pas avoir besoin de s'en instruire ; je fais plus de bien que je n'en veux faire, dira l'un ; je me contente de mon Catéchisme, dira l'autre. Je veux croire, dira celui-ci, sans approfondir ; les vérités de la Religion doivent être respectées ; il est dangereux de raisonner sur ces matieres. Vous diriez qu'ils craignent de trouver le foible de leur Religion, s'ils s'en instruisoient plus à fond. Mais tous ces discours ne sont que de vains prétextes dont se couvrent l'ignorance & la paresse. La vraie Religion ne craint point d'être connue, elle n'enseigne rien qui ne se soutienne au plus grand jour. La même Ecriture qui nous ordonne de recevoir avec soumission les vérités révélées de Dieu, de captiver notre entendement, d'obéir à la foi, nous commande expressément de méditer sa loi jour & nuit, de nous appliquer de toutes nos forces à l'étude de la science & de la sagesse, & de travailler toute notre vie à connoître la volonté de Dieu le

S. Clem. Alex. 6. to. pag. 655. A. Deut. IV 2. &c. 2. Pet. I. 21 I. Th. II. 13. Rom. XVI. 16. 2. Cor. X. 5. Deut. VI. 6. 18. Ps. I. 2. CXVIII. &c. Prov. I. II. III. &c. Rom. XII. 2. Ephes. V. 17. Coloss. I. 9. 10.

plus distinctement qu'il est possible.

En effet, quoique le Catéchisme contienne ce qui est le plus nécessaire à savoir, il en est comme de tous les autres abrégés, que l'on ne sait jamais bien si l'on n'étudie rien au-delà. Pour entendre & retenir ce peu que contient le Catéchisme, il faut en peser toutes les paroles, & pénétrer, chacun selon sa portée, la profondeur de la doctrine qu'elles renferment. Quant aux vérités de morale, il est vrai que la meilleure maniere de les étudier, est la pratique, & que nous ne savons comme il faut que celles que nous observons; mais il ne s'ensuit pas que nous ne devions les apprendre qu'à mesure que nous les mettons en œuvre. Les occasions d'agir ne se présentent pas par ordre; & si j'attends que j'aye exécuté tous les Commandemens de Dieu, pour connoître les conseils, je ne les connoîtrai peut-être de ma vie, quoiqu'ils soient donnés pour faciliter l'observation des commandemens. La négligence à garder les préceptes que nous savons déjà, ne nous donne donc pas droit d'ignorer les autres; nous sommes obligés à les garder tous, & par conséquent à les savoir tous.

Enfin, la vraie Religion n'est pas comme les fausses, qui ne consistent qu'en un culte extérieur & en de vaines cérémonies : c'est une doctrine, Deut.
une étude, une science. Les fideles IV. 7.
étoient nommés disciples avant qu'ils Act. XI. c. 6.
eussent reçu à Antioche le nom de Matth.
Chrétiens : les Evêques sont nommés XXVIII. 15.
Docteurs chez tous les anciens ; & JESUS-CHRIST fondant son Eglise, dit aux Apôtres : Allez, instruisez toutes les nations. Il est donc impossible d'être Chrétien & d'être entiérement ignorant, & celui-là est le meilleur Chrétien, qui connoît le mieux & pratique le mieux la loi de Dieu. Or, quoiqu'on puisse la connoître sans la pratiquer, il est impossible d'en pratiquer que ce que l'on en connoît.

Mais il faut avouer que les particuliers ne sont pas seuls coupables de l'ignorance qui regne depuis longtemps dans l'Eglise : il y a bien de notre faute, je dis, de nous autres Prêtres, & de tous ceux qui sont établis pour instruire. Quoique l'on prêche très souvent, & qu'il y ait une infinité de livres qui traitent de toutes les parties de la Religion, on peut dire

qu'il n'y a pas aſſez d'inſtruction pour les Chrétiens, même pour les mieux intentionnés. Les livres ſont de pluſieurs ſortes: des traités de Théologie, pleins de queſtions curieuſes, dont le commun des fideles n'a pas beſoin, écrits en latin, & d'un ſtyle qui n'eſt intelligible qu'à ceux qui ont fréquenté les écoles; des commentaires ſur l'Ecriture la plupart fort longs, & preſque tout en latin; des vies des Saints, qui ne vont qu'à montrer des exemples particuliers de vertu; des livres ſpirituels, qui donnent de bonnes pratiques pour ſortir du péché & pour avancer dans la vertu & dans la perfection, mais qui ſuppoſent des Chrétiens ſuffiſamment inſtruits de l'eſſentiel de la Religion, & qui par la longueur du ſtyle & la groſſeur des volumes, ne ſont pas à l'uſage des gens occupés ou peu attentifs. Il en eſt de même des Sermons. On n'y traite que des ſujets particuliers, détachés le plus ſouvent les uns des autres, ſelon la fête, l'Evangile ou le deſſein du Prédicateur; on y explique rarement les premiers principes, & les faits qui ſont les fondemens de tous les dogmes: on y parle des hiſtoires

contenues dans l'Ecriture Sainte, comme des choſes connues de tout le monde.

De là vient que les lectures publiques de l'Ecriture, qui ſont partie de l'office de l'Egliſe, ſervent ſi peu pour l'inſtruction des Fideles, pour laquelle on les a inſtituées. Tout le monde n'entend pas le latin; peu de gens ſe ſervent des traductions; & elles ne ſuffiſent pas, ſi l'on ne connoît les livres ſaints, d'où les leçons ſont tirées, & ſi on ne les y lit dans leur ſuite. On devroit ſuppléer à ce défaut par les Sermons; mais ce n'eſt pas expliquer un Evangile, que d'en prendre un mot pour texte, & y faire venir à propos tout ce que l'on veut. Ainſi, on trouve par-tout de bonnes gens, qui fréquentant les Egliſes depuis quarante ou cinquante ans, & étant fort aſſidus aux Offices & aux Sermons, ignorent encore les premiers élémens du Chriſtianiſme.

Il n'y a que les Catéchiſmes qui deſcendent juſques à ces premieres inſtructions, ſi néceſſaires à tout le monde: mais il ſemble qu'ils ne ſont pas aſſez eſtimés. La plupart croient ſavoir le Catéchiſme, parce qu'ils l'ont

appris en leur enfance; & ne s'apperçoivent pas qu'ils l'ont oublié, ou qu'ils ne l'ont jamais bien entendu. D'autres ont honte d'avouer leur ignorance & leur mauvaise éducation, & ne peuvent s'abaisser jusqu'à ces instructions qui les remettroient, ce semble, aux petites écoles. Les Ecclésiastiques, je dis, ceux qui cherchent leur intérêt plutôt que ceux de Jesus-Christ, méprisent cet emploi, parce qu'il est pénible, obscur & infructueux. S'ils croient avoir de grands talens, ils cherchent de la réputation par l'éloquence de la Chaire : s'ils en ont moins, ils s'appliquent au Confessionnal & à la direction. Mais une des plus grandes difficultés de la confession, est l'ignorance des Chrétiens; & qui les instruiroit bien, trancheroit beaucoup de péchés par la racine.

Il est vrai que la forme & le style des Catéchismes a peu d'attrait pour ceux qui l'apprennent; car pour ceux qui l'enseignent, il ne faut pas espérer qu'ils prennent jamais grand plaisir à répéter souvent des vérités qui leur sont familieres: trouvant toujours de nouvelles difficultés de la part des Auditeurs, il n'y a que la charité qui

puiffe en faire l'agrément. Mais pour les difciples, comme la plupart font des enfans, qui ne peuvent voir l'utilité de ces inftructions, il feroit fort à fouhaiter qu'elles euffent quelque chofe de plus engageant qu'elles n'en ont pour l'ordinaire. Car il femble que ceux qui dans ces derniers temps ont compofé des Catéchifmes, n'ont pas eu cette vue, ou n'ont pas cru qu'il fût poffible d'y réuffir. Ils ont feulement cherché à renfermer en peu de paroles le plus effentiel de la doctrine Chrétienne, à le diftribuer fuivant un certain ordre, & à le faire apprendre aux enfans, par des queftions & des réponfes, qui s'imprimaffent fortement dans leur mémoire ; & c'eft en effet le plus néceffaire. Auffi, ces Catéchifmes ont-ils fait de très grands fruits : & quelqu'ignorance qui refte parmi les Chrétiens, elle n'eft pas comparable à celle qui régnoit il y a deux cents ans, avant que S. Ignace & fes Difciples euffent rappellé la coutume de catéchifer les enfans.

Mais enfin, on ne peut nier que le ftyle des Catéchifmes ne foit communément fort fec, & que les enfans n'ayent beaucoup de peine à les rete-

nir, & encore plus à les entendre. Cependant les premieres impreſſions ſont les plus fortes ; & pluſieurs conſervent toute leur vie une averſion ſecrete de ces inſtructions qui les ont tant fatigués dans leur enfance. Tous les diſcours de Religion leur paroiſſent triſtes & ennuyeux. S'ils écoutent des ſermons, s'ils liſent des livres de piété, c'eſt avec dégoût & à contre-cœur, comme on prend des médecines ſalutaires, mais déſagréables. La Religion leur ſemble une loi dure, ils ne la ſuivent que par crainte, ſans goût & ſans affection, la mettant où elle n'eſt pas, & ne s'attachant qu'aux formalités. D'autres, plus emportés, s'écartent tout-à-fait ; prévenus des fauſſes idées que leur ont donné la dureté des Catéchiſmes & la ſimplicité des femmes qui ont été les premieres à leur parler de Religion. Ils ne veulent rien écouter, & ſuppoſent, ſans s'éclaircir, que tous ces diſcours ne méritent pas ſeulement d'être examinés. C'eſt ce qui fait les libertins, principalement quand leurs paſſions & leurs mauvaiſes habitudes leur rendent odieuſes les vérités de la Religion ; quand ils ont intérêt de les détruire, au moins dans

leur eſprit, pour appaiſer les remords qui les tourmentent. Et voilà juſqu'où peuvent aller les mauvais effets des inſtructions déſagréables.

Cherchons donc, avec l'aide de Dieu, qui veut le ſalut de tous les hommes, s'il y a quelque moyen de remédier ou de ſuppléer à la ſéchereſſe des Catéchiſmes ; & premiérement tâchons d'en découvrir la cauſe. Elle vient, ſi je ne me trompe, de ce que les premiers qui les ont compoſés, étoient des Théologiens nourris dans l'école, qui n'ont fait qu'extraire de chaque traité de Théologie, les définitions & les diviſions qu'ils ont jugées les plus néceſſaires, & les traduire en langue vulgaire, ſans en changer le ſtyle. Ils ont auſſi ſuivi la méthode ſcolaſtique, & ont voulu faire apprendre aux enfans les raiſons de la ſuite des traités ; c'eſt pourquoi l'on parle des vertus & des Sacremens, après avoir traité des myſteres, & ainſi du reſte. Mais je crains qu'ils n'ayent pas aſſez fait réflexion ſur l'état de ceux qu'ils entreprennent d'inſtruire ; & en effet, il eſt difficile que des hommes qui ont étudié long-temps, & qui ſont fort exercés dans toutes les ſubtilités

1. Tim. XI. 41.

d'une science puissent bien se représenter jusqu'où va l'ignorance de ceux qui n'en ont aucune teinture.

La méthode & le style de la Théologie scholastique, est fort propre à ceux qui ont étudié la logique & les autres parties de la philosophie, tels que sont ordinairement les Théologiens. Quand on leur propose d'abord que Dieu peut être considéré en soi, ou par rapport aux créatures : en soi, ou quant à l'essence, ou quant à la distinction des personnes : à l'égard des créatures, ou comme leur principe, ou comme leur fin : que les moyens par lesquels la créature raisonnable peut arriver à cette fin, sont les vertus & la grace que Jesus-Christ nous a méritée, & qui nous est communiquée par les Sacremens. Quand, dis-je, vous proposerez tout cela à un homme instruit de la philosophie, il vous entendra fort bien : & ce plan général lui fera prévoir agréablement tout ce qu'il doit apprendre ensuite. Mais si vous dites la même chose à un marchand ou à un homme d'affaires, qui n'a point été au College, il ne vous entendra point, & il ne formera qu'une idée confuse d'un discours qui regarde Dieu & la

S. Th. 1. part. quæst. 2.

Religion. Il n'eſt point accoutumé à ces diviſions méthodiques ; il n'entend point ces termes d'eſſence, de principe, de fin, de moyens : il faudroit bien des paroles & bien du temps pour lui expliquer tout cela. Ce ſera bien pis ſi vous parlez à un payſan, à une femme de ménage, à un enfant qui ne ſait pas encore toute la langue, & qui n'a pas encore toutes les idées des choſes communes de la vie.

La meilleure méthode d'enſeigner n'eſt donc pas celle qui nous paroît la plus naturelle, quand nous conſidérons les vérités abſtraites & en elles-mêmes ; mais celle que l'expérience fait connoître pour la plus propre à faire entrer ces vérités dans les eſprits de ceux à qui nous parlons. Or, il me ſemble que nous devons faire grand cas de l'expérience de tous les ſiecles. En remontant juſqu'à ſept ou huit cents ans, qui eſt à peu près le temps où la plus grande ignorance s'eſt répandue dans le Chriſtianiſme ; au-deſſus de ces temps miſérables, juſqu'au commencement du monde, je trouve que l'on a toujours ſuivi à peu près la même méthode pour enſeigner la Religion, & que l'on s'eſt

servi principalement de la narration & de la simple déduction des faits, sur laquelle on fondoit les dogmes & les préceptes de morale.

En effet, pendant les premiers deux mille ans la vraie religion se conserva sans écriture par la seule tradition; & cette tradition n'étoit autre chose que le soin religieux qu'avoient les peres de raconter à leurs enfans les merveilles de Dieu qu'ils avoient vues de leurs yeux, ou apprises par le récit de leurs peres; & que ces enfans également pieux & fideles, avoient soin à leur tour de raconter à leurs enfans. Ainsi, Adam avoit instruit ce grand nombre d'enfans, dont il commença à peupler la terre. Il leur avoit dit souvent, l'ayant appris de Dieu même, comment le monde fut créé, comment lui & sa femme furent formés; il leur avoit raconté le bonheur de leur premier état, leur péché, leur peine. Ainsi Noé avoit enseigné à ses enfans tout ce qui s'étoit passé de mémorable avant le déluge; & ses trois fils répandirent par toute la terre la mémoire de ce fameux événement. Qui peut douter qu'Abraham n'ait pris grand soin de raconter à Isaac tout

tout ce que Dieu avoit fait avant lui pour le genre humain, & les graces particulieres que lui-même en avoit reçues, puiſque l'Ecriture marque expreſſément ſon zele pour l'inſtruction de ſa famille? & qui peut douter que les autres Patriarches ne l'ayent imité? Gen. XVIII. 18.

Moïſe, inſpiré de Dieu, recueillit & écrivit toutes ces anciennes traditions dans le Livre de la Genèſe; & dans les livres ſuivans, après avoir raconté fort au long les grands miracles que Dieu avoit fait pour tirer ſon peuple de la ſervitude d'Egypte, il recommande à tous les Iſraëlites, qui les avoient vu comme lui, de les raconter à leurs enfans, & répete ſouvent, de la part de Dieu, ce commandement, comme celui de lire, relire & méditer continuellement ſa loi, c'eſt-à-dire, tout ce qu'il leur donnoit par écrit. Joſué, Samuel & les autres Prophetes écrivirent de temps en temps les miracles, les prédictions & toutes les autres choſes qui ſervoient à la Religion, ce qui fut continué ſans interruption juſqu'à la captivité de Babylone. Au retour, Dieu ſuſcita le ſavant Eſdras pour recueillir avec ſoin tous les Livres précédens, & y Exod. XIII. 26. Deut. IV. 10. VI. 7. XI. 19.

ajouter l'histoire du rétablissement. Enfin, après un assez long intervalle, où il ne s'étoit rien passé de mémorable pour la Religion, on écrivit l'histoire de Judas Machabée & de ses freres, qui l'avoient défendue si vaillamment contre les infideles acharnés à la détruire & à faire périr les livres sacrés, & cette histoire nous mene fort proche du temps du Messie. Cependant l'Ecriture ne nuisoit pas à la tradition, elle ne servoit qu'à la rendre plus certaine, & les Fideles n'avoient pas moins de soin que dans les premiers temps, de raconter à leurs enfans & à leurs petits-enfans ce qu'ils avoient appris de leurs peres & de leurs aïeux, & de leur recommander de le faire passer à leur postérité. Ce devoir est marqué dans tous les livres de morale, & particuliérement dans les Pseaumes. Il est donc vrai que pendant tout l'ancien Testament la Religion s'est conservée par les narrations & par les histoires.

Psalm. XLIII. I. LXXVII. 3. &c. Prov. I. 8. IV. I. Eccl. III. I. &c.

La publication de la nouvelle alliance n'a rien changé à cette méthode; on a seulement ajouté à l'histoire des anciennes merveilles, celles des nouvelles encore plus grandes; la

naissance & la vie de Jesus-Christ, ses discours, ses miracles, sa résurrection, l'établissement de son Eglise : & Dieu a fait écrire ces prodiges nouveaux, comme les anciens, par ceux qui en étoient témoins oculaires. Le sermon de Saint Etienne, & la plupart de ceux des Apôtres, que l'Ecriture nous rapporte, font voir que leurs disputes contre les Juifs, & les instructions qu'ils donnoient aux païens, étoient toujours fondées sur la déduction des faits. Il falloit faire souvenir les Juifs de ce que Dieu avoit fait pour leurs peres, & de ce qu'il leur avoit promis, pour leur en montrer l'accomplissement ; & il falloit enseigner aux Infideles, que Dieu avoit créé le monde, qu'il le gouvernoit par sa providence, & qu'il avoit envoyé un homme extraordinaire pour le juger.

Act. VII. 10. 37. XIII. 17. XVII. 22.

Nous voyons la même conduite dans les siecles suivans. Entre les ouvrages des Peres, nous avons grand nombre d'instructions pour ceux qui se vouloient faire Chrétiens. Elles sont la plupart fondées sur les faits, & le corps du discours est d'ordinaire une narration de tout ce que Dieu a fait pour le genre humain, depuis l'origine du

monde, juſques à la publication de l'Evangile. Rien n'eſt plus clair que ce que Saint Auguſtin a écrit dans le livre de la vraie Religion, & dans celui qu'il a compoſé exprés, de la maniere dont on devoit catéchiſer les ignorans. Il parle toujours de narration : il ſuppoſe toujours que l'inſtruction doit ſe faire en racontant des faits, & les étendant plus ou moins, ſelon leur importance & la capacité du diſciple ; & le modele de Catéchiſme qu'il donne lui-même à la fin de ce traité, eſt un abrégé de toute l'hiſtoire de la Religion, mêlé de diverſes réflexions. Il en donne encore un ſemblable dans l'Epître à Voluſien, commençant à la vocation d'Abraham, & finiſſant à ſon temps. Il eſt vrai qu'en tous ces ouvrages Saint Auguſtin ne parle que de l'inſtruction des perſonnes raiſonnables, qui ayant paſſé une partie de leur vie hors de l'Egliſe, demandoient à être inſtruits de la Religion Chrétienne ; il ne parle point des enfans baptiſés ; & ni dans ce Pere, ni dans aucun autre, nous ne voyons point de Catéchiſme pour eux. Cela vient de ce que ceux qui étoient baptiſés en enfance, étoient enfans de

De vera relig. c. 7. n. 13. de Catech. rudibus.

Chrétiens, qui avoient été eux-mêmes bien inſtruits avant que d'être baptiſés, & qui enſuite avoient grand ſoin d'inſtruire leurs enfans chez eux & de les mener à l'Egliſe, où ils aſſiſtoient aux Catéchiſmes de ceux qui demandoient le baptême. Ainſi, l'hiſtoire de la Religion, & toute la doctrine Chrétienne leur étoit tant de fois répétée, & en public & en particulier, qu'ils ne pouvoient manquer de la bien ſavoir, pour peu qu'ils y euſſent d'affection.

Il ne faut pas douter néanmoins, que l'inſtruction des enfans baptiſés n'ait toujours commencé d'une autre maniere que celle des Catéchumenes plus âgés. Avant que de donner le ſymbole à ces derniers & leur expliquer les myſteres, il falloit les préparer par pluſieurs diſcours, pour s'aſſurer de leur converſion, & pour leur inſpirer la ſoumiſſion qui eſt due à l'autorité de l'Egliſe; en ſorte qu'ils fuſſent prêts à recevoir ſans examen toutes les vérités qu'elle leur propoſeroit à croire. Les enfans baptiſés n'avoient pas beſoin de ces préparations; ils avoient déjà la foi, ils avoient la docilité, non-ſeulement par la crédu-

lité naturelle à leur âge, qui n'eût produit tout au plus qu'une foi humaine, mais par la grace du baptême qui leur avoit imprimé dans l'esprit l'autorité de Dieu & de son Eglise. Ainsi on leur enseignoit d'abord le symbole, comme nous faisons encore; mais on étoit plus soigneux que nous ne sommes de leur expliquer, & de fortifier leur foi par toutes les instructions que j'ai marquées, & dans les maisons & à l'Eglise.

Il est à croire que cette maniere d'instruire a duré tant que l'ancienne
Acta S. Bened. to. 2. p. 224. Ib. t. 5. p. 700. c. 39.
discipline de l'Eglise s'est conservée, c'est-à-dire, jusques vers le neuvieme siecle, puisque l'on voit durer jusques à l'usage de catéchiser & d'examiner plusieurs fois pendant le carême ceux que l'on devoit baptiser à Pâque. J'en trouve dans le septieme siecle deux exemples remarquables: un sermon de Saint Gal, aux Infideles d'Allemagne, vers l'an 620. & un de Saint Wilfrid aux Anglois de Sussex l'an 680. Enfin, lorsqu'on commença à ne baptiser plus que des enfans, ces instructions publiques dégénérerent
C. 15. t. 8. conc. p. 62.
en formalité; & la misere des temps ayant introduit une grande ignoran-

ce, même dans le Clergé, l'instruction effective fut fort négligée. On ne le voit que trop par les plaintes qu'en font les Evêques au Concile de Trossé, l'an 909. Depuis un siecle on étoit réduit à ordonner en plusieurs Conciles, que les Evêques & les Prêtres enseigneroient aux peuples du moins le Symbole & l'Oraison Dominicale. Par-là ils marquoient tout le Catéchisme. Expliquer ou donner le symbole, selon les anciens, c'est catéchiser, parce que le symbole est l'abrégé de toute la doctrine. En effet, ces Conciles veulent que l'on envoye les enfans aux écoles, pour recevoir cette instruction ; ce qui seroit inutile s'il ne s'agissoit que de retenir par cœur ce peu de paroles ; & ils veulent que les Fideles apprennent le symbole & l'Oraison au moins en leur langue vulgaire, afin qu'ils l'entendent, & ensorte qu'ils puissent l'enseigner aux autres. Depuis ce temps-là, c'est-à-dire, environ depuis le dixieme siecle, on s'est réduit à cette maniere d'instruction, & l'on a cru que pourvu que les Chrétiens entendissent médiocrement le symbole, ils pouvoient se passer pour la plupart de la con-

Capit. art. 802. c. 25. Concil. Mogun. an. 813. Can. 45.

noissance des faits que les anciens étoient si soigneux de leur raconter. Cependant quand nous n'aurions pas l'autorité de l'Ecriture & les exemples de tant de siecles, il seroit aisé de voir que la narration & la déduction des faits est, généralement parlant, la meilleure maniere d'enseigner la Religion.

On peut, à la vérité, prouver par des raisons convaincantes, qu'il y a un Dieu créateur de toutes choses, qui les conserve & les gouverne par sa providence ; que la nature humaine est corrompue ; que l'ame est immortelle, & qu'elle ne peut trouver de bonheur en cette vie. Les Peres l'ont fait quelquefois & le devoient, ayant à convertir des hommes en âge de raison, & souvent des Hérétiques ou des Philosophes. C'est de cette espece de Catéchisme que Saint Grégoire de Nysse nous a donné un excellent modele. Mais les enfans & la plupart des hommes grossiers & peu attentifs, ne sont point capables d'entendre & de suivre ces raisonnemens. Ceux-mêmes qui raisonnent le mieux, ne peuvent arriver à ce qui est au-dessus de la raison, comme la Trinité, l'Incarnation

tion, la prédestination, en un mot, les mysteres, dont toutefois la connoissance est nécessaire pour nous faire voir ce que nous devons à Dieu. C'est pourquoi Dieu, qui nous connoît parfaitement, a fondé la doctrine de sa Religion sur des preuves dont tous les hommes fussent capables, c'est-à-dire, sur des faits, & sur des faits évidens, illustres, sensibles, tels que sont la création du monde, le péché du premier homme, le déluge, la vocation d'Abraham, la sortie d'Egypte.

Afin que la vérité de ces faits ne pût être révoquée en doute par ceux qui ne les auront pas vus, Dieu a de temps en temps rendu témoignage à ceux qui les racontoient, par d'autres faits extraordinaires, c'est-à-dire, par des miracles, tels que ceux de Moïse & des Prophetes, & enfin de Jesus-Christ & de ses Disciples. En sorte que pour croire à ceux que Dieu a envoyés, il n'a été besoin que de ce raisonnement si facile : Il faut bien que ce soit Dieu qui nous parle par ces hommes, puisqu'en son nom ils ressuscitent des morts, & font d'autres merveilles que lui seul peut faire.

Joan. IX. 33. Joan. III. 2.

C'est ainsi que l'aveugle né raisonnoit sur les miracles de Jesus-Christ, & faisoit le même raisonnement que Nicodeme, Docteur en Israël.

Cette maniere d'instruire n'est pas seulement la plus sûre & la plus proportionnée à toutes sortes d'esprits, c'est encore la plus facile & la plus agréable. Tout le monde peut entendre & retenir une histoire où la suite des faits engage insensiblement, & où l'imagination se trouve prise; & quoique plusieurs se plaignent de leur mémoire, elle est toutefois moins rare que le jugement. De là vient la curiosité pour les nouvelles, l'amour des romans & des fables. Sur-tout, ce sont les enfans qui en sont les plus avides, parce que tout a pour eux l'agrément de la nouveauté; & comme d'ailleurs les personnes âgées aiment naturellement à raconter les faits dont elles ont la mémoire pleine, rien ne seroit si facile que d'instruire les enfans dans la Religion, si les peres & les meres en étoient bien instruits, & s'ils vouloient s'appliquer à raconter les merveilles de Dieu, comme ils faisoient autrefois.

Ceux qui ont composé nos Caté-

chismes modernes, ont bien vu cette utilité des faits, pour arrêter l'imagination des enfans, & pour leur rendre les instructions agréables : & plusieurs ont établi pour regle de leur méthode, de finir chaque leçon par une histoire. Mais comme ils n'ont pas trouvé dans l'Ecriture & dans les livres de grande autorité, des histoires courtes qui s'ajustassent toujours à leurs leçons, ils en ont pris où ils ont pu, & souvent ils les ont tirées de la fleur des exemples, du Pédagogue Chrétien, ou de quelques vies des Saints peu correctes ; en sorte que la plupart de ces histoires contiennent des visions ou des miracles peu certains, ou même peu vraisemblables. On croit que tout est bon pour les enfans : mais ils deviendront hommes, & ces premieres impressions peuvent les rendre trop crédules, ou leur donner du mépris pour tout ce qu'ils ont appris dans l'enfance, sans distinguer le solide. De plus, le Catéchisme se fait en public & à la face des Autels : c'est la parole de Dieu, où il n'est pas permis de rien mêler qui ne puisse se soutenir devant les hommes les plus savans & les mieux

sensés, & qui ne soit digne de la majesté de la Religion.

Un autre moyen pour suppléer à la sécheresse des Catéchismes, bien plus approchant de l'ancienne méthode, sont les abrégés de l'histoire sainte de l'ancien & du nouveau Testament, accompagnés de figures. L'invention en est excellente ; les images sont très-propres à frapper l'imagination des enfans, & à fixer leur mémoire : & c'est l'écriture des ignorans. Mais il seroit à désirer que ceux qui ont fait ces abrégés, au moins ceux dont j'ai connoissance, y eussent observé plus de choix & plus de méthode. Ils ont mis bien plus au long les histoires de la Genese, que des autres livres historiques : ils en ont mis plusieurs qui ne servent de rien à l'essence de la Religion, comme la punition d'Adonibezec & d'Agag, la révolte de Zambri & d'autres semblables ; & ils en ont omis d'importantes, comme les promesses du Messie faites à David, la vie des Prophetes ; sur-tout, il ne paroît pas qu'ils ayent pris soin de faire voir la suite & le rapport de tous ces faits : & véritablement c'est ce

que les enfans entendent le plus tard : mais c'eſt pourtant à quoi l'on doit toujours tendre. Enfin, les livres pleins de figures ſont de trop grand prix pour être à l'uſage des pauvres, qui ont le plus beſoin de ces inſtructions ; & le diſcours, qui n'eſt fait que pour expliquer les figures, n'eſt plus ſi clair quand elles ſont ôtées. Cependant elles m'ont paru d'une ſi grande utilité, que j'ai cru devoir les mettre à ce Catéchiſme, afin qu'il puiſſe ſervir tout enſemble de Catéchiſme & de figure de l'hiſtoire ſainte. Mais je les y ai jointes de telle ſorte qu'il n'en dépend aucunement, & que les figures ont plus beſoin du diſcours, que le diſcours des figures.

Je ſais bien que l'on a compoſé les Catéchiſmes ſans narrations, par le déſir de ſe réduire au plus néceſſaire, fondé ſur la connoiſſance que l'on avoit de l'ignorance craſſe de la plupart des Chrétiens, de leur peu d'application, & de leur incapacité. On a cru qu'ils pouvoient ignorer les noms des Patriarches & des Prophetes, l'alliance avec Abraham, la ſervitude d'Egypte & de Babylone ;

pourvu qu'ils sussent qu'en Dieu il y a trois personnes, que la seconde s'est fait homme, qu'il y a sept Sacremens, & le reste. Cependant on n'a pu éviter de mêler beaucoup de faits à la doctrine. On ne peut expliquer le premier article de ce symbole sans parler de la création ; ni le baptême, sans parler du péché de notre premier pere ; ni le commencement du décalogue, sans parler de Moïse, de l'occasion & de la maniere dont la loi lui fut donnée. On ne peut s'exempter de raconter assez en détail la naissance de Jesus-Christ, ses principaux miracles, sa passion, sa résurrection, son ascension, quand ce ne seroit que pour rendre raison des fêtes par lesquelles on honore ces mysteres, qui est une des instructions dont le peuple à le plus besoin. Or, ces faits seroient bien plus intelligibles & plus agréables, s'ils étoient racontés de suite dans leur ordre naturel, & avec une étendue raisonnable, qu'ils ne sont quand on ne les dit que par occasion, suivant l'ordre des parties du Catéchisme, quand on ne les dit qu'en passant, & comme à regret, craignant d'y perdre du temps.

C'eſt ce qui mérite d'être conſidéré, car je crains que les Catéchiſmes les plus courts ne contiennent pluſieurs choſes moins néceſſaires que ces narrations. Il n'y en a gueres qui ne diſent rien au-delà de ce qui eſt préciſément de la foi : & ce ſurplus eſt tiré pour l'ordinaire ou des opinions de l'école, ou des méditations des ſpirituels. Il n'y en a point qui ne ſoit rempli de termes de ſcolaſtique, qui demandent une grande explication pour pouvoir être entendus du peuple : Vertus infuſes, vertus Théologales, Cardinales, culte de latrie, de dulie, d'hyperdulie. Mais quand on pourroit, ſans connoiſſance des faits, ſavoir les vérités les plus abſolument néceſſaires au ſalut, ne faut-il pas ſonger à rendre les Chrétiens capables de profiter des livres de piété, des ſermons, de l'Ecriture même, s'ils peuvent y arriver ? Ne faut-il pas qu'ils entendent, autant qu'il eſt poſſible, ce qui ſe lit publiquement, & ce qui ſe chante à la Meſſe & aux autres Offices, & ce qui eſt ſignifié par les ſaintes cérémonies de l'Egliſe ? Or, que peuvent y entendre ceux qui n'ont jamais oui par-

ler ni de Patriarches, ni de Prophetes, ni d'Abraham, ni d'Israël, ni de Moïse, ni de David, ni de Jérusalem, ni du Temple, ni des sacrifices anciens; ou qui en ont oui parler si confusément, qu'ils n'en ont aucune idée claire?

Voilà les motifs qui m'ont fait entreprendre ce catéchisme, dont le but est de soutenir par la connoissance des faits, l'explication du symbole & des autres parties de la Doctrine Chrétienne. L'expérience a déjà fait voir que cette méthode n'est pas inutile: & ce qui m'en a fait bien espérer d'abord, est qu'elle approche de celle que Dieu même nous a enseignée dans la suite de ces saintes Ecritures. Les premiers livres & les plus anciens, ne sont la plupart que des histoires: les préceptes de morale viennent après; puis les livres des Prophetes, mêlés d'exhortations & de prédictions; par-tout l'ordre des temps est suivi. Il en est de même dans le nouveau Testament. D'abord est l'histoire, dans les Evangiles & les Actes des Apôtres; puis les instructions & les exhortations, dans leurs Epîtres, & enfin les prédictions dans l'Apoca-

lypse ; en sorte que l'ordre des écritures renferme toute la suite des desseins de Dieu. Le premier livre commence par la création du monde, & le dernier finit par l'espérance du dernier avénement de Jesus Christ.

Si tous les Chrétiens étoient encore capables, comme dans les premiers temps, de lire l'Ecriture & de l'entendre, il ne leur faudroit point d'autre instruction, puisque ce seroit Dieu même qui les instruiroit, parlant par ses Prophetes. Mais il n'est que trop évident que toute sorte de gens ne sont pas en état de lire utilement l'Ecriture. La plupart sont arrêtés à toutes les pages, par les manieres de parler & par les locutions hébraïques, que l'on ne peut évrter dans les meilleures traductions, ou par les mœurs des anciens Orientaux, si différentes des nôtres. Quoique chacun des livres soit court, tous ensemble font un assez gros volume ; & le commun des Chrétiens ont peu de loisir pour lire, peu d'application, ou peu de mémoire. De plus, quoique toute l'Ecriture soit très-utile pour notre salut, toutes ses parties ne sont pas nécessaires à tous. Les livres purement histo-

riques ſont plus néceſſaires que Job ; le Cantique & les Prophetes ; le nouveau Teſtament plus que l'ancien, quoique l'on ne puiſſe bien entendre l'un ſans l'autre. Dans la Geneſe & dans les autres livres d'hiſtoires, il y a bien des faits qui ne nous importent pas autant qu'à ceux pour qui ils ont été premiérement écrits, comme les origines des nations & les généalogies. Dans la loi, nous avons bien plus beſoin des préceptes de morale, que des cérémonies qui ſont abolies. Or, il eſt impoſſible de démêler d'abord tout cela, ſi l'on n'eſt averti par quelqu'un qui ait bien lu l'Ecriture.

L'obſcurité de l'Ecriture eſt encore un obſtacle conſidérable. Car, ſans parler de ce qui a été écrit obſcurément tout exprès, pour exercer notre foi & notre ſoumiſſion, & pour exciter notre attention ; ce qui étoit écrit le plus clairement, eſt devenu obſcur en pluſieurs endroits, par des cauſes fort naturelles : par l'imperfection des traductions, qui ne peuvent jamais atteindre à la force des expreſſions originales ; par la différence des mœurs ; par la longueur du temps, qui a fait per-

dre la tradition de mille circonſtances des lieux & des perſonnes. On ne peut lever ces difficultés que par une longue étude & une grande application, qui doit être le partage des Prêtres & des Paſteurs. C'eſt à eux d'étudier continuellement la loi de Dieu pour l'expliquer en public & en particulier, au Peuple, qui a droit de le chercher dans leur bouche. Mais avant que d'en venir au détail de chaque livre & de chaque paſſage, il eſt néceſſaire de leur montrer en abrégé le ſommaire de la doctrine que contiennent ces livres divins, pour les conduire à la lecture qu'ils en pourront faire enſuite, leur marquant ce qu'ils y doivent principalement chercher, ce qu'ils doivent lire d'abord, & où il faut le plus s'arrêter. Or j'eſpere que ce Catéchiſme pourra ſervir à cette ſorte d'inſtruction.

Après avoir rendu compte du deſſein que je me ſuis propoſé, je crois devoir expliquer la méthode dont je voudrois me ſervir pour le réduire en pratique. Je ne prétends pas que ce Catéchiſme doive être regardé comme un livre fait ſimplement pour être

lu, ou même pour être appris par cœur ; ce doit être plutôt un modele d'instruction, que le Prêtre, ou tout autre qui enseigne, puisse suivre selon son talent, sans s'y attacher scrupuleusement, changeant & diversifiant, suivant les personnes & les occasions. Autre doit être l'instruction des enfans, autre celle des personnes raisonnables, mais ignorantes de la Religion : à des gens polis & éclairés d'ailleurs, il faut parler autrement qu'à des ouvriers & à des paysans. Ne pouvant marquer toutes ces différences dans ce modele, je me suis contenté d'y marquer la principale, & de donner deux Catéchismes, un plus petit pour les enfans, qui pourra servir aux hommes moins instruits, & un plus grand pour les personnes plus éclairées & plus capables. Le premier Catéchisme ne sera pas nécessaire à ceux qui seront en état d'entendre d'abord le second ; mais ceux qui se serviront du premier, doivent ensuite étudier l'autre, puisqu'encore qu'il aille un peu au-delà de ce qui est absolument nécessaire, je ne crois toutefois y avoir rien mis qui ne soit fort utile à tous les Chrétiens.

Au reſte, afin que le grand Catéchiſme pût être ſeul une inſtruction ſuffiſante, je n'ai pu éviter d'y comprendre tout ce que contient le petit, & je n'ai pas craint que cette répétition fût inutile. Ceux qui commencent à apprendre, ne ſont jamais ſi attentifs qu'il ſuffiſe de leur dire les choſes une fois : on eſt bien heureux s'ils la retiennent à la troiſieme ou à la quatrieme répétition, & je crois que c'eſt la cauſe des fréquentes redites que nous trouvons dans l'Ecriture, particuliérement dans la loi. Dieu parlant par Moïſe ne ſe contente pas de propoſer ſes volontés une fois à ſon peuple : il les leur redit pluſieurs fois en différentes occaſions, & les fait écrire comme il les avoit dites, particuliérement celles qui étoient les plus importantes, comme la défenſe de l'idolâtrie. Ainſi je crois qu'il ſera bon qu'un enfant qui aura d'abord appris de ſon pere ou de ſa mere, les paroles du ſymbole, avec quelque légere explication, apprenne l'hiſtoire du petit Catéchiſme, avec les queſtions & les réponſes de chaque leçon : qu'il revoye dans l'explication des dogmes, ce qu'il doit le plus retenir;

& qu'il passe ensuite au grand Catéchisme, où il verra encore les mêmes faits & les mêmes dogmes, mais avec plus d'étendue. A force d'entendre dire ces mêmes vérités en tant de manieres différentes, peut-être enfin lui demeureront-elles dans l'esprit, peut-être y prendra-t-il goût, & s'affectionnera-t-il à s'instruire plus à fond tout le reste de sa vie par la lecture de l'Ecriture sainte & des autres livres spirituels, par les sermons & les entretiens familiers. Je sais qu'il peut y avoir plusieurs degrés de capacité entre ceux à qui le petit Catéchisme est nécessaire, & ceux qui peuvent d'abord se servir du grand : c'est au Catéchiste à s'accommoder à ces différences, avec jugement & discrétion. Il doit étendre ou resserrer les narrations selon la portée de ses disciples, leur éclaircir ce qu'ils trouveront obscur ; satisfaire à leurs difficultés ; enfin, ne point quitter chaque sujet, qu'ils ne l'entendent autant qu'ils en sont capables.

Il est évident par-là, que le Catéchiste doit en savoir beaucoup plus que ce qui est écrit ici. Il doit avoir bien lu l'Ecriture sainte, particulié-

rement les livres hiſtoriques ; il doit pour bien faire, avoir vu dans les ſources tout ce que j'ai tiré des Auteurs Eccléſiaſtiques, marqués dans les marges. Je n'ai dit dans chaque leçon que ce que je crois néceſſaire ; mais afin que le diſciple puiſſe retenir ce peu que j'y ai mis, il lui en faut dire bien davantage. Donc, dans la partie hiſtorique, il faudra étendre les narrations, y ajoutant les circonſtances que j'ai retranchées, du moins celles que l'on jugera les plus utiles ; & je crois que le plus ſouvent il n'y aura qu'à lire, en ces endroits, le texte de l'Ecriture. Dans la partie dogmatique on pourra s'étendre par des raiſonnemens, des comparaiſons, des exemples, toujours bien ſenſibles, & bien proportionnés à l'Auditeur.

Mais en l'une & en l'autre partie, il faut bien prendre garde à ne rien ajouter qui ne ſoit exactement vrai, & d'une autorité inconteſtable. Gardez-vous de mêler aux vérités de l'Ecriture, les opinions qui partagent l'école, touchant les circonſtances de la création du monde, les Anges, l'état d'innocence ; de vouloir déter-

miner le temps qu'Adam passa dans le Paradis terrestre, l'âge d'Abel, & comment Caïn mourut. Ne vous arrêtez pas aux questions que les disciples pourroient faire sur ces circonstances & sur d'autres plus inutiles. Accoutumez de bonne heure les enfans à borner leur curiosité, naturellement infinie, & à se contenter de ce que Dieu a voulu que nous sachions. En expliquant ce qui regarde Jesus-Christ, on doit se défier de certaines méditations qui ajoutent aux histoires plusieurs circonstances inventées, sous prétexte de vraisemblance, comme ces discours de la Sainte Vierge avec son Fils, ou avec les Anges; qu'elle étoit présente à l'ascension; que les Apôtres assisterent à sa mort, & mille autres particularités semblables dont l'Ecriture ne dit rien. Tout de même sur les dogmes, on ne doit pas mêler les opinions probables avec les décisions de foi. Vous trouverez assez de choses nécessaires à dire avant que de parler de la qualité des peines du Purgatoire, de l'âge auquel nous devons ressusciter, & d'autres articles semblables, sur lesquels l'Eglise n'a rien prononcé, & dont plusieurs s'embarrassent

raſſent, tandis qu'ils en ignorent d'eſſentiels à la Religion.

Il ſeroit à déſirer que l'on usât à proportion de la même retenue & de la même ſobriété dans les pratiques de Religion que l'on enſeigne, & que l'on ſe contentât de celles que l'uſage public de l'Egliſe a autoriſées, ſans y en ajouter de plus nouvelles ou moins générales. Ainſi, pour la priere du matin, je me voudrois régler ſur l'Office de Prime : & pour celle du ſoir, ſur les Complies, afin de ne propoſer au Peuple que des prieres qui en fuſſent tirées, ou compoſées dans le même eſprit. En un mot, il me ſemble que le plus ſûr ſeroit de ſe ſervir, autant qu'il ſeroit poſſible, des prieres qui ſe trouvent dans le Bréviaire, le Miſſel, le Rituel ou le Pontifical. Il y en a à choiſir pour toutes ſortes de ſujets : & on ne peut pas trop s'appliquer à conſerver l'uniformité, & à retrancher la démangeaiſon des dévotions nouvelles & ſingulieres. J'ajoute le Chapelet, principalement en faveur de ceux qui ne ſavent pas lire.

Quelqu'un croira peut-être que je veux ici blâmer l'uſage des formules,

comme sont les actes de contrition; d'adoration, d'offrande, de remercîment, & les autres. Mais au contraire je prétends les établir avec bien plus d'autorité ; car tous ces actes se trouvent dans les prieres Ecclésiastiques, il n'y a qu'à les y savoir reconnoître. Le Symbole tout entier n'est qu'un acte de foi, ou si l'on veut, ce sont autant d'actes que d'articles. Le *Confiteor* ne contient-il pas l'acte de contrition ? Quand je frappe ma poitrine pour me punir moi-même, répétant jusqu'à trois fois, que j'ai offensé Dieu, par ma faute, sans y chercher d'excuse, & implorant le secours de tous les Saints, & dans le Ciel & sur la terre : n'est-ce pas assez témoigner que j'ai regret de mes péchés ? Que si quelqu'un n'est pas content de cette formule de contrition, il en trouvera suffisamment dans le *Miserere*, dans les six autres Pseaumes que l'Eglise a consacré à la pénitence, & dans les Oraisons qui suivent les Litanies des Saints. Qu'est-ce que le *Gloria Patri*, sinon un acte d'adoration ? & le *Deo gratias*, sinon un acte de remercîment ? Il faut être bien grossier pour ne pas reconnoître ces

actes, s'ils ne ſont intitulés, & s'ils ne contiennent formellement le mot de remercîment, d'offrande, d'adoration. Preſque tous les verſets des Pſeaumes ſont autant d'excellens modeles de tous les actes de Religion les plus parfaits : & c'eſt par cette raiſon que l'Egliſe les a choiſis entre toutes les parties de l'Ecriture, pour nous les mettre continuellement à la bouche, afin, dit S. Athanaſe, de former nos ſentimens & nos affections ſur ces excellens modeles. Les Oraiſons qui terminent toutes les parties de l'Office, ſont encore de très-belles formules de toutes ſortes d'affections. On y eſt ſi accoutumé, qu'il ſemble à pluſieurs qu'elles ne ſignifient plus rien : & c'eſt peut-être ce qui a fait compoſer ces formules modernes pour rendre ſenſibles les mêmes actes par d'autres paroles. Mais il eſt à craindre que l'on ne s'y appuie trop ; que pluſieurs croyent avoir fait un acte de contrition quand ils ont prononcé bien diſtinctement, quoique froidement : mon Dieu, j'ai grand regret de vous avoir offenſé, & le reſte ; & qu'il n'y en ait d'aſſez ſimples pour croire qu'ils auroient perdu la contrition

Athanaſ. Ep. ad Marcellin.

s'ils avoient oublié leur formule. L'importance est de toucher les cœurs. Quand les sentimens y seront imprimés, les paroles ne manqueront pas; & quand elles nous manqueroient, Dieu ne nous entendroit pas moins.

Lorsque le Catéchiste se trouvera obligé de descendre dans le détail de ce que l'on doit faire en se levant & en se couchant, & dans les autres actions ordinaires de la vie, il doit bien prendre garde à le faire avec une telle discrétion, qu'il ne donne pas occasion aux gens simples & grossiers, de devenir scrupuleux ou superstitieux : qu'ils ne croient avoir fait un grand péché, s'ils ont manqué à dire certaines paroles en s'éveillant, ou qu'ils ne croient avoir tout fait quand ils ont satisfait à l'extérieur. S'ils ont de la piété, ils n'y manqueront pas; mais il n'y en a que trop qui le font par coutume, sans véritable Religion.

Voilà les choses que l'on doit enseigner; venons à la maniere, & premiérement au style. J'ai déjà marqué l'inconvénient du style scolastique des Catéchismes, & il est plus grand qu'on ne pense. Ce n'est pas croire que de savoir par cœur cer-

taines paroles, ſans en entendre le ſens. Ce n'eſt pas de la bouche que l'on croit, c'eſt du cœur, & la bouche ne fait que profeſſer au-dehors ce que le cœur croit. Encore que la foi ſoit une connoiſſance obſcure, parce que nous croyons ce qui n'eſt ni propoſé à nos ſens, ni clair à notre raiſon, c'eſt toutefois une connoiſſance, & une connoiſſance certaine. Quand je dis qu'il y a un ſeul Dieu, Pere, Fils & Saint-Eſprit, je crois diſtinctement que chacun de ces trois n'eſt point l'autre, & que tous trois ſont le même Dieu. Je ne comprends pas comment cela eſt, mais je ſais certainement qu'il eſt, & c'eſt aſſez pour la foi. Mais on ne peut dire que je croye ce myſtere, ſi je n'en ai aucune idée, ſi j'ai ſeulement ma mémoire chargée d'un ſon de paroles, qui me ſoient auſſi inconnues que celles d'une langue étrangere. Or, tel eſt le langage ſcolaſtique, à l'égard de tous ceux qui ne l'ont pas étudié. Il y a des Catéchiſmes où, pour définition de Dieu, on dit que c'eſt un acte pur, ſans mélange de puiſſance. A quiconque entend le langage de l'école, cela ſignifie que Dieu ne peut être que ce

qu'il est, & possede actuellement toutes les perfections possibles. Mais à ceux qui ne savent que le François, ces mots pourroient faire imaginer que Dieu n'a point de pouvoir. Les mots d'essence & de subsistance signifient toute autre chose au peuple qu'aux savans Acte, puissance, qualité, disposition, habituel, virtuel : tous les mots qui signifient des abstractions ou de secondes intentions, comme on les nomme dans l'école, tout ce langage est inconnu à la plupart des gens. Il vaudroit autant leur laisser dire le symbole en latin, que le leur expliquer de la sorte : l'expérience le fait voir. Après que vous vous êtes bien fatigué à faire répéter cent & cent fois à des enfans ou à des paysans, qu'il y a en Dieu trois personnes en une nature, & en Jesus-Christ deux natures en une personne : toutes les fois que vous les interrogerez, vous les mettrez au hasard de dire deux personnes en une nature, ou trois natures en une personne. On fait des exemples de gens âgés & éclairés d'ailleurs, qui disoient, se plaignant que l'on vouloit les remettre au Catéchisme ;

Ne ſavons-nous pas bien qu'il y a trois Dieux en une perſonne ? Cela vient de ce que n'ayant aucune idée dans l'eſprit qui réponde à ces mots de nature & de perſonne, ils en ſont embarraſſés, ils les brouillent aiſément, & y joignent indifféremment un ou trois, ſelon qu'il leur vient à la bouche. Cependant les hérétiques & les impies en prennent prétexte de calomnier la Religion, & de dire, que nous la faiſons conſiſter en des ſubtilités, dont peu de gens ſont capables.

Mais, dira-t-on, comment expliquer les myſteres, ſans tous ces termes conſacrés à la Religion depuis ſi long-temps ? Peut-être ne peut-on pas s'en paſſer entiérement; mais peut-être auſſi que la coutume nous en impoſe. Il eſt bien plus aiſé, je l'avoue, de propoſer au peuple la doctrine Chrétienne, avec les mêmes termes que nous avons lus dans les livres de Théologie ; mais il ne faut pas plaindre notre peine, ſi nous pouvons trouver des expreſſions qui leur faſſent mieux entendre les mêmes choſes. Or, il n'eſt pas néceſſaire pour cela d'en

inventer de nouvelles : il n'y a qu'à bien étudier celles dont on se servoit avant que les subtilités des hérétiques eussent forcé les Théologiens à emprunter ce langage d'Aristote & des autres Philosophes. Encore n'en trouvera-t-on gueres dans les Peres des quatre ou cinq premiers siecles, quoique l'on eût déjà bien disputé sur toutes les parties de la doctrine Chrétienne : ils s'attachoient religieusement au langage de l'Ecriture sainte.

Suivons leur exemple ; imitons, autant que nous pourrons, selon notre langue & nos mœurs, le style de Jesus-Christ, des Apôtres & des Prophetes. Ils parloient le langage commun des hommes : leurs expressions étoient simples, nettes, solides, & ne laissoient pas d'être grandes & nobles. Ils donnoient des idées claires & vives, & agissoient beaucoup sur l'imagination ; parce qu'il y a peu d'hommes capables de penser sans s'en aider. Plus les Peres sont anciens, plus ils tiennent de cette noble simplicité. Servons-nous des expressions que l'Eglise a consacrées par ses décrets & par ses prieres, & particuliérement

ticuliérement de celles des symboles & des autres professions de foi qu'elle a faites de temps en temps, pour conserver sa doctrine contre les hérésies, à mesure qu'elles se sont introduites ; car c'est le langage qu'elle a voulu mettre en la bouche de tout le peuple. Les termes scientifiques seront toujours d'usage dans les écoles, entre les Théologiens de profession : mais à quoi bon en fatiguer les simples, qui ne demandent qu'à s'instruire, sans disputer ; & à qui il importe de savoir les choses qu'ils doivent croire, & non pas les mots dont se servent les Savans pour les expliquer.

Or, je prétends que la méthode historique sera fort utile pour faire entendre le fonds des choses, sans s'arrêter aux paroles. Je suppose qu'un enfant, si-tôt qu'il a su parler, a appris par cœur le symbole ; & si l'on veut, quelqu'un des Catéchismes ordinaires, le plus court & le plus clair. Quand après cela pendant un long temps, comme de six mois, on lui aura parlé de la création du monde, de la providence de Dieu, de ses miracles, de ses bienfaits, des ter-

ribles effets de sa justice, & de tout le reste que je raconte dans la premiere partie : la seconde sera bien préparée, & les dogmes seront beaucoup moins difficiles. Il doit naturellement rester de tous ces faits l'idée d'un Dieu tout-puissant, bon, juste & sage. Il ne sera pas nécessaire de demander combien il y a de Dieux, il ne viendra pas dans l'esprit qu'il puisse y en avoir plusieurs ; vu principalement que ni les hérétiques qui nous environnent, ni les infideles les plus proches de nous, qui sont les Juifs & les Mahométans, ne prêchent que l'unité de Dieu.

Dans la même suite d'histoire on aura souvent parlé du Messie, Fils de Dieu, long-temps promis & attendu. On aura raconté sa venue, sa vie, ses miracles, sa doctrine, sa passion. On aura parlé plusieurs fois du Saint Esprit, à l'occasion des Prophetes & des Apôtres. Après tous ces faits bien expliqués, il ne sera pas difficile de faire entendre que Dieu est Pere, Fils & Saint-Esprit ; que Jesus-Christ est vrai Dieu & vrai homme, & que toutefois ce ne sont

pas deux, mais un ſeul Jeſus-Chriſt. Il ne ſera pas néceſſaire de parler, ſi l'on ne veut, de ſubſiſtance ni d'union hypoſtatique. Tout de même dans les Sacremens, je crois qu'abſolument parlant, on pourroit ſe paſſer des mots de matiere, de forme, de ſubſtance & d'accidens dont l'Egliſe en effet ne ſe ſert point dans ſon Office public. Il ſuffiroit de décrire exactement comment les Sacremens ſont adminiſtrés, & d'obſerver ſoigneuſement quelles actions extérieures & quelles paroles y ſont les plus néceſſaires. Que ſi après avoir inſtruit long temps, & avoir eſſayé tous les moyens que la charité peut ſuggérer, on trouve des hommes ſi groſſiers, qu'ils ne puiſſent entendre les vérités néceſſaires au ſalut; je ne ſais ſi on ne doit point les regarder comme des imbécilles, & les abandonner à la miséricorde de Dieu, ſe contentant de prier pour eux; ſans ſe tourmenter à leur faire apprendre par cœur des paroles qui ne les ſauveront pas toutes ſeules.

Outre les mots, il faut encore prendre garde aux phraſes. Ceux qui écrivent dans leur cabinet, ne man-

quent gueres de donner à ce qu'ils composent un tour de période, principalement s'ils savent écrire en latin. Mais nous ne parlons point ainsi ; notre style naturel est tout coupé, & celui des enfans bien plus que des autres. Ils ne peuvent pas embrasser à la fois plusieurs idées, ni en connoître les rapports. Aussi quand on fait dire à un enfant que le Chrétien est celui qui étant baptisé fait profession de la doctrine Chrétienne, est-il embarrassé de ce mot *étant*, qui suspend le sens & lie la période ; il diroit plutôt séparément : Un Chrétien est un homme qui est baptisé, & qui fait profession de la doctrine Chrétienne. Encore ces mots de profession & de doctrine sont bien grands pour des enfans. De là vient que n'entendant point ce qu'ils apprennent, ils ne le disent point naturellement comme quand ils parlent d'eux-mêmes, mais le récitent avec précipitation, comme pour s'en décharger, & élevent la voix en finissant. J'ai suivi en cette remarque le génie de la langue françoise, & on en peut faire de semblables en chaque langue.

Le Catéchiste doit prendre sur lui

toute la peine ; ſe faire petit avec les enfans ; & avec les ſimples, étudier leur langage & entrer dans leurs idées, pour s'y accommoder autant qu'il ſera poſſible ; mais il ne faut pas donner dans la baſſeſſe, pour ſe faire entendre des enfans ; il n'eſt pas néceſſaire de parler comme leurs nourrices, ni de bégayer avec eux, pour s'accommoder au petit péuple ; il n'eſt pas beſoin de faire comme lui des ſolécismes, d'uſer de ſes quolibets & de ſes proverbes. Il faut toujours conſerver la majeſté de la Religion, & attirer du reſpect à la parole de Dieu. Il n'y a qu'à bien étudier l'Ecriture ſainte, on y trouvera les moyens d'être ſimple, non-ſeulement ſans baſſeſſe, mais avec grande dignité.

On s'étonnera peut-être du diſcours ſuivi que j'ai mis à chacune des leçons du petit Catéchiſme, avant les queſtions & les réponſes. La méthode hiſtorique m'y a engagé ; car une hiſtoire s'entend mieux racontée de ſuite, que coupée par des interrogations. Outre qu'il pourroit ſembler étrange d'interroger un enfant avant que de lui avoir rien appris,

& de lui faire dire toute la doctrine comme s'il instruisoit le maître qui l'interroge ; il sembleroit plus naturel, que l'enfant, qui ne fait rien, fît des questions pour s'instruire. Je sais bien que l'ignorance des enfans va jusqu'à ne savoir pas qu'il y ait quelque chose à apprendre, & que bien qu'ils fassent souvent des questions, ils les font sans ordre & sans choix. C'est pourquoi le plus raisonnable, à mon avis, est qu'un pere ou un maître prenne un enfant, quand il le trouve en état d'entendre, & qu'il lui raconte une histoire, ou lui explique un mystere; & qu'ensuite il l'interroge, pour voir ce qu'il a retenu, & pour le redresser, s'il a mal entendu quelque chose, ou s'il ne s'est pas attaché au plus essentiel.

J'ai fait les réponses les plus courtes que j'ai pu, pour fatiguer moins les enfans, & pour imiter mieux la nature ; car ils ne parlent pas longtemps de suite. J'ai mieux aimé les interroger à plusieurs fois, & je désire que l'on en use ainsi, autant que l'on pourra, quoique quelque-

fois pour écrire moins j'aye fait des réponſes un peu longues : j'ai auſſi évité de les faire trop ſouvent répondre par oui & par non, de peur qu'ils ne ſoient pas attentifs à ce qu'ils affirment ou nient. Enfin, je me ſuis efforcé de les interroger de telle ſorte qu'ils ne puiſſent répondre aux choſes que ce que j'ai mis, ou qu'ils n'y changent que les paroles ; & j'en ai fait quelques expériences ſur des enfans de bon eſprit.

J'aurois ſouhaité que l'on eût pu enſeigner ce Catéchiſme ſans le faire apprendre par cœur ; ou que l'on n'eût fait apprendre au plus que les queſtions & les réponſes après avoir pluſieurs fois récité ou fait lire le diſcours, & l'avoir bien expliqué. Mais il en coûteroit trop au maître, & les enfans ont la mémoire ſi facile, que c'eſt plutôt fait de leur laiſſer apprendre tout, même le diſcours ſuivi. Je voudrois du moins ne les point aſſujettir à redire les mêmes mots qu'ils auront appris. J'aimerois mieux qu'ils les changeaſſent, ſans changer le ſens, puiſque ce ſeroit une preuve aſſurée qu'ils auroient

compris la chose ; au lieu qu'il y a sujet d'en douter, quand ils disent les mêmes paroles. Au reste, je prétends que le Catéchiste se donne toute la liberté nécessaire pour augmenter ou retrancher, dans les questions aussi-bien que dans le discours, pourvu qu'il observe les regles que j'ai marquées, & qu'il ne dise rien que de conforme à cette doctrine qui a été soigneusement examinée.

Quant au grand Catéchisme, j'en ai retranché les questions & les réponses ; parce que les personnes plus raisonnables & plus âgées ne s'y assujettiroient pas volontiers, & n'en ont pas tant besoin. Ils sont d'ordinaire plus attentifs que les enfans, ils ont l'esprit plus suivi, & voient mieux l'utilité de ce qu'ils apprennent. Il suffira de le leur faire lire, ou le lire en leur présence, & leur expliquer ce qui ne sera pas assez clair pour eux. S'ils peuvent lire la sainte Ecriture, il sera bon de leur indiquer les lieux d'où la leçon est tirée, & ceux qui y ont le plus de raport. On pourra leur choisir quelques endroits des Peres les plus propres à leur édification,

leur faire lire quelques Actes des Martyrs, & quelques vies des Saints, les plus certaines & les mieux écrites. Dans l'explication des Sacremens, la lecture du Rituel & du Pontifical sera fort utile. Enfin il faut, autant qu'il est possible, faire voir au disciple la doctrine, dans les sources où nous l'avons prise, afin de le rendre capable d'enseigner à son tour les autres.

Car les meilleurs Catéchistes seroient les peres de famille, si chacun étoit bien instruit & soigneux d'instruire ses enfans & ses domestiques. Ils feroient beaucoup plus de bien que ne peuvent faire les Prêtres & les Pasteurs. Nous ne parlons aux enfans qu'à l'Eglise, à certains jours pendant peu de temps. Les enfans y sont plusieurs ensemble extrêmement dissipés par la compagnie, par les divers objets qui les frappent de tous côtés, & qui ne leur sont pas familiers. De là vient la peine que l'on a à les rendre attentifs, les interruptions & les réprimandes qui emportent la moitié du temps destiné au Catéchisme. Pendant que vous êtes tourné d'un côté, l'autre se dérange ;

si vous vous appliquez à un enfant, dix autres badinent ; c'est toujours à recommencer. Au contraire, dans la maison, les enfans sont plus recueillis, parce qu'ils sont plus libres. S'ils n'ont pas cette crainte, qui les rend quelquefois immobiles à l'Eglise, leurs pensées sont plus tranquilles : ils ne voient rien qui leur soit nouveau. Un pere qui n'en a que deux ou trois accoutumés à le respecter, n'a pas de peine à les tenir dans le devoir ; il les a tous les jours auprès de lui, il peut prendre le temps où ils sont plus dociles ; il connoît la portée de leur esprit, leur génie, leurs inclinations. Il peut les instruire tout à loisir, & y donner tout le temps nécessaire ; & ce temps doit être long ; car comme les enfans ne peuvent s'appliquer beaucoup de suite, il faut y revenir souvent, & continuer l'instruction pendant plusieurs années, avançant à mesure que leur esprit & leurs moeurs se forment. Ce que je dis des peres, doit s'entendre des meres à proportion, principalement à l'égard des filles ; & je ne dis rien ici que je n'aye vu, & que je ne sache par expérience.

Je connois un homme entr'autres qui est passablement instruit de sa religion, sans avoir jamais appris par cœur les Catéchismes ordinaires; sans avoir eu pendant l'enfance d'autre maître que son pere. Dès l'âge de trois ans, ce bon homme le prenoit sur ses genoux, le soir après s'être retiré; lui contoit familiérement tantôt le sacrifice d'Abraham, tantôt l'histoire de Joseph ou quelqu'autre semblable; il les lui faisoit voir, en même-temps, dans un livre de figures, & c'étoit un divertissement dans la famille, de répéter ces histoires. A six ou sept ans, quand cet enfant commença à savoir un peu de latin, son pere lui faisoit lire l'Evangile, & les livres les plus faciles de l'ancien Testament, ayant soin de lui expliquer les difficultés. Il lui est resté, toute sa vie, un grand respect & une grande affection pour l'Ecriture sainte, & pour tout ce qui regarde la Religion.

Je sais bien qu'il y a peu de peres & de meres qui veuillent prendre cette peine. On trouve plus commode de mettre les filles en pension chez

des Religieuses, & les garçons au College, ou de payer des maîtres & des maîtresses; mais il est difficile que des étrangers fassent par charité ou par intérêt, ce que des peres & des meres feroient par l'amour que Dieu leur donne naturellement pour leurs enfans, s'ils savoient le bien appliquer. Quelque occupé que soit un pere, il a peu d'affaires aussi pressantes que celle-ci; & ses enfans gagneroient beaucoup, si pour leur laisser une meilleure éducation, il leur laissoit moins d'argent. On ne voit que trop de peres qui ne savent à quoi s'occuper, après avoir mis leurs enfans hors de chez eux; & qui ne les éloignent que pour n'en point avoir l'embarras, & se donner plus librement à leurs plaisirs. Il ne faut pas s'étonner si ces enfans ont peu d'amitié, & même peu de respect pour leurs parens, & c'est un grand bonheur quand ils deviennent honnêtes gens & bons Chrétiens. Au contraire, on voit ordinairement réussir ceux dont les peres sont vertueux, capables, & soigneux de les bien instruire.

Tout le Catéchisme se rapporte à l'amour de Dieu. *Racontez*, dit saint Augustin, *de telle sorte que l'Auditeur croye en écoutant, qu'il espere en croyant, & qu'il aime en espérant.* Or l'amour de Dieu, l'espérance, ou la crainte, ne s'inspirent pas d'ordinaire, en disant seulement qu'il faut aimer, craindre ou espérer, quoiqu'on le répete plusieurs fois, principalement si on le dit d'une maniere seche & désagréable. Il faut dire des choses qui inspirent effectivement l'amour ou la crainte ; soit que vous les nommiez, ou non ; puisqu'il importe bien plus au disciple de les avoir que de les connoître. La crainte de Dieu entrera dans les esprits, si l'on fait bien représenter la création, les miracles du désert, & les autres faits qui montrent sa grandeur & sa toute-puissance ; si l'on raconte bien le déluge, l'embrasement de Sodome, les plaies d'Egypte, la captivité de Babylone, & les autres effets de sa justice ; la seule déduction de ces faits rendra Dieu terrible, même sans dire qu'il le soit. Au contraire, on le fera voir aimable,

De Catechum. rudib. c. 4. in fine.

par les biens qu'il a faits à Abraham, par le soin qu'il a eu du peuple dans le désert, par sa fidélité à accomplir ses promesses, par la prospérité de David & de Salomon, par le retour de Babylone; mais bien plus sans comparaison par l'incarnation de son Fils, par la vie & la passion de Jesus-Christ. Après avoir raconté fidélement tout cela, quand même vous ne diriez point à vos Auditeurs qu'ils doivent aimer Dieu, ils l'aimeront, ou ils seront insensibles. Mais tant qu'ils ne sauront point tous ces faits, ou qu'ils n'en auront oui parler que légérement & confusément, en sorte que l'impression en sera foible, quoique l'on s'échauffe en leur disant qu'il faut aimer Dieu, quoiqu'on leur fasse apprendre par cœur divers motifs d'amour, quoiqu'ils en prononcent des actes, il est à craindre qu'ils ne demeurent aussi froids qu'auparavant.

La maniere d'enseigner y fait encore. Si le Catéchiste parle des mysteres de la Religion séchement & froidement, comme de choses indifférentes, s'il marque de l'ennui ou du

dégoût, s'il s'impatiente, & ſe met en colere, s'il ſe familiariſe trop, s'il lui échappe quelque parole ou quelque geſte indigne du perſonnage qu'il fait; il ne faut pas attendre grand fruit de ſon inſtruction. Les enfans, avant que d'entendre la langue de leur pays, entendent ce langage naturel & commun à tous les hommes, qui conſiſte dans les mouvemens des yeux, du viſage & de tout le corps, dans le ton, ou le mouvement de la voix, & qui ſans paroles exprime toutes les paſſions. Ainſi ils voient fort bien ſi l'on agit ſérieuſement, ou ſi l'on ſe joue; ſi on les flatte, ſi on les menace, ſi on eſt tranquille ou paſſionné. Ils reçoivent mieux l'impreſſion des mouvemens que des paroles. Si vous voulez donc leur inſpirer la crainte & l'amour de Dieu, il faut que vous leur paroiſſiez pénétré de ces ſentimens; & pour le paroître il le faut être en effet. Quand ils vous verront raconter les merveilles de Dieu, avec un profond reſpect, montrant naturellement par vos geſtes que vous êtes ſaiſi d'admiration & de crainte, ils ſuivront vos

mouvemens. Il en sera de même de l'espérance, si vous leur paroissez frappé de l'attente du Royaume de Jesus-Christ ; si levant les yeux & les mains au Ciel, vous soupirez après cette bienheureuse éternité ; si vous représentez dignement la gloire des corps ressuscités, & la joie du Paradis. Il en sera de même de l'amour, si vous savez bien peindre les souffrances du Sauveur, si vous les décrivez avec tendresse, si vous êtes pénétré jusqu'à verser des larmes. Or tout cela viendra de soi-même, si vous êtes bien touché des vérités de la religion ; & vous le serez, si vous êtes homme de raison.

C'est par ce conseil que je finis l'instruction de quiconque se voudra servir de ce Catéchisme. On ne peut bien écrire une méthode qui doit varier infiniment selon les sujets & les occasions ; mais l'on est assuré que l'on fera bien si l'on a une véritable charité pour Dieu & pour le prochain ; & c'est par la priere qu'elle s'acquiert & se fortifie. Prions donc sans cesse & de toutes nos forces, que Dieu envoye de dignes ouvriers dans

dans ſa moiſſon ; qu'il leur donne les lumieres néceſſaires pour inſtruire les ſimples , la charité & toutes les vertus qui doivent ſoutenir ſes inſtructions. Puiſque nous ſommes appellés à une fonction ſi noble, prions que nous ne la déshonorions pas par notre négligence à nous en acquitter, & par notre vie peu édifiante. Demandons un zele ardent qui nous fourniſſe mille ſaintes inventions , pour attirer les petits & les grands , les ſimples & les ſages , & qui nous faſſe être toujours prêts à donner des inſtructions à ceux qui les voudront recevoir. Demandons une patience invincible , pour ſupporter leurs défauts, & la fatigue de l'inſtruction ; enfin une humilité ſolide , qui nous perſuade ſincérement que nous y commettons une infinité de fautes, & que nous ne faiſons que gâter l'œuvre de Dieu. Nous devons auſſi beaucoup prier pour ceux que nous inſtruirons , demander à Dieu qu'il nous fourniſſe les occaſions & nous ouvre les portes ; qu'il donne à ceux qui nous écoutent la docilité , l'intelligence , l'affection , la perſévérance. On peut ſe ſervir très-

utilement à cette fin, des prieres que l'Eglise a instituées pour les catéchumenes, & que nous avons encore dans le Rituel au commencement de la cérémonie du Baptême. Voilà ce que j'avois à dire sur le dessein & l'usage de ce Catéchisme.





PETIT CATÉCHISME HISTORIQUE.

PREMIERE PARTIE,

Contenant en abrégé l'Histoire Sainte.

DE LA CRÉATION.

DIEU a fait le monde de rien, par sa parole & sa volonté, & pour sa gloire. Il l'a fait en six jours. Le premier jour il a créé le Ciel & la terre, ensuite la lumiere; le second jour il créa le firmament, qu'il appella le Ciel; le troisieme jour il sépara l'eau & la terre, & fit produire à la terre toutes les plantes; & le quatrieme il créa le soleil, la lune &

les étoiles ; le cinquieme il forma les oiſeaux dans l'air & les poiſſons dans la mer ; le ſixieme il produiſit les animaux terreſtres, & forma l'homme à ſon image ; & Dieu ſe repoſa le ſeptieme jour. Pour faire l'homme, il forma d'abord le corps de terre, puis il y mit une ame faite à ſon image. L'homme eſt l'image de Dieu, parce qu'il eſt capable de connoître Dieu & de l'aimer, & c'eſt pour cela que Dieu l'a fait. Le premier homme eut nom Adam. Dieu lui donna pour compagne la femme qu'il forma d'une de ſes côtes, afin qu'il l'aimât comme une partie de lui-même ; ainſi il inſtitua le mariage. La premiere femme fut nommée Eve. Dieu mit Adam & Eve dans le Paradis terreſtre, qui étoit un jardin délicieux, où ils vivoient heureux. Ils avoient la liberté de manger de toutes ſortes de fruits, hors de ceux de l'arbre de la ſcience du bien & du mal, que Dieu leur avoit défendu. Ils étoient tout nuds, ſans avoir de honte, parce qu'ils n'avoient point de malice ; ils ne ſouffroient aucune incommodité, & ne devoient point mourir. Dieu avoit auſſi créé de purs eſprits, qui ſont les Anges.

Demande. Qui a fait le monde ? *Réponse.* C'eſt Dieu. *D.* De quoi l'a-t-il fait ? *R.* Il l'a fait de rien. *D.* Comment l'a-t-il fait ? *R.* par ſa parole. *D.* Pourquoi l'a-t-il fait ? *R.* Pour ſa gloire. *D.* En combien de jours Dieu a-t-il créé le monde ? *R.* Dans l'eſpace de ſix jours. *D.* Qu'a-t-il créé le premier jour ? *R.* Le Ciel & la terre, enſuite la lumiere. *D.* Et le ſecond jour ? *R.* Le firmament qu'il appella Ciel. *D.* Que fit-il le troiſieme jour ? *R.* Il ſépara l'eau de la terre, & fit produire à la terre toutes ſortes de plantes. *D.* Et le quatrieme ? *R.* Il créa le ſoleil, la lune & les étoiles. *D.* Et le cinquieme ? *R.* Il forma dans l'air les oiſeaux, & les poiſſons dans la mer. *D.* Et le ſixieme ? *R.* Il produiſit tous les animaux terreſtres, & forma l'homme à ſon image. *D.* Que fit il enfin le ſeptieme jour ? *R.* Après avoir créé toutes choſes, il ſe repoſa. *D.* De quoi a-t-il fait le premier homme ? *R.* Il a fait le corps de terre. *D.* Et l'ame ? *R.* Il l'a créée de rien. *D.* De qui eſt elle l'image ? *R.* De Dieu même. *D.* Pourquoi Dieu a-t il fait l'homme ? *R.* Pour le connoître & l'aimer. *D.* De quoi fut

faite la premiere femme ? *R*. D'une côte de l'homme. *D*. Pourquoi cela? *R*. Pour montrer qu'ils étoient tous deux d'une même chair. *D*. Qu'étoit-ce que le Paradis terreſtre ? *R*. Un beau jardin où Dieu mit Adan & Eve. *D*. En quel état y vivoient-ils ? *R*. Ils vivoient heureux. *D*. Quand devoient-ils mourir ? *R*. Ils ne devoient point mourir. *D*. Qui ſont les Anges ? *R*. De purs eſprits, qui n'ont point de corps.

LEÇON II.

Du péché du premier homme.

IL y eut des Anges qui ſe révolterent contre Dieu, il les précipita dans l'enfer & dans le feu éternel. Ce ſont les démons, ou les Anges du Diable qui s'occupent à tenter les hommes, & à les révolter contre Dieu. Un de ces malins Eſprits ſe ſervit du ſerpent, & perſuada à la femme de manger du fruit de l'arbre que Dieu leur avoit défendu; elle en mangea, & en fit manger à ſon mari. Alors Dieu maudit le ſer-

pent ; & déclara que de la femme naîtroit celui qui lui écraseroit la tête ; c'est-à-dire, le Sauveur du monde, qui viendroit un jour détruire la puissance du démon. Il chassa Adam & Eve du Paradis, & ils demeurerent dans un état très-misérable. Ils perdirent la grace de Dieu, & devinrent captifs du diable, & sujets à la mort & à toutes les incommodités du corps, & de plus à l'ignorance & à la concupiscence. La concupiscence est l'amour de nous-mêmes, qui nous détourne d'aimer Dieu notre Créateur, & delà viennent tous les péchés qui menent à la mort éternelle. Adam & Eve n'eurent des enfans qu'après leur péché, c'est pourquoi leurs enfans naquirent sujets aux mêmes miseres qu'eux, & les firent passer à leurs descendans, en sorte que tous les hommes naissent dans le péché, ennemis de Dieu & destinés à l'enfer. C'est ce mal que nous appellons péché originel.

Demande. Qui est le démon ? *Réponse.* C'est un Ange rebelle à Dieu. *D.* A quoi Dieu l'a-t-il condamné ? *R.* Au feu éternel. *D.* A quoi s'occupe-t-il ? *R.* A tenter les hommes &

les faire offenser Dieu. *D*. Comment tenta-t-il le premier homme ? *R*. Il entra dans le serpent, & persuada à la femme de manger du fruit défendu. *D*. Que fit-elle ensuite ? *R*. Elle en fit manger à son mari. *D*. Que fit Dieu ? *R*. Il maudit le serpent. *D*. Comment punit-il Adam & Eve ? *R*. Il les chassa du paradis terrestre. *D*. Que leur promit-il ? *R*. Que la femme écraseroit la tête du serpent. *D*. Qu'est-ce à dire ? *R*. Qu'il viendroit d'elle un Sauveur des hommes, pour ruiner la puissance du démon. *D*. En quel état se trouva l'homme après son péché ? *R*. Fort misérable, & en son ame & en son corps. *D*. Quels maux lui vinrent de la part du corps ? *R*. Toutes sortes d'incommodités, les maladies & la mort. *D*. Et de la part de l'ame ? *R*. L'ignorance & la concupiscence. *D*. Qu'est-ce que la concupiscence ? *R*. L'attachement que nous avons à n'aimer que nous. *D*. Que produit-elle ? *R*. Le péché. *D*. Que produit le péché ? *R*. La mort éternelle. *D*. Quand fut-ce qu'Adam & Eve eurent des enfans ? *R*. Après leur péché. *D*. Leur péché passa-t-il à leurs enfans ? *R*. Oui, & aux

aux enfans de leurs enfans? *D*. Ce mal dure-t-il encore? *R*. Oui, tous les hommes naissent avec ce péché. *D*. Comment l'appelle-t-on? *R*. Le péché originel.

LEÇON III.

Du déluge, & de la loi de nature.

Les premiers enfans d'Adam & d'Eve furent Caïn & Abel. Caïn tua son frere par envie de sa vertu; & les descendans de Caïn furent méchans. Adam eut un autre fils nommé Seth, dont les enfans conserverent la crainte de Dieu: mais ils s'allierent avec les méchans, & se corrompirent; de sorte que tous les hommes étant adonnés au mal, Dieu résolut de les faire périr par un déluge universel. Il n'y eut que Noé, descendu de Seth, qui trouva grace devant Dieu. Dieu l'avertit de son dessein, & lui commanda de bâtir une Arche, c'est-à-dire, un vaisseau quarré & couvert en forme de coffre, assez grand pour contenir une couple de chaque espece de bêtes &

d'oiſeaux. Quand il y fut entré, Dieu fit tomber pendant quarante jours & quarante nuits une pluie épouvantable, accompagnée de débordement de la mer; en ſorte que toute la terre fut couverte d'eau. Tous les hommes & tous les animaux furent noyés: il n'y eut que huit perſonnes de ſauvées, Noé, ſa femme, ſes trois fils & leurs femmes, & les animaux qui étoient dans l'arche. Après le déluge le monde fut repeuplé par les trois enfans de Noé, Sem, Cham & Japhet, ainſi nous ſommes tous freres. Mais les hommes devinrent bientôt plus méchans qu'auparavant. Au lieu d'adorer Dieu, la plupart adoroient le ſoleil, la lune ou d'autres créatures: ils n'honoroient point leurs peres, ils étoient impudiques, ils ſe tuoient, ſe voloient, ſe calomnioient les uns les autres, ne diſoient point la vérité, & ſuivoient leurs déſirs déréglés. En tout cela ils faiſoient contre leur raiſon & leur conſcience, qui eſt la loi de nature.

Demande. Qui fut le premier meurtrier dans le monde? *Réponſe.* Caïn qui tua ſon frere Abel. *D.* Pourquoi le tua-t-il? *R.* Par envie de ſa vertu.

D. Tous hommes furent-ils méchans comme lui ? R. La plupart le furent. D. Ne resta-t-il pas un homme agréable à Dieu ? R. Il ne resta que Noé. D. Que fit Dieu pour punir les hommes ? R. Il envoya le déluge. D. Qu'est-ce que ce déluge ? R. Une grande inondation qui couvrit d'eau toute la terre. D. Que devinrent les hommes ? R. Ils furent tous noyés. D. Et les bêtes ? R. Elles furent aussi noyées. D. Que devint Noé ? R. Dieu le conserva dans l'arche. D. Qu'étoit-ce que l'arche de Noé ? R. Un grand vaisseau quarré & couvert en forme de coffre. D. S'y sauva-t-il seul ? R. Oui, avec sa famille. D. Et quoi encore ? Une couple de bêtes & d'oiseaux de toutes sortes. D. Tous les hommes sont-ils nos freres ? R. Oui, parce que nous venons tous d'Adam & de Noé. D. Qu'est-ce que la loi de nature ? R. C'est la raison & la conscience. D. Que nous enseigne-telle à l'égard de Dieu ? R. Qu'il ne faut adorer que lui. D. Et à l'égard des hommes ? R. De ne faire à personne ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fît. D. Et à l'égard de nous-mêmes ? R. De modérer nos passions & nos désirs.

LEÇON IV.

D'Abraham & des autres Patriarches.

LA vraie religion & la loi de nature se conserverent chez quelques saints personnages, principalement de la race de Sem. Un d'entr'eux fut Abraham que Dieu choisit pour faire alliance avec lui. Il lui commanda de quitter son pays, & lui promit de le rendre pere d'un peuple innombrable, de donner à ce peuple la terre de Canaan, & de bénir en sa race toutes les nations de la terre ; ce qui marquoit que de sa postérité naîtroit le Sauveur du monde. Abraham crut aux promesses de Dieu, qui lui ordonna la Circoncision pour marque de son alliance, & lui donna un fils nommé Isaac. Dieu voulant éprouver la foi d'Abraham, lui commanda de sacrifier ce cher fils ; mais il l'arrêta comme il étoit prêt de l'égorger. Isaac fut pere de Jacob, autrement nommé Israël, qui eut douze fils, entr'autres

Lévi, Juda, Joſeph & Benjamin. Ce ſont les douze Patriarches peres des douze Tribus, qui compoſerent tout le peuple d'Iſraël. On appelle auſſi Patriarches tous les Saints qui ont vécu ſous la loi de nature.

Demande. Où ſe conſerva la loi de nature après le déluge? *Réponſe.* Dans la famille de Sem. *D.* Qui fut celui avec qui Dieu fit alliance? *R.* Abraham. *D.* Que lui ordonna-t-il? *R.* De quitter ſa famille & ſon pays. *D.* Que lui promit il? *R.* De faire venir de lui un grand peuple. *D.* Que lui promit-il encore? *R.* De lui donner la terre de Canaan. *D.* Que lui promit-il de plus grand? *R.* De bénir en ſa race toutes les nations de la terre. *D.* Que vouloit dire cela? *R.* Que le Sauveur du monde viendroit de la race d'Abraham. *D.* Quelle fut la marque de l'alliance de Dieu avec Abraham? *R.* La Circonciſion. *D.* Qui fut le fils d'Abraham? *R.* Iſaac. *D.* Pourquoi le voulut-il ſacrifier? *R.* Pour obéir à Dieu. *D.* Pourquoi Dieu le lui avoit-il commandé? *R.* Pour éprouver ſa foi. *D.* Qui fut Jacob? *R.* Le fils d'Iſaac. *D.* Quel autre nom eut Jacob?

R. Il fut auſſi nommé Iſrael. D. Combien eut-il d'enfans? R. Il en eut douze. D. Comment les appella-t-on? R. Les Patriarches?

LEÇON V.

De la ſervitude d'Egypte, & de la Pâque.

LES freres de Joſeph le vendirent par envie; il fut mené en Egypte, où il fut long-temps eſclave: mais il demeura fidele à Dieu, qui le délivra, & le fit devenir favori du Roi. Il pardonna à ſes freres, & les fit venir en Egypte, avec leur pere & toute ſa famille. Ils y moururent, & leurs enfans s'y multiplierent merveilleuſement. Un autre Roi d'Egypte craignant qu'ils ne ſe rendiſſent trop puiſſans, les chargea de travaux pénibles, & voulut même faire périr tous les enfans mâles. Mais Dieu eut pitié de ſon peuple, & envoya pour les délivrer Moyſe deſcendu de Lévi avec ſon frere Aaron. Ils vinrent trouver Pharaon, c'étoit le nom des Rois d'E-

gypte, & lui commanderent de la part de Dieu de laiſſer aller ſon peuple : il le refuſa pluſieurs fois, & Moyſe pour l'y contraindre fit pluſieurs miracles terribles, que l'on appelle les plaies d'Egypte; les Iſraélites ſortirent enfin : mais auparavant ils célébrerent la Pâque par ordre de Dieu, mangeant dans chaque famille un agneau rôti, après avoir marqué de ſon ſang la porte de chaque maiſon. Pâque ſignifie paſſage; & Dieu leur ordonna de faire un pareil ſacrifice & un pareil repas tous les ans en mémoire de leur délivrance, qui étoit un ſigne que tous les hommes ſeroient un jour délivrés du péché & de la ſervitude du démon.

Demande. Racontez l'hiſtoire de Joſeph? *Réponſe.* Ses freres le vendirent par envie : il fut long-temps eſclave en Egypte, puis il devint favori du Roi. *D.* Que fit-il à ſes freres dans ſa grande puiſſance? *R.* Il leur pardonna & les fit venir en Egypte avec toutes leurs familles. *D.* Qu'arriva-t-il en Egypte aux Enfans d'Iſraël? *R.* Ils s'y multiplierent extrêmement. *D.* Que leur fit le Roi d'Egypte? *R.* Il voulut les faire périr,

D. Qui les ſecourut ? *R*. Dieu. *D*. De qui ſe ſervit-il pour les délivrer ? *R*. De Moyſe. *D*. Que fit Moyſe ? *R*. De grands miracles pour contraindre Pharaon d'obéir à Dieu. *D*. Qu'eſt-ce que la Pâque ? *R*. C'eſt un agneau qui fut ſacrifié & mangé la nuit de leur délivrance. *D*. Que fit on de ſon ſang ? *R*. On en marqua les maiſons des Iſraélites. *D*. Que ſignifioit la délivrance des Iſtaélites ? *R*. Que Dieu délivreroit un jour tous les hommes de la ſervitude du démon.

LEÇON VI.

Du voyage dans le déſert & de la loi écrite.

DIEU ayant délivré les Iſraélites de la ſervitude d'Egypte, les mena dans la terre de Canaan, ſuivant les promeſſes qu'il avoit faites à leurs peres. Il fit de grands miracles dans ce voyage. Il les fit paſſer à pied ſec au travers de la mer rouge, pour les délivrer de Pharaon qui les pourſuivoit. Il les mena par un grand déſert, où il les nourrit qua-

rante ans durant, de la manne qu'il faiſoit tomber du Ciel; & leur fit ſortir de l'eau d'un rocher. Dès le commencement du voyage ils arriverent au mont Sinaï, où Dieu leur donna la loi le cinquieme jour après la Pâque. Ils virent la montagne toute en feu & couverte d'un nuage épais, d'où ſortoient des éclairs, des tonnerres, & un bruit comme des trompettes, & ils entendirent une voix, qui dit: Je ſuis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la ſervitude d'Egypte. Tu n'auras point d'autres Dieux devant moi. Tu ne te feras point d'idole, ni aucune figure pour l'adorer. 2. Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain. 3. Souviens-toi de ſanctifier le jour du Sabbat, c'eſt-à-dire, le repos du ſeptieme jour. 4. Honore ton pere & ta mere, afin que tu vives long-temps dans la terre promiſe. 5. Tu ne tueras point. 6. Tu ne commettras point d'adultere. 7. Tu ne déroberas point. 8. Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain. 9. Tu ne déſireras point la femme de ton prochain. 10. Tu ne déſireras point le bien de ton prochain. Dieu donna à

Moyse ces dix Commandemens écrits ſur deux tables de pierre. Ils ne contenoient guere que la loi naturelle : & Dieu la voulut alors donner par écrit, parce qu'elle s'oublioit, tant la malice des hommes étoit grande.

Demande. Où allerent les Iſraélites au ſortir d'Egypte ? *Réponſe.* Dans la terre de Chanaan, où Dieu les mena. *D.* Pourquoi les y mena-t-il ? *R.* Pour accomplir ſes promeſſes. *D.* Comment paſſerent-ils la mer rouge ? *R.* Dieu leur fit un chemin ſec au milieu des eaux. *D.* Par où paſſerent-ils enſuite ? *R.* Par un grand déſert. *D.* De quoi y vécurent-ils ? *R.* De la manne que Dieu leur envoyoit du Ciel. *D.* Quand l'eau leur manqua, où en prirent-ils ? *R.* Dieu en fit ſortir d'un rocher. *D.* Quand Dieu leur donna-t-il ſa Loi ? *R.* Le cinquantieme jour après leur ſortie. *D.* En quel lieu ? *R.* Sur le mont Sinaï. *D.* Comment parut la montagne ? *R.* Toute en feu, avec des tonnerres & des éclairs. *D.* Dites les Commandemens que Dieu leur donna ? *R.* Je ſuis le Seigneur ton Dieu qui t'ai tiré, &c. *D.* Dites le ſecond ? *R.* Tu ne prendras point le nom du Seigneur, &c. *D.* Le troiſieme, &c.

Le Disciple doit apprendre par cœur les Commandemens tout au long, comme ils sont ci-dessus. D. Ces dix Commandemens furent-ils écrits? R. Oui, sur deux tables de pierre. D. Etoient-ils nouveaux? R. Non, c'étoit la loi de nature.

LEÇON VII.

De l'alliance de Dieu avec les Israélites.

DIEU fit mettre les tables de la loi dans l'Arche d'alliance, qui étoit un coffre de bois précieux, tout revêtu d'or. Cette Arche étoit gardée dans un Tabernacle, c'est-à dire, une tente de riches étoffes: & devant il y avoit un Autel pour les sacrifices, qui se faisoient en égorgeant des bœufs & des moutons, que l'on faisoit brûler ensuite sur l'Autel. C'étoit la maniere d'honorer Dieu en ces temps-là. Aaron & ses enfans furent consacrés Prêtres, pour offrir ces sacrifices, & tout le reste de la Tribu de Lévi fut destiné au service du Tabernacle. L'Arche & le Tabernacle étoient la marque de l'alliance de Dieu

avec les Israélites, & cette alliance qui s'appelle aussi Testament, étoit la même qu'il avoit faite avec Abraham. Car il renouvella en leur faveur toutes les promesses qu'il avoit faites à leurs peres. Il promit de les prendre pour son peuple bien-aimé; de les établir dans la terre de Canaan, & de les y combler de biens, & cette terre promise étoit la figure du Ciel & du séjour des bienheureux. Le peuple de son côté promit de ne point reconnoître d'autre Dieu que le Seigneur, de l'aimer de tout son cœur, & d'observer tous ses Commandemens, sous peine d'être chassés de la terre promise, & accablés de miseres. Cette alliance fut confirmée par le sang des victimes, & Dieu l'exécuta très-fidélement. Il fit remonter le Jourdain vers sa source, il arrêta le soleil & la lune, & fit plusieurs autres grands miracles, pour mettre les Israélites en possession de la terre de Canaan; & ils la partagerent en douze parts, une pour chacune des douze Tribus. Mais ils ne tinrent rien de ce qu'ils avoient promis à Dieu. Ils se révolterent plus de dix fois pendant le voyage, & étant entrés dans la terre, ils firent alliance

avec les anciens habitans, que Dieu leur avoit commandé d'exterminer, & adorerent leurs idoles.

Demande. Comment ſe faiſoient les ſacrifices de l'ancienne loi ? *Réponſe.* On égorgeoit une bête, puis on la brûloit ſur l'Autel. *D.* Où étoit l'Autel ? *R.* Devant le Tabernacle. *D.* Qu'y avoit-il dans le Tabernacle ? *R.* l'Arche d'alliance. *D.* Qu'étoit-ce que cette Arche ? *R.* Un coffre tout revêtu d'or. *D.* Qu'y avoit-il dedans ? *R.* Les deux tables de la loi. *D.* Qui étoient les ſacrificateurs ? *R.* Aaron & ſes enfans. *D.* Qui étoient les Lévites. *R.* Tout le reſte de la Tribu, deſtiné au ſacrifice du Tabernacle. *D.* Quelle fut l'alliance de Dieu avec les Iſraélites ? *R.* La même qu'il avoit faite avec Abraham. *D.* Que leur promit-il ? *R.* Il promit de les prendre pour ſon peuple, les établir dans la terre de Canaan, & les combler de biens. *D.* Que ſignifioit cette terre ? *R.* C'étoit l'image du Ciel. *D.* Que promit le peuple ? *R.* D'aimer Dieu de tout ſon cœur, & d'obſerver ſes Commandemens. *D.* Sous quelle peine ? *R.* Sous peine d'être chaſſés & accablés de miſeres. *D.* Cette alliance fut-elle

bien exécutée ? *R.* Oui, de la part de Dieu. *D.* Quels miracles fit il pour mettre ſon peuple en poſſeſſion de la terre ? *R.* Il ſécha le Jourdain, il arrêta le ſoleil & la lune. *D.* Comment fut exécutée l'alliance de la part du peuple ? *R.* Il l'exécuta très-mal. *D.* Combien de fois ſe révolterent-ils dans le déſert ? *R.* Plus de dix fois. *D.* Que firent-ils après leur établiſſement dans la terre promiſe ? *R.* Ils quitterent ſouvent Dieu pour les idoles.

LEÇON VIII.

De l'Idolâtrie.

DIEU n'étoit plus connu ni adoré que chez les Iſraélites ; & l'idolâtrie régnoit chez toutes les autres nations. Les hommes ne s'appliquoient qu'à leurs corps, & ne penſoient ni à leur ame ni à Dieu pur Eſprit, Créateur du ciel & de la terre. Ils ſe figuroient une infinité de Dieux, à qui ils donnoient différens noms ſelon les pays, & en contoient mille fables ridicules. Ils les repréſentoient les uns

comme des hommes, les autres comme des femmes, qu'ils nommoient Déeſſes: ils en faiſoient des Idoles de bois, de pierre, d'or ou d'argent, & adoroient les ouvrages de leurs mains, leur bâtiſſant des Temples, leur dreſſant des Autels, & leur faiſant des ſacrifices. Ainſi les Grecs & les Romains adoroient Jupiter, qu'ils diſoient être le plus grand des Dieux; Junon qu'ils faiſoient ſa femme: Mars, Vénus, Bacchus & pluſieurs autres. Ainſi en Egypte on adoroit Iſis ſous la figure d'une femme avec une tête de vache, & d'autres monſtres ſemblables. Le démon les abuſoit de la ſorte, pour ſe faire adorer ſous ces noms, & leur faire commettre toutes ſortes de crimes ſous prétexte de religion: car leurs fêtes n'étoient que débauches & diſſolutions. Ce ſont ces idolâtres que l'on nommoit Gentils ou Païens. Les Iſraélites ſe laiſſerent ſouvent emporter à leurs mauvais exemples. Toutes les fois qu'ils quitterent Dieu pour les Idoles, il les abandonna à leurs ennemis, qui les tinrent en ſervitude; & toutes les fois qu'ils revinrent à lui, il leur ſuſcita des hommes extraordinaires pour les en délivrer.

Demande. Le vrai Dieu n'étoit-il connu que des Iſraélites ? *Rép.* Non, il n'y avoit plus qu'eux qui le connuſſent. *D.* Qu'eſt-ce donc que les autres nations adoroient ? *R.* Des Idoles qu'ils ſe forgeoient à plaiſir. *D.* Que repréſentoient ces idoles ? *R.* Des hommes, des femmes, des animaux, qu'ils nommoient Dieux & Déeſſes ? *D.* Comment les honoroient-ils ? *R.* Ils les prioient & leur faiſoient des ſacrifices. *D.* D'où venoit cet aveuglement ? *R.* De ce qu'ils avoient oublié leur Créateur. *D.* Comment l'avoient-ils oublié ? *R.* En ne penſant qu'au corps. *D.* Qui les entretenoit dans cette erreur ? *R.* Le démon qui ſe faiſoit adorer ſous le nom des faux Dieux. *D.* Que produiſoit l'idolâtrie ? *R.* Elle les engageoit à toutes ſortes de vices. *D.* Comment nomme-t-on autrement les Idolâtres ? *R.* On les nomme auſſi Gentils ou Païens.

LEÇON IX.

De David & du Messie.

Les Israélites, depuis leur entrée dans la terre de Canaan, furent long-temps gouvernés par des Juges: ensuite ils voulurent avoir des Rois, dont le premier fut Saül, le second David. Il étoit de la Tribu de Juda, de qui devoit venir le Sauveur du monde, suivant que Jacob l'avoit prédit. David fut sacré par ordre de Dieu, avec de l'huile sainte: & tous les autres Rois furent sacrés de même, d'où vient qu'on les appelloit Christs, c'est-à-dire, Oints. David fut long-temps persécuté par Saül, & soutint de grandes guerres contre les infideles. Enfin, Dieu le mit au dessus de tous ses ennemis, & le combla de richesses & de gloire. Sa ville capitale étoit Jérusalem, où il avoit bâti un Palais sur la montagne de Sion, & y fit apporter l'Arche d'alliance. Il vouloit faire bâtir un Temple, mais Dieu lui déclara que cet honneur étoit réservé à son fils; que

ſa poſtérité régneroit éternellement ſur le peuple fidele ; & que de lui viendroit le Sauveur promis depuis le commencement du monde : qu'il régneroit non-ſeulement ſur la maiſon d'Iſraël, mais encore ſur toutes les nations de la terre. Que ce Sauveur ſeroit fils de Dieu & fils de David tout enſemble : qu'il ſeroit mépriſé & perſécuté par les hommes : mais qu'enſuite il rameneroit toutes les nations à la connoiſſance & au ſervice du vrai Dieu. Depuis ce temps les Iſraélites nommerent le Sauveur qu'ils attendoient, le Roi fils de David, autrement le Meſſie ou le Chriſt.

Demande. Comment les Iſraélites furent-ils gouvernés après leur entrée dans la terre promiſe ? *Réponſe.* Par des Juges, puis par des Rois. *D.* Qui fut leur premier Roi ? *R.* Saül. *D.* Qui fut le ſecond ? *R.* David. *D.* De quelle Tribu étoit-il ? *R.* De la Tribu de Juda. *D.* Où étoit ſa réſidence ordinaire ? *R.* Sur le mont de Sion, dans la ville de Jéruſalem. *D.* Où fit-il apporter l'Arche d'alliance ? *R.* Là-même, à Sion. *D.* Qu'eſt ce que Dieu lui promit ? *R.* Que ſa poſtérité régneroit éternellement ſur le peuple de

Dieu. *D.* Et quoi encore ? *R.* Que le Sauveur viendroit de lui. *D.* Qu'eſt-ce que le Chriſt, ou le Meſſie ? *R.* C'eſt ce même Sauveur. *D.* Que veut dire ce nom de Chriſt ? *R.* Oint ou Sacré. *D.* Pourquoi cela ? *R.* Parce que David & les autres Rois furent ſacrés avec de l'huile ſainte.

LEÇON X.

Du Schiſme de Samarie.

SAlomon ſuccéda à ſon pere David, qui fut l'image du Meſſie dans ſa gloire, comme David avoit été l'image du Meſſie dans ſes travaux & dans ſes ſouffrances. Salomon régna toujours en paix, comblé de richeſſes & de plaiſirs ; & ce qui eſt bien au-deſſus, Dieu lui avoit donné la vraie ſageſſe. Il fit bâtir un Temple à Jéruſalem, ſuivant le projet de ſon pere. L'Arche d'alliance y fut placée, & on y fit les ſacrifices. Il n'y avoit que ce ſeul Temple, & il n'étoit permis de ſacrifier que ſur ce ſeul Autel. La loi l'ordonnoit ainſi, pour mieux faire com-

prendre qu'il n'y a qu'un Dieu & une vraie Religion. A la fin Salomon perdit sa sagesse, pour s'être trop adonné aux plaisirs, & les femmes étrangeres qu'il aima passionnément, l'entraînerent à l'idolâtrie. Pour l'en punir, son Royaume fut divisé après sa mort. Il n'y eut que la Tribu de Juda & celle de Benjamin qui obéirent à son fils Roboam : les dix autres Tribus prirent pour leur Roi Jéroboam, de la Tribu d'Ephraïm. Celui-ci, pour séparer davantage ses sujets de ceux du Roi de Juda, & les empêcher d'aller à Jérusalem, leur fit une religion, & éleva des veaux d'or, qu'il faisoit adorer dans son Royaume. Ainsi il y eut un schisme, c'est-à-dire une division, qui déchira l'Eglise de Dieu. La vraie Eglise demeura à Jérusalem, & la fausse s'établit à Sichem, puis à Samarie, qui fut la capitale du Royaume d'Israël ou d'Ephraïm.

Demande. Qui fut le successeur de David ? *Réponse.* Son fils Salomon. *D.* Comment régna-t-il ? *R.* Dans la prospérité & dans les plaisirs. *D.* N'eut-il rien de meilleur ? *R.* Oui, il eut

ſa ſageſſe. *D*. Quel bâtiment fit-il? *R*. Le Temple de Jéruſalem. *D*. Y avoit-il quelqu'autre Temple où Dieu fût honoré? *R*. Non, il n'y avoit qu'un ſeul Temple & un ſeul Autel. *D*. Pourquoi cela? *R*. Pour montrer qu'il n'y a qu'un Dieu & une religion. *D*. Salomon fut-il ſage juſqu'à la fin? *R*. Non, il ſe corrompit par l'amour des femmes. *D*. Qu'arriva-t-il après ſa mort? *R*. Le Royaume fut diviſé. *D*. Que reſta-t-il au fils de Salomon? *R*. Deux Tribus, Juda & Benjamin. *D*. Qui fut le Roi des dix autres? *R*. Jéroboam. *D*. Que fit-il pour affermir ſon Royaume? *R*. Il fit un ſchiſme. *D*. Qu'eſt-ce qu'un ſchiſme? *R*. Une diviſion dans l'Egliſe? *D*. Où demeura la vraie Egliſe? *R*. A Jéruſalem. *D*. Quelle fut la capitale du Royaume d'Iſraël, & de la fauſſe Egliſe? *R*. Samarie.

LEÇON XI.

Des Prophetes.

TOus les Rois d'Iſraël furent méchans & idolâtres: il y en eut auſſi pluſieurs entre les Rois de Juda,

& Dieu leur envoya aux uns & aux autres plusieurs Prophetes pour les rappeller à son service. On appelle Prophetes tous ceux que Dieu a remplis de son esprit, & à qui il a découvert les choses cachées : & cet esprit de Dieu qui a parlé par les Prophetes, est le Saint-Esprit Seigneur & vivifiant. Ainsi Moyse, Samuel, David & Salomon, étoient des Prophetes : mais on donna ce nom particuliérement à ceux qui menoient une vie austere & retirée, comme des Religieux, & qui furent en fort grand nombre, pendant la division des Royaumes. Tel fut Elie, qui arrêta la pluie pendant trois ans & demi, fit plusieurs autres miracles étonnans, enfin fut enlevé au Ciel, & il est encore vivant. Il y a d'autres Prophetes dont nous avons des écrits, comme Isaïe & Jérémie. Ils prédirent que Samarie & Jérusalem seroient détruites, & que Jérusalem seroit rétablie. A ces prédictions ils en mêloient plusieurs touchant le Messie, marquant toutes les circonstances de sa naissance, de sa vie, de ses souffrances, de sa mort, & de son regne éternel. Ils ont dit que Dieu

feroit avec ſon peuple une nouvelle alliance, plus parfaite que l'ancienne ; & qu'il appelleroit à ſon ſervice toutes les nations du monde, les faiſant renoncer à leurs idoles.

Demande. Qui étoient les Prophetes? *Réponſe.* Des hommes remplis de l'Eſprit de Dieu. *D.* Quel étoit cet Eſprit? *R.* Le Saint-Eſprit Seigneur & vivifiant. *D.* Pourquoi les appelle-t-on Prophetes? *R.* Parce qu'ils prédiſoient l'avenir. *D.* Quand y en eut-il le plus? *R.* Depuis la diviſion des deux Royaumes. *D.* Quel eſt le plus fameux de ces temps-là? *R.* Elie. *D.* Comment eſt-il mort? *R.* Il n'eſt point mort. *D.* Qu'eſt-il donc devenu? *R.* Il a été enlevé au Ciel tout vivant. *D.* Qui ſont les Prophetes dont nous avons des écrits? *R.* Iſaïe, Jérémie & pluſieurs autres. *D.* Qu'ont-ils prédit? *R.* La ruine entiere du Royaume de Samarie. *D.* Et de Jéruſalem? *R.* Ils ont prédit qu'elle ſeroit ruinée & rétablie. *D.* Ont-ils parlé du Meſſie? *R.* Oui, ils ont prédit tout ce qui lui devoit arriver. *D.* Ont-ils parlé d'une nouvelle alliance? *R.* Oui, ils ont dit qu'elle ſeroit plus parfaite que l'ancienne. *D.* Qu'ont-ils dit de la

vocation des Gentils? R. Que toutes les nations quitteroient leurs idoles pour adorer le vrai Dieu.

LEÇON XII.

De la captivité de Babylone.

LES Rois d'Iſraël & de Juda ne profiterent ni des reproches ni des avertiſſemens des Prophetes. Au contraire, ils les perſécuterent & les firent mourir cruellement pour la plupart. Dieu ſouffrit leurs crimes avec une patience admirable, & les attendit long-temps à pénitence : mais enfin il exécuta ſes menaces. Le Royaume de Samarie fut détruit, & les dix Tribus diſperſées en des pays éloignés, d'où elles ne revinrent jamais. Enſuite Nabuchodonoſor Roi de Babylone, ruina Jéruſalem, brûla le Temple, & emmena le peuple en captivité. Babylone étoit alors la ville la plus puiſſante du monde : mais pleine d'idolâtrie, de ſuperſtitions, de débauches, & de toutes ſortes de vices. Les Juifs ne laiſſerent pas d'y garder leur Religion, & d'y obſerver la

loi

loi de Moyſe. Il y eut même parmi eux de grands Saints, pendant ce temps-là, entr'autres le Prophete Daniel, qui mena une vie très-pure au milieu de la Cour & des plus grands emplois, & à qui Dieu révéla de grands myſteres. Trois jeunes hommes, qui avoient été élevés avec lui, refuſerent d'adorer une grande ſtatue d'or que Nabuchodonoſor avoit dreſſée, & il les fit jeter dans une fournaiſe ardente, où Dieu les conſerva ſans aucun mal. Le Roi rendit alors gloire à Dieu, qui commençoit ainſi à faire connoître ſa puiſſance chez les infideles.

Demande. Dieu ſe hâta-t il de punir les péchés des Iſraélites? *Réponſe.* Non, il les attendit long-temps à pénitence. *D.* Que devint le Royaume de Samarie? *R.* Il fut détruit, & les dix Tribus diſperſées. *D.* Qui ruina Jéruſalem? *R.* Nabuchodonoſor Roi de Babylone. *D.* Que fit-il du peuple Juif? *R.* Il l'emmena en captivité.

D. Que devint la vraie Religion? *R.* Les Juifs la conſerverent dans leur ſervitude. *D.* Quelle étoit la Religion de Babylone? *R.* L'idolâtrie & la ſuperſtition. *D.* Que fut Daniel? *R.* Un

grand Saint & un grand Prophete. *D*. Que firent ces trois compagnons? *R*. Ils refuferent d'adorer l'idole du Roi de Babylone. *D*. Que leur fit le Roi? *R*. Il les fit jeter dans une fournaife ardente. *D*. Que leur arriva-t-il? *R*. Dieu les conferva par miracle.

LEÇON XIII.

De l'état des Juifs après la captivité.

BAbylone fut prife par Cyrus Roi de Perfe, qui mit les Juifs en liberté, & leur permit de retourner en leur pays, & de rebâtir le Temple, & la ville de Jérufalem. Alexandre le Grand vint enfuite, & foumit à l'Empire des Grecs la plus grande partie du monde. Les Juifs fe trouvant mêlés parmi les nations infidelles, ne laifferent pas de garder fidélement leur Religion, & ne tomberent plus dans l'idolâtrie depuis la captivité. La connoiffance du vrai Dieu s'établiffoit peu à peu au milieu du Paganifme. Il y eut toutefois des Rois qui perfécuterent les Juifs, pour les faire

renoncer à leur ſainte loi, & adorer les idoles. Antiochus l'Illuſtre, Roi de Syrie, prit Jéruſalem, profana le Temple, & fit ceſſer les ſacrifices. Pluſieurs Juifs ſouffrirent conſtamment la mort, & même de cruels tourmens. Mais Judas Machabée & ſes freres, prirent les armes pour la défenſe de leur liberté & de leur loi, & Dieu les protégea ſi bien, qu'ils affranchirent le peuple du joug des nations. Le gouvernement demeura à cette famille des Machabées, & il y en eut même de Rois. Mais ils furent bientôt ruinés par les Romains, qui ſe rendirent maîtres du monde. Tout cela avoit été prédit par les Prophetes.

Demande. Qui fut celui qui délivra les Juifs de la captivité de Babylone? *Réponſe.* Ce fut Cyrus Roi de Perſe. *D.* A quoi ſervit le mélange des Juifs avec les autres nations? *R.* A faire reconnoître le vrai Dieu chez les infideles. *D.* Les Juifs tomberent-ils encore dans l'idolâtrie depuis la captivité? *R.* Ils n'y tomberent plus. *D.* Qui fut le premier qui les perſécuta pour leur Religion? *R.* Antiochus Roi de Syrie, Grec de nation.

D. Par qui commença l'Empire des Grecs? *R*. Par Alexandre le Grand. *D*. Qui furent ceux qui résisterent à Antiochus? *R*. Judas Machabée & ses freres. *D*. Que firent ils? *R*. Ils mirent le peuple en liberté. *R*. Qui gouverna les Juifs depuis ce temps-là? *R*. Cette famille des Machabées. *D*. Qui les ruina? *R*. Les Romains.

LEÇON XIV.

Des Juifs spirituels, & des Juifs charnels.

HÉRODE l'un des plus méchans hommes qui fût jamais, usurpa le Royaume de Judée par la faveur des Empereurs Romains. De son temps les Juifs voyoient bien que le Christ alloit paroître, suivant toutes les Prophéties. Mais il y avoit des Juifs spirituels & des Juifs charnels. Les Juifs charnels ne s'attachoient qu'aux choses sensibles, ils ne servoient Dieu que pour avoir les biens de la terre, abondance de blé, de vin, de grands troupeaux de bétail, des trésors d'or & d'argent pour vi-

vre graſſement avec leurs femmes & leurs enfans. Ils ne craignoient Dieu qu'à cauſe de la pauvreté, des maladies & de la mort. Les Juifs ſpirituels & les vrais Iſraélites ſervoient Dieu par affection ; ils l'honoroient & l'aimoient à cauſe de ſa puiſſance. Ils ſe regardoient comme des voyageurs ſur la terre, & eſpéroient une autre vie après celle-ci. Les uns & les autres attendoient le regne du Meſſie, mais différemment. Les Juifs charnels prenoient au pied de la lettre, tout ce que les Prophetes avoient dit en figures. Ainſi ils s'imaginoient qu'il régneroit ſur la terre, qu'il ſeroit plus grand guerrier que David, & plus riche que Salomon; & que les Juifs, ſous ſon regne, vivroient dans la gloire & dans les délices, commandant à toutes les autres nations. Les Juifs ſpirituels ſavoient qu'il y a de plus grands biens à attendre que ceux dont on peut jouir ſur la terre. Ainſi ils n'eſpéroient d'être heureux qu'après la réſurrection, & attendoient principalement du Meſſie le ſecours qui nous eſt néceſſaire pour connoître & pour aimer Dieu.

Demande. Qui fut le Roi des Juifs sous les Empereurs Romains? *Réponse.* Ce fut Hérode. *D.* Quand fut accompli le temps de la venue du Christ? *R.* Sous le regne d'Hérode. *D.* Qui étoient les Juifs charnels? *R.* Ceux qui ne servoient Dieu que par intérêt. *D.* Comment se figuroient-ils le regne du Christ? *R.* Ils croyoient qu'il régneroit sur la terre; qu'il soumettroit aux Juifs toutes les autres nations; qu'il vivroit dans les richesses, les honneurs & les plaisirs. *D.* Qui étoient les Juifs spirituels? *R.* Ceux qui servoient Dieu par affection. *D.* Où mettoient-ils leur espérance? *R.* Dans l'autre vie après la résurrection. *D.* Qu'attendoient-ils du Messie? *R.* Le secours nécessaire pour connoître & pour aimer Dieu.

LEÇON XV.

De la Naissance de Jesus-Christ.

DU temps qu'Hérode régnoit en Judée, & que César-Auguste étoit Empereur de Rome, il y avoit à Nazareth, petite ville de Galilée en

la terre ſainte, une fille d'excellente ſainteté nommée Marie, qui avoit réſolu de demeurer vierge, quoiqu'elle eût été fiancée à un ſaint homme nommé Joſeph, de la même famille qu'elle, c'eſt-à-dire de la Tribu de Juda & de la race de David. L'Ange Saint Gabriël fut envoyé à Marie de la part de Dieu, pour lui annoncer qu'elle ſeroit la mere du Chriſt: & elle y conſentit, après que l'Ange l'eut aſſurée qu'elle demeureroit vierge, & qu'elle ſeroit mere par l'opération du Saint-Eſprit. Alors le Fils de Dieu, le Verbe, qui étoit en Dieu au commencement, & qui étoit Dieu comme ſon pere, ſe fit chair, c'eſt-à-dire, qu'il devint homme comme nous, prenant véritablement un corps & une ame au ſein de la Sainte Vierge. Joſeph & Marie furent obligés d'aller à Bethléem, ville de Judée, & de loger dans une étable, & ce fut là que naquit ce ſaint Enfant, qui fut circoncis au bout de huit jours, & nommé Jeſus, c'eſt-à-dire, Sauveur. Quelque temps après, des Mages, c'eſt-à-dire des hommes ſavans, vinrent d'Orient pour l'adorer, & lui offrirent de l'or, de la myrrhe

& de l'encens. Comme ils disoient qu'ils venoient adorer le Roi des Juifs, Hérode en prit l'alarme, & fit mourir tous les enfans des environs de Bethléem. Mais Saint Joseph emmena Jesus en Egypte avec sa mere, & ils y demeurerent jusques à la mort d'Hérode, puis ils revinrent à Nazareth, où Jesus vécut inconnu jusqu'à l'âge d'environ trente ans, soumis à sa mere & à Saint Joseph qui passoit pour son pere, & travaillant avec lui, à son métier de charpentier.

Demande. Qui fut la mere de Notre-Seigneur Jesus-Christ? *Réponse*. La Sainte Vierge Marie. *D*. De quelle Tribu étoit-elle? *R*. De Juda. *D*. De quelle famille? *R*. De David. *D*. Qui fut son époux? *R*. Saint Joseph, de la même famille. *D*. Comment fut-elle avertie qu'elle seroit mere du Christ? *R*. Par l'Ange Saint Gabriël, que Dieu lui envoya exprès. *D*. Comment y consentit-elle? *R*. Après que l'Ange l'eut assurée qu'elle demeureroit vierge. *D*. Quarriva-t-il alors en elle? *R*. Que le Verbe se fit chair. *D*. Qu'est ce que le Verbe? *R*. Le Fils de Dieu. *D*. Qu'est-ce que se faire chair?

R. C'eſt ſe faire homme comme nous. *D*. Où naquit Notre-Seigneur ? *R*. A Bethléem dans une étable. *D*. Que ſignifie le nom de Jeſus ? *R*. Il ſignifie Sauveur. *D*. Qui furent les premiers Gentils qui l'adorerent ? *R*. les Mages venus d'Orient. *D*. Que fit alors Hérode ? *R*. Il fit mourir tous les enfans autour de Bethléem. *D*. Comment Jeſus fut-il ſauvé ? *R*. Saint Joſeph l'emmena en Egypte. *D*. Comment paſſa-t-il la plus grande partie de ſa vie ? *R*. Il vivoit ſoumis à la Vierge ſa mere & à Saint Joſeph. *D*. Saint Joſeph étoit-il ſon pere ? *R*. Non ; mais on le croyoit. *D*. De quel métier étoit-il ? *R*. Il étoit charpentier.

LEÇON XVI.

De Saint Jean-Baptiſte.

TRente ans après la naiſſance de Jeſus, il parut un grand Prophete, Jean fils de Zacharie Sacrificateur, & d'Eliſabeth parente de la Vierge Marie. Il vivoit dans les déſerts, d'une vie plus auſtere que celle des anciens Prophetes, & exhortoit tout

le monde à faire pénitence ; parce, disoit-il, que le Royaume des Cieux approche. Il baptisoit dans le Jourdain, ceux qui profitoient de ses prédications, c'est-à-dire qu'il les faisoit baigner & se laver, pour la rémission de leurs péchés, comme les Juifs avoient coutume de se laver, pour se purifier suivant la loi. De là lui vint le nom de Baptiste. Les Juifs vouloient le reconnoître pour le Messie, mais il leur déclara qu'il ne l'étoit point; & qu'il n'étoit que son Précurseur, c'est-à-dire un homme envoyé devant pour lui préparer le chemin, suivant les anciennes Prophéties. Jesus vint comme les autres se faire baptiser par Saint Jean, & sanctifia ainsi les eaux, leur donnant la vertu de remettre les péchés au Sacrement de Baptême. S. Jean rendit témoignage, qu'il avoit vu le Saint-Esprit descendre sur Jesus en forme de colombe. Il dit voilà l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde : la loi a été donnée par Moyse, la grace & la vérité sont venues par Jesus-Christ.

Demande. De qui étoit fils S. Jean-Baptiste ? *Réponse.* De Saint Zacharie & de Sainte Elisabeth, parente de la

Sainte Vierge. *D*. Où paſſa-t-il ſa vie? *R*. Dans les déſerts, où il menoit une vie très-auſtere. *D*. Les Prophetes avoient ils parlé de lui? *R*. Ils l'avoient marqué comme le Précurſeur du Meſſie. *D*. Que veut dire le Précurſeur? *R*. Celui qui marche devant un autre. *D*. Que prêchoit S. Jean? *R*. Il exhortoit à faire pénitence? *D*. Que faiſoit-il à ceux qui ſe convertiſſoient? *R*. Il les baptiſoit. *D*. Comment les baptiſoit-il? *R*. En les faiſant baigner dans le Jourdain. *D*. Baptiſa-t-il auſſi Jeſus? *R*. Oui, il voulut être baptiſé, pour ſanctifier l'eau du baptême. *R*. Qu'arriva-t-il à ſon baptême? *R*. Le Saint-Eſprit deſcendit ſur lui viſiblement en forme de colombe. *D*. Quel témoignage rendit S. Jean de Jeſus-Chriſt? *R*. Qu'il étoit l'Agneau de Dieu, qui ôtoit les péchés du monde.

LEÇON XVII.

De la vocation des Apôtres.

AUſſi-tôt que Jeſus fut baptiſé, le Saint-Eſprit le mena dans le déſert, où il jeûna quarante jours, & ſouffrit d'être tenté par le démon en

plusieurs manieres. Il revint en Galilée, & demeura près du lac de Genesareth. Là, il appella pour le suivre quatre pêcheurs : André & Simon son frere, & deux autres freres, Jacques & Jean, enfans de Zébédée. Il en appella d'autres ensuite, particuliérement un Publicain ou Receveur des impôts, nommé Matthieu. Ils quittoient tout pour le suivre, aussi-tôt qu'il les appelloit. Il eut bientôt un grand nombre de Disciples, c'est-à-dire, des gens attachés à l'écouter, & à s'instruire soigneusement de sa doctrine. Il en choisit douze qu'il nomma Apôtres, c'est-à-dire, Envoyés, parce qu'il les envoya prêcher sa doctrine. Le premier fut Simon Pierre, puis André son frere, Jacques & Jean fils de Zébédée, Philippe, Barthelemi, Matthieu, Thomas, Jacques fils d'Alphée, son frere Jude ou Thadée, Simon le Cananéen, & Judas Iscariot, qui trahit Jesus. Il donna à Simon le surnom de Pierre, en lui disant : Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, & je te donnerai les clefs du Royaume des Cieux.

Demande. Où alla Jesus après son baptême? *R*. Dans le désert. *D*. Qu'y

fit-il ? *R*. Il y jeûna quarante jours. *D*. Qu'y souffrit-il ? *R*. D'être tenté par le démon. *D*. Comment appella-t-il ses Disciples ? *R*. Il leur dit de le suivre, & aussi-tôt ils quitterent tout. *D*. Qu'est-ce que des Disciples ? *R*. Des gens qui écoutent un maître, & s'appliquent à sa doctrine. *R*. Que veut dire le nom d'Apôtres ? *R*. C'est-à-dire des Envoyés. *D*. Combien Jesus-Christ en choisit-il ? *R*. Douze. *D*. Dites leurs noms. *R*. S. Pierre & S. André son frere, S. Jacques & S. Jean fils de Zébédée, S. Philippe, S. Barthelemi, S. Matthieu, S. Thomas, S. Jacques & S. Jude enfans d'Alphée, S. Simon, Judas Iscariot le traître. *D*. Pourquoi S. Pierre est-il nommé le premier ? *R*. Parce que Jesus lui dit qu'il seroit la pierre fondamentale de son Eglise. *D*. Que lui dit-il de plus ? *R*. Qu'il lui donneroit les clefs du Royaume des Cieux.

LEÇON XVIII.

Prédication de Jesus-Christ.

JESUS alloit par les Villes & par les Villages, prêchant par-tout l'Evangile du Royaume des Cieux, c'est-

à-dire la bonne nouvelle, que le temps étoit venu, où tous les hommes étoient appellés à la connoissance de Dieu ; qu'il étoit le Messie, ou le Christ attendu ou souhaité par les Patriarches, & prédit par les Prophetes ; le Fils de Dieu envoyé pour sauver le monde ; que ceux qui croiroient en lui & feroient pénitence, obtiendroient le pardon de leurs péchés, & ensuite la vie éternelle. Pour montrer qu'il parloit de la part de Dieu, il faisoit une infinité de miracles. Il guérissoit toutes sortes de maladies en un moment & d'une parole. Il rendoit la vue aux aveugles, la parole aux muets, l'ouïe aux sourds ; il délivroit les possédés du démon, ressuscitoit les morts. En même temps sa vie étoit l'exemple de toutes sortes de vertus. Il étoit humble de cœur, il étoit doux, il souffroit patiemment les incommodités de la pauvreté, & les incommodités des hommes. Il étoit plein de compassion pour les pécheurs qui vouloient se convertir ; mais plein de zele contre les pécheurs endurcis. Il ne cherchoit en toutes ses actions que la gloire de Dieu son pere, & passoit souvent les nuits à le prier. Il enseigna à ses Disciples

cette forme de priere : Notre Pere qui êtes aux Cieux ; que votre nom ſoit ſanctifié, que votre regne arrive ; que votre volonté ſoit faite en la terre comme au Ciel : donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, & nous pardonnez nos offenſes comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſés, & ne nous induiſez point en tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainſi ſoit-il.

Demande. A quoi s'occupoit Jeſus? *R.* A prêcher par les Villes & par les Villages. *D.* Que prêchoit-il? *R.* L'Evangile du Royaume des Cieux. *D.* Que veut dire Evangile? *R.* Bonne nouvelle. *D.* Qu'eſt-ce que le Royaume des Cieux? *R.* La jouiſſance de Dieu, & la vie éternelle. *D.* Que diſoit Jeſus de lui-même? *R.* Qu'il étoit le Chriſt & le Fils de Dieu. *D.* Que diſoit-il qu'il falloit faire? *R.* Croire en lui & faire pénitence. *D.* Pourquoi faire pénitence? *R.* Pour obtenir la rémiſſion des péchés. *D.* Comment montroit-il que Dieu l'avoit envoyé? *R.* Par les miracles qu'il faiſoit. *D.* Quels miracles faiſoit-il? *R.* Il guériſſoit toutes ſortes de maladies. *D.* Que faiſoit-il encore? *R.* Il chaſſoit les dé-

mons, il ressuscitoit les morts. *D*. De quelles vertus nous a-t-il montré l'exemple ? *R*. De toutes, mais principalement de l'humilité, de la douceur, de la patience, de la compassion, de la bonté & du zele. *D*. A quoi tendoient toutes ses actions ? *R*. A faire la volonté de son Pere & à le glorifier. *D*. Prioit-il beaucoup ? *R*. Il passoit souvent les nuits en priere. *D*. Quelle priere nous a-t-il enseignée ? *R*. Le *Pater*. *D*. Dites-le en françois ? *R*. Notre Pere, &c.

LEÇON XIX.

Des ennemis de Jesus-Christ.

JESUS se faisoit admirer de tout le monde, & attiroit après lui de grandes troupes qui le suivoient jusques dans les déserts. Non-seulement les Juifs, mais le Gentils s'empressoient pour le voir, & pour l'entendre. Les Scribes & les Pharisiens en furent envieux, & s'offenserent de la liberté avec laquelle il reprenoit leurs vices. Les Scribes étoient les Docteurs des Juifs, dont il faisoit voir l'ignorance & la mauvaise foi, Les Pharisiens étoient

étoient ceux qui prétendoient observer la loi plus exactement que les autres ; mais la plupart n'étoient que des hypocrites superbes & avares, qui trompoient le peuple par une apparence de dévotion. Jesus n'étoit pas moins haï des Sacrificateurs & des Sénateurs qui gouvernoient les Juifs, parce qu'il prédisoit que dans peu Jérusalem seroit ruinée avec le Temple. En un mot tous les Juifs charnels ne pouvoient croire qu'il fût le Messie, le voyant si pauvre, si humble & si doux. Sa doctrine leur étoit odieuse, parce qu'il prêchoit le mépris des richesses, des plaisirs, & de tous les biens de cette vie ; & disoit que qui veut le suivre, doit porter sa croix, renoncer à tout & à soi-même. Les ennemis de Jesus lui dirent souvent des injures, prirent des pierres pour les lui jeter, & résolurent enfin de le faire mourir. Ils gagnerent un de ses Disciples, Judas Iscariot, qui promit de le leur livrer moyennant trente pieces d'argent, de la valeur de quinze écus.

Demande. Jesus étoit-il fort suivi? *R.* On venoit en foule de tous côtés pour le voir & pour l'entendre. *D.* Eut-il des ennemis? *R.* Oui, les Juifs

charnels. *D.* Pourquoi le haïſſoient-ils ? *R.* Parce qu'il prêchoit l'humilité & la pauvreté. *D.* Qui furent ſes plus grands ennemis ? *R.* Les Scribes, les Phariſiens, les Prêtres & les Sénateurs. *D.* Qui étoient les Scribes ? *R.* Les Docteurs de la loi. *D.* Qui étoient les Phariſiens ? *R.* Ceux qui faiſoient profeſſion d'obſerver la loi mieux que les autres. *D.* Ne vivoient-ils pas bien ? Non, la plupart n'étoient que des hypocrites. *D.* Juſques où alla la haine des ennemis de Jeſus ? *R.* Juſqu'à réſoudre ſa mort. *D.* Qui fut celui qui promit de le leur livrer ? *R.* Judas Iſcariot l'un des douze Apôtres. *D.* Pour combien ? *R.* Pour trente pieces d'argent.

LEÇON XX.

De la mort & paſſion de Jeſus-Chriſt.

CE fut au temps de la Pâque, que les ennemis de Jeſus réſolurent de le prendre & de le faire mourir. La veille qui étoit un Jeudi, il alla faire la Cene, c'eſt-à-dire, ſouper avec ſes Diſciples. Comme ils mangeoient, il prit du pain, le bénit, le rompit, &

ſe leur diſtribua, diſant : Prenez & mangez, ceci eſt mon corps, qui ſera livré pour vous ; puis il prit du vin dans la coupe, le bénit & le leur donna, diſant : Buvez-en tous, ceci eſt mon ſang, le ſang de la nouvelle alliance, qui ſera répandu pour vous : faites ceci en mémoire de moi. Enſuite il ſortit avec eux, & alla au mont des Olives, en un jardin où il avoit coutume de prier ; là il pria ſon pere de détourner de lui ſes ſouffrances, ajoutant toutefois : Que votre volonté ſoit faite. Cependant Judas amena une grande troupe de gens armés, qui le prirent & le menerent chez Caïphe le Souverain Pontife, où il fut condamné à mort ſur de faux témoignages. Tous les Diſciples de Jeſus l'abandonnerent, & Pierre même le renia trois fois, comme Jeſus avoit prédit. De chez Caïphe on le mena chez Ponce-Pilate, qui gouvernoit la Judée pour les Romains. Pilate trouvant Jeſus innocent, chercha pluſieurs moyens pour le délivrer. Là Jeſus fut fouetté, puis couronné d'épines par les ſoldats, en dériſion de ce qu'il ſe diſoit Roi des Juifs.

Demande. En quel temps mourut Jeſus ? *Réponſe*. Au temps de la Pâque,

D. Que fit-il au dernier ſouper avec ſes Apôtres? *R*. Il leur donna ſon corps & ſon ſang. *D*. Comment leur donna-t-il ſon corps? *R*. Il prit du pain, le bénit & le leur donna, diſant : Ceci eſt mon Corps. *D*. Comment leur donna-t-il ſon ſang? *R*. Il prit la coupe avec du vin, & leur dit : Ceci eſt mon Sang, le Sang de la nouvelle alliance. *D*. Que fit Jeſus après la Cene? *R*. Il alla prier Dieu au jardin des Olives. *D*. Que fit alors Judas? *R*. Il amena des gens armés pour prendre Jeſus. *D*. Où le menerent-ils? *R*. Chez Caïphe le grand Pontife. *D*. Que devinrent les Apôtres? *R*. Ils s'enfuirent tous. *D*. Que fit Saint Pierre? *R*. Il renia trois fois Jeſus. *D*. De Caïphe où mena-t-on Jeſus? *R*. Chez Pilate. *D*. Que lui fit-on là? *R*. Il y fut fouetté & couronné d'épines.

LEÇON XXI.

De la mort de Jeſus-Chriſt.

PILATE condamna enfin Jeſus, quoiqu'à regret, & le fit conduire, chargé de ſa croix, en un lieu nommé Golgota ou Calvaire. Là Jeſus fut

crucifié entre deux voleurs. La croix étoit le plus infame ſupplice qui fût alors en uſage, on n'y condamnoit que des eſclaves & d'autres miſérables, & encore pour les plus grands crimes. Jeſus y demeura juſqu'à ce que toutes les Prophéties fuſſent accomplies. A ſa mort le ſoleil s'obſcurcit, la terre trembla, les tombeaux s'ouvrirent, les morts reſſuſciterent. C'étoit un Vendredi, le jour de la Pâque, lorſque l'on immoloit l'Agneau, qui étoit la figure de Jeſus-Chriſt. Auſſi ſa mort fut le véritable ſacrifice, dont tous les autres n'avoient été que des images. Cette mort ſatisfit pleinement à la Juſtice de Dieu, pour les péchés de tous les hommes. Jeſus innocent paya pour les coupables; il les racheta par ſon ſang de l'eſclavage du démon, & leur ouvrit par ſa mort le chemin de la vie éternelle.

Demande. Comment mourut Jeſus-Chriſt? *Réponſe.* Il fut attaché à une Croix entre deux voleurs. *D.* Quel étoit le ſupplice de la Croix? *R.* Le plus infame qui fût alors. *D.* Qu'arriva-t-il à ſa mort? *R.* Le Soleil fut obſcurci, la terre trembla, les morts reſſuſciterent. *D.* Pourquoi Jeſus-Chriſt

mourut-il lorſqu'on immoloit l'Agneau Paſchal? *R*. Parce que cet Agneau étoit la figure de Jeſus-Chriſt. *D*. Comment ſa mort fut-elle un ſacrifice? *R*. Parce qu'elle ſatisfit à la Juſtice de Dieu, pour les péchés de tous les hommes. *D*. A quoi ſervoient donc les autres ſacrifices? *R* Ce n'étoit que des figures de celui de Jeſus-Chriſt. *D*. Pourquoi dit-on que Jeſus-Chriſt nous a racheté par ſon Sang? *R*. Parce qu'il nous a délivré de l'eſclavage du démon. *D*. Pourquoi dit-on qu'il a détruit la mort? *R*. Parce qu'il nous a ouvert le chemin de la vie éternelle.

LEÇON XXII.

De la Réſurrection de Jeſus-Chriſt.

JESUS étant mort, ſon Corps fut embaumé & mis dans un ſépulcre, que ſes ennemis firent garder ſachant qu'il avoit promis de reſſuſciter. Mais le troiſieme jour qui étoit le Dimanche, Jeſus ſortit vivant & glorieux de ſon ſépulcre, & les gardes demeurerent comme morts. Les Apôtres eurent bien de la peine à croire ſa Réſurrec-

tion ; & ils n'en furent persuadés qu'après avoir vu Jesus de leurs yeux, l'avoir touché de leurs mains, & avoir mangé avec lui. Il leur apparut plusieurs fois pendant quarante jours, leur donna plusieurs instructions, & leur ordonna d'aller prêcher l'Evangile à toutes les nations & de les baptiser au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit. Il leur donna aussi le pouvoir de remettre les péchés, & leur promit d'être avec eux jusqu'à la fin des siecles. Toutefois il monta au Ciel en leur présence, & y demeure assis à la droite de Dieu le Pere Tout-puissant, élevé au-dessus de toutes les créatures ; mais il ne cesse point d'offrir à Dieu ses mérites pour nous, & d'assister son Eglise, jusqu'à ce qu'il descende encore une fois pour venir juger les vivans & les morts.

Demande. Après la mort de Jesus, que fit-on de son corps ? *R*. On le mit dans un Sépulcre. *D*. Que firent ses ennemis ? *R*. Ils y mirent des gardes. *D*. Quel jour ressuscita Jesus ? *R*. Le troisieme jour après sa mort, qui fut un Dimanche. *D*. Les Apôtres crurent-ils aisément sa résurrection ? *R*. Ils ne la crurent qu'après l'avoir vu & tou-

ché. *D*. Pendant combien de temps leur apparut-il ? *R*. Pendant quarante jours. *D*. Que leur ordonna-t-il ? *R*. D'aller prêcher & baptiser par tout le monde. *D*. En ordonnant le Baptême, que nous a-t-il enseigné ? *R*. Que Dieu est Pere, Fils & Saint-Esprit. *D*. Quel pouvoir donna-t-il à ses Apôtres ? *R*. De remettre les péchés. *D*. Comment les quitta-t-il ? *R*. Il monta au Ciel en leur présence. *D*. En quel état est-il depuis ce jour-là ? *R*. Il est au-dessus de toutes les créatures, assis à la droite de Dieu. *D*. Mais n'avoit-il pas promis à ses Apôtres d'être avec eux jusqu'à la fin du monde ? *R*. Aussi le fait-il ; car il assiste toujours son Eglise. *D*. Comment l'assiste-t-il ? *R*. En offrant à Dieu ses mérites pour notre salut. *D*. Ne reviendra-t-il plus sur la terre ? *R*. Il reviendra juger les vivans & les morts au dernier jour.



LEÇON

LEÇON XXIII.

De la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

LE cinquantieme jour après la Pâque, les Juifs faisoient une grande fête, appellée Pentecôte, en mémoire de ce que la loi leur avoit été donnée ce jour-là. Ce même jour, qui étoit le cinquantieme après la Résurrection de Jesus-Christ, comme tous les Disciples étoient dans un même lieu, tout d'un coup il vint du ciel un grand bruit comme d'un vent impétueux, qui remplit toute la maison; & il leur parut comme des langues de feu, qui s'arrêterent sur chacun d'eux. Alors ils furent tous remplis du Saint-Esprit, & commencerent à parler diverses langues, ce qui montroit qu'ils devoient prêcher l'Evangile à toutes les nations. Les Juifs en furent extrêmement surpris : & S. Pierre, à la tête des Apôtres, leur rendit raison de cette merveille; leur expliquant les Prophéties, & leur déclarant que Jesus, qu'ils avoient crucifié, étoit ressuscité,

& avoit envoyé le Saint Eſprit ſuivant ſa promeſſe ; qu'il étoit le Seigneur & le Chriſt, & que l'on ne pouvoit être ſauvé qu'en ſon nom, & en faiſant pénitence. Il y en eut trois mille qui ſe convertirent à ce diſcours, & qui furent baptiſés. Les Apôtres & les autres qui reçurent le Saint-Eſprit, ſe trouverent tout changés. Ils furent éclairés, pour entendre les Ecritures : ils comprirent que tous les hommes ſont pécheurs, & ont beſoin de la grace de Dieu, qui ne s'obtient que par la foi en Jeſus-Chriſt, & que ſon regne eſt tout ſpirituel. En même temps ils furent embraſés de l'amour de Dieu, qui leur donnoit du plaiſir à accomplir ſes Commandemens, & une force invincible, pour rendre témoignage à la vérité.

Demande. Qu'étoit-ce que la Pentecôte chez les Juifs ? *Réponſe.* La fête du jour où la loi avoit été donnée. *D.* Qu'arriva-t-il aux Apôtres ce jour là ? *R.* Ils furent remplis du S. Eſprit. *D.* Quels effets fit-il en eux ? Ils furent éclairés & entendirent les Ecritures. *D.* Que ſentirent-ils encore ? *R.* Un grand amour de Dieu. *D.* Que firent-ils ſi-tôt qu'ils eurent reçu le S. Eſprit ?

R. Ils parlerent diverses langues. D. Que signifioit ce miracle? R. Qu'ils devoient prêcher l'Evangile à toutes les nations. D. Que dit alors S. Pierre? R. Il déclara devant tout le peuple, que Jesus étoit le Christ, & qu'il avoit envoyé le Saint-Esprit. D. Combien en convertit il par ce premier discours? R. Trois mille. D. Pourquoi le Saint-Esprit fut-il envoyé le jour de la Pentecôte? R. Afin que la loi nouvelle fût publiée le même jour que l'ancienne.

LEÇON XXIV.

De la vocation des Gentils.

IL y eut grand nombre de Juifs qui se convertirent; mais il y en eut encore plus qui rejeterent la doctrine des Apôtres, & même les persécuterent cruellement. Ils firent mourir S. Etienne, l'un des sept Diacres, que les Apôtres avoient établis pour servir l'Eglise. Ce fut le premier Martyr, c'est-à-dire le premier qui souffrit la mort pour le témoignage de la doctrine de Jesus-Christ. Alors les Samaritains schismatiques reçurent la parole de Dieu, plusieurs se convertirent &

furent baptisés: & les Apôtres vinrent leur imposer les mains, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit, leur donnant aussi la confirmation. Les Gentils commencerent peu de temps après à entrer dans l'Eglise. Le premier fut un Capitaine Romain nommé Corneille, qui reconnoissoit déjà le vrai Dieu, le prioit sans cesse, & faisoit de grandes aumônes. Dieu lui ordonna par un Ange, d'envoyer querir Saint Pierre, qui de son côté fut averti par révélation de ne point faire difficulté d'y aller; & lorsqu'il fut venu & qu'il eut commencé à parler, Corneille & tous ceux qu'il avoit assemblés, reçurent le Saint-Esprit & le don des langues. Saint Pierre les fit aussi-tôt baptiser, & alors commença à s'accomplir le Mystere de la vocation des Gentils. Il consiste en ce que Dieu par sa pure bonté a appellé les Païens à la foi & à la grace de Jesus-Christ, aussi-bien que les Juifs, & qu'ils ont pris la place des Juifs rebelles. Jesus-Christ appella exprès un treizieme Apôtre, après son Ascension, pour travailler à la conversion des Gentils, & c'est l'Apôtre Saint Paul.

Demande. Qui fut le premier Mar-

tyr ? *Réponse.* Saint Etienne. *D.* Que veut dire Martyr ? *R.* C'est-à-dire, témoin. *D.* Quel témoignage les Martyrs ont-ils rendu ? *R.* Que la doctrine de l'Evangile est vraie. *D.* Qui furent les premiers qui reçurent l'Evangile après les Juifs ? *R.* Les Samaritains. *D.* Qui fut le premier des Gentils qui reçurent l'Evangile ? *R.* Le Centenier Corneille. *D.* Dites-en l'histoire. *R.* Corneille étoit un homme craignant Dieu, qui faisoit beaucoup de prieres & d'aumônes. Il fut averti par un Ange de faire venir Saint Pierre, & Saint Pierre fut averti de ne point faire difficulté d'y aller. *D.* Qu'arriva-t-il quand il y fut ? *R.* Comme il commençoit à l'instruire avec sa famille, ils reçurent le Saint-Esprit. *D.* Que fit Saint Pierre ? *R.* Il les fit baptiser aussitôt. *D.* Quel mystere commença-t-on à connoître alors ? *R.* Le mystere de la vocation des Gentils. *D.* En quoi consiste-t-il ? En ce que Dieu a appellé les Gentils, pour remplir la place des Juifs incrédules. *D.* Pourquoi Dieu les a-t-il appellés ? *R.* Par sa pure bonté. *D.* Qui fut l'Apôtre des Gentils. *R.* Saint Paul. *R.* Quand Notre-Seigneur l'appella-t-il *R.* Après son Ascension.

LEÇON XXV.

De la fondation des Eglises.

LES Apôtres ſe diſperſerent par tout le monde pour inſtruire toutes les nations, ſuivant l'ordre qu'ils en avoit reçu de Jeſus-Chriſt. Mais avant que de ſe ſéparer, ils compoſerent le Symbole, c'eſt-à-dire, la marque pour reconnoître les véritables fideles. C'eſt un ſommaire de toute la Doctrine Chrétienne en ces termes : Je crois en Dieu le Pere Tout-puiſſant, Créateur du Ciel & de la terre ; & en Jeſus-Chriſt ſon fils unique Notre-Seigneur : qui a été conçu du Saint-Eſprit, eſt né de la Vierge Marie : a été crucifié, eſt mort, a été enſeveli : il eſt deſcendu aux enfers ; le troiſieme jour il eſt reſſuſcité des morts, il eſt monté aux Cieux, il eſt aſſis à la droite de Dieu le Pere Tout-puiſſant, de là il viendra juger les vivans & les morts. Je crois au Saint-Eſprit, la ſainte Egliſe Catholique, la communion des Saints, la rémiſſion des péchés, la réſurrection de la chair,

la vie éternelle. Ainsi soit-il. Les Apôtres en fondant les Eglises établissoient dans chaque Ville un Evêque, des Prêtres & des Diacres, pour gouverner le peuple fidele. Ce fut S. Pierre qui fonda les trois principales Eglises: & il établit son Siege à Rome qui étoit la Capitale de l'Empire, & qui devint ainsi le Siege Apostolique & la premiere de toutes les Eglises. Saint Paul y vint aussi, & ils y souffrirent tous deux le martyre sous l'Empereur Néron. Comme Saint Pierre étoit le Chef des Apôtres, établi par Jesus-Christ même, son succeseur l'Evêque de Rome, que nous appellons le Pape, a toujours été regardé comme le premier de tous les Evêques, par institution de Dieu, étant le Vicaire de Jesus-Christ & le chef visible de l'Eglise.

Demande. Que firent les Apôtres avant que de se disperser par tout le monde? *Réponse.* Ils firent le Symbole. *D.* Qu'est-ce que le Symbole? *R.* Une marque pour reconnoître les vrais fideles. *D.* Dites le Symbole. *R.* Je crois en Dieu, &c. *D.* Que faisoient les Apôtres pour fonder de nouvelles Eglises? *R.* Ils établissoient

en chaque Ville un Evêque, des Prêtres, & des Diacres. *D*. Qui fonda les trois principales Eglises ? *R*. Ce fut Saint Pierre. *D*. Où établit-il son Siege ? *R*. A Rome. *D*. Pourquoi ? *R*. Parce que c'étoit la capitale de l'Empire. *D*. Que s'ensuit-il de-là ? *R*. Que le Pape est le chef visible de l'Eglise. *D*. Pourquoi ? *R*. Parce qu'il est le Successeur de Saint Pierre. *D*. Qui est le Chef invisible ? *R*. Jesus-Christ, qui est au Ciel.

LEÇON XXVI.

De la Tradition de l'Ecriture.

JESUS-CHRIST n'avoit enseigné que de vive voix, sans rien écrire; les Apôtres firent de même au commencement, & plusieurs d'entre eux n'ont rien écrit du tout. Mais ils eurent toujours grand soin d'instruire des Disciples, & de les rendre capables d'en instruire d'autres. Ainsi leur doctrine a passé aux premiers Evêques ; de ceux-là, à leurs successeurs, & aux autres Prêtres, jusqu'à ceux qui enseignent aujourd'hui. Et c'est cette suite

de doctrine qui s'appelle Tradition. La parole de Dieu est donc de deux sortes, écrite, & non écrite. La parole non écrite est la Tradition, qui seule a conservé la vraie Religion, depuis le commencement du monde jusqu'à Moyse, & qui a conservé encore depuis plusieurs vérités, qui n'étoient pas écrites. La parole écrite sont les livres de l'ancien & du nouveau Testament, qui tous ensemble s'appellent la Bible. L'ancien Testament comprend les écrits de Moyse & des Prophetes : le nouveau comprend les écrits des Apôtres & des Evangélistes. La foi nous oblige à croire tout ce que ces livres contiennent, parce qu'ils ont été écrits par inspiration du Saint-Esprit, & elle nous oblige aussi à croire les Traditions qui viennent de la même source, c'est-à-dire, celles qui sont reçues du consentement de tous les fideles, depuis le commencement, principalement celles dont l'Eglise a fait des décisions.

Demande. De combien de sortes est la parole de Dieu ? *R*. De deux sortes, écrite & non écrite. *D*. Qu'est-ce que la parole non écrite ? *R*. La tradition. *D*. Qu'appellez-vous tradition ? *R*. La

ſuite de doctrine, qui a paſſé des Apôtres aux premiers Evêques, & ainſi juſqu'à nous. *D*. Qu'eſt-ce que l'Ecriture ? *R*. La Bible, qui comprend les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. *D*. Qui ſont les livres de l'ancien Teſtament ? *R*. De Moyſe & des Prophetes. *D*. Comment s'étoit conſervée la Religion avant Moyſe ? *R*. Par tradition. *D*. Par qui les livres du nouveau Teſtament ont-ils été écrits ? *R*. Par les Apôtres & Evangéliſtes. *D*. Pourquoi eſt-on obligé à croire l'Ecriture ? *R*. Parce qu'elle a été dictée par le Saint-Eſprit. *D*. Eſt-on auſſi obligé à croire la tradition ? *R*. Oui, puiſqu'elle vient de la même ſource.

LEÇON XXVII.

De la ruine de Jéruſalem.

LA Ville de Jéruſalem & la République des Juifs ſubſiſta encore quelque temps après la publication de l'Evangile, juſqu'à ce que la nouvelle Egliſe des Gentils fut formée ; car celle des anciens Iſraélites devoit en être la ſouche & la racine. Enfin, le

temps vint où Jérusalem devoit être ruinée, suivant la prophétie de Jesus-Christ. Les Juifs se révolterent contre les Romains. Il y eut une guerre très-cruelle; Jérusalem fut assiégée, & la famine y fut si horrible, qu'il y eut des meres qui mangerent leurs propres enfans. Dans ce siege seul il périt onze cents mille personnes. La Ville fut prise & ruinée par Titus fils de l'Empereur Vespasien, & le Temple fut brûlé. Dieu punit ainsi cette malheureuse ville où avoit été répandu le sang de tant de Prophetes, & sur-tout celui de Jesus-Christ, son Roi & son Sauveur. Les Juifs, qui ne l'avoient pas voulu reconnoître pour leur Libérateur, devinrent esclaves des Romains, furent chassés de leur pays, & réduits au misérable état où ils sont depuis dix-sept cents ans. Les cérémonies de l'ancienne loi furent alors entiérement abolies; car il avoit été libre jusques-là, même au fideles, de les pratiquer.

Demande. Pourquoi la ville de Jérusalem subsista-t-elle encore quelque temps après la publication de l'Evangile? *Réponse*. Afin que l'Eglise des Gentils fût bâtie sur le fondement de

celle des Juifs. *D*. Par qui fut ruinée Jérusalem? *R*. Par Titus fils de l'Empereur Vespasien. *D*. Y périt-il beaucoup du monde? *R*. Onze cents mille ames. *D*. La famine fut-elle grande? *R*. Il y eut des femmes qui mangerent leurs enfans. *D*. Pourquoi cette Ville fut-elle traitée de la sorte? *R*. Pour avoir fait mourir Jesus-Christ. *D*. Que devinrent les Juifs? *R*. Ils furent réduits en servitude & dispersés par tout le monde. *D*. Que leur est-il arrivé depuis? *R*. Ils sont encore au même état. *D*. Depuis combien de temps? *R*. Depuis dix-sept cents ans.

LEÇON XXVIII.

Des Persécutions.

TOus les Apôtres souffrirent le martyre, & tous leurs Disciples, comme les premiers Papes & les premiers Evêques donnerent aussi leur vie, pour le témoignage de l'Evangile. L'Eglise continua d'être persécutée pendant trois cents ans, & il y eut une multitude innombrable de Martyrs de tout sexe & de tout âge.

Quoique les Chrétiens ne fiſſent que du bien à tout le monde, tout le monde les haïſſoit, parce qu'ils déteſtoient l'idolâtrie & les vices de toutes ſortes, qui régnoient parmi les Païens. Les Empereurs & les Magiſtrats prirent à tâche pluſieurs fois de les exterminer. On les banniſſoit, on leur ôtoit leur bien, on les mettoit en priſon, on les faiſoit mourir. Mais ils ne craignoient point la mort, c'eſt pourquoi on employoit contre eux les ſupplices les plus cruels; des chevalets & des poulies, pour les étendre; des dents de fer pour les déchirer; du feu, des grils, de l'huile bouillante, du plomb fondu. Les uns étoient expoſés aux bêtes cruelles pour en être dévorés, d'autres étoient écorchés, éventrés, ſciés en deux. On leur coupoit les pieds & les mains, on leur arrachoit les yeux, les dents, les ongles. Ceux qui ſouffroient conſtamment, étoient nommés Martyrs, comme Saint Laurent, Saint Vincent, Saint Sebaſtien, Sainte Agnès, Sainte Apollonie, & une infinité d'autres. Les fideles s'aſſembloient à leurs tombeaux : pour louer Dieu, & ſe recommander à leurs prieres.

Demande. Comment moururent les Apôtres & les premiers Disciples ? *Réponse.* Presque tous souffrirent le martyre. D. Combien durerent les persécutions contre les Chrétiens ? R. Trois cents ans. D. Quel mal faisoient ils pour se rendre si odieux ? R. Ils ne faisoient que du bien. D. Pourquoi donc les haïssoit-on ? R. Parce qu'ils condamnoient l'idolâtrie & les vices des Païens. D. Que leur faisoit-on ? R. On confisquoit leur bien ; on les faisoit mourir. D. Se contentoit-on de les faire mourir ? R. Non, parce qu'ils méprisoient la mort. D. Dites quelques-uns de leurs supplices ? R. On les étendoit sur des chevalets, on les déchiroit avec des pointes de fer, on les faisoit griller, on leur arrachoit les dents. D. Quels honneurs les Chrétiens rendoient-ils aux Martyrs ? R. Ils s'assembloient à leurs tombeaux pour louer Dieu, & le prier.



LEÇON XXIX.

De la liberté de l'Eglise & des Moines.

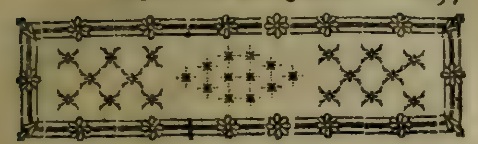
PLus on faisoit mourir de Chrétiens, plus leur nombre se multiplioit : & toutefois ils n'entreprirent jamais de se défendre par la force contre les Princes qui leur faisoient tant de mal. Enfin après trois cents ans de souffrances, Dieu donna la paix à son Eglise, sous l'Empereur Constantin, qui embrassa la Religion Chrétienne. On commença alors à servir Dieu avec une entiere liberté : mais en même-temps, la vertu du commun des Chrétiens commença à se relâcher. Plusieurs faisoient profession de l'être sans être bien touchés du mépris des plaisirs & des richesses, & de l'espérance du Ciel. Ainsi ceux qui voulurent pratiquer l'Evangile plus fidélement, trouverent plus sûr de se séparer du monde. On les appella Moines, c'est-à-dire seuls ou solitaires. Les plus parfaits furent en Egypte, où ils furent institués par S. Antoine. Ils vivoient fort pauvrement, jeûnant toujours au pain & à l'eau, travaillant de leurs mains continuelle-

ment, gardant un grand ſilence, dormant peu, priant Dieu très ſouvent, & méditant l'Ecriture ſainte. Cette maniere de vie s'étendit par toute la Chrétienté ; & Saint Benoît fit une regle, qui a été la plus ſuivie en Occident.

Demande. Les perſécutions diminuerent-elles beaucoup le nombre des Chrétiens ? *Réponſe.* Au contraire, plus on en faiſoit mourir, plus il s'en convertiſſoit. *R.* Que ne ſe défendoient-ils contre les Païens ? *R.* Dieu défend de ſe révolter contre ſon Prince, ſous quelque prétexte que ce ſoit. *D.* Qui fut le premier Empereur Chrétien ? *R.* Conſtantin. *D.* Quel changement arriva-t-il alors ? *R.* On eut toute liberté de ſervir Dieu. *D.* Quand le commun des Chrétiens a-t-il commencé à ſe relâcher ? *R.* Vers ce même temps. *D.* Que firent ceux qui voulurent vivre plus chrétiennement que le commun ? *R.* Ils ſe retirerent en ſolitude. *D.* Comment les nomma-t-on ? *R.* Moines, c'eſt-à-dire, ſolitaires. *D.* Comment vivoient-ils ? *R.* Ils jeûnoient tous les jours, travailloient de leurs mains, & prioient ſans ceſſe.

Fin de la premiere Partie.

PETIT



PETIT CATÉCHISME *HISTORIQUE.*

SECONDE PARTIE,

Contenant en abrégé la Doctrine Chrétienne.

LEÇON PREMIERE.

De la Foi, de l'Espérance & de la Charité.

LA Doctrine Chrétienne se rapporte à quatre parties. Le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale, les Commandemens de Dieu, & les Sacremens. Le Symbole comprend ce que nous devons croire, par la foi : l'Oraison, ce que nous devons demander avec espéran-

ce : les Commandemens de Dieu nous montrant ce que nous devons faire par la charité, c'eſt-à-dire par l'amour de Dieu & par ſa grace, que nous recevons par les Sacremens. Ainſi toute la Religion ſe rapporte à ces trois vertus : la foi, l'eſpérance & la charité. Nous ne pouvons les avoir de nous-mêmes, il faut que Dieu nous les donne par ſa bonté. Par la foi nous croyons fermement tout ce que Dieu a révélé à ſon Egliſe ; c'eſt-à dire, à cette aſſemblée des fideles, qui a ſubſiſté depuis le commencement du monde juſqu'à nous : tout ce qu'ont enſeigné les Patriarches, les Prophetes & les Apôtres, & que Dieu a atteſté par des miracles, ſoit qu'il eût été écrit, ou non. Dieu ne peut ſe tromper, ni nous tromper ; c'eſt pourquoi nous croyons tout ce qu'il a dit, quoique ſouvent nous ne le comprenions pas. Par l'eſpérance, nous attendons avec confiance les biens que Dieu nous promet, qui ſont ſa grace en cette vie, & enſuite la vie éternelle. Par la charité, nous aimons Dieu ſur toutes choſes, & notre prochain comme nous-mêmes. C'eſt la plus excellente

de ces trois vertus, & la ſeule qui demeure éternellement.

Demande. A combien de parties ſe rapporte toute la doctrine chrétienne ? *Réponſe.* A quatre. *D.* Dites-les ? *R.* Le Symbole des Apôtres, l'oraiſon Dominicale, les Commandemens de Dieu & les Sacremens. *D.* A combien de vertus ſe rapporte toute la Religion ? *R.* A trois. *D.* Dites-les ? *R.* La foi, l'eſpérance, la charité. *D.* Pouvons-nous avoir ces vertus de nous-mêmes ? *R.* Non, il faut que Dieu nous les donne. *D.* Que fait la foi ? *R.* Elle nous fait croire fermement tout ce que Dieu a révélé à ſon Egliſe. *D.* Comment ſavons-nous que Dieu a parlé aux hommes ? *R.* Par ſes miracles. *D.* Pourquoi croyons-nous ce qu'il nous a dit ? *R.* Parce qu'il ne ſe peut tromper, ni nous tromper. *D.* Que fait l'eſpérance ? *R.* Que nous attendons avec confiance les biens que Dieu nous promet. *D.* Quels ſont ces biens ? *R.* La grace en cette vie, & la gloire en l'autre. *D.* Qu'eſt-ce que la charité ? *R.* L'amour de Dieu & du prochain. *D.* Quelle eſt la plus grande de ces trois vertus ? *R.* La charité [illegible]

LEÇON II.

De la Trinité.

VOici le Symbole : Je crois en Dieu le Pere Tout-Puiſſant, Créateur du Ciel & de la terre : & en Jeſus-Chriſt ſon fils unique, & Notre-Seigneur ; qui a été conçu du Saint-Eſprit, eſt né de la Vierge Marie : a ſouffert ſous Ponce Pilate, a été crucifié ; eſt mort, a été enſéveli, eſt deſcendu aux enfers ; le troiſieme jour il eſt reſſuſcité des morts ; il eſt monté aux Cieux ; il eſt aſſis à la droite de Dieu le Pere Tout puiſſant ; de-là il viendra juger les vivans & les morts. Je crois au Saint Eſprit, la ſainte Egliſe Catholique, la communion des Saints, la rémiſſion des péchés, la réſurrection de la chair, la vie éternelle. Ainſi ſoit il. Nous croyons un ſeul Dieu ſouverain Seigneur de toutes choſes : qui a tout fait, qui conſerve tout, & gouverne tout ; qui peut faire tout ce qu'il veut. Il eſt le Pere de toutes ſes créatures, puiſqu'il les

a produites, & les entretient avec une bonté paternelle. Mais à proprement parler, il n'eſt pere que de ſon Fils unique, qui eſt ſon Verbe & ſa parole intérieure, la ſageſſe qu'il a engendrée en lui-même avant toutes les créatures, & par laquelle il a tout fait. Ce fils eſt égal au Pere qui ſe connoît auſſi parfait qu'il eſt. Le Pere aime ſon Fils, le Fils aime ſon Pere, & cet amour du Pere & du Fils eſt le Saint-Eſprit, qui procede de l'un & de l'autre, & eſt égal à l'un & à l'autre. Il y a donc en Dieu un Pere, un Fils & un Saint Eſprit; l'un des trois n'eſt point l'autre, & chacun des trois eſt Dieu, comme les deux autres; mais tous les trois ne ſont que le même Dieu. Car il ne peut y avoir qu'un Dieu, autrement il ne ſeroit pas ſouverain.

Demande. Dites le Symbole. *Réponſe.* Je crois en Dieu, &c. *D.* Qu'eſt-ce que Dieu? *R.* C'eſt le ſouverain Seigneur de toutes choſes. *D.* Pourquoi l'appellez-vous Tout-puiſſant? *R.* Parce qu'il a tout fait, & qu'il peut tout ce qu'il veut. *D.* Pourquoi l'appellez-vous Pere? *R.* Parce qu'il nous a tous produits, qu'il nous conſerve,

& nous gouverne comme ses enfans.
D. Qui est le véritable Fils de Dieu ?
R. C'est son Verbe, sa sagesse, qu'il a engendrée en lui-même. *D*. Ce Fils de Dieu est-il égal au Pere ? Oui, il est aussi grand & aussi parfait que lui.
D. Dieu le Pere n'aime-t-il pas son Fils ? *R*. Oui, & le Fils de Dieu aime son Pere. *D*. Comment s'appelle cet amour du Pere & du Fils ? *R*. C'est le Saint-Esprit. *D*. De qui procede-t-il ?
R. Il procede de l'un & de l'autre. D. Le Saint-Esprit est-il égal au Pere & au Fils ? *R*. Oui, ils sont tous trois égaux. *D*. Chacun des trois est-il distingué de l'autre ? *R*. Oui, un des trois n'est pas l'autre. *D*. Chacun est-il Dieu ? *R*. Oui, chacun des trois est Dieu. *D*. Ne sont-ce point trois Dieux ?
R. Non, le Pere, le Fils & le Saint-Esprit sont tous trois le même Dieu.
D. Peut-il y avoir plus d'un Dieu ?
R. Non, il est impossible.

LEÇON III.

De l'Incarnation du Verbe, & de la rédemption du genre humain.

LE Fils unique de Dieu eſt Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur. C'eſt-à-dire, que le Verbe, qui étoit en Dieu au commencement, s'eſt fait chair, & a habité avec nous. Il étoit Dieu de toute éternité, & s'eſt fait homme dans le temps, ſans ceſſer d'être Dieu; mais prenant de nouveau un corps & une ame comme nous. C'eſt toutefois une ſeule perſonne : le Verbe incarné Jeſus-Chriſt, vrai Dieu & vrai homme. Il a été conçu du Saint-Eſprit, eſt né de la Vierge Marie, c'eſt-à-dire, que ſa naiſſance a été un miracle : ſa ſainte mere, le mettant au monde, eſt demeurée toujours vierge : & Jeſus-Chriſt, dès le premier moment, a été rempli du Saint-Eſprit & de la grace, incapable de tout péché, & ſaint par lui-même. C'eſt pour nous autres hommes & pour notre ſalut, que le Fils de Dieu s'eſt fait homme. C'eſt pour nous qu'il a ſouf-

fert ſous Ponce Pilate, qu'il a été crucifié, qu'il eſt mort, & a été enſeveli : il nous a tant aimés, qu'il a bien voulu donner tout ſon ſang & ſa vie, pour nous racheter de la captivité du démon.

Demand.. Qui eſt Notre Seigneur Jesus-Chriſt ? *Réponſe.* C'eſt le Verbe, qui s'eſt fait chair. *D.* Qu'eſt-ce que le Verbe ? *R.* C'eſt le Fils de Dieu. *D.* Que veut dire qu'il s'eſt fait chair? *R.* C'eſt-à-dire qu'il s'eſt fait homme. *D.* S'eſt-il changé ? *R.* Non, il eſt demeuré Dieu comme auparavant. *D.* A-t-il un corps & une ame comme nous ? *R.* Oui, il eſt homme parfait. *D.* De qui eſt-il fils comme homme ? *R.* De la Sainte Vierge Marie. *D.* De qui eſt-il fils comme Dieu ? *R.* De Dieu ſeul. *D.* Sont-ce deux, le Fils de Dieu, & le Fils de Marie ? *R.* Non ; c'eſt un ſeul Jeſus-Chriſt. *D.* Pourquoi dit-on qu'il a été conçu du Saint-Eſprit ? *R.* Pour montrer qu'il eſt venu au monde par miracle, d'une Vierge. *D.* Que veut on dire encore en cela ? *R.* Qu'il eſt ſaint par nature, & incapable de péché. *D.* Pour qui le Fils de Dieu s'eſt-il fait homme ?

R. Pour

R. Pour nous & pour notre ſalut. D. A quoi a ſervi ſa paſſion & ſa mort? R. A nous racheter de la ſervitude du démon.

LEÇON IV.

De la deſcente de Jeſus-Chriſt aux enfers, de ſa Réſurrection, & de ſon Aſcenſion.

JESUS-CHRIST étant mort, ſon corps fut mis dans le ſépulcre, & ſon ame deſcendit aux enfers, c'eſt-à-dire, au lieu de repos, où étoient les Saints depuis le commencement du monde. Le Fils de Dieu les en tira, pour les faire entrer dans le Paradis. Quoique ſon ame fût ſéparée de ſon corps, la divinité ne quitta ni le corps, ni l'ame; c'eſt le Fils de Dieu qui a été enſeveli, & qui eſt deſcendu aux enfers. Il reſſuſcita le troiſieme jour, ſuivant les Ecritures, c'eſt-à-dire, ſuivant les prédictions de David & des autres Prophetes. Il eſt monté au Ciel & eſt aſſis à la droite de Dieu, le Pere Tout puiſſant. On dit qu'il eſt aſſis, pour montrer qu'il eſt dans un repos parfait, & qu'il a

toute puissance au ciel & en la terre, comme vrai Roi, & Juge Souverain de tous les Anges, & de tous les hommes. La droite de Dieu marque la suprême dignité de Jesus-Christ, qui, même comme homme, est au-dessus de toutes les créatures.

Demande. Après la mort de Jesus-Christ où alla son ame? *R*. Elle descendit aux enfers. *D*. Quoi! au lieu où les damnés sont tourmentés? *R*. Non, au lieu de repos où étoient les Saints. *D*. N'y avoit-il encore personne dans le Ciel? *R*. Non, ils attendoient Jesus-Christ, pour les y faire entrer. *D*. Le corps mort de Jesus-Christ dans le sépulcre étoit-il séparé de sa divinité? *R*. Non, c'étoit toujours le corps du Fils de Dieu. *D*. Pourquoi dit-on que Jesus-Christ a souffert & est ressuscité, suivant les Ecritures? *R*. Parce que les Prophetes avoient prédit tout ce qui lui est arrivé. *D*. En quel état Jesus Christ est-il dans le Ciel? *R*. Il est assis à la droite de Dieu Tout-puissant. *D*. Est-ce que Dieu a une main droite & une main gauche? *R*. Non, c'est pour montrer la grande dignité de Jesus-Christ. *D*. Pourquoi dit-on qu'il est

assis? *R*. Pour montrer qu'il est en repos. *D*. Pourquoi encore? *R*. Pour montrer qu'il est Juge & qu'il est Roi.

LEÇON V.

Du Jugement.

Le repos de Jesus-Christ dans le ciel n'empêche pas qu'il n'agisse pour nous; puisque c'est par lui que nous recevons toutes les graces de Dieu. Il est le souverain Pontife, qui intercede pour nous, & qui présente à Dieu sans cesse le sacrifice de sa mort & de sa passion, qu'il a offert une fois sur la croix. Il gouverne son Eglise par les Pasteurs, par les Docteurs & par les autres Ministres, qu'il assiste de son Saint-Esprit. De-là il viendra juger les vivans & les morts. Tout ce monde visible finira un jour. Tout ce qui est sur la terre sera consumé par le feu; le soleil & la lune perdront leur lumiere, les étoiles tomberont du ciel, toute la nature sera renversée, les Anges sonneront de la trompette, & assembleront de tous

côtés les morts, qui ressusciteront & sortiront de leurs tombeaux. Jesus-Christ descendra du ciel sur les nues, avec une grande majesté; les bons seront mis à sa droite, les méchans à sa gauche; il les jugera tous, selon leurs œuvres; il appellera les bons à sa gloire, & chassera les méchans au feu éternel. On ne sait point quand ce Jugement arrivera, mais il est certain qu'il surprendra tout le monde.

Demande. Jesus-Christ dans le Ciel n'agit-il pas pour son Eglise? *Réponse.* Oui, il la gouverne par les Pasteurs & par les Prêtres. *D.* N'est-il pas Prêtre lui-même? *R.* Oui, il est le souverain Pontife, qui intercede pour nous. *D.* Quel sacrifice offre-t-il? *R.* Le même qu'il a souffert sur la croix. *D.* Ne viendra-t-il plus sur la terre? *R.* Il viendra juger les vivans & les morts au dernier jour. *D.* Qu'arrivera-t-il à ce dernier jour? *R.* Tout ce qui est sur la terre sera consumé. *D.* Et au Ciel? *R.* Les étoiles tomberont, le soleil & la lune seront obscurcis. *D.* Que feront les Anges? *R.* Ils assembleront tous les hommes au son de la trompette. *D.* Et comment viendra Jesus-Christ? *R.* Il des-

cendra ſur une nuée en grande Majeſté. *D.* Comment jugera-t-il les hommes ? *R.* Il les jugera ſelon leurs œuvres. *D.* Quand arrivera ce Jugement? *R.* Perſonne n'en ſait rien.

LEÇON VI.

Du Saint-Eſprit.

LE Saint-Eſprit eſt l'amour ou la charité, qui eſt Dieu-même; c'eſt-à-dire, l'amour ſubſtantiel, par lequel le Pere Eternel s'aime & aime ſon Fils, & par lequel le Fils aime ſon Pere, & s'aime ſoi-même. Il procede donc du Pere & du Fils, il eſt égal à eux : quoiqu'il ſoit une perſonne diſtincte du Pere & du Fils, il eſt Dieu & Seigneur comme eux, digne d'être adoré & glorifié avec eux, & nous lui rendons cet honneur, en diſant : Gloire ſoit au Pere & au Fils, & au Saint Eſprit; comme elle étoit au commencement & maintenant & toujours, & dans les ſiecles des ſiecles. Ainſi ſoit-il. C'eſt lui qui a parlé par les Prophetes, par les Apôtres, par les Evangéliſtes & par tous les autres

qui ont été inſpirés de Dieu. Nous l'appellons Saint-Eſprit, parce que c'eſt lui qui donne la vie ſpirituelle, la ſainteté & la grace, qui nous rend juſtes & agréables à Dieu. Ce don du Saint-Eſprit eſt l'amour de Dieu, répandu dans nos cœurs, qui fait que nous prenons plaiſir à nous conformer à ſa volonté; & quand ce plaiſir l'emporte ſur celui de faire notre volonté, nous faiſons de bonnes œuvres qui nous font mériter la vie éternelle. Il eſt impoſſible naturellement, que nous prenions plaiſir à autre choſe qu'à ce qui flatte nos ſens, & ce qui ſe rapporte à nous : c'eſt pourquoi nous ne pouvons faire aucun bien, ſans ce ſecours de Dieu qui eſt la grace & le don du Saint-Eſprit.

Demande. Qu'eſt-ce que le Saint-Eſprit? *Réponſe.* C'eſt l'amour, qui eſt Dieu même. *D.* De qui procede-t-il? *R.* Il procede du Pere & du Fils. *D.* Eſt-il égal à eux? *R.* Oui, il eſt Dieu & Seigneur comme eux. *D.* Comment l'adorons-nous avec le Pere & le Fils? *R.* En diſant : Gloire ſoit au Pere, &c. *D.* Pourquoi l'appellons-nous Saint-Eſprit? *R.* Parce qu'il nous

donne la ſainteté, qui eſt la vie ſpirituelle. *D*. Qu'eſt-ce que ce don du Saint-Eſprit? *R*. C'eſt l'amour de Dieu que nous recevons par ſa grace. *D*. Que fait en nous cet amour? *R*. Il fait que nous prenons plaiſir à faire la volonté de Dieu. *D*. Ce plaiſir nous eſt-il naturel? *R*. Point du tout. *D*. A quoi prenons-nous plaiſir naturellement? *R*. A faire notre volonté, & à contenter nos ſens. *D*. Comment donc pouvons-nous faire de bonnes œuvres? *R*. Par la grace de Dieu, & par le don du Saint-Eſprit.

LEÇON VII.

De l'Egliſe.

L'Egliſe eſt l'aſſemblée des fideles; c'eſt-à-dire de ceux qui font profeſſion de ſervir le vrai Dieu, ſuivant la vraie Religion, que lui-même a enſeignée. L'Egliſe eſt une, ſainte, Catholique, Apoſtolique. Elle eſt une, parce que c'eſt une compagnie bien ordonnée, & un corps dont Jeſus-Chriſt eſt le chef. Elle ne peut donc pas être diviſée; ceux qui s'en ſépa-

rent, comme les hérétiques & les ſchiſmatiques, demeurent dehors, mais ils ne font pas une autre Egliſe. C'eſt comme un bras ou un autre membre ſéparé de la tête. Les hérétiques ſont ceux qui enſeignent une autre doctrine que celle de l'Egliſe; les ſchiſmatiques, ceux qui veulent faire un corps à part. L'Egliſe eſt ſainte, par ſa doctrine, par ſes Sacremens, par ſon Chef qui eſt Jeſus-Chriſt, & par pluſieurs de ſes membres, car ils ne le ſont pas tous; l'Egliſe eſt mêlée ſur la terre d'un grand nombre de méchans; & ce ne ſera qu'au Jugement dernier que s'en fera la ſéparation. L'Egliſe eſt catholique, c'eſt-à-dire univerſelle, parce qu'elle s'étend à tous les temps & à tous les lieux. C'eſt la même Egliſe, qui a continué depuis Adam, Noé, Abraham & les autres Patriarches, juſques à Moyſe. Depuis Moyſe, les Souverains Pontifes, deſcendus de ſon frere Aaron, ont continué juſques à J. C. & depuis J. C. nous ſavons toute la ſuite des Papes ſucceſſeurs de Saint Pierre. L'Egliſe s'étend à tous les pays du monde: & par-tout elle profeſſe la même foi, & uſe des mêmes Sacre-

mens. On la nomme Apoſtolique, parce qu'elle conſerve la doctrine des Apôtres, & que la ſuite de ſes Paſteurs remonte juſqu'aux Apôtres, particuliérement dans l'Egliſe Romaine, où préſide le chef viſible de l'Egliſe univerſelle.

Demande. Qu'eſt-ce que l'Egliſe? *Réponſe*. L'aſſemblée des fideles ſous un même chef. *D*. Qui ſont les fidelés? *R*. Ceux qui profeſſent la vraie Religion. *D*. Quelle eſt la véritable Religion? *R*. Celle que Dieu même a enſeignée. *D*. Quelles ſont les marques de la vraie Egliſe? *R*. Qu'elle eſt une, ſainte, Catholique & Apoſtolique. *D*. Comment eſt-elle une? *R*. Parce qu'elle eſt unie ſous un ſeul Chef. *D*. Qui eſt ſon Chef? *R*. Jeſus-Chriſt. *D*. N'a-t-elle pas auſſi un Chef viſible ſur la terre? *R*. Oui, le Pape ſucceſſeur de Saint Pierre. *D*. Qui ſont les hérétiques? *R*. Ceux qui enſeignent une autre doctrine que celle de l'Egliſe. *D*. Qui ſont les ſchiſmatiques? *R*. Ceux qui veulent faire une nouvelle Egliſe à part. *D*. Comment l'Egliſe eſt-elle ſainte? *R*. Par ſa doctrine, ſes Sacremens & ſon Chef, qui eſt Jeſus-Chriſt. *D*. Tous ſes mem-

bres ſont-ils ſaints ? *R.* Non, elle eſt mêlée de bons & de mauvais juſques au jour du Jugement. *D.* Que veut dire Egliſe Catholique ? *R.* C'eſt-à-dire, Egliſe univerſelle. *D.* Comment eſt-elle univerſelle ? *R.* Parce qu'elle s'étend à tous les temps, depuis la création du monde. *D.* S'étend-elle auſſi à tous les lieux ? *R.* Oui, c'eſt la même Egliſe par tout le monde. *D.* Que veut dire Apoſtolique ? *R.* C'eſt pour montrer qu'elle conſerve la doctrine des Apôtres. *D.* Et quoi encore ? *R.* Que ſes Paſteurs ſont les ſucceſſeurs des Apôtres.

LEÇON VIII.

De la Communion des Saints.

LA Communion des Saints n'eſt pas ſeulement la participation de la ſainte Euchariſtie, mais généralement la communion de tous les biens ſpirituels, entre tous les membres de l'Egliſe. Nous ne faiſons tous qu'un même corps, quoique nous ayons diverſes fonctions ; comme d'inſtruire, de gouverner, de ſervir, ainſi

que les parties du corps humain ont différens usages. Tous ceux qui sont dans l'Eglise, en état de grace, profitent de toutes les prieres & les bonnes œuvres qui s'y font. Ceux qui sont hors de l'Eglise, c'est-à-dire, les excommuniés, n'y ont pas plus de part que les infideles. Or l'Eglise a droit d'excommunier tous ceux qui ont fait de grands péchés, dont ils ne veulent pas faire pénitence. Il y a communication entre l'Eglise triomphante, qui est dans le Ciel, & l'Eglise militante, qui combat sur la terre. Les Saints nous aident de leurs prieres, encore plus après leur mort que devant. Les ames qui sont en Purgatoire peuvent aussi profiter de la Communion des Saints. C'est pourquoi il est utile de faire pour les morts des prieres, des aumônes & de bonnes œuvres.

Demande. Qu'est-ce que la Communion des Saints? *Réponse*. La communication de tous les biens spirituels dans l'Eglise. *D*. D'où vient cette communication? *R*. De ce que nous sommes tous les membres d'un même corps. *D*. Qui sont ceux qui y ont part? *R*. Tous ceux qui sont dans

l'Eglise. *D*. Les excommuniés y peuvent-ils participer ? *R*. Ils ne le peuvent non plus que les infideles. *D*. Qui sont ceux que l'Eglise excommunie ? *R*. Ceux qui ont fait de grands péchés, & n'en veulent pas faire pénitence. *D*. La Communion des Saints s'étend-elle jusqu'au Ciel ? *R*. Oui; les Bienheureux nous assistent de leurs prieres. *D*. S'étend-elle aussi au Purgatoire ? *R*. Oui, nous pouvons soulager les ames qui y sont. *D*. Comment les pouvons-nous secourir ? *R*. Par les prieres, les aumônes & les bonnes œuvres.

LEÇON IX.

De la rémission des péchés.

IL n'y a de rémission des péchés que dans l'Eglise Catholique, & c'est une suite de la Communion des Saints. Etant membres de Jesus-Christ nous participons à ses mérites infinis; & comme il est Dieu, il a le pouvoir de remettre les péchés. Il l'a communiqué à ses Apôtres, en disant : Recevez le Saint-Esprit; ceux dont

vous aurez remis les péchés, ils leur ſont remis; & ceux dont vous les aurez retenus, ils ſont retenus. Des Apôtres, ce pouvoir a paſſé à ceux qu'ils ont ordonné Prêtres, & ainſi il s'eſt continué juſqu'à nous. La rémiſſion des péchés ſe fait premiérement au Baptême, qui les efface tous, ſoit le péché originel, dans lequel nous naiſſons, comme enfans d'Adam; ſoit les péchés que chacun commet & que l'on nomme actuels. Après le Baptême, il y a encore un remede, qui eſt le Sacrement de pénitence, néceſſaire pour les péchés mortels, & toujours utile pour les péchés véniels. Le péché mortel eſt celui qui fait perdre la grace de Dieu, & rend digne de la mort éternelle comme l'homicide, l'adultere, le larcin. Le péché véniel eſt celui qui n'éteint pas entiérement la charité, comme un menſonge léger qui ne nuit à perſonne, un petit excès dans le manger, une petite diſtraction dans la priere. Il eſt plus facile d'obtenir le pardon de ces ſortes de péchés; mais le moindre péché eſt toujours un très-grand mal.

Demande. Peut-on obtenir la rémiſſion des péchés hors l'Egliſe Catho-

lique ? *Réponse.* Non, car on ne l'obtient que par Jesus-Christ. *D.* A qui a-t-il communiqué ce pouvoir ? *R.* A ses Apôtres. *D.* Des Apôtres à qui a-t-il passé ? *R.* Aux Evêques & aux Prêtres *D.* Par quels Sacremens les péchés sont-ils remis ? *R.* Par le Baptême & la Pénitence. *D.* Qu'est-ce que le péché originel ? *R.* Celui que nous avons en venant au monde. *D.* Et le péché actuel ? *R.* Celui que nous commettons nous-mêmes. *D.* Qu'est-ce qu'un péché mortel ? *R.* Celui qui mérite l'enfer. *D.* Qu'est-ce que le péché véniel ? *R.* Celui qui ne fait pas perdre entiérement la grace de Dieu. *D.* Comment obtient-on le pardon du péché actuel ? *R.* Par le Sacrement de pénitence. *D.* Et du péché originel ? *R.* Par le Baptême qui remet toutes sortes de péchés. *D.* Le péché véniel est-il fort à craindre ? *R.* Oui, le moindre péché est un fort grand mal.



LEÇON X.

De la résurrection & de la vie éternelle.

NOus ne devons pas ſervir Dieu dans l'eſpérance d'être heureux en cette vie, où ſouvent les méchans ſont dans la proſpérité, & les gens de bien dans la ſouffrance. Toute notre eſpérance eſt après la mort. Nous croyons que nos ames ne meurent point, & que nos corps mêmes, après avoir été corrompus & diſſipés, ſeront un jour rétablis par la toute-puiſſance de Dieu, & rejoints à nos ames, pour n'en être plus ſéparés. C'eſt ce que nous appellons la réſurrection de la chair. Au dernier jour les morts reſſuſciteront pour comparoître au Jugement avec leurs propres corps; la vie éternelle ſera la récompenſe des bons, la mort éternelle ſera la peine des méchans. La vie éternelle eſt comparée dans l'Ecriture à un banquet, ou à des noces, pour en repréſenter la joie: Elle eſt auſſi nommée Royaume, pour montrer que les Saints ſont bien plus heureux dans le

ciel, que les Rois ne le ſont ſur la terre. Le nom de Paradis, ſignifie un jardin délicieux. Mais le vrai bonheur des Saints eſt de voir à découvert Dieu qui eſt la beauté & la bonté ſouveraine. Au contraire les damnés ſont dans l'Enfer qui eſt une priſon horrible, un lieu de ténebres où ils ſont brûlés d'un feu qui ne s'éteindra point, & rongés d'un ver qui ne mourra point, c'eſt-à-dire, du remords de leur conſcience. Là ſont les pleurs & les grincemens de dents, c'eſt-à-dire la triſteſſe, le déſeſpoir & la rage.

Demande. Eſt-ce en cette vie que nous devons eſpérer d'être heureux? *Réponſe.* Non, ce n'eſt qu'après la mort. *R.* Nos ames meurent-elles avec notre corps? *R.* Non, elles ſont immortelles. *D.* Et nos corps meurent-ils pour toujours? *R.* Ce n'eſt que juſqu'à la réſurrection. *D.* Comment ſe fera la réſurrection? *R.* Tous les morts reprendront les mêmes corps qu'ils avoient pendant leur vie, pour être préſentés au Jugement de Dieu. *D.* Que deviendront-ils après le Jugement? *R.* La fin des bons ſera la vie éternelle. *D.* Et la fin des méchans? *R.* La mort éternelle. *D.* Qu'eſt-ce que

la

la vie éternelle? *R.* C'eſt le repos, & la joie du Paradis. *D.* Qu'eſt-ce que le Royaume des Cieux? *R.* C'eſt la même choſe. *D.* Qu'eſt-ce qui fait le bonheur des Saints? *R.* C'eſt de voir Dieu. *D.* Qu'eſt-ce que la mort éternelle? *R.* C'eſt le ſupplice de l'enfer. *D.* Quels en ſont les tourmens? *R.* Les ténebres, le feu, les remords de la conſcience.

LEÇON XI.

De l'Oraiſon Dominicale.

L'Oraiſon Dominicale eſt telle: Notre Pere qui êtes aux cieux, que votre nom ſoit ſanctifié, que votre regne arrive, que votre volonté ſoit faite en la terre comme au ciel: donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, & nous pardonnez nos offenſes, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offenſés, & ne nous induiſez point en tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainſi ſoit-il. Nous ne diſons pas, Mon Pere ... donnez-moi, pour montrer que nous ne prions pas ſeulement pour nous, mais

pour toute l'Eglise. Nous nommons Dieu notre Pere, parce que c'est de lui que nous tenons la vie, tout ce que nous sommes, & tout ce que nous avons, & parce que sa grace nous rend les freres de Jesus-Christ son Fils unique. Il est par-tout, mais ce sont les Cieux principalement qui nous déclarent sa gloire. Son nom est sanctifié, quand les créatures lui rendent l'honneur qui lui est dû ; au contraire, il est déshonoré par les péchés, principalement des Chrétiens, qui rendent la vraie Religion méprisable aux infideles. Le Royaume de Dieu est la vie éternelle, que nous espérons après la mort, & la grace qui nous y conduit, & qui empêche que le péché ne regne en nous. La volonté de Dieu seroit faite en la terre comme au Ciel, si nous ne suivions point notre volonté propre, & si nous étions soumis à Dieu comme les Anges & les Bienheureux. Car notre volonté est toujours mauvaise, quand elle n'est pas conforme à la volonté de Dieu.

Demande. Dites l'Oraison Dominicale? *R.* Notre Pere, &c. *D.* Pourquoi ne dites-vous pas mon Pere, &c. *R.* Parce que je ne prie pas Dieu pour

moi ſeul. *D*. Comment Dieu eſt-il votre Pere ? *R*. Parce qu'il m'a fait tout ce que je ſuis. *D*. N'êtes-vous pas ſon enfant d'une autre maniere ? *R*. Oui, par ſa grace, étant frere de Jeſus-Chriſt. *D*. Pourquoi dites-vous qu'il eſt au Ciel plutôt qu'ailleurs ? *R*. Parce que ſa gloire nous y paroît mieux. *D*. Comment le nom de Dieu eſt-il ſanctifié ? *R*. Par l'honneur que lui rendent les créatures. *D*. Qu'eſt-ce que le Royaume de Dieu ? *R*. La vie éternelle. *D*. Comment ſa volonté s'accomplit-elle ſur la terre ? *R*. Lorſque ſa grace regne en nous. *D*. Notre volonté eſt-elle bonne ſans être conforme à la volonté de Dieu ? *R*. Non, elle ne peut être que mauvaiſe. *D*. Par qui la volonté de Dieu eſt-elle accomplie dans le ciel ? *R*. Par les Anges & les Bienheureux.

LEÇON XII.

Suite de l'Oraiſon Dominicale.

LE pain quotidien ſignifie la nourriture de chaque jour, & toutes les choſes néceſſaires pour l'entretien de la vie. Tous les hommes doi

vent reconnoître que c'eſt de Dieu qu'ils tiennent leur ſubſiſtance, les riches auſſi bien que les pauvres ; & nous devons tous les jours recommencer à demander notre pain, parce que notre beſoin recommence toujours. Ce pain ſignifie encore la nourriture ſpirituelle de nos ames : la parole de Dieu, la grace, l'Euchariſtie. Nous demandons à Dieu la rémiſſion de nos péchés ; parce que nous ſommes tous pécheurs, & nous commettons tous les jours au moins des fautes légeres, qui ne laiſſent point d'être très-dangereuſes. Nous conſentons que Dieu ne nous pardonne point, ſi nous ne pardonnons aux autres. Pour prévenir les péchés nous prions Dieu de détourner les tentations qui nous y portent ; & enfin de nous délivrer de toutes ſortes de maux, & principalement des attaques du démon, qui eſt le plus mauvais.

Demande. Qu'eſt-ce que notre pain quotidien? *Réponſe*. Toutes les choſes néceſſaires à la vie. *D*. Que veut dire quotidien? *R*. Dont nous avons beſoin tous les jours. *D*. Que ſignifie encore ce pain? *R*. La nourriture ſpirituelle. *D*. Quelle eſt-elle? *R*. La

parole de Dieu, la grace, le corps de Jesus-Christ. *D*. Tous les hommes font-ils des péchés ? *R*. Oui, nous sommes tous pécheurs. *D*. Devons-nous pardonner aux autres ? *R*. Oui, si nous voulons que Dieu nous pardonne. *D*. Qu'est-ce qui nous porte au péché ? *R*. La tentation. *D*. Comment pouvons-nous y résister ? *R*. Par la grace de Dieu. *D*. Qui est le mauvais ? *R*. C'est le démon.

LEÇON XIII.

Des autres Prieres.

APrès le *Pater*, les prieres les plus ordinaires des Chrétiens sont : le *Credo*, pour honorer Dieu en témoignant notre foi ; le *Confiteor*, pour lui demander pardon de nos péchés, & l'*Ave Maria*, pour honorer la Ste. Vierge & lui demander ses prieres. Tous les Chrétiens doivent savoir ces prieres, & les dire au moins tous les jours, le matin & le soir. Ils doivent aussi assister, autant qu'ils peuvent, à l'Office public de l'Eglise, qui est composé principalement des Pseau-

mes de David, & divisé en sept heures différentes, Vêpres, Complies, Matines, Prime, Tierce, Sexte & None. Il faut encore s'appliquer aux prieres que disent les Prêtres en célébrant la Messe, en donnant le Baptême & les autres Sacremens, en faisant l'eau-bénite, & à toutes les autres bénédictions Ecclésiastiques. Or ce n'est pas prier Dieu qu'écouter & prononcer des paroles, si l'esprit n'y est appliqué. L'abrégé de toutes les prieres, & de toute la Doctrine Chrétienne est le signe de la croix. Nous invoquons Dieu en disant : Au nom; en nommant le Pere, le Fils & le Saint Esprit, nous confessons le Mystere de la Trinité, & en figurant la croix avec la main, nous marquons le Mystere de notre rédemption, & par conséquent celui de l'incarnation.

Demande. Quelles sont les prieres les plus ordinaires des Chrétiens? *Réponse.* *Pater*, *Ave*, *Credo*, *Confiteor.* *D.* Dites l'*Ave* & le *Confiteor*? *R.* *Ave*, &c. Est-ce prier Dieu que de dire le *Credo*? *R.* Oui, c'est sanctifier son Nom. *D.* Qu'est-ce que le *Confiteor*? *R.* Une reconnoissance de nos péchés. *D.* A quoi sert-elle?

R. A en obtenir le pardon. *D*. A quoi sert l'*Ave?* *R*. A demander les prieres de la Sainte Vierge. *D*. Quand doit-on dire ces quatre prieres ? *R*. Tous les jours matin & soir. *D*. De quoi est composé l'Office de l'Eglise ? *R*. Des Pseaumes de David principalement. *D*. En quelles heures est-il distribué ? *R*. Vêpres, Complies, Matines, Prime, Tierce, Sexte & None. *D*. Pour prier Dieu est ce assez de dire des paroles ? *R*. Non, il faut que l'esprit soit attentif. *D*. Quel est l'abrégé de toutes les prieres & de toute la Doctrine chrétienne ? *R*. Le signe de la croix. *D*. Que marquent les paroles ? *R*. Que nous croyons la Trinité, & que nous l'invoquons. *D*. Que marque le mouvement de la main ? *R*. Que nous croyons l'Incarnation & la Rédemption, par la croix de Jesus-Christ.



LEÇON XIV.

Du Décalogue.

LE Décalogue, ou les dix Commandemens que Dieu donna aux Ifraélites dans le défert, font : 1. Tu n'auras point d'autre Dieu que moi : tu ne feras point d'idole, ni d'image pour l'adorer. 2. Tu ne prendras point le nom de Dieu en vain. 3. Souviens-toi de fanctifier le jour du repos. 4. Honore ton pere & ta mere, afin que tu vives long-temps. 5. Tu ne tueras point. 6. Tu ne commettras point d'adultere. 7. Tu ne déroberas point. 8. Tu ne diras point de faux témoignages contre ton prochain. 9. Tu ne défireras point fa femme. 10. Tu ne défireras point fes biens. Pour les retenir plus aifément on les a mis en rime. Un feul Dieu tu adoreras, & aimeras parfaitement. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chofe pareillement. Les Dimanches fanctifieras, en fervant Dieu dévotement. Pere & mere honoreras, afin que tu vives longuement. Homicide point

point ne ſeras, de fait ni volontairement. Luxurieux point ne ſeras, de corps ni de conſentement. Les biens d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton eſcient. Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement. L'œuvre de chair ne déſireras, qu'en mariage ſeulement. Les Biens d'autrui ne convoiteras, pour les avoir injuſtement. Tous ces Commandemens ſe réduiſent à deux : aimer Dieu ſur toutes choſes, & le prochain comme ſoi-même. Or tout homme eſt notre prochain.

Demande. Qu'eſt-ce que le Décalogue? *Réponſe*. Les dix Commandemens de Dieu. *D*. Dites-les? *R*. Un ſeul Dieu, &c. *D*. Quel eſt le premier Commandement? *R*. Adorer Dieu, & n'adorer que lui ſeul. *D*. Le ſecond Commandement? *R*. Ne point jurer en vain. *D*. Le troiſieme? *R*. Sanctifier le Dimanche. *D*. Le quatrieme? *R*. Honorer ſon pere & ſa mere. *D*. Le cinquieme? *R*. Ne point tuer. *D*. Le ſixieme? *R*. Ne point commettre d'adultere. *D*. Le ſeptieme? *R*. Ne point dérober. *D*. Le huitieme? *R*. Ne point porter faux témoignage. *D*. Le neuvieme?

R. Ne point désirer la femme de son prochain. *D.* Le dixieme? *R.* Ne point désirer son bien. *D.* Qui est notre prochain? *R.* Tous les hommes. *D.* A combien peut-on réduire ces Commandemens? A deux? *D.* Quels sont-ils? *R.* Aimer Dieu sur toutes choses, & le prochain comme soi-même.

LEÇON XV.

Des trois premiers Commandemens.

LE premier Commandement nous ordonne d'honorer Dieu comme notre Créateur & notre souverain Maître, & c'est ce qui s'appelle adorer. Nous l'honorons par la foi, en croyant fermement ce qu'il a enseigné à son Eglise; par l'espérance, attendant avec confiance les biens qu'il nous a promis; par la charité, l'aimant de tout notre cœur, & gardant ses Commandemens. Il faut donc obéir à Dieu, le prier souvent, ne rendre honneur à aucune créature que par rapport à lui, & ne l'honorer lui-même, que de la ma-

niere qu'il l'a commandé, dans la vraie Religion. Le ſecond Commandement défend de jurer aucunement, ſi ce n'eſt en juſtice ou pour prêter quelqu'autre ſerment ſolennel. Il défend encore plus de blaſphémer, c'eſt-à-dire, parler avec mépris de Dieu ou des Saints. Le troiſieme Commandement ordonne de ſanctifier le jour du repos, c'eſt-à-dire le Dimanche, en mémoire de la création du monde, & de la réſurrection de Jeſus-Chriſt. Il faut employer ce jour à prier Dieu, à s'inſtruire de la religion, à faire de bonnes œuvres, & fuir tout péché, & tout travail qui n'eſt pas abſolument néceſſaire.

Demande. Qu'eſt-ce qu'adorer Dieu ! *R.* C'eſt l'honorer comme notre ſouverain maître. *D.* Comment honorons-nous Dieu ? *R.* Par la foi, l'eſpérance & la charité. *D.* Comment montrons-nous que nous aimons Dieu? *R.* En obſervant ſes commandemens. *D.* Eſt-il permis de rendre hommage aux créatures ? *R.* Oui, par rapport à Dieu. *D.* Eſt il permis de jurer ? *R.* Non, ſi ce n'eſt en Juſtice & ſolennellement. *D.* Qu'eſt-ce qu'un blaſphême ? *R.* C'eſt une parole de

mépris contre Dieu ou les Saints. *D*. Quel eſt parmi nous le jour du repos? *R*. C'eſt le Dimanche. *D*. A quoi doit-on l'employer? *R*. A prier Dieu. *D*. A quoi encore? *R*. A apprendre ſa religion. *D*. Que faut-il éviter? *R*. Le travail & le péché.

LEÇON XVI.

Du quatrieme, du cinquieme & du ſixieme Commandemens.

LE quatrieme commandement ordonne aux enfans d'honorer leurs peres & leurs meres, écouter leurs inſtructions, obéir à leurs commandemens, profiter de leurs corrections, les ſervir & les aider en toutes choſes. Les moindres fautes contre les parens ſont de grands péchés. Il faut auſſi reſpecter nos peres ſpirituels, les Evêques, les Prêtres, les Paſteurs, les maîtres qui nous enſeignent. Il faut honorer & craindre le Roi & ſes Officiers, conſidérant que c'eſt Dieu qui les a établis ſur nous. Le cinquieme Commandement défend de tuer, de frapper, de dire des injures, de ſe

venger, de haïr quelqu'un, de lui vouloir du mal, & de se laisser emporter à la colere. Le sixieme défend toutes sortes d'actions impudiques, d'attouchemens, & les paroles déshonnêtes. Il faut en éloigner même les pensées, fuir les mauvaises compagnies, l'oisiveté & la bonne chere, mépriser les habits magnifiques & la parure. Nos corps sont les temples du Saint-Esprit, il ne faut pas les profaner.

Demande. Comment doit-on honorer son pere & sa mere? *Réponse.* En profitant de leurs instructions, & en leur obéissant. *D.* Est-ce un grand mal de les fâcher? *R.* Oui, c'est un grand péché. *D.* Qui sont nos Peres spirituels? *R.* Les Evêques, les Prêtres, & tous ceux qui nous instruisent. *D.* A quoi nous oblige encore ce Commandement? *R.* A obéir au Roi & à ses Officiers. *D.* Le Commandement qui défend de tuer, défend-il aussi de frapper? *R.* Oui, & de dire des injures. *D.* Est-il permis de se venger, ou de haïr quelqu'un? *R.* Non, il ne faut haïr personne. *D.* Sous le nom d'adultere qu'est-ce qui est défendu. *R.* Toutes les actions déshonnêtes. *D.* Les

regards impudiques ſont-ils auſſi défendus? *R*. Oui, les regards, les paroles & les penſées. *D*. Que faut-il faire pour éviter ce péché? *R*. Fuir l'oiſiveté & les mauvaiſes compagnies.

LEÇON XVII.

Des quatre derniers Commandemens.

LE ſeptieme Commandement défend de prendre le bien d'autrui, ſoit en cachette & par artifice, ſoit par force & à découvert, comme nous ne voudrions pas que l'on nous prît ce qui eſt à nous. Si nous avons pris quelque choſe, il faut le rendre, autrement le péché ne nous feroit pas pardonné. Si nous avons beſoin de quelque choſe, il faut le gagner par notre travail, ou le demander par aumône. Le huitieme Commandement défend de porter faux témoignage en juſtice, d'accuſer perſonne à faux, de publier le mal des autres, qui n'eſt pas connu, s'il n'eſt néceſſaire de le dire, pour un plus grand bien; il défend auſſi toutes ſortes de menſonges, principalement celui qui

porte préjudice à quelqu'un. Le neuvieme défend de désirer aucuns plaisirs déshonnêtes, hors le mariage, ni même de s'entretenir volontairement dans ces sortes de pensées. Le dixieme défend de désirer le bien d'autrui, si ce n'est pour l'acquérir légitimement; comme nous ne trouverions pas bon que l'on désirât le nôtre. Les mauvais désirs sont la source de tous péchés; & nous ne faisons mal que par l'amour déréglé de l'honneur, de l'argent ou du plaisir.

Dem. Pourquoi n'est-il pas permis de prendre le bien d'autrui? *Réponse.* Parce que nous ne voudrions pas que l'on prît le nôtre. *D.* Est-ce mal fait de le prendre par adresse? *R.* Oui, c'est dérober. *D.* Est-il permis de retenir ce qui a été pris? *R.* Non, il faut le restituer au plutôt. *D.* Le faux témoignage n'est-il défendu qu'en Justice? *R.* Il est toujours défendu d'accuser les innocens. *D.* Est-il permis de parler du mal que quelqu'un a fait? *R.* Non, s'il n'y a grande nécessité d'en parler. *D.* Est-il permis de mentir? *R.* Non, il faut toujours dire la vérité. *D.* Que défend le neuvieme Commandement? *R.* Le désir des plaisirs déshonnêtes.

D. Le dixieme? *R*. Le désir du bien d'autrui. *D*. Pourquoi ces désirs sont-ils défendus? *R*. Parce qu'ils sont la source de la plupart des péchés.

LEÇON XVIII.

Des trois premiers Commandemens de l'Eglise.

L'Eglise est notre mere; c'est pourquoi nous sommes obligés à lui obéir, & à observer les commandemens qu'elle nous a faits, pour nous faire garder plus aisément les Commandemens de Dieu. On en compte six pour l'ordinaire. Les Dimanches Messe ouïras, & Fêtes de commandement. Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an. Et ton Créateur recevras, au moins à Pâque humblement. Les Fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement. Quatre-temps, Vigiles jeûneras, & le Carême entiérement. Vendredi chair ne mangeras, ni le Samedi mêmement. Le premier Commandement est d'entendre la Messe. Si l'on ne peut assister à tout l'Office, ni à la Messe solennel-

le, les jours consacrés à Dieu, l'Eglise veut que l'on entende au moins une Messe basse toute entiere, & avec une grande attention. Le second est de confesser tous ses péchés à son propre Prêtre, au moins une fois l'année. Il est rare que l'on passe un si long-temps sans avoir besoin de pénitence; & ceux qui après avoir fait de grands péchés ne cherchent point à rentrer en grace avec Dieu, ne méritent pas le nom de Chrétiens. Le troisieme est de recevoir la sainte Communion du corps de Jesus-Christ au moins une fois l'année, vers la Fête de Pâque, chacun en sa Paroisse. Ce n'est pas qu'il ne soit très bon de communier plus souvent, & l'Eglise désireroit qu'à chaque Messe tous les assistans communiassent. Ces deux Commandemens n'obligent point avant l'âge de discrétion où l'on est capable de discerner le bien & le mal.

Demande. Pourquoi faut il observer les Commandemens de l'Eglise? *Réponse.* Parce que l'Eglise est notre mere. *D.* Dites ses Commandemens? *R.* Les Dimanches Messe ouïras, &c. *D.* A quoi donc est on obligé les Dimanches tout au moins? *R.* A entendre la Messe.

D. Eſt-ce aſſez d'y aſſiſter? *R*. Non; il faut prier Dieu avec attention. *D*. Eſt-on obligé de ſe confeſſer quelquefois? *R*. Oui, au moins une fois l'année. *D*. Pourquoi cela? *R*. Pour ne pas croupir trop long-temps dans le péché. *D*. Faut-il communier ſouvent? *R*. Oui, l'Egliſe le déſire ainſi. *D*. Mais à quoi eſt-on obligé? *R*. A communier au moins une fois l'année. *D*. En quel temps? *R*. A Pâque. *D*. A quel âge eſt-on obligé à ces deux Commandemens? *R*. Quand on commencé à diſcerner le bien & le mal.

LEÇON XIX.

Des trois autres Commandemens de l'Egliſe.

OUtre les Dimanches il y a pluſieurs jours conſacrés à Dieu, que nous appellons Fêtes. On y fait la mémoire des Myſteres de la Religion, ou de quelques Saints. Les deux principales Fêtes ſont Pâque & la Pentecôte. Pâque eſt le jour de la réſurrection de Jeſus-Chriſt. La Pentecôte, le jour de la deſcente du Saint-

Efprit. Noël eft le jour de la naiffance de Jefus-Chrift. Les Rois ou l'Epiphanie, le jour qu'il fut adoré par les Mages, que nous appellons les trois Rois. Il y a auffi plufieurs Fêtes en l'honneur de la Sainte Vierge, de Saint Jean-Baptifte, des Apôtres, & de quelques autres Saints, fuivant les coutumes des Eglifes. Il faut être fort foigneux à chaque fête de s'inftruire du myftere, ou de l'hiftoire du Saint. Le cinquieme Commandement de l'Eglife eft de jeûner le Carême entier, les quatre-Temps & les Vigiles: le Carême eft de quarante jours avant la fête de Pâque, pour nous y préparer. Les quatre-Temps font les quatre Saifons de l'année, en chacune defquelles nous jeûnons trois jours en une femaine. Les Vigiles font les veilles de certaines fêtes. Le jeûne confifte à ne point manger avant midi, & ne faire qu'un repas. Le fixieme Commandement eft de ne point manger de chair le Vendredi ni le Samedi, en mémoire de la Paffion & de la fépulture de Notre-Seigneur. On obferve la même abftinence tous les jours de jeûne.

Demande. Qu'eft-ce que les Fêtes?

Réponse. Des jours consacrés à Dieu. *D.* A quelle occasion? *R.* En mémoire des Mysteres ou des Saints. *D.* Quelles sont les deux principales? *R.* Pâque & la Pentecôte. *D.* Qu'est-ce que Pâque? Le jour de la résurrection de Notre-Seigneur. *D.* Et la Pentecôte? *R.* Le jour de la descente du Saint-Esprit. *D.* Qu'est-ce que Noël? *R.* La naissance de Notre-Seigneur. *D.* Et l'Epiphanie? *R.* L'adoration des Mages ou des Rois. *D.* De quoi se doit-on instruire aux jours de Fêtes? *R.* Du Mystere ou de l'histoire du Saint. *D.* A quoi sert le Carême? *R.* A nous préparer à la Pâque. *D.* Qu'est-ce que les quatre-Temps? *R.* Trois jours de jeûne, en chacune des quatre saisons de l'année. *D.* Comment doit-on jeûner? *R.* En ne faisant qu'un repas, & après midi. *D.* Pourquoi garde-t-on l'abstinence de la viande, les Vendredis & les Samedis? *R.* En mémoire de la Passion de Notre-Seigneur.

LEÇON XX.

Des Sacremens.

NOus ne pouvons accomplir les Commandemens de Dieu par nos propres forces, la grace nous eſt néceſſaire, & il nous la donne ordinairement par certains ſignes ſenſibles, que nous appellons Sacremens. Ainſi dans le Baptême, en même temps que l'eau lave le corps au dehors, en même temps la grace purifie l'ame au-dedans. Quiconque a reçu un Sacrement avec la foi & les autres diſpoſitions néceſſaires, eſt aſſuré, autant qu'on le peut être en cette vie, qu'il a la grace de Dieu, qui eſt le plus grand de tous les biens. C'eſt Jeſus-Chriſt qui a inſtitué tous les Sacremens, afin de nous appliquer à chacun en particulier les mérites de ſon ſang & de ſa mort; & il en a inſtitué pour tous les beſoins de la vie ſpirituelle. Le Baptême nous y fait entrer, & renaître par l'eau & le Saint-Eſprit ; la Confirmation nous fait croître, & nous fortifie ; l'Eu-

chariſtie nous nourrit, la Pénitence guérit les maladies ſpirituelles; l'Extrême-Onction nous fortifie à l'article de la mort; l'Ordre donne à l'Egliſe des Miniſtres pour la gouverner & la ſervir; le Mariage lui fournit des ſujets, pour la faire durer autant que le monde. Voilà les ſept Sacremens.

Demande. Qu'eſt-ce que les Sacremens? *Réponſe.* Ce ſont des ſignes ſenſibles de la grace de Dieu. *D.* La grace nous eſt-elle néceſſaire? *R.* Oui, ſans la grace nous ne pouvons faire aucun bien. *D.* C'eſt donc un grand bien de recevoir dignement les Sacremens? *R.* C'eſt le plus grand bien de cette vie. *D.* Qui a inſtitué les Sacremens? *R.* Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt. *D.* Pourquoi les a-t-il inſtitués? *R.* Pour nous appliquer les mérites de ſon Sang. *D.* Combien y a-t-il de Sacremens? *R.* Il y en a ſept. *D.* Dites-les? *R.* Le Baptême, la Confirmation, l'Euchariſtie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre & le Mariage.



LEÇON XXI.

Du Baptême.

PErsonne ne peut entrer au Royaume de Dieu, sans renaître par l'eau & le Saint-Esprit. Car tous les hommes sont morts en Adam par le péché originel ; & tous ceux qui sont baptisés reçoivent la vie en Jesus-Christ. Le Baptême est donc nécessaire à tous, même aux enfans qui viennent de naître. Que l'on baptise une personne en âge de raison, tous ses péchés lui sont remis, tant ceux qu'il a commis, que celui qu'il a apporté en naissant. Mais il faut qu'il soit bien instruit de la Religion, qu'il la croye & en fasse profession publique ; qu'il renonce à Satan, à ses œuvres & à ses pompes ; qu'il promette de changer de vie, & de garder les Commandemens de Dieu. Si c'est un enfant que l'on baptise, le parrain & la marraine qui se présentent au Baptême, répondent & promettent pour lui. Le Baptême se fait en versant de l'eau sur celui que l'on baptise, & disant

en même temps, je te baptiſe au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit. Il ſe doit faire, autant qu'il ſe peut, à l'Egliſe par un Prêtre, & avec toutes les cérémonies; mais en cas de néceſſité, toute perſonne peut baptiſer & en tout lieu, l'eau ſuffit avec les paroles. On ne réitere point le Baptême, & chacun n'eſt baptiſé qu'une fois.

Demande. Le Baptême eſt-il néceſſaire? R. Oui, pour entrer au Royaume de Dieu. D. Comment eſt-ce que l'on baptiſe? R. On verſe de l'eau ſur le baptiſé en diſant certaines paroles. D. Quelles paroles? R. Je te baptiſe au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit? D. Que fait ce Sacrement? R. Il efface tous les péchés. D. Mais quels péchés peut avoir fait un enfant qui vient de naître? R. Il a le péché originel. D. D'où vient ce péché? R. Du péché d'Adam, qui a paſſé à toute ſa race. D. Que doit faire celui que l'on baptiſe en âge de raiſon? R. Croire la doctrine chrétienne, & la profeſſer. D. A quoi doit-il renoncer? R. Au Démon, à ſes œuvres & à ſes pompes. D. Que doit-il promettre? R. De garder les Commandemens

demens de Dieu. *D.* Comment les enfans peuvent-ils faire tout cela ? *R.* Le Parrain & la Marraine le font pour eux. *D.* Peut-on rebaptiser ? *R.* Non, on ne baptise qu'une fois.

LEÇON XXII.

De la Confirmation.

LES nouveaux baptisés doivent recevoir le Sacrement de Confirmation; mais comme ce Sacrement n'est pas absolument nécessaire, on le differe jusqu'à ce que les enfans soient suffisamment instruits. Les Peres & les meres sont obligés d'instruire avec grand soin leurs enfans de toute la doctrine chrétienne, & les envoyer à l'Eglise & aux écoles, selon leur commodité, pour y apprendre le Catéchisme; & si leurs enfans se perdent par ignorance, ils en répondent devant Dieu. Les enfans aussi de leurs côtés sont obligés de s'appliquer à ces instructions, & de les retenir toute leur vie. Ceux qui sont instruits doivent être présentés à l'Evêque; car il n'y a que lui qui ait le pouvoir de con-

firmer. Il étend les mains ſur eux en invoquant le Saint Eſprit, puis il marque ſur leur front le ſigne de la croix avec l'onction du ſaint Chrême, compoſé d'huile & de baume. L'effet de ce Sacrement eſt de nous rendre parfaits Chrétiens, pour ne point rougir de la Croix de Jeſus-Chriſt, réſiſter courageuſement aux tentations, & être prêts à ſouffrir pour Dieu. C'eſt pour le montrer que l'Evêque frappe les confirmés ſur la joue. On ne donne la confirmation qu'une fois, non plus que le Baptême.

Demande. Quand doit-on donner aux enfans la Confirmation? *Réponſe*. Quands ils ſont ſuffiſamment inſtruits. *D*. Qui doit prendre ſoin de les inſtruire? *R*. Les peres & les meres y ſont obligés. *D*. Et les enfans, à quoi ſont-ils obligés? *R*. A bien écouter les inſtructions, & à les bien retenir. *D*. Qui a le pouvoir de confirmer? *R*. Il n'y a que l'Evêque. *D*. Comment fait il? *R*. Il étend les mains en invoquant le Saint-Eſprit. *D*. Que fait-il encore? *R*. Il fait le ſigne de la croix ſur le front avec le ſaint Chrême. *D*. Que ſignifie tout cela? *R*. Que par ce Sacrement nous recevons le Saint-

Esprit pour être parfaits Chrétiens. *D*. En quoi consiste cette perfection? *R*. A résister aux tentations, & à souffrir tout pour Jesus-Christ. *D*. Peut-on recevoir plusieurs fois la Confirmation? *R*. Non, on ne la reçoit qu'une fois.

LEÇON XXIII.

De l'Eucharistie.

L'Eucharistie est le Corps & le Sang de Jesus-Christ, qu'il nous donne, sous les especes ou apparences du pain & du vin pour la nourriture de nos ames. Ce Sacrement est consacré & distribué au saint Sacrifice de la Messe, qui est la représentation du sacrifice de la croix, par lequel Jesus-Christ s'est offert une fois à son Pere, pour les péchés de tous les hommes. Tous les sacrifices de l'ancienne Loi étoient des figures de celui de la croix; & la Messe que nous célébrons, suivant l'institution de Jesus Christ, renouvelle tous les jours la mémoire de ce grand Sacrifice, & nous en applique la vertu. Le Prêtre raconte comment

Jesus Christ institua ce Sacrement, la veille de sa passion ; & répete ses paroles, par lesquelles le pain & le vin sont aussi tôt changés en son Corps & en son Sang, sans qu'au dehors il paroisse rien de ce changement que nous ne connoissons que par la foi. Ainsi, quoique nous ne voyions que du pain & du vin comme auparavant, nous croyons fermement que Jesus Christ y est d'une maniere miraculeuse, en sorte qu'il est tout entier sous chacune des deux especes, & sous chaque partie, comme sur le tout ; sans être ni divisé ni multiplié, & sans cesser d'être au Ciel.

Demande. Qu'est-ce que le Sacrement de l'Eucharistie ? *Réponse.* C'est le corps & le sang de Notre-Seigneur Jesus-Christ, sous les especes du pain & du vin. *D.* Pourquoi nous est-il ainsi donné ? *R.* Pour être la nourriture de nos ames. *D.* Où se fait cette merveille ? *R.* Au Sacrifice de la Messe. *D.* Qu'est ce que la Messe ? *R.* C'est la représentation du Sacrifice de la croix. *D.* Quel miracle y arrive-t-il ? *R.* Que le pain & le vin sont changés au corps & au sang de Jesus-Christ. *D.* Comment se fait ce changement ?

R. Par les paroles de Jesus-Christ que le Prêtre prononce. D. Mais nous voyons toujours du pain & du vin comme devant? R. C'est que les especes y demeurent. D. Comment connoissons-nous donc que Jesus-Christ y est? R. Par la foi, parce qu'il l'a dit.

LEÇON XXIV.

De la Communion.

ON ne peut vivre sans manger; ni se bien porter sans manger souvent. Ainsi on ne peut avoir la vie spirituelle qui est la grace, sans recevoir quelquefois la sainte Eucharistie; & plus on communie souvent, plus cette vie est forte & vigoureuse. Mais d'ailleurs les morts ne peuvent prendre de nourriture; & celle qui profite aux personnes saines, nuit aux malades; ainsi pour communier utilement, il faut être exempt de péché mortel, & dans de bonnes dispositions. Les principales sont, de croire fermement tous les Mysteres de la Religion, & particuliérement celui-ci: ne vouloir mal à personne, être

parfaitement réconcilié avec tous ses ennemis. Quiconque reçoit indignement ce Sacrement, boit & mange sa condamnation, ne discernant pas le Corps du Seigneur d'avec les viandes communes. C'est pourquoi on ne les donne aux enfans qu'après qu'ils ont acquis l'âge de discrétion, & qu'ils sont bien instruits. On appelle ce Sacrement Viatique, quand on le donne aux malades près de mourir, pour être comme leur provision, pour le grand voyage qu'ils vont faire.

Demande. Est-il nécessaire de recevoir la sainte Eucharistie? *Rép*. Oui, puisque c'est notre nourriture spirituelle. *D*. Qu'arrive-t-il à une ame qui la reçoit rarement? *R*. Cette ame demeure foible & languissante. *D*. Mais la Communion profite-t-elle à tout le monde? *R*. Elle ne profite qu'à ceux qui sont bien disposés. *D*. Quelles dispositions sont nécessaires? *R*. Premiérement d'être en état de grace. *D*. Pourquoi le péché mortel nuit-il à la Communion? *R*. Parce qu'un mort ne peut prendre de nourriture. *D*. Dites les autres dispositions? *R*. La foi, toutes les vertus, & particuliérement la

charité envers le prochain. *D.* Eſt-ce un grand mal de communier indignement ? *R.* C'eſt manger ſa condamnation. *D.* Qu'eſt-ce que le Viatique ? *R.* C'eſt la communion que l'on donne aux mourans.

LEÇON XXV.

Du Sacrement de Pénitence.

APrès le Baptême & la Confirmation, les Chrétiens ne devroient avoir beſoin que de l'Euchariſtie juſqu'à la mort. Mais il n'y en a guere qui ne tombent dans des péchés mortels, qui tuent l'ame, en éteignant la charité, & qui méritent la mort éternelle ; & pour guérir un ſi grand mal, il n'y a point d'autre remede, après le Baptême, que le Sacrement de Pénitence. Celui qui veut le recevoir, doit premiérement ſe repentir de ſes péchés, & en avoir une véritable douleur, fondée ſur la foi & ſur la crainte de Dieu, avec une ferme réſolution de ſe corriger, qui exclue tout-à-fait la volonté de pécher, ce qui renferme un commencement d'a-

mour de Dieu, & cette douleur qui brise le cœur du pénitent s'appelle contrition. Il faut ensuite se confesser à un Prêtre, lui déclarant naïvement tous les péchés dont on se sent coupable, puis accomplir fidélement la peine que le Prêtre impose, pour satisfaction des péchés. Il y a donc trois choses nécessaires de la part du pénitent, la contrition du moins imparfaite, la confession, & la satisfaction. Les peines que l'on impose, sont d'ordinaire les trois sortes de bonnes œuvres, la priere, le jeûne & l'aumône; & elles doivent être proportionnées à la qualité du péché & à la force du pénitent.

Demande. A qui le Sacrement de pénitence est-il nécessaire? *Réponse.* A ceux qui ont fait quelque péché mortel après leur baptême. *D.* Qu'est-ce que le péché mortel? *R.* C'est un péché qui rend digne de la mort éternelle. *D.* Que doit faire le pécheur pour recevoir ce Sacrement? *R.* Etre contrit, se confesser, & satisfaire. *D.* Qu'est-ce que la contrition? *R.* C'est la douleur d'avoir péché, avec la résolution de s'en corriger. *D.* Peut-on haïr le péché sans aimer Dieu? *R.* Il doit y

avoir au moins quelque commencement d'amour. *D*. Comment doit-on ſe confeſſer ? *R*. Sans rien celer ni rien déguiſer. *D*. Qu'eſt-ce que la ſatisfaction ? *R*. C'eſt l'accompliſſement de la peine impoſée par le Prêtre. *D*. Quelles ſont ces peines pour l'ordinaire ? *R*. Des prieres, des jeûnes & des aumônes.

LEÇON XXVI.

Suite de la Pénitence.

APrès que le pénitent s'eſt confeſſé & qu'il a promis de ſatisfaire, le Prêtre doit l'abſoudre, s'il lui voit des marques ſuffiſantes de converſion; ſinon il doit lui refuſer l'abſolution, ſous peine de ſe damner avec le pécheur : s'il doute qu'il ſoit bien converti, il doit différer. L'abſolution bien reçue efface les péchés, quels qu'ils ſoient. Quant aux moindres péchés que l'on appelle véniels, & qu'il eſt comme impoſſible d'éviter entiérement pendant la vie, ils peuvent être remis par la priere, l'aumône & les autres bonnes œuvres. Mais quelque petits que ces péchés nous paroiſ-

ſent, il faut toujours avoir grand ſoin de nous en purifier & de les éviter. Les fideles qui ſont morts chargés de quelques péchés véniels, ou de quelques reſtes de ſatisfaction, qu'ils doivent pour les péchés pardonnés, ceux-là ſouffrent en l'autre vie une peine, que nous appellons le Purgatoire: mais ils ſont délivrés ou ſoulagés par les prieres des vivans. L'Egliſe accorde quelquefois des indulgences qu'elle attache à certaines bonnes œuvres, pour nous donner moyen de ſuppléer au défaut de nos ſatisfactions.

Demande. Le Prêtre eſt-il obligé de donner l'abſolution à celui qui ſe confeſſe? *Réponſe.* Non, s'il ne juge qu'il ait une vraie contrition. *D.* Quel mal fait-il, s'il l'abſout légérement? *R.* Il ſe charge du même péché. *D.* Le Sacrement de pénitence eſt-il néceſſaire pour effacer les péchés véniels? *R.* Non, il y a encore d'autres moyens. *D.* Qui ſont-ils? *R.* La priere, l'aumône & les bonnes œuvres. *D.* Qu'eſt-ce que le Purgatoire? *R.* C'eſt la peine de ceux qui ſont morts chargés envers Dieu de quelques dettes. *D.* Quelles ſont ces dettes? *R.* Des péchés véniels, ou des reſtes de ſatisfaction. *D.* Comment

pouvons-nous les ſoulager? *R*. En priant pour eux. *D*. Qu'eſt-ce que les Indulgences? *R*. Des graces que l'Egliſe nous fait pour ſuppléer aux défauts des ſatisfactions.

LEÇON XXVII.

De l'Extrême-Onction.

L'Extrême-Onction donne aux malades la grace de bien mourir, Elle efface les péchés véniels, & guérit l'ame de la foibleſſe qui reſte des autres péchés, quoique pardonnés. Elle fortifie le malade contre les tentations, qui ſont plus violentes à la mort; & peut même rendre la ſanté corporelle, s'il eſt expédient pour le malade. Ce ſont les Prêtres qui adminiſtrent ce Sacrement, avec de l'huile bénite exprès par l'Evêque. On fait ſept onctions : cinq pour les cinq ſens, aux yeux, aux oreilles, aux narines, à la bouche, aux mains; une aux reins ou à la poitrine pour la concupiſcence; une aux pieds; & à chaque onction le Prêtre prie Dieu de remettre au malade les péchés qu'il a commis par chaque partie de ſon

corps. Il faut que le malade ſoit en état de grace pour profiter de ce Sacrement, & il eſt bon qu'il le reçoive avec connoiſſance, quoiqu'on ne le donne qu'aux malades, & lorſqu'ils ſont en péril de mort.

Demande. Quelle eſt la grace propre de l'Extrême-Onction ? *R.* La grace de bien mourir. *D.* Quels péchés efface-t-elle ? *R.* Les péchés véniels & les reſtes des autres péchés. *D.* Que fait-elle encore ? *R.* Elle fortifie contre les tentations de la mort. *D.* Qui ſont les Miniſtres de ce Sacrement? *R.* Les Prêtres. *D.* A qui le doit-on donner ? *D.* Aux malades qui ſont en danger de mourir. *D.* Doit-on attendre l'extrémité ? *R.* Non, afin que le malade ſoit mieux diſpoſé. *D.* Pourquoi fait-on pluſieurs onctions? *R.* Pour marquer les péchés commis par les différentes parties du corps. *D.* Avec quoi fait-on ces onctions ? *R.* Avec de l'huile bénite par l'Evêque.

LEÇON XXVIII.

De l'Ordre.

LE Sacrement de l'Ordre donne à l'Egliſe des Miniſtres publics ; & des Peres ſpirituels qui tiennent la

place des Apôtres & des Disciples de Jesus-Christ, pour perpétuer l'œuvre de Dieu jusqu'à la fin des siecles. La grace de ce Sacrement ne sanctifie pas seulement ceux qui le reçoivent, elle leur donne encore le pouvoir de sanctifier les autres en leur conférant les Sacremens. Mais il n'y a que l'Evêque qui puisse les donner tous ; les Prêtres qui sont institués pour le soulager, ne peuvent conférer ni la Confirmation ni l'Ordre. Les Diacres sont établis pour servir l'Evêque & les Prêtres dans leurs fonctions, & pour avoir soin des pauvres. Ces Ordres sont les principaux. Il y en a cinq au-dessous, institués pour le soulagement des Diacres. Ce sont ceux des Soudiacres, des Acolytes, destinés à suivre l'Evêque, & dans l'Eglise à porter le luminaire, des Lecteurs, des Exorcistes & des Portiers. On compte donc en tout sept Ordres, quatre moindres & trois plus grands ou sacrés, qui sont le Soudiaconat, le Diaconat, & le Sacerdoce qui comprend la Prêtrise & l'Episcopat. Il faut passer par tous ces degrés pour arriver au Sacerdoce. Le premier degré est la tonsure, qui n'est point un ordre, mais une sainte cérémonie,

pour donner l'habit eccléſiaſtique à un Laïque, & le faire paſſer au rang des Clercs. Car on appelle clercs, tous ceux qui ſont deſtinés au ſervice de l'Egliſe, & laïques, tout le reſte du peuple Chrétien.

Demande. Quelle eſt la grace du Sacrement d'Ordre? *Réponſe.* Il donne le pouvoir de conférer les Sacremens, ou de rendre quelque ſervice public à l'Egliſe. *D.* Qui ſont ceux qui reçoivent cette grace toute entiere? *R.* Ce ſont les Evêques. *D.* Ils peuvent donc donner tous les Sacremens? *R.* Oui, même la Confirmation & l'Ordre. *D.* Les Prêtres ne peuvent-ils pas conférer ces deux Sacremens? *R.* Non, ils ſont réſervés à l'Evêque. *D.* Quel eſt le devoir des Diacres? *R.* De ſervir le Prêtre & l'Evêque dans leurs fonctions. *D.* Qui ſont les autres Ordres? *R.* Soudiacres, Acolytes, Lecteurs, Exorciſtes & Portiers? *D.* Combien y en a-t-il en tout? *R.* Il y en a ſept. *D.* Qui ſont les Ordres ſacrés? *R.* Le Soudiaconat, le Diaconat & la Prêtriſe. *D.* Peut-on devenir Prêtre d'abord? *R.* Non, il faut paſſer par tous les autres degrés. *D.* Qu'eſt-ce que la tonſure? *R.* Une

cérémonie pour prendre l'habit Ecclésiastique. *D.* Que produit-elle ? *R.* Que de Laïque on devient Clerc.

LEÇON XXIX.

Du Mariage.

DIEU ayant créé le premier homme, lui donna une femme pour compagne & pour aide, & d'eux il a fait naître tous les autres hommes: ainsi il institua le mariage. Le péché en avoit corrompu l'usage, mais Jesus-Christ l'a réduit à son premier état, & en a fait un Sacrement, y attachant des graces particulieres. C'est donc l'union d'un seul homme avec une seule femme, qui ne peut être rompue que par la mort. Ils doivent s'aimer comme s'ils n'avoient qu'un même corps à deux ames; se secourir l'un l'autre, dans tous les travaux de la vie, & prendre soin des enfans qui leur viennent, afin qu'ils continuent après eux de servir Dieu sur la terre. Cette union du mari & de la femme est l'image de l'union de Jesus-Christ avec son Eglise. Or quoique le mariage soit très-saint, l'état de la continence parfaite est plus

excellent. Les perſonnes mariées ſont partagées entre Dieu & le monde, par le ſoin de leur famille : les vierges & les veuves ſont libres, pour ſe donner tout à Dieu. Mais la continence parfaite eſt une grace ſinguliere, qui n'eſt pas donnée à tous.

Demande. Qui a inſtitué le mariage ? *Réponſe.* Dieu même au commencement du monde. *D.* Qui l'a établi dans ſa pureté ? *R.* Jeſus-Chriſt, qui en a fait un Sacrement. *D.* Que repréſente-t-il ? *R.* L'union de Jeſus-Chriſt avec ſon Egliſe. *D.* Quelle eſt la grace de ce Sacrement ? *R.* Que le mari & la femme s'aiment comme s'ils n'étoient qu'un. *D.* Que s'enſuit-il de-là ? *R.* Qu'ils s'aident l'un l'autre dans tous leurs beſoins. *D.* Que doivent-ils faire pour leurs enfans ? *R.* En avoir grand ſoin, & les élever en la crainte de Dieu. *D.* Y a-t-il un état plus parfait que le mariage ? *R.* Oui, l'état de continence parfaite. *D.* En quoi eſt-il meilleur ? *R.* Parce qu'il laiſſe plus de liberté de ſervir Dieu. *D.* Tout le monde eſt-il capable de cette perfection ? *R.* Non, c'eſt un don ſingulier de Dieu.

FIN.



CATÉCHISME HISTORIQUE.

PREMIERE PARTIE.

LEÇON PREMIERE.

De la Création.

DIEU a créé le Ciel & la terre, & toutes les choſes que nous voyons, & toutes celles que nous ne voyons pas, en un mot, tout le monde. Il l'a créé de rien, ſans matiere, par lui-même, ſans aide & ſans inſtrumens, par ſa ſimple parole, & par ſa pure volonté, ſans autre motif que ſa gloire. Il ne l'a pas fait tout à la fois, comme par néceſſité, mais en ſix jours, & en tel ordre qu'il lui a plu. Le premier jour il fit la lumiere; le ſecond

il fit le Ciel : le troisieme jour il sépara le Ciel de la terre, & fit sortir de la terre les arbres & toutes les plantes : le quatrieme jour il fit le soleil, la lune & les étoiles : le cinquieme jour, il fit les poissons & les oiseaux : le sixieme il fit sortir de la terre toutes les autres bêtes ; puis il fit l'homme séparément, pour commander à tout le reste. Le septieme jour Dieu se reposa, ayant achevé son ouvrage, c'est-à-dire, qu'il cessa de produire des créatures nouvelles. Quand Dieu fit l'homme, il tint conseil en lui-même, & dit : Faisons l'homme à notre image & à notre ressemblance. Alors il forma le corps avec de la terre, puis il lui inspira un souffle de vie, c'est-à-dire, qu'il créa tout exprès une ame spirituelle & immortelle pour l'unir à ce corps. C'est cette ame raisonnable qui est l'image de Dieu, parce qu'elle est un esprit comme lui, capable comme lui, de connoître & de vouloir, & capable de connoître Dieu même & de l'aimer. Car Dieu est un esprit infini, fécond en lui-même par sa connoissance & par son amour. Dieu ayant fait l'homme, fit aussi la femme pour être sa compagne,

V. St. August. Tract. 20. in Jo. 2.

Gen. 1. 26. 27.

Gen. 1. 18.

& il la fit d'une des côtes de l'homme, afin que l'homme & la femme s'aimassent parfaitement, & fussent unis comme s'ils n'avoient qu'un corps. Ce fut alors que Dieu institua le mariage; car il bénit l'homme & la femme, & il leur dit de croître & de multiplier, de remplir la terre, s'en rendre les maîtres, & commander à tous les animaux, les poissons & les oiseaux, & il leur donna pour nourriture les fruits des arbres & toutes les plantes. Le premier homme fut nommé Adam, & la premiere femme Eve. Dieu les mit dans le Paradis terrestre, qui étoit un jardin délicieux, planté de toutes sortes de beaux arbres, & arrosé de quatre fleuves. Ils étoient tout nuds, sans en avoir de honte, parce qu'ils ne voyoient rien en eux qui ne fût l'ouvrage de Dieu, & par conséquent très bon. Ils ne manquoient de rien, & ne souffroient aucune incommodité, n'étoient point sujets aux maladies, & ne devoient point mourir, pourvu qu'ils ne mangeassent point du fruit d'un arbre que Dieu leur avoit défendu; c'étoit la seule marque d'obéissance qu'il leur demandoit. Ils converfoient avec Dieu,

Gen. 1. 28.

& vivoient heureux. Dieu avoit aussi créé de purs Esprits, qui sont les Anges, d'une nature plus excellente que l'homme.

LEÇON II.

Du Péché.

Joan. VIII. 44. IL y eut des Anges qui ne demeurerent pas dans la vérité & la grace où Dieu les avoit créés, mais qui se
II. Pet. II. 6. révolterent contre lui. Il ne leur pardonna point, mais il les envoya dans l'enfer, où ils sont privés éternellement de la vue de Dieu, & tourmentés d'un feu éternel. Ce sont les démons ou les anges du diable, qui s'occupent continuellement à tenter les hommes, d'où vient qu'on donne
Apoc. XX. 2. aussi à leur chef le nom de Satan. Un
Genes. III. de ces malins Esprits envieux du bonheur dont Adam & Eve jouissoient dans le Paradis terrestre, prit le corps d'un serpent, s'approcha d'Eve, & lui dit : Pourquoi Dieu ne vous a-t-il pas permis de manger des fruits de tous les arbres de ce jardin? Il nous les a tous permis, dit la

femme, hors le fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, qu'il nous a défendu de toucher, sur peine de la vie. Vous n'en mourrez point, dit le serpent; mais Dieu sait, que si-tôt que vous en aurez mangé, vous ouvrirez les yeux, & vous serez semblables à lui, connoissant le bien & le mal. La femme se laissa tenter par la beauté de l'arbre & du fruit; elle en prit, elle en mangea & en donna à son mari, qui en mangea comme elle. Aussi-tôt ils ouvrirent les yeux, & eurent honte de leur nudité; sentant une révolte en leur propre corps, qui n'étoit plus soumis à leur esprit, comme devant. Ils firent des ceintures de feuilles de figuier, pour se couvrir; puis entendant la voix de Dieu, qui se montroit à eux sous une forme sensible, ils se cacherent; & comme ils virent leur péché découvert, ils voulurent s'excuser, l'homme sur la femme, & la femme sur le serpent. Alors Dieu maudit le serpent, c'est-à-dire, le démon qui s'en est servi pour tromper la femme, & déclara qu'il mettroit une inimitié éternelle entre eux, & que de la femme viendroit celui

qui écraſeroit la tête du ſerpent, c'eſt-à-dire le Sauveur du monde, qui devoit venir un jour détruire la puiſſance du démon, & naître d'une femme ſans coopération de l'homme ; car Dieu le promit dès-lors, pour conſoler Adam dans ſa miſere. Cependant il condamna la femme à accoucher avec douleur, & à être ſujette à ſon mari, & il condamna l'homme à labourer la terre, à manger ſon pain à la ſueur de ſon viſage, & à travailler toute ſa vie, juſqu'à ce qu'il retournât à la terre d'où il étoit tiré. Enſuite il les chaſſa du Paradis, & mit un Chérubin armé d'un glaive de feu, pour en garder l'entrée. Adam par ſon péché fut dépouillé de la ſainteté & de la juſtice originelle en laquelle il avoit été créé, il devint ſujet à la colere de Dieu, & captif du démon, à qui il s'étoit ſoumis. Il perdit tous les avantages du corps & de l'ame, qu'il avoit auparavant : il fut expoſé aux incommodités des ſaiſons, aux bêtes cruelles ou venimeuſes, à la faim, à la pauvreté, aux maladies & à la mort. Il tomba dans l'ignorance, il demeura plein de concupiſcence, c'eſt-à-dire,

de l'amour de lui-même qui le détourna de Dieu, & le livra au désir des plaisirs sensibles & à toutes les autres passions, comme la colere, l'envie, la tristesse & la crainte, & le rendit capable de faire toute sorte de mal, & incapable de faire aucun bien, & destiné après la mort à une autre mort éternelle, c'est-à-dire, aux tourmens de l'enfer.

LEÇON III.

De la corruption du genre humain & du Déluge.

ADam n'eut des enfans qu'après son péché, & sa femme ayant péché comme lui, leurs enfans naquirent dans la corruption, sujets aux mêmes miseres & chargés du péché, qu'ils tiroient de leur origine. Il a passé à leurs descendans, & tous les hommes naissent tachés de ce péché, que nous appellons originel, & qui les rend ennemis de Dieu, incapables de faire aucun bien, & dignes de l'enfer. Les premiers enfans d'Adam Gen. IV. & d'Eve furent Caïn & Abel. Caïn

tua ſon frere par envie. Dieu lui reprocha ſon crime, diſant que le ſang de ſon frere crioit vengeance contre lui, & il ſe jugea lui-même digne de mort: mais Dieu défendit de le tuer, pour ne pas multiplier les meurtres. Les deſcendans de Caïn furent méchans; mais Adam eut un fils nommé Seth, dont les enfans conſerverent la piété & la connoiſſance de Dieu. Cette race s'étant mêlée avec l'autre par des alliances criminelles, ſe corrompit comme elle; tous les hommes s'écarterent du chemin de la raiſon, & leur malice fut ſi grande, que Dieu réſolut de les faire tous périr, comme s'il ſe fût repenti de les avoir créés. Il n'y eut que Noé, deſcendu de Seth, qui trouva grace devant Dieu. Dieu l'avertit du deſſein qu'il avoit de purger toute la terre par un déluge univerſel, & lui commanda de bâtir une arche, c'eſt-à-dire, un vaiſſeau quarré & couvert, de la forme d'un grand coffre, capable de contenir une couple de chaque eſpece de bêtes & d'oiſeaux, & de quoi les nourrir durant une année. Pendant que Noé bâtiſſoit l'arche, il exhortoit les hommes à faire pénitence

Gen. VI.

1. Pet. III.

tence & les menaçoit du déluge, ce qui dura plus de cent ans, mais ils ne voulurent point le croire. Le temps étant venu, Dieu fit entrer Noé dans l'arche avec sa femme, ses trois fils & leurs femmes, & toutes sortes d'animaux terrestres & d'oiseaux; puis il ouvrit les réservoirs du ciel, & fit tomber une pluie épouvantable pendant quarante jours & quarante nuits; il fit aussi déborder les abymes de la mer, en sorte que la terre fut inondée, & que l'eau surpassa de vingt pieds les plus hautes montagnes. Tous les hommes & tous les animaux furent noyés; il n'y eut que Noé & sa famille de sauvés, c'est-à-dire, huit personnes seulement. L'arche étoit une figure de l'Eglise, où se sauve un petit nombre d'Elus, tandis que tous les autres hommes périssent dans leurs péchés.

Genes. VIII.

I. Pet. III. 12.



LEÇON IV.

De la Loi de nature.

Genes. VII. NOÉ sortit de l'arche, par l'ordre de Dieu, un an aprés qu'il y fut entré; & en sortant il lui offrit un sacrifice, pour le remercier de l'avoir sauvé avec tant de bonté. Dieu eut agréable le sacrifice de Noé, il lui promit qu'il n'enverroit plus de déluge sur la terre, & que les saisons reprendroient leur cours ordinaire. Il lui donna sa bénédiction & à ses enfans, pour les faire multiplier & leur soumettre tous les animaux. Même il leur permit d'en tuer pour les manger, mais il défendit expressément de tuer les hommes : Quiconque, dit-il, répandra le sang humain, son sang sera répandu; car l'homme est fait à l'image de Dieu. Les trois fils de Noé étoient, Sem, Cham & Japhet, qui repeuplerent le monde. Ainsi tous les hommes sont freres, & obligés de s'aimer. Mais la nature devint beaucoup plus foible depuis le déluge. Au lieu que les

Genes. IX. 6. Gen. X.

hommes vivoient près de mille ans, leur âge se réduisoit peu à peu à cent ou deux cents ans, & ils devinrent encore plus méchans que devant. Il fallut partager les biens & les terres, parce qu'ils ne pouvoient s'accorder à en jouir ensemble; de-là vinrent les pillages, les guerres, les servitudes. Chacun ne cherchoit qu'à se donner du plaisir, boire, manger & satisfaire ses désirs, sans regle & sans mesure; & pour les contenter plus librement, mépriser l'autorité des peres & des anciens; & même s'assujettir ses freres & ses égaux, ou par force, ou par artifice. Au lieu d'honorer le vrai Dieu, ils adoroient des créatures, soit les hommes les plus puissans, soit les astres, ou d'autres choses visibles. Ainsi commença l'idolâtrie. En tout cela ils faisoient contre leur conscience, & contre la lumiere de la raison, qui dit à tous les hommes qu'ils ne doivent rien adorer qui leur soit égal ou moindre qu'eux, mais seulement leur Créateur : qu'ils doivent honorer leurs peres & leurs meres; qu'ils doivent garder l'institution du mariage; ne se point nuire les uns aux

autres, ni en leur personne, ni en leurs biens, ni en leur réputation, dire toujours la vérité, & modérer leurs désirs. La raison dicte tout cela aux hommes qui la veulent écouter, & c'est ce qui s'appelle la loi de nature. Il y eut toujours des Saints qui l'observerent, comme Job, Melchisédech, & quelques autres, marqués dans l'Ecriture, sans ceux que nous ne connoissons pas. Job étoit un Prince fort riche & fort vertueux : Dieu permit que le démon lui ôtât tous ses biens, ses enfans, sa santé, & le réduisit à la derniere misere, pour donner un grand exemple de patience.

LEÇON V.

Du Patriarche Abraham.

Jos. xxxiv. COmme le monde se corrompit toujours de plus en plus, la vraie religion, c'est-à-dire, la connoissance de Dieu & l'observation de la loi de nature, ne restoit plus qu'en quelque peu de saints personnages, principalement de la postérité de Sem, & de la branche d'Heber. Mais l'ido-

lâtrie gagnoit même cette famille, quand Dieu y choisit un homme, avec qui il fit une alliance particuliere, afin de s'en servir, pour conserver sur la terre la connoissance de la vérité & la pratique de la vertu. Ce fut Abraham. Dieu lui commanda de quitter ses parens & le lieu de sa naissance; de passer l'Euphrate & de venir dans la terre de Chanaan, & lui promit de faire sortir de lui un grand peuple, dont la multitude seroit aussi innombrable que les étoiles du ciel & les sables de la mer. En ta race, ajouta-t-il, seront bénites toutes les nations de la terre: Ce qui signifioit que de sa postérité devoit naître le Sauveur du genre humain, ce fils de la femme qui écraseroit la tête du serpent. Abraham crut aux promesses de Dieu, & obéit à ses ordres. Aussi Dieu lui tint compte de sa foi, le protégea en toute occasion, le combla de biens, & fit avec lui une alliance solennelle, & lui réitéra plusieurs fois les mêmes promesses: que de lui viendroit un grand peuple, qui posséderoit la terre de Chanaan, & que par lui la bénédiction & la grace se répandroit sur toute la

Genes. XII.

Genes. XV. 16.

Ps. CIV. 14.

Genes. XVII. 10.

terre. Dieu lui ordonna la Circoncision, pour marque de son alliance, parce que cette alliance étoit attachée au sang & à la génération. Enfin après que la foi d'Abraham eut éte longtemps exercée, lorsqu'il avoit déjà
Genes. XXI. cent ans, & que sa femme Sara étoit aussi hors de l'âge d'avoir des enfans, & naturellement stérile, Dieu lui donna un fils qu'il nomma Isaac; & sur qui Dieu lui déclara que tomberoit l'effet de ses promesses, & non pas sur Ismaël, qu'Abraham avoit déjà eu
Genes. XXII. d'une autre femme. Quand Isaac fut devenu grand, pour éprouver davantage la foi d'Abraham, Dieu lui commanda de sacrifier ce cher fils. Il obéit sans replique, & avoit déjà le bras étendu pour l'égorger, quand un Ange l'arrêta, de la part de Dieu, lui déclarant qu'il étoit content de son
Genes. XXIV. 18. obéissance, & lui renouvellant toutes ses promesses. Du temps d'Abraham
Hebr. VII. vivoit Melchisédec Roi de Salem, dont on ne sait ni le pere ni la famille, mais seulement qu'il étoit Sacrificateur du Dieu Très-haut; & qu'Abraham revenant un jour victorieux, d'une guerre où il avoit défait quatre Rois, cet homme extraordinaire vint au-

devant de lui, lui donna sa bénédiction, & offrit pour lui du pain & du vin. C'étoit une figure du Sauveur du monde, qui devoit être plus grand qu'Abraham, quoiqu'il dût naître de lui.

LEÇON VI.

Des autres Patriarches.

ISAAC imita la foi & la vertu de son pere, & Dieu lui renouvella les mêmes promesses. Il vécut paisiblement, dans une noble simplicité. Il eut deux fils jumeaux, Esaü & Jacob, dont Dieu choisit le dernier & le prit en affection, laissant Esaü dans la malédiction générale des enfans d'Adam, aussi fut-il méchant & impie. Jacob au contraire fut fidele à Dieu, vertueux, laborieux, doux & patient. Son pere Isaac lui donna sa bénédiction, à laquelle les promesses de Dieu étoient attachées; il vouloit la donner à Esaü, mais Jacob usa d'artifice pour se l'attirer; & Isaac, quoiqu'il eût été surpris, la confirma, après s'en être apperçu, voyant que tel étoit l'ordre

Genes. xxvi. 2. Rom. ix. 11.

de Dieu. Jacob ayant reçu cette béné-
diction si importante, se maria, &
eut douze fils, qui sont les douze Pa-
triarches; savoir, Ruben, Siméon,
Levi, Juda, Issachar, Zabulon,
Dan, Nephtali, Gad, Aser, Joseph
Genes. & Benjamin. On appelle aussi Patriar-
xxviii. 11. ches tous les anciens Peres, & tous
les Saints qui vécurent sous la loi de
nature, comme Adam, Abel, Seth,
Genes. Henoch, Noé, Sem, Abraham. Dieu
xxxii. 28. fit encore à Jacob les mêmes promes-
ses qu'il avoit faites à son pere & à
Genes. son aïeul, & le nomma Israël. Joseph
xxxiii. lui étoit plus cher que tous ses autres
enfans, ils en furent envieux, & le
vendirent à des marchands, qui le
menerent en Egypte, où Dieu prit
soin de lui; & par une aventure mer-
Genes. veilleuse, le fit devenir favori du
xxxix. Roi, qui lui donna tout son Royau-
me à gouverner. Ses freres furent
Genes. contraints par la famine de venir en
xliii. Egypte chercher des vivres, & Joseph
après les avoir mis en peine quelque
temps, se fit connoître à eux, leur par-
Genes. donna leur crime, & les fit venir en
xlix. Egypte, avec leur pere & toute leur
Genes. famille, qui étoit de soixante & dix
xlix. 30. personnes. Jacob en mourant donna
sa

ſa bénédiction à tous ſes enfans, & leur prédit ce qui devoit arriver de plus conſidérable à leur poſtérité. Il dit à Juda qu'il commanderoit à tous ſes freres, & que le commandement demeureroit dans ſa race, jusqu'à ce que vînt celui qui devoit être envoyé, & qui ſeroit l'attente des Nations, c'eſt-à-dire, le Sauveur du monde. Ainſi on commença à connoître, qu'il deſcendroit, non-ſeulement de la race d'Abraham, par Iſaac & par Jacob, mais encore de la famille de Juda.

Geneſ. XLIX.

LEÇON VII.

De la ſervitude d'Egypte.

DIEU n'accomplit les promeſſes qu'il avoit faites à Abraham, qu'après plus de quatre cents ans; car ni lui, ni les autres Patriarches, ne poſſéderent point de terre dans le pays de Chanaan; ils n'y vécurent que comme des paſſagers, ſous des tentes & des pavillons. Et quoique leurs enfans ne duſſent pas demeurer en Egypte, ils y habiterent plus de

Act. VII. 5. Heb. IX. 6. 15.

deux cents ans. C'eſt ainſi que Dieu exerçoit leur foi, & qu'eux-mêmes faiſoient voir qu'ils attendoient un meilleur héritage, que cette terre ſenſible. Pendant ce ſéjour d'Egypte les enfans d'Iſraël multiplierent prodigieuſement, comme Dieu l'avoit promis à Abraham. Le Roi d'Egypte craignit qu'ils ne ſe rendiſſent trop puiſſans ; & pour les affoiblir & les empêcher de rien entreprendre, il réſolut de les accabler de travaux. Il leur faiſoit faire de la brique & d'autres ouvrages de terre fort pénibles, il les faiſoit travailler à de grands bâtimens, & il avoit mis ſur eux des Intendans, qui ne leur donnoient point de relâche, & les maltraitoient cruellement. Il voulut même faire périr tous les enfans mâles, & en fit jeter un grand nombre dans le fleuve du Nil. En cette miſere ils eurent recours à Dieu, qui écouta leurs cris & leurs plaintes, & réſolut de les ſecourir en mémoire de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Iſaac & Jacob. Cette ſervitude étoit une image de la ſervitude du péché, où tout le genre humain gémiſſoit ſous la puiſſance du démon, & qui ne devoit finir que quand

Exod. 25.

Exod. 24. 11.

Dieu enverroit le Sauveur du monde. Cependant pour délivrer les Iſraélites, il ſe ſervit de Moyſe, un grand perſonnage de la Tribu de Lévi, qui avoit été nourri en Egypte, par les ſoins de la fille du Roi, & inſtruit dans toutes ſortes de ſciences, puis s'étoit retiré dans l'Arabie déſerte. Là Dieu lui apparut ſur le Mont Oreb, dans un buiſſon qui brûloit ſans ſe conſumer. Et pour ſe faire connoître plus qu'il ne l'avoit été, il lui dit : Je ſuis celui qui eſt. Parce qu'en effet il n'y a que Dieu, qui ſoit, à proprement parler ; toutes les créatures n'ont qu'un être emprunté, & ne le tiennent que de lui. Moyſe fit ce qu'il put, pour ne ſe point charger de cette importante commiſſion, de délivrer le peuple. Mais enfin Dieu le voulut, & le renvoya en Egypte, avec le pouvoir de faire de grands miracles.

Exod. II.

Act. VII. 21.

Exod. III.



LEÇON VIII.

De la Pâque.

Exod. v. MOyse accompagné de son frere Aaron vint trouver Pharaon, c'étoit le nom des Rois d'Egypte, & lui commanda de la part de Dieu, de laisser aller son peuple. Pharaon le
Exod. VII. 10. refusa avec mépris ; Moyse fit plusieurs miracles terribles, pour l'y contraindre. Premiérement il frappa de sa verge l'eau du fleuve, & elle de-
Exod. VIII. 6. vint du sang. Il fit venir une multitude innombrable de grenouilles par tout le pays, & jusques dans le palais du Roi, qui promit alors de laisser aller les Israélites : mais si-tôt que Moyse eut ôté les grenouilles, il
Ibid. VIII. 17. se dédit. Moyse fit donc venir à diverses fois des mouches, des cousins & des sauterelles, & d'autres insectes qui incommoderent terriblement les Egyptiens, & à chaque plaie Pharaon promettoit d'obéir pour être délivré,
Exod. II. mais il n'exécutoit rien. Moyse fit encore venir une peste sur les animaux, des ulceres sur les hommes, une grêle

épouvantable, & enfin des ténebres Exod.
très-épaiſſes, pendant trois jours. x. 12.
Tout cela ne ſervit de rien, & Pha- Rom.
raon demeura toujours endurci, Dieu xi. 17.
le permettant ainſi, pour faire éclater ſa puiſſance par tant de miracles. A la fin quand Dieu voulut délivrer ſon peuple, il leur commanda de prendre un agneau dans chaque famille à un certain jour, de le ſacrifier vers le ſoir, le faire rôtir & le manger la nuit, après avoir marqué de ſon ſang la porte de chaque maiſon. Il voulut que ce ſouper & ce ſacrifice fût nommé la Pâque, c'eſt-à-dire, le paſſage, & que les Iſraélites le renouvellaſſent tous les ans, en mémoire de leur délivrance. La même
nuit qu'ils firent la Pâque, Dieu en- Exod.
voya un Ange qui fit mourir tous les xii. 29.
premiers nés des Egyptiens, depuis le fils de Pharaon juſques au fils de la plus miſérable eſclave. Mais l'Ange ne toucha point aux maiſons marquées du ſang de l'agneau. Tout cela étoit myſtérieux. L'agneau ſignifioit le Sauveur, qui devoit être un jour immolé pour le ſalut des hommes, dont le ſang devoit ſauver ceux à qui il ſeroit appliqué en particulier,

& dont la chair devoit être la nourriture des fideles. Cette derniere plaie de la mort des premiers nés, épouvanta tellement les Egyptiens, qu'à l'heure même, & sans attendre qu'il fût jour, ils presserent les Israélites de sortir, & les mirent hors de l'Egypte chargés de biens.

LEÇON IX.

Du voyage dans le Désert.

Exod. XIV. 5. PHaraon s'opiniâtra jusqu'à la fin à résister à Dieu. Si-tôt qu'il eut congédié les Israélites, il s'en repentit & les poursuivit avec une armée. Il les joignit sur le bord de la mer rouge, & ils croyoient être perdus,
Ibid. 21. quand Dieu fit ouvrir la mer, en sorte que l'eau se retira des deux côtés, s'arrêta comme un mur à droit & à gauche, & laissa un grand espace au milieu, où les Israélites passerent à pied sec. Les Egyptiens voulurent les suivre; mais Dieu fit rejoindre la mer, qui les noya tous avec Pharaon. Ainsi Dieu tira son peuple d'Egypte, avec hauteur & par la force de son

bras, c'eſt-à-dire, ſa Toute-puiſſance, montrant qu'il eſt le maître de toutes les créatures, & qu'il punit ſévérement les hommes qui oſent lui réſiſter. Pendant le voyage, il fit paroître principalement ſa providence & ſa bonté ſur les Iſraélites. Il les mena Exod. par un grand déſert, afin d'éprouver xIII. 17. Deut. leur fidélité, de les exercer à la pa- vIII. 2. tience, & leur faire voir qu'ils ne pouvoient ſubſiſter que par ſes graces. Ils furent toujours conduits par un Exod. nuage qui leur faiſoit ombre le jour, xII. 21. contre l'ardeur du ſoleil, & ſe chan- Num. geoit la nuit en feu pour les éclairer. Ix. 25. Dieu leur donna pour nourriture la Exod. manne. C'étoit une eſpece de roſée xvI. 7. Num. qui tomboit du Ciel les matins, en xI. 7. 5. abondance, & qui s'épaiſſiſſoit, en ſorte que l'on en faiſoit des pains ſuffiſans pour chaque jour, & d'un goût fort agréable. Il leur donna par deux fois une très-grande quantité de cailles. Quand ils manquerent d'eau, Exod. Moyſe en fit ſortir d'un rocher, en xvII. le frappant de ſa verge. Leurs habits 56. ne s'uſerent point pendant quarante ans que dura ce voyage. Enfin Dieu les conduiſit avec autant d'affection, qu'un pere qui porte ſon enfant entre

Num. xx. 11. Deut. viii. 4. Deut. i. 31. ses bras. Toutefois ils furent si ingrats, qu'ils murmurerent souvent contre Dieu, ils regretterent souvent l'Egypte & les viandes grossieres dont ils y étoient nourris ; ils voulurent y retourner, & s'emporterent plusieurs fois contre Moyse jusqu'à le vouloir tuer. Ce voyage étoit l'image de la vie présente, où Dieu nous exerce par diverses tentations, & souffre avec une patience merveilleuse nos ingratitudes & nos désobéissances, ne laissant pas de nous faire du bien continuellement.

LEÇON X.

Des dix Commandemens.

Exod. xix. AU commencement du voyage, & le troisieme mois après la sortie d'Egypte, les Israélites arriverent au Mont Sinaï, où Dieu les fit séjourner, pour leur donner sa loi. Moyse les fit laver & purifier, & leur défendit d'approcher de la Montagne. Le jour venu, qui étoit le cinquantieme après la Pâque, ils virent le haut de la montagne tout en feu, & cou-

vert d'un nuage épais, d'où sortoient des éclairs & des tonnerres épouvantables. Ils entendoient aussi un son de trompettes & un grand bruit, mais ils ne voyoient personne. Alors une voix terrible sortant de ce nuage prononça ces paroles : Je suis le Seigneur ton Dieu qui t'ai tiré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude. 1. Tu n'auras point de Dieux étrangers devant moi. Tu ne te feras point d'Idoles, ni aucune figure de ce qui est au Ciel, sur la terre ou dans les eaux, pour les servir. Car je suis un Dieu puissant & jaloux, qui recherche les péchés des peres sur les enfans, jusqu'à la troisieme & quatrieme génération de ceux qui me haïssent, & qui fais du bien à l'infini, à ceux qui m'aiment & qui gardent mes Commandemens. 2. Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain. Car Dieu ne laissera point impuni celui qui aura pris son nom en vain. 3. Souviens toi de sanctifier le jour du Sabbat. Tu travailleras pendant six jours ; le septieme est le Sabbat, c'est-à-dire, le repos du Seigneur ; tu ne feras aucun travail ce jour-là, ni toi, ni tes serviteurs, ou tes bêtes, ni

Exod. xx.

l'étranger qui demeure avec toi. Car Dieu a fait le Ciel & la terre en six jours, & s'est reposé le septieme, c'est pourquoi il l'a béni & sanctifié. 4. Honore ton pere & ta mere, afin que tu vives long-temps dans la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera. 4. Tu ne tueras point. 6. Tu ne commettras point d'adultere. 7. Tu ne déroberas point. 8. Tu ne porteras point faux témoignage contre ton prochain. 9. Tu ne désireras point la femme de ton prochain. 10. Tu ne désireras point sa maison, son esclave, son bœuf, son âne, ni tout ce qui lui appartient. Dieu prononça ces dix Commandement devant tout le peuple, & de plus, il les écrivit sur deux tables de pierre, & les donna à Moyse, qui étoit sur la montagne dans le nuage. Ces Commandemens n'étoient pas nouveaux : ils étoient tous de la loi naturelle hors la détermination du jour du Sabbat. Dieu voulut les renouveller alors, & les donner par écrit, parce que l'ignorance & la malice des hommes les avoit presque abolis.

LEÇON XI.

De l'alliance de Dieu avec les Ifraélites.

DIEU donna à Moyfe beaucoup d'autres lois très-fages, pour régler les affaires temporelles, juger les différens & punir les crimes. Il y joignit plufieurs préceptes, pour les mœurs, & quelques cérémonies pour la religion. Outre le Sabbat il ordonna trois grandes fêtes où tous les Ifraélites feroient obligés à fe préfenter devant lui. La Pâque où ils immoleroient un Agneau, & mangeroient des azymes, c'eft-à-dire des pains fans levain, en mémoire de la fortie d'Egypte. La Pentecôte, c'eft-à-dire, le cinquantieme jour après la Pâque, qui étoit le jour qu'ils avoient reçu la loi, & où ils offriroient les prémices des fruits. La troifieme fête étoit la fête des Tabernacles, en mémoire du voyage dans le défert. Moyfe ayant écrit toutes ces lois par ordre de Dieu, les lut au peuple avec les promeffes que Dieu faifoit de les mettre en poffeffion de la

Ex. XXI. XXII. XXIII.

Exod. XXIII. 12. Levit. XIII.

terre de Chanaan, & de les combler de biens, s'ils obſervoient ſes Commandemens. Le peuple le promit, & Moyſe prit du ſang des victimes qu'il avoit immolées, & en arroſa le peuple, diſant : C'eſt ici le ſang de l'alliance que Dieu a faite avec vous. Ainſi fut confirmée & renouvellée ſolennellement l'alliance que Dieu avoit faite avec Abraham, qui étoit la figure d'une alliance plus parfaite, comme le ſang de ces victimes repréſentoit le ſang du Sauveur. Moyſe retourna enſuite ſur la montagne, où il demeura quarante jours en conférence avec Dieu, & reçut l'ordre de faire faire l'Arche d'Alliance & le tabernacle. Cette Arche étoit un coffre de bois précieux, revêtu d'or en dedans & en dehors, & couvert de deux Chérubins ; les deux Tables de la loi y furent gardées. Le Tabernacle étoit une tente magnifique, pour mettre à couvert l'Arche avec un chandelier d'or à ſept branches, une Table pour les pains de propoſition, & un petit Autel pour offrir des parfums, la Table & l'Autel étoient revêtus d'or. Devant la porte du tabernacle, fut mis l'Autel des ſacrifices,

Ex. XIV. 7. 8.

Exod. XXX. XXXI. &c.

qui devoient être offerts par Aaron & ses enfans. Car Moyse reçut ordre de Dieu de leur faire faire des habits particuliers & des ornemens précieux, & de les consacrer aux Sacrificateurs, à la charge que cette fonction seroit attachée à cette famille d'Aaron. Tout le reste de la Tribu de Lévi fut aussi consacré à Dieu, pour aider les Sacrificateurs dans leurs fonctions. Le Tabernacle étoit comme un Temple portatif, pour être le signe de l'alliance de Dieu, & marquer sa présence au milieu de son peuple, dans tout ce voyage. Il étoit unique aussi-bien que l'Autel des Sacrifices, & le Pontife, pour marquer qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'une Eglise, & une vraie Religion.

Exod. XXVIII.

Num. II, 1.

LEÇON XII.

Des infidélités du peuple dans le désert.

TAndis que Moyse étoit sur la montagne en conférence avec Dieu, les Israélites s'ennuyant de ne le plus voir, firent un veau d'or, l'adorerent, & lui offrirent des sacri-

Exod. XXXII.

fices, nonobſtant les promeſſes qu'ils venoient de faire. Dieu vouloit les exterminer, mais Moyſe l'appaiſa; & quand il fut deſcendu il briſa l'idole & fit mourir vingt-trois mille de ces idolâtres. Puis il retourna ſur la montagne, y demeura encore quarante jours, ſans boire ni manger, & en deſcendit avec les deux tables de la loi, ayant le viſage ſi éclatant de lumiere, qu'il étoit obligé de le couvrir d'un voile quand il parloit aux Iſraélites. Alors Dieu voulant dompter ce peuple dur & rebelle, les chargea de pluſieurs préceptes difficiles. Il ne leur permit de ſacrifier que certaines eſpeces d'animaux, & avec certaines cérémonies. Il leur défendit de manger pluſieurs ſortes de viandes, il leur ordonna de ſe laver & de ſe purifier en pluſieurs rencontres, & ſur tout, de fuir le commerce des infideles, particuliérement des peuples maudits deſcendus de Chanaan, avec qui il leur défendit de faire des mariages, ni aucune ſorte d'alliance. Toutes ces lois ne laiſſoient pas d'être d'ailleurs très utiles pour les mœurs, pour la ſanté, & pour d'autres raiſons importantes. Moyſe les reçut de Dieu

Exod. XXXIV. 28. &c.

Lev. I. II. III. IV. &c.

Levit. XII.

Levit. XII. XV.

Num. XIV.

Exod. XXXIX. 15. 16.

Deut. VII. 3.

à plusieurs fois, pendant tout le voyage. Mais cependant le peuple se mutinoit de temps en temps. Comme ils étoient prêts d'entrer dans la terre promise, sur un faux rapport de ceux que Moyse avoit envoyés la reconnoître, la terreur les prit, & ils voulurent lapider Moyse, & se faire un autre chef pour retourner en Egypte. Dieu vouloit encore les faire tous périr, mais Moyse intercéda pour eux & obtint miséricorde. Toutefois Dieu les condamna à demeurer dans le désert jusqu'au bout de quarante ans, & déclara qu'il n'y auroit que leurs enfans qui entreroient dans la terre promise, & que pour ceux qui étoient sortis d'Egypte, ils mourroient tous, à la réserve de deux hommes seulement, Josué & Caleb, qui lui avoient été fideles. Il y eut encore une grande révolte de trois des principaux du Peuple, Coré, Dathan & Abiron: Dathan & Abiron furent abymés dans la terre qui s'ouvrit sous leurs pieds & les engloutit tout vivans, avec toutes leurs familles. Coré fut dévoré par un feu miraculeux, voulant offrir de l'encens, comme les Sacrificateurs; & il y eut près de quinze mille rebelles

Num. XIV.

Num. VI.

Num. XXI. 9.

Num. XXV. qui périrent en cette occasion. Une autrefois pour punir leurs murmures, Dieu leur envoya des serpens brûlans, qui en firent mourir un grand nombre, mais Dieu sauva tous ceux qui purent regarder un serpent d'airain, que Moyse fit par son ordre. Enfin ils se débaucherent avec les filles des Madianites, qui leur firent adorer leurs idoles ; & pour punition, il en fut tué vingt-quatre mille. C'est ainsi que ce peuple ingrat reconnoissoit les bienfaits de Dieu & observoit l'alliance qu'il avoit jurée.

LEÇON XIII.

Des derniers discours de Moyse.

Deut. I. II. &c. MOYSE conduisit le peuple jusqu'à la terre promise, mais il n'y entra point, & la vit seulement
Deut. IX. 6. de loin. Avant que de mourir, il fit au peuple de grandes exhortations, & leur fit renouveller l'alliance qu'ils avoient faite au sortir d'Egypte. Il leur représenta que Dieu les avoit pris pour
Deut. IX. 4. son peuple bien-aimé, entre les nations de la terre, qui toutes lui appartiennent

tiennent comme à leur Créateur : qu'il avoit ce choix, non par leur mérite, mais par sa pure bonté, & en considération des promesses qu'il avoit faites à leurs peres ; qu'il alloit les faire entrer dans la terre de Chanaan, terre où couloit le lait & le miel, c'est-à-dire fertile & délicieuse, qu'il les y feroit multiplier, les protégeroit & leur donneroit l'avantage sur tous leurs ennemis, & que pour tant de bienfaits il ne leur demandoit que de l'aimer. Il est vrai qu'il leur demandoit leur amour tout entier. *Tu aimeras*, dit-il, *le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame, de toutes tes forces ; tu observeras tous ses Commandemens & toutes les cérémonies de sa loi.* A ces exhortations, Moyse ajouta de terribles menaces contre le peuple, s'il étoit infide à leur Dieu. Il leur annonça de sa part, la stérilité, la famine, de cruelles maladies, des guerres, le pillage, la captivité ; & qu'ils seroient enfin chassés de la terre promise, & dispersés par tout le monde. Moyse fit encore au peuple une promesse bien plus sublime. Il prédit que Dieu leur donneroit après lui un

Deut. VI. 5.

Levit. XXVII. Deut. XXVII.

Deut. XV. I. 7. 15. Act. VII.

Prophete d'entre leurs freres, semblable à lui, c'est-à-dire, le Sauveur du monde; qu'il devoit être législateur comme Moyse, & feroit de plus grands miracles, en apportant aux hommes une nouvelle alliance, & un nouveau Testament plus parfait que l'ancien. Il devoit naître entre les Israélites, comme il avoit déjà été révélé à Abraham & à Jacob, & il devoit apporter aux hommes les ordres de Dieu, non plus d'une maniere terrible, en leur parlant du haut d'une montagne, au milieu des flammes & des tonnerres, mais en conversant familiérement parmi eux avec douceur & humanité. Pour montrer la différence des deux Législateurs, Moyse mourut sans entrer dans la terre promise, parce que la loi qu'il avoit donnée, n'amenoit rien à la perfection. Et le peuple fut mis en possession par Josué, dont le nom est le même que Jesus & signifie Sauveur.

Deut. XXXIV. 5. Hebr. VII. 19.



LEÇON XIV.

De l'établissement du peuple dans la terre promise.

DIEU fit encore de grands miracles, pour mettre les Israélites en possession de la terre de Chanaan. Le fleuve du Jourdain s'arrêta pour leur donner passage, comme la mer rouge avoit fait. Les murailles de la Ville de Jéricho tomberent au son des trompettes. Dieu envoya sur leurs ennemis de la grêle mêlée de pierre & de feu. Le soleil & la lune s'arrêterent à la priere de Josué, pour lui donner le loisir d'achever une victoire. Ils défirent un grand nombre de Rois & plusieurs peuples plus puissans qu'eux, qui habitoient ce pays, & que Dieu leur livra pour exécuter sa vengeance. Car ces Chananéens étoient adonnés à toutes sortes d'idolâtries, d'impudicités & de crimes les plus abominables. Les Israélites en tuerent la plus grande partie, prirent leurs Villes & leurs terres, & profiterent de leurs travaux. Ils de-

Jos. III. Jos. v. 5. Jos. x. 11. Jos. xv. xvi. &c.

meurerent les maîtres & les possesseurs paisibles de tout le pays, qu'ils partagerent en douze parts, pour les
Genes. XLVII. 5. douze Tribus. Elles étoient descendues des douze Patriarches fils de Jacob, qui avoit ordonné en mourant qu'au lieu de Joseph on compteroit ses deux fils Ephraïm & Manassé. Ainsi il y avoit en tout treize Tribus, mais celle de Lévi n'eut point de terre en partage, parce qu'elle étoit consacrée à Dieu & destinée au service du Tabernacle, les autres devoient la nourrir des dîmes de leurs fruits. La tribu de Juda eut le premier lot & le plus grand, & fut toujours regardée comme devant commander
Jos. XXI. 1. aux autres. Ainsi Dieu exécuta fidélement de sa part le traité qu'il avoit fait avec les Israélites, & accomplit ponctuellement toutes ses promesses. Mais ils firent tout le contraire, & ne tinrent rien de ce qu'ils lui avoient promis. Outre qu'ils s'étoient révoltés
Num. XV. 22. Ps. CV. 34. plus de dix fois pendant le voyage, étant entrés dans la terre, ils épargnerent plusieurs des anciens habitans, & firent avec eux des alliances & des mariages, quoique Dieu leur eût expressément commandé de les

passer au fil de l'épée, & de renverser toutes leurs idoles. Ils adorerent ces mêmes idoles, & commirent les mêmes abominations que les Chananéens. Ils commencerent alors à voir l'exécution des menaces de Dieu. Toutes les fois qu'ils le quitterent, il les livra à leurs ennemis, qui les tinrent en servitude; toutes les fois qu'ils revinrent à lui, il leur suscita des Libérateurs, qui furent la plupart de ceux qui les gouvernerent sous le nom de Juges. Ainsi tout ce que Moyse avoit prédit, s'accomplissoit de jour en jour.

LEÇON XV.

De l'Idolâtrie.

TAndis que Dieu prenoit tant de soin des Israélites, il laissoit encore les autres nations dans l'ignorance & le péché, les abandonnant à leurs passions déréglées. Les hommes ne regardoient plus que leurs corps, & ne s'appliquoient qu'aux choses matérielles. Ils sentoient bien en leur conscience, qu'ils ne s'étoient pas

Act. XIV. 15. XVII. 20.

faits eux-mêmes ; la beauté des corps céleſtes & l'ordre de toute la nature, leur diſoient aſſez qu'il y avoit quelque ſage ouvrier qui en étoit l'auteur, & qui les gouvernoit. Ils avoient reçu de leurs peres quelque tradition de la création du monde, du déluge & des autres châtimens exemplaires, que Dieu avoit exercés ſur les méchans ; ils avoient oui parler d'un Jugement futur, des ſupplices & des récompenſes de l'autre vie. Mais comme ils ne faiſoient point d'attention à leur ame, ni à aucune choſe ſpirituelle, ils donnoient du corps à la divinité, & s'imaginoient la trouver par-tout où ils voyoient quelque puiſſance extraordinaire : ainſi ils rempliſſoient tout le monde de dieux. Ils en mettoient dans le Ciel, dans le ſoleil, dans les aſtres ; ils en mettoient ſur la terre & dans les eaux. Chaque peuple les nommoit à ſa mode, ils y mêloient les grands Rois, les Inventeurs des arts, & les autres hommes fameux de chaque pays ; ils en racontoient mille fables extravagantes. Ils ſe figuroient leurs dieux comme des hommes immortels, leurs donnoient des femmes qu'ils nommoient déeſſes, & des en-

Plato l. x. de Républ. in fine.

Sab. XIV. 17. &c.

fans qu'ils appelloient dieux ou demi-dieux, & leur attribuoient toutes les paſſions des hommes & tous leurs vices. Ils ne ſe contentoient pas de les imaginer, ils vouloient les avoir près d'eux : ils faiſoient des ſtatues de bois, de pierre, de bronze ou d'autres métaux, à qui ils donnoient les noms de leurs dieux, prétendant qu'ils y habitoient en effet. Ils adreſſoient leurs prieres & leurs adorations à ces idoles. Ils leur dreſſoient des Temples & des Autels, leur faiſoient des ſacrifices & des fêtes magnifiques. Le démon les abuſoit ainſi pour ſe faire adorer ſous ces noms, & pour leur faire commettre toutes ſortes de crimes, ſous prétexte de religion. Car leurs fêtes n'étoient que jeux & diſſolutions. On honoroit Bacchus en buvant avec excès : il y avoit des lieux où les femmes s'abandonnoient publiquement en l'honneur de Vénus; d'autres, où les peres ſacrifioient leurs propres enfans pour appaiſer les dieux infernaux : il y avoit mille impoſteurs, qui ſe vantoient d'être les Prophetes de ces dieux, & de prédire l'avenir ou deviner les choſes cachées, les uns par l'aſtrologie,

Sap. XIV. 22. 23.

Baruch IV. 43. Herod. I.

les autres par l'obſervation du vol où du chant des oiſeaux, ou par les entrailles des victimes. On croyoit des jours heureux, d'autres malheureux : on obſervoit les ſonges; tout étoit plein de ſuperſtitions ridicules. Cependant la corruption des mœurs étoit
Rom. I. 33. II. 15. univerſelle; tous les vices régnoient ſur la terre; & quoique la lumiere de la raiſon & la loi de nature reſtât dans le cœur des hommes, elle étoit ſi peu ſuivie, qu'elle ne ſervoit qu'à les rendre coupables d'agir contre leur conſcience. Il étoit réſervé au Sauveur, de tirer le genre humain de cette miſere.

LEÇON XVI.

De David & du Meſſie.

APrès que les Iſraélites eurent été long-temps gouvernés par des Juges, ils voulurent avoir des Rois. Le premier fut Saül, de la Tribu de
I.Reg.x. Benjamin, qui fut bientôt réprouvé pour ſes péchés. Le ſecond fut David
II. Reg. xv. de la Tribu de Juda que Dieu trouva ſelon ſon cœur, & le fit ſacrer avec de l'huile ſainte, par le Prophete Samuel

Samuël. Il fut long-temps persécuté
par Saül ; & étant devenu Roi, il sou-
tint de grandes guerres contre les infi-
deles ; mais enfin Dieu le délivra de
tous ses travaux, le mit au-dessus de
tous ses ennemis, & le combla de ri-
chesses & de gloire. Aussi fut-il fort
fidele à le servir. Toute son applica- Act.
tion étoit de méditer la loi de Dieu, la XIII.28.
mettre en pratique & la faire obser-
ver à ses sujets, c'est à quoi il em-
ployoit sa puissance. Comme il avoit Psal. C.
l'esprit très-beau, & entendoit parfai-
tement la Poésie & la Musique, il com-
posa un grand nombre de cantiques
pour louer Dieu & enseigner la vertu,
& ce sont les Pseaumes que nous chan-
tons encore tous les jours. Jérusalem
qui avoit été autrefois la demeure de
Melchisédech, fut aussi celle de Da- I. Reg.
vid. Il y fit bâtir un Palais sur la VII.
Montagne de Sion, où il fit apporter
l'Arche d'alliance. Il vouloit bâtir un
Temple magnifique, pour la placer,
& faire des sacrifices. Car depuis que
le peuple étoit entré dans la terre
promise, il n'y avoit point encore
eu de lieu fixe pour le service divin ;
mais Dieu déclara à David, que cet
honneur de bâtir un Temple étoit

réſervé à ſon fils, & lui promit en même temps que ſa poſtérité régneroit éternellement ſur le peuple fidele. C'eſt donc un renouvellement d'alliance,
Pſal. CXXXI. que Dieu fit avec ce ſaint Roi. Car il promit auſſi de donner un repos éternel à ſon peuple, & de prendre Jéruſalem pour ſa demeure, c'eſt-à-dire, pour le lieu où il vouloit que ſon nom fût honoré, & ſa préſence au milieu de ſon peuple particuliérement reconnue. Ainſi cette ſainte cité devint l'image de l'Egliſe, qui eſt l'aſſemblée des fideles, & du ciel, qui
Pſal. XXXI. eſt le ſéjour des Bienheureux. Dieu découvrit en même temps à David de plus hauts Myſteres. Il lui révéla que le Sauveur des hommes ſeroit de ſa race; qu'il ſeroit Roi, qu'il régneroit, non-ſeulement ſur la maiſon d'Iſraël, mais encore ſur toutes les nations de la terre, & que ſon regne
Pſ. CIX. n'auroit point de fin. Qu'il ſeroit Pontife; non ſelon l'ordre d'Aaron, mais ſelon l'ordre de Melchiſedech, plus ancien que la loi écrite; qu'il ſeroit fils de Dieu, & Dieu lui-même.
Pſ. XI. 7. XLIV. 8. Pſ. XXI. XLVIII. Tout cela fut révélé à David. Mais il lui fut auſſi révélé que le Sauveur avant que d'arriver à ſa gloire, ſouf-

friroit de grandes afflictions, dont celles de David n'étoient qu'une légere peinture. Depuis ce temps, les Iſraélites nommerent le Sauveur qu'ils attendoient, Meſſie ou Chriſt, c'eſt-à-dire oint, ou ſacré avec de l'huile ſainte, dont on avoit coutume de ſacrer les Rois & les Sacrificateurs. Ils l'appelloient auſſi fils de David.

LEÇON XVII.

De Salomon & de ſa ſageſſe.

ENtre les enfans de David, Salomon fut choiſi de Dieu, pour régner après lui, & pour être l'image du Meſſie dans ſa gloire, car il régna toujours en paix. Ce fut lui qui bâtit le Temple, dont ſon pere lui avoit laiſſé le deſſein & tous les préparatifs. C'étoit un ſuperbe bâtiment, tout revêtu d'or en dedans, & diviſé en deux parties, dont la plus ſecrette étoit le Sanctuaire où repoſoit l'Arche d'alliance, ſous les Chérubins. Le ſouverain Pontife étoit le ſeul à qui l'entrée en fût permiſe, encore n'y entroit-il qu'une ſeule fois

I. Paral. XXVII. I. 5.

I. Reg. VI. &c.

l'année, y portant le ſang des victimes. Auſſi ce Sanctuaire étoit la figure du Ciel, qui étoit fermé pour les hommes juſqu'à ce que le Chriſt y entrât couvert de ſon ſang. Devant
Heb. IX. 11. le Temple étoit l'Autel pour les holocauſtes & les autres ſacrifices, dans une grande cour environnée de galeries, avec pluſieurs ſalles & divers appartemens, pour toutes les fonctions des Sacrificateurs & des Lévites. Il n'y avoit que ce ſeul Temple dans toute la terre d'Iſraël, & il n'étoit permis de ſacrifier que ſur ce ſeul Autel, pour rendre plus ſenſible l'unité de Dieu & de ſon Egliſe. Salomon vécut dans l'état le plus heureux, que l'on puiſſe imaginer ſur la terre. Il commandoit à pluſieurs nations étrangeres : outre le peuple de Dieu, il avoit des richeſſes immenſes, une
III. Reg. III. XV. XI. prodigieuſe quantité d'or & d'argent, & jouiſſoit de tous les plaiſirs de la vie. Mais ce qui étoit bien plus excellent que tous les tréſors & que tous les plaiſirs ſenſibles, c'eſt la Sageſſe, que Dieu lui avoit donnée, & qui le mettoit au-deſſus de tous les hommes. Nous la voyons encore dans ſes écrits, où il enſeigne la Sa-

gesse véritable, qui est de bien régler nos mœurs. On y voit la description de la sagesse de Dieu, source de celle des créatures. Elle dit qu'elle étoit en Dieu au commencement, avant qu'il formât ni la terre, ni la mer, ni les cieux, ni les abymes. Qu'elle assistoit à la production de tous ses ouvrages, & faisoit tout avec lui en se jouant. Elle ajoute que ses délices sont d'être avec les hommes: & les invite tous à s'approcher d'elle, à s'enrichir de ses trésors, à se rassasier à son festin; c'est-à-dire, se remplir de sa doctrine où se trouve la vie & le salut. C'est ainsi que la Sagesse parle dans les Proverbes ou Sentences morales de Salomon. Il a composé un cantique, où il représente l'affection de Dieu envers son Eglise, sous l'image de l'amour le plus fort qui soit entre les hommes, qui est celui d'un époux & d'une épouse. Mais il profita si mal des dons de Dieu, qu'il s'égara dans sa vieillesse, pour s'être trop abandonné aux plaisirs, particuliérement des femmes. Il en aima un nombre excessif, même d'étrangeres, qui l'engagerent dans l'idolâtrie, tant sa foiblesse fut grande: Dieu le permit

Prov. VIII. 22. &c.

III. Reg. XI.

ainſi, pour nous montrer par la chute d'un homme ſi ſage, le danger qu'il y a dans le plaiſir & dans la proſpérité temporelle; & pour nous con-
Eccl. 2. vaincre de ce que Salomon a dit lui-même, que tout n'eſt que miſere & vanité ſous le ſoleil.

LEÇON XVIII.

Du ſchiſme des dix Tribus, ou de Samarie.

III. Reg. XIII. POur punition des péchés de Salomon, ſon Royaume fut diviſé après ſa mort. Il n'y eut que la Tribu
Ibid. 26. de Juda & celle de Benjamin, qui obéirent à ſon fils Roboam; les dix autres reconnurent pour leur Roi Jéroboam, de la Tribu d'Ephraïm. Ce rebelle craignit que les Iſraélites ne retournaſſent à l'obéiſſance de leur Roi légitime, s'ils continuoient d'aller faire leurs prieres & leurs ſacrifices à Jéruſalem. Pour les en détourner, il changea de Religion; & comme ils aimoient les idoles, il mit deux veaux d'or en deux endroits de ſon Royaume; il éleva pluſieurs Autels,

ſit des Sacrificateurs qui n'étoient point de la tribu de Lévi, inſtitua une fête de ſon invention ; gardant toutefois au reſte la loi de Dieu. Tous les Rois qui ſuccéderent à Jéroboam, entretinrent cette fauſſe religion, & ce ſchiſme dura toujours depuis. On appelle ſchiſme la diviſion des Egliſes ; quand une partie du peuple de Dieu ſe ſépara de l'Egliſe univerſelle qui ſeule eſt la véritable. Or le ſiege de la vraie Egliſe étoit à Jéruſalem ; parce que l'on y adoroit Dieu dans le Temple que David & Salomon avoient bâti par ſon ordre ; parce que l'on y obſervoit la loi qu'il avoit donnée à Moyſe, & que le ſervice s'y faiſoit par les Lévites & les Prêtres, enfans d'Aaron, qu'il avoit choiſis. Cette Egliſe avoit ſubſiſté depuis le commencement du monde. Car Moyſe avoit recueilli la tradition de la créance d'Abraham, Abraham celle de Noé, Noé celle d'Enoch & des autres Saints, plus anciens que le déluge, juſqu'à Adam. L'Egliſe qui ſervoit Dieu ſous la loi de Moyſe, eſt ſouvent nommée Synagogue, d'un nom qui ſignifie auſſi aſſemblée. Le Royaume des dix Tribus fut nommé

II. Paral. XIII.

Iſraël, ou d'Ephraïm, ou de Samarie, à cauſe de la ville qui en fut la capitale; & le Royaume qui demeura à la race de David, fut nommé le Royaume de Juda; mais il contenoit deux autres Tribus, Benjamin & Lévi. Car les Sacrificateurs & les Lévites étant privés de leurs fonctions par Jéroboam, quitterent ſon Royaume, & ſe réunirent tous à Juda; & dans les autres Tribus, pluſieurs demeurerent fideles à Dieu, & continuerent à le venir adorer à Jéruſalem. Le Royaume de Juda ne fut pas toutefois exempt de vices & d'impuretés; pluſieurs Rois deſcendus de David ne ſuivirent point ſes exemples: pluſieurs furent idolâtres, vicieux, injuſtes, cruels: même entre les Juifs qui pratiquoient extérieurement la loi de Dieu, la plupart ne lui obéiſſoient que par crainte & pour les biens temporels; il y en avoit peu qui le ſerviſſent par affection.



LEÇON XIX.

Des Prophetes.

CE fut depuis le ſchiſme des dix Tribus, que Dieu envoya le plus de Prophetes, pour conſoler les vrais fideles & ramener de leur égarement les rebelles & les pécheurs. On appelloit Prophetes ceux que Dieu inſpiroit, les rempliſſant de ſon Saint-Eſprit, pour leur découvrir les choſes cachées ou même l'avenir, & déclarer ſes volontés par leur bouche. Tels avoient été Moyſe, Samuel, David, Salomon & pluſieurs autres. Mais on nommoit particuliérement Prophetes ceux qui ſe ſéparoient des autres hommes, pour mener une vie plus parfaite, comme une eſpece de religieux. Ils étoient remarquables par leur pauvreté, leurs jeûnes fréquens, leurs habits de ſacs ou de peaux, leur vie pénitente & retirée. Leur application étoit la priere, la méditation de la loi de Dieu, & l'inſtruction du peuple. Les plus illuſtres furent Elie & Eliſée, tous deux dans le Royaume

Voyez Mœurs des Iſraélites, c. 21.

d'Iſraël, où le beſoin étoit plus grand.
III. Reg. XXII. Elie fit ceſſer la pluie pendant trois ans & demi pour punir l'idolâtrie du
III. Reg. XVIII. 29. Roi Achab, & pour confondre les Sacrificateurs des Idoles devant tout le peuple ; il fit tomber le feu du ciel ſur un ſacrifice qu'il avoit préparé à Dieu. Il reſſuſcita un enfant mort & fit pluſieurs autres miracles. Enfin il fut enlevé au ciel dans un chariot de feu, & eſt encore vivant auſſi-bien
IV. Reg. II. 21. 4. qu'Enoch. Eliſée ſon Diſciple lui ſuccéda, il fit auſſi de très-grands miracles qui lui attirerent le reſpect des Rois, même infideles, & un mort reſſuſcita pour avoir touché ſes os. Toutefois la plupart de ces ſaints Prophetes furent maltraités & per-
IV. Reg. XIII. 21. Act. VII. 52. Hebr. XI. 37. ſécutés par les Princes à qui ils reprochoient leurs crimes, & quelques-uns cruellement mis à mort. Il y avoit auſſi de faux Prophetes, c'eſt-à-dire, des impoſteurs, qui ſe diſoient fauſſement inſpirés de Dieu, qui flattoient les Rois & les peuples, en leur prédiſant des choſes agréables, & démentant impudemment les vrais Prophetes. L'événement faiſoit voir par qui le Saint-Eſprit avoit parlé ; & pour le connoître, les Prophéties étoient écrites & ſoigneuſement gardées.

LEÇON XX.

Des Prophéties.

IL y a plusieurs de ces Prophetes dont nous avons les écrits : Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, & quelques autres, que l'on appelle les petits Prophetes, parce que leurs livres sont courts. Ces écrits contiennent les discours qu'ils faisoient au peuple, pour leur reprocher leurs crimes & pour les exhorter à en faire pénitence, à quitter les idoles, à se convertir à Dieu. Pour donner plus d'horreur de l'idolâtrie, ils la comparent souvent à une adultere, & la Synagogue à une femme infidelle à son mari, qui l'auroit quitté pour des amans étrangers. Aux exhortations sont mêlées plusieurs prédictions, & c'est ce que proprement on appelle prophétie. Ils prédirent que le Royaume de Samarie seroit ruiné, & qu'Israel, emmené captif, cesseroit d'être le peuple de Dieu. Qu'il ne reviendroit plus, sinon quelques-uns avec Juda, & sous un même chef. Que le Royaume de

Osée I. Jerem. II. Ezech. XV.

Osée I. 10. 11.

Jerem. XXXIV. &c.

Juda seroit aussi détruit par les Rois de Babylone, Jérusalem ruinée, le
Is. XIII. XL. Temple brûlé, & le peuple emmené en captivité. Que Babylone seroit
Jerem. I. prise elle-même par les Medes & les Perses sous la conduite de Cyrus; &
Jerem. XXV. 2. qu'il délivreroit le peuple après une captivité de soixante & dix ans. Que le Temple seroit rebâti, & Jérusalem rétablie; que le peuple de Dieu devoit jouir encore de son héritage, & après une furieuse persécution, être délivré de tous ses ennemis, & acquérir beaucoup de gloire. Mais entre ces prophéties qui regardoient les choses temporelles, il y en avoit d'autres qui alloient bien plus loin, & qui étoient bien plus importantes, puisqu'elles concernoient les biens
Jerem. XXX. 3. 32. &c. spirituels & la vie future. En parlant du retour de la captivité, les Prophetes ont marqué distinctement toutes les circonstances de la venue du Messie, de ses souffrances, de son regne & de la vocation des Gentils, c'est-à-dire, des nations infidelles. Ils ont dit que Dieu feroit avec son peuple une nouvelle alliance, qui feroit oublier celle de la sortie d'Egypte; qu'il graveroit sa loi dans leurs cœurs,

qu'il les instruiroit lui-même. Qu'il Joël. II. 28.
répandroit son esprit sur toutes sortes Isa. LIII. 4. 7.
de personnes, & leur donneroit le
don de prophétie. Que son serviteur,
c'est le Messie, porteroit les péchés du
peuple, & n'ayant fait lui-même aucun péché, seroit méprisé comme le
dernier des hommes, & mené comme un agneau à la boucherie, pour
le salut des autres. Que le Messie fils
de David seroit l'espérance des Gentils; qu'ils viendroient en foule adorer Dieu à Jérusalem & s'instruire de
sa loi; que la gloire du second Temple seroit beaucoup plus grande que
celle du premier; enfin que le bonheur du peuple de Dieu seroit au-dessus de tout ce que l'œil a vu, ce que
l'oreille a entendu, & ce qui est tombé dans l'esprit de l'homme. Ils ont
prédit de plus toutes les particularités
remarquables de la naissance du Sauveur. Ces prophéties étoient obscures, parce que les prédictions spirituelles sont mêlées avec les temporelles, qui en étoient la figure, & que
les deux états du Messie, ses humiliations & ses souffrances, & d'ailleurs
sa puissance & sa gloire, sont aussi décrites ensemble.

Isa. XLII. 4. &c. Matth. XII. 21.
Isa. II. 3.
Agg. II. 20.
Isaï. LXIV. 4.

LEÇON XXI.

De la captivité de Babylone.

TOut ce que les Prophetes avoient prédit, arriva. Après que Dieu eut long temps souffert les crimes des
IV. Reg. xxii. 7. Rois d'Israël & de leurs sujets, qu'il les eut souvent exhorté à pénitence, par la voix de ses serviteurs, & souvent même châtié, sans qu'ils voulussent se convertir, enfin il fit éclater sur eux sa juste colere, & les abandonna à leurs ennemis. Samarie fut prise, le Royaume détruit, & le peuple emmené captif, & dispersé dans des pays éloignés. A leur place les
Ibid. 24. Rois d'Assyrie envoyerent des colonies d'autres peuples, que l'on appella depuis Samaritains. Les Rois de Juda subsisterent encore plus d'un siecle après la ruine d'Israël, mais ils ne profiterent point de ce terrible exemple. Dieu les livra à Nabuchodonosor
IV. Reg. xx. Roi de Babylone, qui ruina Jérusalem, brûla le Temple, emporta ses vases sacrés, & emmena le peuple en captivité, laissant la terre d'Israël

presque déserte. La Religion ne laissa pas de subsister, quoique le Temple fût détruit, & que les sacrifices eussent cessé. Les Juifs observoient la loi de Moyse, & les traditions de leurs peres, au milieu de l'idolâtrie & des vices de toutes sortes qui régnoient à Babylone. Cette grande Ville pleine de superstitions, de magie, de divinations & de débauches, étoit l'image du monde corrompu & de la société des méchans, qui, pendant cette vie, étant toujours plus puissans & en plus grand nombre que les serviteurs de Dieu, les persécutent & les oppriment. Nabuchodonosor étoit le plus grand Roi alors, orgueilleux & cruel. Il fit faire une statue d'or d'une grandeur énorme, & commanda à tout le monde de l'adorer. Trois jeunes hommes considérables entre les Juifs, refuserent généreusement de lui obéir, & il les fit jeter dans une fournaise ardente, mais ils y demeurerent sains & entiers, chantant les louanges de Dieu. Alors le Roi étonné de ce miracle, reconnut la puissance de Dieu, & commanda à tous ses sujets de l'honorer. Il y eut encore d'autres rencontres, où ce Roi & ses successeurs

Baruch. VI.

Dan. III.

admirant la ſageſſe de Daniel, & les miracles que Dieu fit en ſa faveur, rendirent de ſemblables témoignages à la vérité, qui commençoit ainſi à ſe faire connoître chez les infideles. Daniel étoit un des captifs, de la race des Rois de Juda, qui dans la Cour de Babylone, & dans les plus grands emplois du Royaume, où il fut élevé par ſon mérite, mena une vie très-
Dan. VIII. pure & très-ſainte. Dieu lui révéla pluſieurs ſecrets de l'avenir. Il prédit diſtinctement la ſuite des Empires juſ-
Dan. IX. 24. qu'à la venue du Meſſie, marqua le temps où il devoit venir; qu'il ſeroit mis à mort par ſon peuple, & qu'alors Jéruſalem & le peuple Juif ſeroient détruits à jamais.

LEÇON

LEÇON XXII.

Du rétablissement des Juifs après la captivité.

APrès que la captivité eut duré soixante & dix ans, Cyrus Roi de Perse prit Babylone, mit les Juifs en liberté, & leur permit de retourner en leur pays, & de rebâtir le Temple de Jérusalem; ils revinrent sous la conduite de Zorobabel, chef de la Tribu de Juda; & le Sacrificateur Esdras très-savant dans la loi de Dieu, instruisit le peuple, & recueillit les livres sacrés. Les Samaritains & les autres ennemis du peuple de Dieu, retarderent quelque temps le rétablissement de la Sainte Cité. Les Samaritains étoient ces peuples ramassés que les Rois d'Assyrie avoient envoyés à la place des Israélites. Ils prétendoient servir le vrai Dieu, & gardoient la loi de Moyse, mais ils adoroient aussi des idoles au commencement. Enfin Jérusalem fut rebâtie, Néhémias acheva de relever ses murailles, la terre fut repeuplée & cul-

II. Esdr. I.

II. Esd. III. IV.

tivée, & les Juifs vécurent en paix ſous les Rois de Perſe, avec une liberté entiere pour l'exercice de leur Religion. Ils n'eurent plus de Prophetes; mais les anciennes prophéties, qu'ils voyoient s'accomplir de jour en jour, leur ſuffiſoient. Jamais ils ne furent plus fideles à Dieu, & ils ne tomberent plus dans l'idolâtrie, à laquelle ils étoient auparavant ſi enclins. Au contraire, ils attiroient les infideles à la connoiſſance du vrai

I. Mac. I. Dieu, principalement dans les pays où ils étoient mêlés avec eux. Car il y en eut pluſieurs qui demeurerent à Babylone & par tout l'Empire de Perſe. Leur Religion les faiſoit remarquer en tous lieux, & les plus ſages d'entre les Gentils admiroient leur loi, & prenoient plaiſir à s'en inſtruire. La puiſſance des Perſes fut ruinée, comme Daniel l'avoit prédit, par les Grecs, ſous la conduite d'Alexandre le grand, Roi de Macédoine, mais il ne changea rien à l'état des Juifs. Son Empire fut partagé entre ſes Capitaines, & de-là vinrent les Ptolomées Rois d'Egypte, dont la Capitale étoit Alexandrie: & les Seleucides Rois de Syrie, qui réſiderent à An-

tioche. Les Juifs souffrirent assez souvent de leurs divisions & de leurs guerres ; mais cependant ils s'étendirent dans tout l'Empire des Macédoniens, dans la Grece même, où ils commencerent aussi à répandre la connoissance du vrai Dieu. Car c'étoit à ce dessein qu'il les avoit dispersés entre les Gentils. Tob. XXIII.

LEÇON XXIII.

De la persécution d'Antiochus, & des Machabées.

ANtiochus l'illustre, Roi de Syrie, voulut forcer les Juifs à se conformer aux mœurs & aux superstitions des Grecs, & à renoncer à leurs lois & à leur Religion. Il surprit Jérusalem, profana le Temple, & fit I. Mac. I. 32. &c.
cesser les sacrifices ; il fit mourir beaucoup de Juifs qui aimerent mieux perdre la vie, que de violer la loi de Dieu. Entr'autres il y eut sept freres, II. Mac. VIII.
à qui il fit souffrir en sa présence des tourmens horribles, & que leur propre mere encourageoit par l'espérance de la résurrection bienheureuse. Juda

I. Mac. III. II. Mac. VIII. Machabée & ses freres prirent les armes pour la défense de leur liberté & de la Religion, qui étoit encore alors attachée à ce peuple & à cette terre. Quelques Juifs des plus zélés se joignirent à eux, & malgré leur petit nombre, le secours de Dieu les rendit victorieux. Ils reprirent Jérusalem, purifierent le Temple, rétablirent les sacrifices, & affranchirent entiérement le peuple du joug des nations infidelles. (I. Mac. XIV. 42. &c.) Simon l'un de ses freres, fut reconnu chef du peuple & souverain Pontife, car ils étoient de la race Sacerdotale, descendus d'Aaron; (I. Mac. IV. 27.) mais on ne lui donna la souveraine puissance, qu'en attendant la venue du Prophete fidele, c'est-à-dire du Christ fils de David. (Ibid. 41.) Les descendans de Simon prirent le titre de Rois, mais leur puissance ne fut pas de longue durée. Car les Romains, déjà maîtres d'une grande partie du monde, conquirent l'Orient sous la conduite de Pompée, & ruinerent en même temps les Rois de Syrie & les Rois des Juifs. Toutefois Hérode trouva moyen d'usurper le Royaume de Judée, par la faveur de Jules César, & ensuite d'Auguste, & ré-

gna ſous la protection des Romains. Il étoit étranger d'origine, mais Juif de religion ; au moins il en faiſoit profeſſion, car au fond, c'étoit un impie, qui n'avoit d'autre loi que ſon ambition & ſa politique, cruel & dénaturé, juſqu'à faire mourir ſa femme & pluſieurs de ſes enfans.

LEÇON XXIV.

De l'état où étoit le monde à la venue du Meſſie.

L'Idolâtrie régnoit toujours par tout le monde ; mais la Grece étoit pleine de Philoſophes, qui commençoient à la décréditer parmi les gens d'eſprit. Ils voyoient bien l'abſurdité des fables dont les Poëtes entretenoient les peuples, & qui étoient tout le fondement de leur religion. Ils connoiſſoient que le monde étoit gouverné par un Dieu, bien différent de ceux que le vulgaire adoroit ; mais ils n'oſoient en parler ouvertement, ni rien entreprendre contre les religions établies. Ils ſe contentoient de les mépriſer entr'eux, les regardant

comme des inventions de politique, propres à amuſer les ignorans. Au dehors, ils ne laiſſoient pas de ſe conformer au peuple, & d'obſerver les mêmes cérémonies, & déſeſpérant de connoître la vérité, ils s'abandonnoient ſans réſerve à leurs paſſions & aux plaiſirs les plus infames. Le vrai Dieu n'étoit plus adoré que par les
Eph. IV. 19. Juifs. Les Samaritains ſe vantoient auſſi de le ſervir, & avoient quitté les idoles, mais ils étoient toujours ſéparés des Juifs, avec une haine mortelle de part & d'autre. Ils ne reconnoiſſoient que les livres de Moyſe,
Joan. IV. 9. rejetant tous les autres Prophetes, & prétendoient que Dieu devoit être adoré ſur la montagne de Garizim où
Ibid. 10. ils avoient bâti un Temple. La Religion s'affoibliſſoit même chez les Juifs.
Act. XXIII. Il y avoit deux ſectes, les Phariſiens & les Sadducéens. Les Sadducéens ne croyoient ni la réſurrection, ni l'immortalité de l'ame, ni qu'il y eût des Anges ou des eſprits, & faiſoient Dieu même corporel. Une grande partie des Sacrificateurs & des principaux de la nation ſuivoient cette héréſie ſi impie & ſi groſſiere. Les Phariſiens ſontenoient la bonne doctrine,

croyoient les choses spirituelles, la résurrection & la vie du siecle futur. Ils faisoient profession d'observer la loi fort exactement, mais ils y mêloient quantité de superstitions indignes de la vraie religion, & souvent anéantissoient les Commandemens de Dieu, pour établir les traditions humaines. Car ils avoient beaucoup d'autorité sur le peuple, faisant paroître un grand extérieur de piété; mais ce n'étoit qu'hypocrisie en la plupart, dans le fond ils étoient pleins d'avarice, de vanité, & de toutes sortes de vices. Matth. xv. 6.

LEÇON XXV.

Comment le Messie étoit attendu des Juifs.

LES Juifs étoient fiers & superbes; en qualité d'enfans d'Abraham, ils croyoient être saints par nature, & destinés à commander à toutes les autres nations, qu'ils méprisoient infiniment, les tenant pour maudites & immondes. Ainsi il leur étoit insupportable d'obéir aux Romains, & Joan. VIII. 5.

à Hérode esclave des Romains ; ils étoient toujours prêts à se révolter, & n'attendoient que la venue du Messie pour secouer ce joug. Car ils croyoient que le Messie seroit un Roi comme les Rois de la terre, plus grand guerrier & plus victorieux que David, plus riche & plus heureux que Salomon. Ils ne considéroient que les prophéties, qui parloient de ses triomphes & de sa gloire, prenant au pied de la lettre toutes les figures dont les Prophetes s'étoient servis pour représenter sa puissance & sa grandeur. Telles étoient les pensées des Juifs charnels. Il y avoit seulement quelque peu de Juifs spirituels, qui ayant conservé fidélement la tradition des Prophetes, savoient que les promesses de Dieu avoient un sens plus élevé.
Tob. XI. Qu'il falloit attendre du Christ de
18. plus grands biens que les biens périssables
XVIII. 14. de cette vie. Qu'il viendroit
XIV. 9. principalement pour effacer les pé-
Dan. IX. 34. chés & rétablir la sainteté ; qu'il apporteroit une nouvelle alliance, plus parfaite que l'ancienne, & qu'il la graveroit dans les cœurs ; qu'il don-
Jerem. XXXI. 33. neroit la grace, c'est-à-dire, le secours nécessaire pour pratiquer la loi, &

qu'il

qu'il accompliroit en vérité, ce que la loi ne montroit qu'en figure. Qu'il rameneroit toutes les nations à la connoiſſance du vrai Dieu, & que ſon regne regarderoit le ſiecle futur. Au reſte il étoit conſtant parmi les Juifs ſpirituels ou charnels, même chez les Samaritains, que le temps étoit venu où le Chriſt devoit paroître. Toutes les autres prophéties étoient accomplies; la puiſſance, qui juſqu'à ſon temps, devoit demeurer dans la maiſon de Juda, ſuivant la prophétie de Jacob, avoit paſſé à Hérode étranger, qui de jour en jour affoibliſſoit & anéantiſſoit les lois; & le terme des années marquées par le Prophete Daniel alloit expirer.

Ezech. XXXV. 36.

Dan. IX. 20.

LEÇON XXVI.

De la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

DU temps qu'Hérode régnoit en Judée, & que Céſar Auguſte étoit Empereur de Rome, il y avoit entre les Juifs une fille d'une excellente ſainteté, nommée Marie, qui avoit été fiancée à un ſaint homme nommé Joſeph; & toutefois elle avoit réſolu

Luc. I. 26.

de garder ſa virginité. Marie & Joſeph étoient tous deux de la Tribu de Juda & de la race de David ; mais ils étoient pauvres, & Joſeph faiſoit
Matth. XIII. le métier de charpentier. Ils demeuroient à Nazareth petite Ville de la Galilée, qui eſt une Province de la terre d'Iſraël. L'Ange S. Gabriel fut envoyé à Marie de la part de Dieu, pour lui annoncer qu'elle ſeroit la mere du Chriſt. Vous aurez un fils, dit-il, que vous nommerez Jeſus. Il ſera grand, & ſera nommé le Fils du Très-haut ; le Seigneur lui donnera le trône de ſon pere David, & il régnera éternellement ſur la maiſon de Jacob. Marie y conſentit, après que l'Ange l'eut aſſurée qu'elle demeureroit vierge, & qu'elle ſeroit mere par l'opération du Saint-Eſprit, & par un miracle de la Toute-puiſſance de Dieu. Auſſi-tôt s'accomplit en elle ce Myſtere auquel Dieu l'avoit préparée toute ſa vie, en la rempliſſant de grace. Elle conçut ce ſaint Enfant, qui étant Dieu comme ſon pere, devint homme comme nous, avec cette différence, qu'il
Mich. V. 2. Luc. 3. eſt ſaint par nature & incapable de péché. Il naquit à Bethléem petite Ville de Judée, où David étoit né, & où

le Chriſt devoit naître ſuivant les prophéties : Joſeph & Marie furent obligés de s'y rendre, pour ſatisfaire à une Ordonnance de l'Empereur Auguſte, qui vouloit que chacun fît écrire ſon nom dans le lieu de ſon origine. Ils ne trouverent point de place dans l'hôtellerie, & furent contraints de ſe loger dans une étable. Ce fut là que la Sainte Vierge mit au monde ſon Fils, & elle demeura Vierge après ſa naiſſance, comme devant. Elle l'enveloppa de langes & le coucha dans une crêche ; & il fut viſité la même nuit par des Bergers à qui les Anges avoient annoncé cette grande nouvelle, que le Sauveur venoit de naître à Bethléem.

LEÇON XXVII.

De l'enfance de Jeſus-Chriſt.

LE Fils de Dieu fut circoncis huit jours après ſa naiſſance, ſuivant la loi, & il fut nommé Jeſus, comme l'Ange l'avoit dit, parce qu'il venoit délivrer ſon peuple de leurs péchés ; car Jeſus ſignifie Sauveur. Au

Luc. II. 21. Matth. I. 21.

bout de quarante jours, Marie alla se présenter au temple de Jérusalem, suivant la loi de la Purification des femmes après leurs couches, à laquelle toutefois elle n'étoit point obligée: & pour satisfaire à une autre loi, qui ordonnoit d'offrir à Dieu tous les pre-
Luc. II. miers nés, elle y présenta aussi son fils. Alors un saint vieillard nommé Siméon, & Anne sainte veuve & Pro-
Matth. II. phétesse, rendirent témoignage qu'il étoit le Sauveur que l'on attendoit. Les premiers Gentils qui l'adorerent furent les Mages. C'est ainsi que l'on nommoit en Perse ceux qui s'appliquoient aux sciences & à la religion. Ceux-ci vinrent d'Orient conduits par une étoile miraculeuse, & demanderent où étoit le Roi des Juifs, nouvellement né. L'ayant trouvé ils l'adorerent, & lui offrirent de l'or, de la myrrhe & de l'encens. Hérode fut alarmé de leur venue, & craignant que ce Roi ne le dépossédât un jour, il fit mourir tous les enfans de Bethléem, & ce sont ceux que l'Eglise honore sous le nom des saints Innocens. Cependant Saint Joseph, averti par un Ange, emmena Jesus & Marie en Egypte, & n'en revint

qu'après la mort du vieil Hérode. A ſon retour il demeura à Nazareth, où Jeſus croiſſoit & ſe fortifioit, étant plein de ſageſſe & de grace. A l'âge de douze ans, il alla ſuivant la coutume à Jéruſalem pour la Fête de Pâques, avec ſon pere & ſa mere, car Joſeph paſſoit pour ſon pere. Ils le perdirent, & au bout de trois jours, le trouverent dans le Temple, aſſis au milieu des Docteurs, diſputant avec eux, & étonnant tous les auditeurs par ſes réponſes. Il revint avec Joſeph & Marie à Nazareth, & vivoit ſoumis à eux, avançant en ſageſſe, en âge & en grace devant Dieu & devant les hommes. Il travailloit avec Saint Joſeph à ſon métier de charpentier, & il demeura ainſi caché juſqu'à l'âge de trente ans, paſſant toute ſa jeuneſſe dans l'humilité, la pauvreté & le travail pour nous en donner l'exemple.

Luc. II. 40.

LEÇON XXVIII.

De Saint Jean-Baptiste.

LA quinzieme année du regne de l'Empereur Tibere, Ponce Pilate
Luc. III. étant Gouverneur de Judée pour les Romains, il parut un grand Prophete, Jean fils de Zacharie Sacrificateur, & d'Elisabeth parente de la
Luc. I. Sainte Vierge Marie. Il étoit né par miracle, sa mere étant stérile, & après avoir été promis à son pere par un Ange. Il passa toute sa vie dans la solitude, avec une austérité plus
Matth. III. grande que celle des anciens Prophetes. Sa nourriture étoit de sauterelles & de miel sauvage; son habit étoit un cilice fait de poils de chameau. Il parut dans le désert, qui est le long du Jourdain, exhortant tout le monde à faire pénitence, parce que le Royaume des Cieux approchoit. Comme les Juifs n'avoient point vu de Prophete depuis le retour de la captivité, c'est-à-dire, depuis cinq cents
Matth. III. 1. IV. 5. ans; ils venoient en foule le voir & l'entendre. Il déclara qu'il étoit le pré-

curſeur du Meſſie, promis par les Prophetes, pour avertir les hommes de ſa venue & pour les préparer à le recevoir. Ceux qui témoignoient ſe vouloir convertir, Saint Jean les baptiſoit dans le Jourdain, c'eſt-à-dire, qu'il les y faiſoit baigner & ſe laver, comme les Juifs avoient coutume de faire, en diverſes rencontres, pour ſe purifier ſuivant la loi. Les Juifs admirant ſa ſainteté, vouloient le reconnoître pour le Meſſie, mais il déclara ſincérement qu'il ne l'étoit pas, ajoutant : Il en viendra un plus puiſſant que moi, dont je ne ſuis pas digne de délier les ſouliers, qui vous baptiſera au Saint-Eſprit. En effet, ſon Baptême n'étoit qu'une préparation à un Baptême plus parfait. Jeſus voulut être baptiſé par Saint Jean dans le Jourdain, pour montrer toutes ſortes de bons exemples, & pour conſacrer l'eau par ſon Baptême. Alors le Ciel s'ouvrit, on vit deſcendre ſur Jeſus le Saint-Eſprit, en forme corporelle, comme une colombe, & on entendit une voix du Ciel, qui dit : Vous êtes mon Fils bien-aimé, c'eſt en vous que j'ai mis ma complaiſance. Saint Jean rendit encore pluſieurs

Joan. I. 30.

Matth. III. 6.

Joan. III. 34. autres témoignages à Jesus. Il a, dit-il, la grace sans mesure, & nous
Joan. I. 16. avons tous reçu sa plénitude : car la loi a été donnée par Moyse, la grace & la vérité a été faite par Jesus-Christ. Personne n'a jamais vu Dieu; le Fils unique qui est dans le sein du Pere, est celui qui nous l'a fait
Joan. I. 15. connoître. Il dit encore en le montrant : Voilà l'Agneau de Dieu, voilà celui qui ôte les péchés du monde; pour faire voir que les victimes que l'on sacrifioit selon la loi, n'en étoient que les figures.

LEÇON XXIX.

De la vocation des Apôtres.

Luc. III. 13. Matth VI. JESUS avoit environ trente ans lorsqu'il fut baptisé par Saint Jean. Aussi-tôt le Saint Esprit le mena dans le désert, où après avoir jeûné quarante jours sans rien manger, il souffrit que le diable le tentât en plusieurs
Joan. II. manieres. Peu de temps après il y eut des noces à Cana en Galilée, où il fut invité avec sa mere & ses disciples, car il y en avoit déjà quelques-uns qui

après avoir ſuivi Saint Jean, s'étoient attachés à lui. A ces noces le vin ayant manqué, Jeſus changea en excellent vin une grande quantité d'eau, & ce fut ſon premier miracle; il en fit enſuite pluſieurs autres, & commença à prêcher l'Evangile, c'eſt-à-dire, la bonne nouvelle du Royaume des Cieux, exhortant tout le monde à faire pénitence. Il fut bientôt ſuivi d'une grande foule de peuple, qui venoit voir ſes miracles & écouter ſa doctrine. Non-ſeulement les Juifs le ſuivoient, mais les Samaritains & les Gentils, & ſa réputation s'étendoit dans les pays circonvoiſins. Il y eut quelques Diſciples qu'il appella par une grace particuliere, pour s'en ſervir à inſtruire les autres. Comme il marchoit ſur le bord du lac de Généſareth en Galilée, il appella quatre Pêcheurs, Simon fils de Jean qu'il nomma Pierre, & André ſon frere, puis les deux fils de Zebédée, Jacques & Jean, leur diſant, Venez après moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes. Une autre fois il appella un Publicain, c'eſt-à-dire, un Receveur des impôts qu'il vit aſſis à ſon bureau, nommé Lévi ou Matthieu. Ces

Joan. I. 37.
Marc. I. 14.
Matth. IV. &c.
Matth. IV.
Matth. IX. 9.

Disciples quitterent tout pour le suivre, aussi-tôt qu'il les appella. Ils étoient toujours avec lui, & souvent il leur expliquoit en particulier ce qu'il avoit dit au peuple. Il se servoit d'eux, pour baptiser ceux qui croyoient
Luc. VI. 13. sa doctrine, & qui se convertissoient. Entre ses Disciples il en choisit douze, qu'il nomma Apôtres, c'est-à dire, Envoyés, parce qu'il les envoyoit prêcher l'Evangile. Ces douze furent Simon Pierre, puis André son frere, Jacques & Jean fils de Zebédée, Philippe, Barthelemi, Matthieu, Thomas, Jacques fils d'Alphée, son frere Jude ou Thadée, Simon le Cananéen, Judas Iscariot. Pierre fut le premier des Apôtres par le choix de Jesus-Christ. Car il demanda à ses Disciples ce qu'ils croyoient de lui, & Pierre répondit au nom de tous:
Matth. XVI. 16. Vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant. Jesus dit ensuite: Et moi je te dis, tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, & la puissance de l'enfer ne prévaudra point contre elle. Et je te donnerai les clefs du Royaume des Cieux; & tout ce que tu auras
Matth. X. lié sur la terre, sera lié dans le Ciel; & tout ce que tu auras délié sur la

terre, ſera délié dans le Ciel. Après avoir choiſi les douze Apôtres, il les envoya prêcher aux Juifs ſeulement, leur défendant de s'adreſſer encore aux Samaritains, ni aux Gentils. Il leur donna le pouvoir de guérir les malades, de reſſuſciter les morts, de purifier les lépreux & de chaſſer les démons, leur défendant de tirer profit de ces graces qu'ils avoient reçues gratuitement, ni de ſe charger d'aucune proviſion pour leurs voyages. Il les avertit en même temps qu'ils ſeroient haïs & perſécutés, & les encouragea à ne craindre que Dieu ſeul. Il choiſit encore ſoixante & douze Diſciples, qu'il envoya deux à deux dans les lieux où il devoit venir lui-même, leur donnant le même pouvoir & les mêmes inſtructions.

LEÇON XXX.

Des miracles de Jeſus-Chriſt.

JESUS faiſoit une infinité de miracles, pour montrer que Dieu l'avoit envoyé, & qu'il parloit de ſa part. Ces miracles n'étoient ni pour

Matth. IX. 6. Joan. XI. 41.

l'oſtentation, comme ceux des magiciens & des impoſteurs, ni pour la terreur comme la plupart de ceux de Moyſe & d'Elie : mais pour gagner les cœurs, les faiſant ſur les hommes mêmes, & leur donnant les biens qu'ils eſtiment le plus, la ſanté & la vie. Il guérit en différentes rencontres une multitude innombrable de perſonnes affligées de toutes ſortes de maladies, de la fievre, du flux de ſang, de l'hydropiſie, de la paralyſie, de la lépre. Il les guériſſoit en un moment, ſouvent d'une parole, quelquefois ſans les voir, ni en approcher. Il ſuffiſoit de toucher le bord de
Matth. IV. ſon manteau pour être guéri. Par tout où il paſſoit on apportoit les malades des environs, & on les mettoit dans les rues & dans les places des Villes,
Marc. I. 33. 45. III. 20. ſouvent même on aſſiégeoit la maiſon où il étoit logé, & on ne lui donnoit pas le loiſir de manger. On le ſuivoit par-tout, même dans les lieux déſerts, où il étoit contraint de ſe retirer pour
Joan. IX. éviter la foule. Il rendit la vue à pluſieurs aveugles, entr'autres à un aveugle-né, en lui mettant ſur les yeux un peu de boue. Il fit parler des muets & entendre des ſourds, redreſſa des

boiteux & des personnes courbées. Il chassa les démons des corps de plusieurs possédés. Enfin il rendit la vie à plusieurs morts. L'histoire nous en mar- Marc.
que trois, une jeune fille qui venoit V. 36. Luc.
de mourir, un jeune homme qu'on VII. 11.
portoit en terre, Lazare enterré de-
puis quatre jours. On vit Jesus mar- Joan.
cher sur les eaux, & il y fit marcher XI.
Saint Pierre. Une fois il appaisa une tempête, en menaçant les vents &
la mer. Il fit quelquefois prendre à Joan.
ses Disciples une quantité extraordi- VI.
naire de poissons. Un jour il rassasia de cinq pains & de deux poissons, cinq mille hommes qui l'avoient suivi dans le désert, & une autre fois il en rassasia quatre mille avec sept pains. Il se rendit invisible quand il voulut. Il connoissoit les plus secrettes pensées des hommes, & prédisoit l'avenir.
Etant en priere sur le mont de Ta- Matth.
bor, avec trois de ses Disciples, Pier- XVII. Luc. IX.
re, Jacques & Jean, tout d'un coup 17.
il fut transfiguré, c'est-à-dire, que ses habits devinrent plus blancs que la neige, & son visage plus éclatant que le soleil. Les Disciples virent Moyse & Elie qui s'entretenoient avec lui, & ils entendirent une voix qui dit :

Celui-ci eſt mon Fils bien aimé, en qui je me plais, écoutez-le. Tous ces miracles prouvoient manifeſtement que Jeſus étoit ce qu'il diſoit, c'eſt-à-dire, le Chriſt & le Fils de Dieu. Il n'en faiſoit pas ſeulement par lui-même, mais il donnoit encore à ſes Diſciples le pouvoir d'en faire de ſemblables, & même de plus grands.

Joan. X. 25. XII. 37.

LEÇON XXXI.

Des vertus de Jeſus-Chriſt.

Matth. XII. 23.

EN même temps que Jeſus faiſoit tous ces miracles, il montroit l'exemple de toutes ſortes de vertus. Il étoit humble de cœur, il ſe diſoit fils de l'homme, ce qui ſignifioit un homme du commun & de petite naiſſance, comme il paroiſſoit. Je ſuis venu, diſoit-il, pour ſervir, & non pas pour être ſervi. Il cachoit ſes miracles le plus ſouvent, défendant aux malades de dire qu'il les eût guéris, & faiſant taire les démons, qui crioient qu'il étoit le Fils de Dieu. Il s'enfuit tout ſeul lorſque ceux qu'il avoit nourris dans le déſert, le vouloient

Matth. XX. 28.

enlever pour en faire leur Roi. Ce n'étoit point sa gloire qu'il cherchoit, mais celle de son pere qui l'avoit envoyé. Il étoit plein de douceur & de bonté, ne contestoit point, n'élevoit point sa voix, & ne rebutoit personne. On lui amena un jour des enfans pour les bénir & prier pour eux; les Apôtres les vouloient empêcher, mais il les en reprit, fit approcher les enfans, les embrassa & les bénit, en leur imposant les mains, & dit qu'il falloit ressembler aux enfans & être petits comme eux, pour entrer dans le Royaume des Cieux. Il souffroit avec une patience merveilleuse les défauts de ses Disciples, qui étoient des hommes grossiers & ignorans, & les importunités des malades & des autres, dont il étoit continuellement accablé. Il passa sa vie dans une extrême pauvreté, n'ayant ni terre ni maison, ni seulement où reposer sa tête. Il subsistoit de ce que lui fournissoient libéralement ceux qu'il instruisoit, particuliérement de saintes femmes, qui le suivoient pour le servir. Il souffroit toutes les incommodités de la pauvreté, le chaud, le froid, la faim, la soif, la lassitude, faisant

Joan. VI. 15. Paral. XII. &c.

Matth. XII. 8.

Matth. XIX 13.

Matth. XVIII. 2.

Luc. IX. 15.

Joan. IV. 6.

ſes voyages à pied, marchant en plein midi, quoiqu'il vécût dans un pays fort chaud. Jamais il ne fit de miracles pour ſa commodité. Jamais on ne le vit rire, tant il étoit grave & ſérieux. Toutefois il étoit tendre &
Joan. XI. 35. plein de compaſſion. Il pleura la
Luc. XIX. 4. mort de Lazare ſon ami, qu'il alloit reſſuſciter, & il pleura une autre fois, voyant Jéruſalem, & penſant aux malheurs qui lui devoient arriver: tant il aimoit ſa patrie, toute ingrate qu'elle étoit. Il étoit charitable & bienfaiſant à tout le monde. Il recevoit doucement les pécheurs qui ſe vouloient convertir, & ne faiſoit point difficulté de manger avec eux. Mais pour les pécheurs endurcis, il les reprenoit avec force, principalement les hypocrites, comme les Scribes & les Phariſiens, à qui il reprochoit hautement tous leurs vices, quoiqu'il ſût bien qu'il attiroit par-
Marc. là leur haine mortelle. Mais en mê-
XII. me temps qu'il blâmoit leurs actions, il relevoit leur miniſtere, recommandant au peuple de ſuivre leur doctrine, parce qu'ils avoient l'autorité légitime pour enſeigner: il vivoit dans la ſoumiſſion aux puiſſances établies,

blies, payoit les Tributs, obſervoit toutes les cérémonies de la religion & fréquentoit le Temple, d'où il chaſſa par deux fois, avec autorité, ceux qui le profanoient par leur trafic. Il paſſoit ſouvent les nuits en priere. Ma nourriture, diſoit-il, eſt de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, il eſt avec moi, & ne me laiſſe pas ſeul, parce que je fais toujours ce qui lui plaît.

Joan. II. 15. Matth. XXI. 2. Luc. VI. 1. Joan. IV. 34. Joan. VIII. 29.

LEÇON XXXII.

De la Doctrine de Jeſus-Chriſt. Et premiérement de la Trinité & de l'Incarnation.

JESUS faiſant tant de miracles & pratiquant tant de vertus, ſe faiſoit admirer de tout le monde, & attiroit après lui de grandes troupes. Il prêchoit ſouvent dans les Synagogues, où les Juifs s'aſſembloient pour prier, lire l'Ecriture ſainte, & l'entendre expliquer par les Scribes ou Docteurs. Souvent auſſi il prêchoit au bord de la mer, ou à la campagne, ſelon l'occaſion. Il n'y avoit aucune

Marc. I. 17. Matth. IV. 28.

de ſes paroles, qui ne fût une inſ-
Matth. XIII. 3. truction importante. Il parloit comme ayant autorité, non pas comme les Scribes & les Phariſiens : & toutefois il parloit ſimplement & familiérement pour pouvoir être entendu
Matth. XII. des ſimples. Quelquefois il ſe ſervoit exprès de paraboles & d'énigmes, pour n'être pas entendu de ceux qui en étoient indignes, par la mauvaiſe diſpoſition de leurs cœurs. Voici le
Joan. V. 46. VIII. 56. ſommaire de ſa doctrine. Il dit qu'il eſt le Meſſie ou le Chriſt, attendu &
Joan. XVII. 3. ſouhaité par les Peres, & prédit par
Matth. V. 17. Moyſe & par les Prophetes, & qu'il eſt venu, non pour abolir la loi, mais pour l'accomplir; que la vie éternelle conſiſte à connoître un ſeul vrai Dieu, & Jeſus-Chriſt qu'il a envoyé. Il nous apprend que Dieu eſt un eſprit, & qu'il doit être adoré en eſprit & en
Joan. IV. 14. vérité. Il nous découvre de plus que Dieu eſt Pere, Fils & Saint Eſprit. Car il dit, qu'il eſt le Fils unique de
Joan. III. 16. Joan V. 19. &c. Dieu : Qu'il ne dit rien & ne fait rien de lui-même, mais qu'il reçoit tout de ſon pere, qui lui montre tout ce qu'il fait, & lui donne tout ce qu'il a; enfin que lui & ſon pere ne ſont
Joan. X. 30. qu'un : d'où il s'enſuit, qu'il eſt Dieu

comme ſon Pere, & qu'il eſt le même
Dieu que ſon Pere. Il dit auſſi à ſes Joan.
Apôtres, qu'il leur enverra l'Eſprit XV. 26.
Conſolateur, qui procede du Pere.
Et il ajoute : Il prendra du mien pour Joan.
vous l'enſeigner, parce que tout ce XVI. 14.
qui eſt au Pere, eſt à moi. Ce qui Matth.
fait voir que le Saint-Eſprit procede XXVIII. 19.
du Pere & du Fils, & que tous les
trois ne ſont qu'un. Et il le déclare
manifeſtement, quand il ordonne à
ſes Apôtres de baptiſer tout le monde
au nom du Pere, du Fils & du Saint-
Eſprit, montrant encore que tous les
trois ſont égaux, puiſqu'il veut que
tous les hommes ſoient conſacrés à
Dieu au nom de ces trois perſonnes.
Jeſus-Chriſt étant Dieu, il s'en ſuit
qu'il eſt Dieu & homme tout enſem-
ble. Auſſi reconnoît il que le Pere eſt Joan.
plus grand que lui, & qu'il eſt venu, XIV. 26.
non pour faire ſa propre volonté, Joan. VI. 32.
mais la volonté de celui qui l'a en-
voyé, ce qui ne lui peut convenir
que comme homme. Et il montre clai- Joan.
rement qu'il eſt Dieu & homme, lorſ- III. 13.
qu'il dit : Perſonne ne monte au Ciel,
que celui qui eſt deſcendu du Ciel,
le fils de l'homme qui eſt au Ciel.

LEÇON XXXIII.

De l'amour de Dieu & du prochain.

Joan. III. 16. JESUS-CHRIST nous montre que sa venue est la preuve de l'amour que Dieu nous porte. Car, dit-il, Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui, ne périsse point, mais
Luc. X. 43. qu'il ait la vie éternelle. Il est donc bien juste de l'aimer. Aussi déclare-t-il que notre unique affaire & la seule chose nécessaire, est de nous attacher à Dieu; que toute la loi de Dieu, & tout ce qu'il nous enseigne dans ses saintes Ecritures, se rapporte
Matth. XIII. 33. Marc. XII. 9. à ces deux commandemens : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame, de tout ton esprit, de toute ta force. Voilà le plus grand & le premier Commandement. Le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Or tout homme est notre pro-
Luc. X. 30. Matth. VI. 2, 12. chain, même un étranger & un infidele. Aimant ainsi le prochain, nous le traiterons comme nous voulons que l'on nous traite nous-mêmes :

& nous emploierons la même mesure pour lui que pour nous. Nous lui pardonnerons ses fautes, comme nous voulons que l'on nous pardonne les nôtres, nous ne reprendrons point ses défauts, tandis que nous en aurons de pareils, ou de plus grands; nous ne le jugerons point, comme nous ne voulons point qu'il nous juge; en un mot nous ne ferons à personne ce que nous ne voudrions point qu'un autre nous fît. Aussi il enseigne qu'il ne suffit pas de pratiquer la loi extérieurement & à la lettre, comme faisoient les Juifs charnels. Ce n'est pas assez de ne pas tuer, il faut combattre, même la colere, qui produit les haines, les querelles & les meurtres. Ce n'est pas assez d'aimer nos amis, il ne faut haïr personne, & aimer même ceux qui nous haïssent & nous persécutent. Il ne suffit pas de ne pas commettre d'adultere, il ne faut pas même regarder une femme avec un mauvais désir, & le mariage doit être réduit à sa premiere institution, d'une seule femme avec un seul homme, qui ne doivent se séparer qu'à la mort. Il ne faut pas se contenter de ne pas prendre injus-

Luc. VI. 31.

Matth. V. 20.

Ibid. 43.

Matth. XX. 4.

Matth. V. 33.

tement le bien d'autrui, il ne faut pas même se faire justice à la rigueur; il faut céder & relâcher de ses intérêts, perdre ou souffrir quelque chose plutôt que de blesser la charité; n'avoir aucune inquiétude pour la nourriture, le vêtement & les autres nécessités de la vie, s'abandonner à la providence, & chercher avant toutes choses le Royaume de Dieu & la vertu.

LEÇON XXXIV.

Des conseils, de la grace & de la priere.

POur accomplir la loi plus facilement, & arriver à la perfection, dont les hommes sont capables, Jesus-Christ nous a donné des conseils, outre les Commandemens. Il conseille
Matth. XIX. 21. à ceux qui voudront se mettre en sureté contre l'avarice, de vendre tout leur bien, le donner aux pauvres, & le suivre lui-même dans la pauvreté, dont il nous a donné l'exemple, & il leur promet un trésor dans
Ibid. 11. le Ciel. Pour s'assurer contre l'incontinence, il conseille de renoncer au

mariage, & de vivre dans la continence parfaite ; ajoutant néanmoins, que tous n'en ſont pas capables, mais ſeulement ceux à qui il eſt donné par ſa grace. Il nous enſeigne que par nous-mêmes, nous ne pouvons pratiquer ni ſes Commandemens, ni ſes conſeils. Sans moi, dit-il, vous ne pouvez rien faire, comme une branche ne peut porter de fruit, ſi elle ne demeure ſur l'arbre. Et ailleurs : Je ſuis la voie, la vérité & la vie. Et ailleurs : Je ſuis la porte, ſi quelqu'un entre par moi il ſera ſauvé. Et ailleurs il dit : Qu'il donne une eau qui rejaillit juſqu'à la vie éternelle ; & que qui croit en lui deviendra une ſource d'eau vive, ce qu'il entendoit de l'eſprit que devoient recevoir ceux qui croiroient en lui. Toutes ces figures ſignifient, que pour accomplir la loi de Dieu, & nous ſauver, nous avons beſoin du ſecours de ſa grace, qui eſt le don du Saint-Eſprit. Mais la grace ne dépend pas de nous ; l'eſprit ſouffle où il veut, dit Jeſus. Et ailleurs : Perſonne ne peut venir à moi ſi le pere qui m'a envoyé, ne l'attire. Il eſt donc bien néceſſaire de prier pour demander à Dieu cette grace,

Joan. XXV. 51.

Joan. X. 9.

Joan. IV. 14.

Joan. VII. 38.

Joan. III. 8. 10. IV. 44.

ſans laquelle nous ne pouvons rien faire. Auſſi n'y a-t-il rien que Jeſus nous ait plus recommandé que la priere. Il dit qu'il faut toujours prier ſans
Luc. XVIII. jamais ſe rebuter : Il dit : Demandez, & vous recevrez ; cherchez, & vous trouverez ; frappez, & on vous ou-
Matth. VII. 7. vrira. Ses Diſciples lui demanderent un jour qu'il leur apprît à prier, il
Luc. XI. leur donna ce modele à prier. Notre
Matth. VI. 9. Pere qui êtes dans les Cieux, que votre Nom ſoit ſanctifié, que votre regne vienne, que votre volonté ſoit faite en la terre comme au Ciel ; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ; remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent, & ne nous induiſez point en tentation ; mais délivrez-nous du mal. Ainſi ſoit-il. Nous l'appellons l'Oraiſon Dominicale, c'eſt-à-dire, l'Oraiſon du Seigneur.



LEÇON XXXV.

De l'état des Fideles dans la vie présente.

JESUS-CHRIST nous découvrant la perfection où Dieu nous appelle en cette vie, nous montre aussi quelle en sera la récompense. Nous ne devons pas borner nos espérances sur la terre, comme faisoient les Juifs charnels. Nous ne devons pas amasser ici-bas des trésors périssables, mais thésauriser dans le Ciel. Malheur aux riches, parce qu'ils ont leur consolation; malheur à ceux qui rient, & à ceux qui sont honorés des hommes. Efforcez-vous, dit-il, d'entrer par la porte étroite: car il y a deux portes & deux voies; une voie large qui mene à la perdition & où marche le plus grand nombre; & une étroite, qui mene à la vie & que peu de gens trouvent. Pour suivre Jesus-Christ dans cette voie étroite, il faut renoncer à tout & porter sa croix. Tous ceux qui nous voudroient séparer de lui & nous servir de scandale, c'est-

Matth. V. 19. Luc. VI. 14. Luc. IX. 25. Matth. XII. 15.

Luc. XIV. 33. & 37.

Matth. à-dire de pierre en notre chemin ;
v. 37. nous les devons haïr, quels qu'ils
soient, parens, pere, mere, mari
Matth. ou femme. Il faut couper notre main
XVI. 24. Joan. droite, si elle nous scandalise, & ar-
XII. 25. racher notre œil droit, c'est-à-dire,
nous priver avec violence de ce qui
nous est le plus cher ; enfin, nous de-
vons nous haïr nous-mêmes, c'est-à-
dire, nous défaire de notre amour
Joan. propre. Aussi Jesus-Christ a-t-il dé-
XVIII. claré que son Royaume n'étoit point
39. Matth. de ce monde. Il prédit à ses Disciples,
XVI. 21. Matth. qu'il seroit rejetté par les Juifs, li-
x. 24. vré aux Gentils, pour être fouetté,
&c. moqué & crucifié, & qu'il ressusci-
teroit le troisieme jour. Il les avertit
qu'ils ne seroient pas mieux traités que
lui : qu'ils seroient poursuivis, traî-
nés devant les Juges, & condamnés
comme des criminels : que l'on croi-
roit rendre service à Dieu de les faire
Luc. mourir. Mais ne craignez point,
XII. 9. ajouta-t-il, ceux qui ne peuvent que
tuer le corps ; craignez celui qui
après avoir tué, peut envoyer le corps
& l'ame dans l'enfer. Voilà celui qu'il
faut craindre. Qui persévérera jusqu'à
la fin, sera sauvé. Quiconque me
renoncera devant les hommes, je le

renonçerai devant mon pere ; & quiconque me confessera, je le confesserai & le reconnoîtrai.

LEÇON XXXVI.

De la vie du siecle futur.

JESUS-CHRIST prédit aussi à ses Disciples que Jérusalem seroit ruinée de leur temps, par la guerre la plus cruelle qui eût été jusqu'alors ; que le Temple seroit détruit, en sorte qu'il n'y resteroit pas pierre sur pierre ; que l'Evangile seroit prêché par toute la terre ; qu'ensuite le monde même finiroit, & qu'il viendroit alors comme Roi juger tous les hommes. Mais il ne leur dit point le temps de la fin du monde, & de son second avénement, & mêla ce qu'il leur en dit avec les prédictions de la ruine de Jérusalem. C'est donc à la vie future que Jesus-Christ nous a ordonné de porter nos espérances. Il a confirmé la foi de l'immortalité de l'ame & de la résurrection, & a fermé la bouche aux Saducéens. Qui se hait dans ce monde, dit-il, se conserve pour le

Matth. XXVI.

Matth. XXV.

Matth. XXII. Joan. XII. 25. Joan. VI. 40.

Joan. v. 28. la vie éternelle. Telle eſt la volonté de mon Pere, qui m'a envoyé, que quiconque voit le Fils, & croit en lui, ait la vie éternelle, & je le reſſuſciterai au dernier jour. Et ailleurs : l'heure vient où tous ceux qui ſont dans les tombeaux, entendront la voix du Fils de Dieu & marcheront ; ceux qui ont bien fait, à la réſurrection de la vie ; ceux qui ont mal fait, à la réſurrection du Jugement. Tel ſera donc le dernier état des hommes. D'un côté la vie éternelle, le repos, la joie, le banquet, les noces, le Royaume, le Ciel, le Paradis : car Jeſus Chriſt lui donne tous ces noms pour s'accommoder aux idées de bonheur que nous avons en cette vie. D'un autre côté ſera l'enfer, le feu éternel, la géhenne, les ténebres extérieures, la mort éternelle ; là ſeront les pleurs & les grincemens de dents ; le ver qui les ronge, ne mourra point, c'eſt-à-dire, le remords & le reproche de la conſcience. Or la vie éternelle conſiſte, comme il nous l'enſeigne,
Joan. xvii. 3. 5. 21. 24. à voir Dieu, être avec Jeſus-Chriſt, à voir la gloire qu'il avoit avant la création du monde, à être tous en Jeſus-Chriſt, & par lui être unis à

Dieu d'une charité parfaite. Voilà le ſommaire de la Doctrine de Jeſus-Chriſt.

LEÇON XXXVII.

Des ennemis de Jeſus.

JESUS-CHRIST prêchant cette doctrine, & la ſoutenant par ſes vertus & par ſes miracles, devint odieux au monde, c'eſt-à-dire, aux hommes corrompus, à qui il montroit la vérité qui les condamnoit. Ils aimoient mieux les ténebres que la lumiere, parce que leurs œuvres étoient mauvaiſes. Ils jugeoient de lui ſelon les apparences, & le mépriſoient comme un Galiléen de Nazareth, fils d'un charpentier. Les Juifs charnels le voyant ſi pauvre, ſi ſimple, ſi humble & ſi doux, ne pouvoient croire qu'il fût le grand Roi Fils de David, qui devoit venir les délivrer de leurs ennemis, & ſoumettre toutes les nations à ſon Empire. Ceux qui le haïſſoient le plus, étoient les Scribes ou Docteurs, les Phariſiens, les Sacrificateurs & les Sénateurs qui gouvernoient le peuple.

Joan. III. 19.

Joan. VI.

Matth. XXIII.

Ils étoient envieux de sa gloire, & irrités des reproches qu'il leur faisoit. Les Docteurs ne pouvoient souffrir qu'il montrât au peuple leur ignorance & le mépris qu'ils faisoient de la loi de Dieu pour établir des traditions humaines. Il faisoit connoître l'hypocrisie des Pharisiens, leur orgueil
Matth. & leur avarice. Ils le haïssoient tous,
XXVI. parce qu'il prédisoit la ruine du Tem-
36.
Act. 6. ple & de la Ville, qu'ils regardoient
14. comme un lieu où la vraie Religion étoit attachée, & qui ne devoit ja-
Joan. mais être détruit. Cependant ils n'a-
VIII.46. voient rien à lui reprocher, & il leur dit publiquement : Qui de vous me reprendra de péché, quoique sa vie fût exposée à la vue de tout le monde ? Ils ne laisserent pas de le calomnier de ce qu'il guérissoit les malades le jour du Sabbat, & de ce qu'il disoit qu'il étoit Fils de Dieu venu du
Joan. Ciel, quoiqu'il ne leur parlât qu'au
XVI.24. nom de Dieu, & qu'il ne cherchât que la glore de Dieu ; quoique les miracles qu'il faisoit, & dont on n'avoit jamais vu de semblables, fussent une preuve infaillible de la vérité de ses paroles & de l'accomplissement des prophéties qui leur promettoient

le Christ. Ses ennemis ayant résolu de le faire mourir, ne purent exécuter leur dessein que quand son heure fut venue, c'est-à-dire, dans le temps où il avoit résolu de souffrir. Jusques-là il se cacha plusieurs fois, & un jour comme ils pensoient le prendre, il se rendit invisible, & passa au milieu d'eux. D'ailleurs ils se presserent de le perdre, voyant que ses miracles le faisoient suivre de tout le monde, & que venant à Jérusalem pour la Pâque, on lui avoit fait une entrée magnifique. Car le peuple vint en foule au-devant de lui, portant des branches de palmiers en signe de joie, & criant Hosanna, c'est-à-dire, sauvez-nous, Fils de David ; bénit soit celui qui vient au nom du Seigneur. C'étoit le reconnoître publiquement pour le Messie. Ses ennemis ne le purent souffrir : ils tinrent conseil, ils résolurent de le prendre par artifice, & gagnerent Judas Iscariot, un des douze Apôtres, qui promit de leur livrer son maître pour trente sicles d'argent, c'est-à-dire, environ quinze écus de notre monnoie.

Joan. VII. 30.

Luc. IV. 30.

Joan. II. 19.

Matth. XXVI. 14.

LEÇON XXXVIII.

De la Cene de Notre-Seigneur Jesus-Christ.

Joan. XII. LE temps de la Pâque étant venu, Jesus vint souper avec ses Disciples au lieu qu'ils avoient préparé par son ordre, pour y manger l'agneau suivant la coutume. Dans ce souper, qu'on appelle aussi la Cene, il se leva de table, & leur lava les pieds à tous, pour leur montrer l'exemple de se servir les uns les autres, & pour achever de les purifier. Puis il se remit à table; & comme ils mangeoient, il prit du pain, rendit graces à Dieu, bénit le pain, le rompit & le distribua à ses Disciples, disant: Prenez, mangez, ceci est mon corps qui sera livré pour vous, faites ceci en mémoire de moi. Tout de même après le souper, il prit le calice, c'est-à-dire, la coupe où il buvoit, avec du vin, & ayant rendu graces, le bénit & le leur donna, disant: buvez tous de ceci, car c'est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répan-

Matth. XXV. 26. I. Cor. XI. 13.

du pour vous & pour plusieurs en rémission des péchés ; faites ceci, toutes les fois que vous en boirez, en mémoire de moi. Ce fut ainsi que Jesus institua le Saint Sacrement de son corps & de son sang, que nous appellons l'Eucharistie. Il avoit dit aux Juifs, qu'il étoit le pain vivant descendu du Ciel ; que qui mangeroit ce pain, vivroit éternellement ; & que l'on ne pouvoit avoir la véritable vie sans manger sa chair & boire son sang. Car ma chair, disoit-il, est vraiment viande, & mon sang est vraiment breuvage ; qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moi & moi en lui. Les Juifs avoient été choqués de ce discours, le prenant grossiérement, comme si Jesus eût voulu mettre son corps en pieces, & le leur donner avec son sang sous leur forme naturelle, pour servir de nourriture à leurs corps. Jesus avertit ses Disciples que ces paroles avoient un sens plus relevé, & c'est ce Mystere qu'il accomplit le jour de la Cene, leur donnant véritablement son corps & son sang, mais sous une forme étrangere, sous les apparences du pain & du vin, & pour être la

Joan. v. 4. 1. 10.

Ibid. 64.

Joan. XIII. 3. nourriture de nos ames. Après la
Joan. XI. 25. XVIII. Cene, Jesus parla long-temps à ses
Apôtres qu'il ne devoit plus voir jusqu'à sa mort. Il leur prédit qu'ils l'abandonneroient tous, & à Pierre en particulier, qu'il le renieroit trois fois. Et pour les consoler dans la tristesse où ils étoient de sa perte, il promit de leur envoyer dans peu le Saint-Esprit, qui leur feroit entendre tout ce qu'il leur avoit enseigné : & il leur recommanda sur-tout de s'aimer les uns les autres. Il sortit ensuite avec eux hors de la Ville, & alla au mont des Olives dans un Jardin où il avoit coutume de prier.

LEÇON XXXIX.

De la Passion de Jesus-Christ.

JEsus-Christ étant au jardin des Olives, se représenta qu'il avoit à souffrir ; & laissant agir la nature, il fut saisi d'une tristesse extrême, & tomba sur le visage, suant des gout-
Luc. XII. 44. tes de sang dont la terre fut trempée.
Il pria son pere par trois fois de détourner de lui ce calice, c'est-à-dire,

ces souffrances ; & à chaque fois il ajouta, néanmoins que votre volonté soit faite, & non pas la mienne. Cependant Judas amena dans le jardin une grande troupe de gens armés envoyés par les Sacrificateurs & les Sénateurs. Ils prirent Jesus, le lierent & le menerent chez Caïphe souverain Pontife. Mais Jesus fit voir par plusieurs miracles qu'ils ne l'eussent pas pris s'il ne l'eût voulu. Il ne répondit rien à plusieurs faux témoins que l'on produisit contre lui, ni aux questions du Pontife ; si-non lorsqu'il l'interrogea juridiquement s'il étoit le Christ Fils du Dieu vivant. Alors il déclara hautement qu'il l'étoit ; ce qu'ils reçurent comme un blasphême, dirent que Jesus étoit digne de mort, & l'abandonnerent à des valets insolents qui le maltraiterent le reste de la nuit, lui donnant des soufflets, & lui faisant deviner qui l'avoit frappé. Le lendemain ils le menerent à Ponce Pilate, Gouverneur de la Judée pour l'Empereur Tibere, lui disant que c'étoit un homme séditieux qui révoltoit tout le pays, qui se disoit Roi & défendoit de payer les tributs à l'Empereur, quoiqu'il eût enseigné

Matth. XXVI. 47. &c.

Matth. XXVIII.

le contraire. Jeſus garda auſſi le ſilence devant Pilate, qui ne trou-
Luc. XXII. 7. vant point de preuves contre lui, chercha divers moyens pour éviter de le juger. Ayant appris qu'il étoit Galiléen, il le renvoya à Hérodes Antipas fils du vieux Hérode, qui étoit Tetrarque de Galilée, & qui avoit grande curioſité de le voir, eſpérant qu'il feroit quelque miracle en ſa préſence. Mais Jeſus ne lui dit pas une parole, & fut traité d'inſenſé. Pilate voulut encore pour ſauver Jeſus, ſe ſervir de la coutume de délivrer un priſonnier à la Fête de Pâque. Mais les Juifs aimerent mieux qu'il délivrât Barrabas, qui étoit un voleur
Joan. XIX. & un meurtrier. Enfin voulant les contenter, ſans faire mourir Jeſus, il le fit fouetter, puis l'abandonna à ſes ſoldats, qui lui mirent ſur la tête une couronne d'épines, le couvrirent d'un vieux manteau de pourpre, & lui donnerent un roſeau à la main au lieu de ſceptre : en cet équipage ils venoient le ſaluer Roi par dériſion, lui donnoient des ſoufflets & lui crachoient au viſage.

LEÇON XL.

De la Croix & de la mort de Jesus-Christ.

PILATE fit paroître Jesus devant les Juifs avec la couronne d'épines & le manteau de pourpre ; mais bien loin d'en avoir pitié, ils demanderent par de grands cris qu'il fût crucifié : menacant même Pilate de la disgrace de l'Emperur, s'il laissoit vivre un homme qui se disoit Roi. Pilate consentit enfin qu'on le fit mourir, & lava ses mains, protestant qu'il étoit innocent de sa mort. Mais tout le peuple répondit : Que son sang, c'est-à-dire, la vengeance de sa mort, tombe sur nous & sur nos enfans. Jesus fut donc mené chargé de sa croix, pour être exécuté à mort, avec deux voleurs, en un lieu nommé Golgota ou Calvaire, qui étoit comme une voirie hors la Ville de Jérusalem. Le supplice de la croix étoit le plus infame qui fût alors en usage. On n'y condamnoit que des esclaves & d'autres misérables, en-

Joan. xIx. 4.

Ibid. 11. Matth. XXVII. 24.

Luc. XXIII. 32.

core pour les plus grands crimes ;
comme le vol & l'assassinat. Jesus fut
crucifié entre deux voleurs ; il eut les
pieds & les mains percées, les soldats
partagerent ses habits, & tirerent
au sort à qui auroit sa tunique. Il
Joan. pria Dieu pour ceux qui le faisoient
xix. 31. mourir. Les Pontifes & le Sénateurs
venoient lui faire des reproches, &
lui dire qu'il descendît de la croix,
& qu'il se sauvât s'il étoit le Christ,
le Roi d'Israël & le Fils de Dieu,
comme il disoit. On lui offrit du fiel
& du vinaigre comme il avoit soif.
Tout cela avoit été prédit par David
& par Isaïe ; & quand toutes les
Joan. Ecritures furent accomplies, Jesus
xix. 30. dit : Tout est consommé, & rendit
Isa xxi. l'esprit, étant encore plein de force,
Isaï. après avoir été six heures à la croix.
lxviii. Alors le soleil fut obscurci, la terre
Isa. viii trembla, les tombeaux s'ouvrirent,
plusieurs morts ressusciterent. Le voile qui séparoit le sanctuaire d'avec le
reste du Temple, se déchira : pour
montrer que les Mysteres de l'an-
Joan. cienne loi étoient découverts ; & que
xix. 36. Ex. xix. 6. Jesus-Christ par sa mort avoit ouvert
aux hommes le Ciel, qui leur étoit
fermé jusque-là, & dont le Sanctuaire

étoit la figure. Jesus-Christ mourut un vendredi, qui cette année-là étoit la veille de la pâque ; & il mourut à l'heure que l'on immoloit l'agneau, dont le Sacrifice n'étoit que la figure de sa mort, aussi-bien que tous les autres Sacrifices de la loi, & tous ceux qu'on avoit offerts à Dieu depuis le commencement du monde. Pour voir s'il étoit mort, un soldat lui perça le côté d'une lance, & il en sortit du sang & de l'eau. Son corps fut descendu de la croix, & enseveli par Nicodéme & Joseph d'Arimathie qui étoient de ses Disciples. Ils l'embaumerent suivant la coutume des Juifs ; & le mirent dans un sépulcre tout neuf, que Joseph avoit fait faire, & qui étoit près du Calvaire. Mais ce sacré corps, tout mort qu'il étoit, ne souffrit aucune corruption : ce fut toujours le saint du Seigneur, & le corps du Fils de Dieu. Les Pontifes & les Pharisiens se souvenant qu'il avoit promis de ressusciter, mirent des gardes au tombeau, & en scellerent la porte.

Act. II. 31. Matth. XXVII. 61.

LEÇON XLI.

De la Résurrection & de l'Ascension de Jesus-Christ.

Matth. XXVIII. Marc. XVI. Joan. XX.

JESUS-CHRIST demeura dans le sépulcre tout le Samedi. Le Dimanche, qui étoit le troisieme jour depuis sa mort, avant que le soleil parût, il y eut un grand tremblement de terre, & Jesus ressuscita plein de gloire. Un Ange descendit du Ciel, ôta la pierre qui fermoit le sépulcre & s'assit dessus : son regard étoit comme un éclair, & ses habits blancs comme la neige. Les gardes furent si épouvantés qu'ils demeurerent comme morts ; & des saintes femmes qui venoient pour embaumer de nouveau le corps de Jesus, furent bien surprises de voir le sépulcre ouvert, & de trouver l'Ange, qui dit : Vous cherchez Jesus qui a été crucifié : il est ressuscité, il n'est plus ici. Allez dire à ses Disciples & à Pierre qu'ils se rendent en Galilée, vous le verrez là, comme il vous a dit. Les Apôtres ne firent pas grand cas du rapport de ces femmes

mes, & ils ne voulurent point croire qu'il fût ressuscité, qu'après l'avoir vu & touché de leurs mains, lui avoir parlé & mangé avec lui. Il leur apparut plusieurs fois en divers lieux pendant quarante jours; & se fit voir une fois à plus de cinq cents personnes tout ensemble. Saint Pierre fut un des premiers à qui il se montra; & un jour en présence de quelques autres Apôtres, il lui demanda par trois fois: Pierre, m'aimes tu? & lui ordonna de prendre la conduite de son troupeau. Pendant tout ce temps il donna plusieurs instructions à ses Disciples, il leur ouvrit l'esprit pour entendre les Ecritures; il leur dit en soufflant sur eux: Recevez le Saint-Esprit; ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; & ceux dont vous les retiendrez, ils seront retenus. Et encore: J'ai reçu toute puissance au Ciel & en la terre: allez par tout le monde prêcher l'Evangile, non plus aux Juifs seulement, mais aux Samaritains & aux Gentils: instruisez toutes les nations, & les baptisez au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit; leur enseignant de garder tout ce que je vous ai ordonné.

Act. I. 3. I. Cor. XV. 6.

Joan. XXI. 17.

Joan. X. 22.

Matth. XXVIII. 18. Marc. XVI. 16. Act. I. 8.

Qui croira & sera baptisé, sera sauvé ; qui ne croira pas, sera condamné. Ceux qui croiront, feront toutes sortes de miracles ; & je suis avec
Luc. XXIV. 40. vous jusqu'à la fin du monde. Enfin il leur commanda de demeurer à Jé-
Act. I. 9. rusalem, jusqu'à ce qu'ils reçussent d'en-haut la vertu du Saint-Esprit, les assurant que ce seroit dans peu de jours. La derniere fois qu'il leur apparut, ce fut sur le mont des Olives, où après leur avoir parlé, il éleva les mains, leur donna sa bénédiction, & monta au Ciel en leur présence. Un nuage le déroba à leurs yeux ; & deux Anges en forme d'hommes vêtus de blanc, leur dirent qu'il viendroit un jour de la même maniere qu'ils l'avoient vu aller au Ciel. Ils revinrent à Jérusalem remplis de joie, & passerent en prieres les dix jours suivans. Jesus-Christ prit alors possession de son Royaume, où il est assis à la droite de Dieu le Pere Tout-puis-
II. Cor. 11. sant. Il demeurera en cet état jusqu'à ce qu'il vienne juger les vivans & les morts, & qu'après ce Jugement tout lui soit parfaitement soumis, & les desseins de Dieu accomplis entiérement.

LEÇON XLII.

De la descente du Saint-Esprit.

APrès l'Ascension de Jesus-Christ, les Disciples étant assemblés au nombre d'environ six vingts, Saint Pierre leur proposa de choisir un d'entr'eux pour remplir la place de Judas; qui après avoir trahi Jesus-Christ, s'étoit pendu de désespoir. Le sort tomba sur Matthias, il fut compté avec les onze Apôtres pour être témoin comme eux de la résurrection de Jesus Christ. Le jour de la Pentecôte étant venu, ils étoient tous ensemble assis dans un même lieu. Tout d'un coup il vint du Ciel un grand bruit, comme d'un vent impétueux, qui remplit toute la maison, & il leur parut comme des langues de feu séparées, qui s'arrêterent sur chacun d'eux. Alors ils furent tous remplis du Saint-Esprit, & commencerent à parler diverses langues, publiant la grandeur de Dieu. La Pentecôte étoit le cinquantieme jour d'après la Pâque, le jour auquel la loi avoit été

Act. 1. 13.

Act. 11.

donnée dans le désert, & l'une des trois grandes Fêtes marquées par la même loi. Il étoit venu des Juifs de tous les pays du monde à Jérusalem, pour célébrer cette Fête ; & le bruit qui marqua la descente du Saint-Esprit en attira une grande multitude. Ils furent extrêmement surpris d'entendre parler chacun leur langue naturelle, aux Disciples, que l'on connoissoit pour être tous de Galilée. Alors
Act. II. 14. Saint Pierre parut avec les onze autres Apôtres, & rendit raison au peuple de cette merveille, leur expliquant les Prophéties, & leur déclarant que Jesus qu'ils avoient crucifié, étoit ressuscité, & avoit envoyé le Saint-Esprit suivant sa promesse, & que c'étoit lui qui étoit le Seigneur & le Christ. Plusieurs furent touchés de ses discours, & lui demanderent ce qu'ils devoient faire. Faites pénitence, leur dit-il ; & que chacun de vous soit baptisé, au nom de Jesus-Christ, pour avoir la rémission de ses péchés, & vous recevrez le don
Act. III. 8. du Saint-Esprit. Il y en eut environ trois mille de baptisés cette fois, & une autre fois cinq mille ; à l'occasion d'un boiteux, que Saint Pierre

guérit dans le Temple. Ainsi fut publiée la loi nouvelle, le même jour où l'on célébroit la mémoire de la publication de l'ancienne, & où l'on offroit à Dieu les prémices des fruits. Les Apôtres & les autres qui reçurent le Saint-Esprit, se trouverent tout changés. Ils furent remplis de l'amour de Dieu : en sorte qu'ils étoient prêts à accomplir tous ses Commandemens, non-seulement sans peine, mais avec plaisir : ils entendirent parfaitement les saintes Ecritures & les paroles de Jesus-Christ, & virent que son regne étoit tout céleste & tout spirituel. Enfin ils sentirent un courage & une force merveilleuse, pour mépriser également tous les biens & tous les maux de cette vie, même la mort, & rendre hardiment témoignage à la vérité, malgré toutes les puissances humaines. Act. IV. 9.

LEÇON XLIII.

De l'Eglise de Jérusalem.

IL y eut en peu de temps à Jérusalem une grande multitude de Juifs qui crurent en Jesus-Christ. Ils vi- Act. IV. 32.

voient dans une union parfaite, & n'avoient qu'un cœur & qu'une ame.
Joan. XIII. 31. Aussi Jesus-Christ avoit dit, que tout le monde connoîtroit ceux qui seroient ses Disciples, par l'amour qu'ils auroient les uns pour les autres. Ils s'appliquoient aux instructions des Apôtres, & les suivoient exactement & constamment : ils alloient tous les jours au Temple, y faisoient ensemble leurs prieres, s'assembloient aussi dans les maisons pour rompre le pain & communier, c'est-à-dire, recevoir le précieux corps de Jesus-Christ, & prenoient ensuite leur nourriture avec joie & simplicité de cœur. Comme ils savoient que Jérusalem alloit bientôt périr, & que d'ailleurs ils ne prétendoient aucun établissement sur la terre, & n'aspiroient qu'au Royaume céleste de Jesus-Christ, ils méprisoient les biens temporels. Ils mettoient tout en commun; & ceux qui avoient des héritages, les vendoient, & en apportoient le prix aux pieds des Apôtres, qui distribuoient à chacun ce dont il avoit besoin; en sorte qu'il n'y avoit point de pauvres parmi eux. Tout le
Act. v. 13. peuple les aimoit & les honoroit, mais les autres n'osoient se joindre à

eux, par la crainte des Juifs. Cette premiere Eglise de Jérusalem est la plus parfaite qui ait jamais été sur la terre ; & tous les Religieux & les autres, qui ont voulu pratiquer fidélement l'Evangile, l'ont regardée comme le modele le plus excellent. Le nombre des fideles croissant, les Apôtres jugerent à propos d'établir des Officiers pour les soulager, qu'ils nommerent Diacres, c'est-à-dire Ministres. Ils en choisirent sept, de l'avis de toute l'Eglise assemblée, & leur donnerent la charge de servir aux tables; premiérement à la table sacrée, c'est-à-dire, à la distribution de la sainte Eucharistie; puis à la table commune, c'est-à-dire, de prendre soin de tout ce qui est nécessaire pour la nourriture des fideles, & généralement de tous les biens temporels de l'Eglise. Les Apôtres s'étant déchargés de ces fonctions ne s'appliquoient plus qu'à l'oraison & au ministere de la parole; & toutefois ils permettoient encore aux Diacres de prêcher & de baptiser.

August. Serm. 49. So. de vita com. Act. VI.

LEÇON XLIV.

De la persécution des Juifs, & de la conversion des Samaritains.

Les Juifs charnels & intéressés ne pouvoient goûter la doctrine de l'Evangile; sur-tout les Saducéens, qui ne croyoient ni la résurrection, ni l'immortalité de l'ame, & dont le parti étoit le plus puissant; car même
Act. XXIII. 6. le grand Pontife en étoit. Dès que les Apôtres commencerent à prêcher, les plus puissans d'entre les Juifs leur défendirent avec menaces de parler de Jesus-Christ; ensuite ils les firent mettre en prison, d'où un Ange les délivra; & les ayant repris, ils les
Act. IV. firent fouetter. Les Apôtres se réjouissoient de cet honneur, de souffrir des affronts, pour le nom de Jesus-Christ, & leur disoient hardiment : Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à lui. Car nous ne pouvons nous empêcher de dire ce que nous avons vu & entendu : que ce Jesus, que vous avez crucifié, est ressuscité; & que c'est en

en ſon nom que nous faiſons des miracles. Saint Etienne le premier des ſept Diacres, faiſoit de grands miracles, & reprochoit hardiment aux Juifs leur endurciſſement, leur faiſant voir que la Religion n'étoit point attachée à leur Temple ni à leur Ville. Ils le condamnerent, comme ayant parlé contre le lieu ſaint, & le lapiderent. Ce fut donc le premier Martyr, c'eſt-à-dire, le premier qui mourut pour le témoignage de l'Evangile; car Martyr ſignifie témoin. Il s'éleva à cette occaſion une grande perſécution contre l'Egliſe de Jéruſalem; en ſorte que tous les Diſciples furent diſperſés dans la Judée & la Samarie, hors les Apôtres. Celui qui étoit le plus échauffé contre eux, étoit un jeune homme nommé Saul, de la ſecte des Phariſiens, & fort ſavant. Il entroit dans les maiſons, & traînoit par force les hommes & les femmes en priſon. Il ne reſpiroit que les menaces & le ſang, & ſe fit donner commiſſion par le grand-Prêtre, pour les aller chercher juſqu'à Damas. Comme il en étoit proche, il vit en plein midi une lumiere extraordinaire, qui l'aveugla & le fit tomber par

Act. vi. 18.

Act. viii. 3.

Act. xi.

terre ; & il entendit une voix qui lui dit : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Je suis Jesus ; c'est en vain que tu me résistes. Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? dit Saul. Le Seigneur l'adressa à un saint homme nommé Ananias, qui le baptisa, & lui rendit la vue. Saul commença aussitôt à prêcher l'Evangile avec grand zele ; il est connu sous le nom de Paul, qu'il prit depuis, & compté entre les Apôtres du premier ordre, ayant été appellé & instruit par Jesus-
Gal. I. IX. Christ même. Cependant le Diacre
Act. Saint Philippe vint à Samarie, où
VIII. 5. plusieurs se convertirent & reçurent le Baptême. Les Apôtres qui étoient demeurés à Jérusalem, l'ayant appris, leur envoyerent Saint Pierre & Saint Jean pour les confirmer & les perfectionner dans la foi. Ils prierent sur eux, & leur imposerent les mains ; & ces nouveaux fideles reçurent le Saint-Esprit, c'est-à-dire, une grace plus abondante, & le don des miracles. Entre ceux qui avoient été baptisés à Samarie, il y avoit un Magicien nommé Simon, qui voyant que les Apôtres donnoient le Saint-Esprit par l'imposition de leurs mains, leur

offrit de l'argent, pour avoir la même puiſſance. Saint Pierre lui dit : Que ton argent périſſe avec toi, puiſque tu crois que le don de Dieu ſe puiſſe acheter ; & il l'exhorta à faire pénitence. On a toujours depuis appellé ſimonie le crime de ceux qui trafiquent des choſes ſpirituelles.

Act. VIII. 20. 9.

LEÇON XLV.

De la converſion des Gentils.

QUelque temps après les Gentils commencerent auſſi à entrer dans l'Egliſe. Il y avoit un Capitaine Romain nommé Corneille, qui tout Gentil qu'il étoit, ne laiſſoit pas de connoître qu'il n'y avoit qu'un Dieu, de le craindre & de le ſervir : le priant ſans ceſſe, & faiſant de grandes aumônes. Un Ange lui vint dire de la part de Dieu, que ſes prieres avoient été exaucées ; & qu'il envoyât querir Pierre, pour ſavoir ce qu'il avoit à faire. Saint Pierre de ſon côté eut une viſion, qui lui apprit qu'il n'y a aucune créature immonde ni impure ; & l'Eſprit de Dieu lui dit d'aller avec ceux que Corneille avoit en-

Act. x.

voyés. Tout cela étoit néceſſaire pour vaincre l'horreur que Saint Pierre, comme tous les autres Juifs, avoit des Gentils, & le faire réſoudre à converſer avec eux. Quand il fut venu chez Corneille, il le trouva avec pluſieurs de ſes parens & de ſes amis, qu'il avoit aſſemblés ; & comme il eut commencé à les inſtruire, ils reçurent le Saint Eſprit, & publierent les louanges de Dieu en diverſes langues. De ſorte que Saint Pierre leur fit auſſi-tôt donner le Baptême de l'eau, voyant qu'ils avoient déjà reçu
Act. 1. celui de la grace. Les Apôtres & les autres fideles furent d'abord ſcandaliſés, quand ils apprirent que Saint Pierre étoit entré chez des incirconcis, & avoit mangé avec eux. Mais quand il leur eut raconté comment la choſe s'étoit paſſée, ils demeurerent ſatisfaits, & dire avec étonnement : Quoi donc, Dieu a donné même aux Gentils la pénitence pour entrer dans la vie ! L'expérience leur fit alors comprendre le Myſtere de la vocation des Gentils qui étoit marquée dans toutes les écritures, & c'eſt Saint Paul qui l'a le mieux expliqué ; auſſi a t-il été principalement l'Apôtre des

Gentils. Il nous apprend que les vrais Rom.
Iſraélites & les enfans de Dieu ne ſont IX. 7.
pas ſeulement les enfans d'Abraham ſelon la chair, mais les enfans de la promeſſe, & les imitateurs de ſa foi, ceux que Dieu choiſit par ſa pure miſéricorde, & qu'il appelle non-ſeulement d'entre les Juifs, mais encore d'entre les Gentils. D'où il s'enſuit que la circonciſion n'eſt plus rien; puiſque l'alliance de Dieu n'eſt pas attachée à une ſeule race, & ſe communique à toutes les nations, par la régénération ſpirituelle. La vocation des Gentils fait que ceux qui n'étoient point le peuple de Dieu, deviennent ſon peuple, & ceux qui étoient ſon peuple, ſont rejetés la plupart, pour
leur incrédulité. Leur péché eſt le Rom. XI.
ſalut des Gentils, qui ſont appellés à leur place, & incorporés au véritable Iſraël. Car le peu de Juifs qui ont cru l'Evangile, & ſont ſauvés par leur foi, ſont la racine & la ſouche qui porte toute l'Egliſe, & ſur laquelle les Gentils ſont inſérés & entés, comme des branches d'olivier ſauvage ſur
l'olivier franc. Cependant les Juifs Rom. 11.
endurcis ont été rejetés juſqu'à ce que 17.
tous ceux que Dieu a réſolu de ſauver

d'entre les Gentils, ſoient entrés dans
Rom. XI. 15. Act. XXIII. 4. l'Egliſe. Car Dieu ſauvera le reſte des Juifs à la fin des ſiecles. Les Gentils ayant commencé d'entrer dans l'Egliſe, les Apôtres ſe diſperſerent par tout le monde, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de Jeſus-Chriſt. Ils s'adreſſoient toujours aux Juifs les premiers, dans les lieux où ils en trouvoient; & à leur refus, ils ſe tournoient vers les Gentils.

LEÇON XLVI.

De la fondation & de la ſubordination des Egliſes.

AVant que de ſe ſéparer, les Apôtres compoſerent le Symbole, c'eſt-à-dire, le ſigne auquel on connoîtroit les fideles, pour les diſtinguer des Juifs & des impoſteurs qui commençoient dès-lors à corrompre la doctrine de Jeſus-Chriſt. Ce Symbole contient le ſommaire de toute la loi chrétienne, en cette ſorte: Je crois en Dieu le Pere tout-puiſſant, Créateur du Ciel & de la terre. Et en Jeſus-Chriſt ſon Fils unique, Notre-

Seigneur. Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort & a été enseveli : il est descendu aux enfers : le troisieme jour il est ressuscité des morts. Il est monté au Ciel : il est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant : de-là il viendra juger les vivans & les morts. Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il. La plupart des Apôtres prêcherent dans des pays fort éloignés de nous, au levant & au midi. Saint Jacques fils d'Alphée demeura à Jérusalem, dont il fut l'Evêque & le Pasteur particulier. Saint Jean prêcha dans l'Asie mineure, principalement à Ephese, où il demeura, & vécut jusqu'à une extrême vieillesse. Saint Paul prêcha en Syrie, en Asie, en Macédoine & en Grece. Saint Luc qui l'accompagnoit, a décrit ses voyages dans le livre des Actes, jusqu'à son arrivée à Rome. Mais ce fut Saint Pierre qui fonda les principales Eglises. Il demeura d'abord à Jérusalem, où l'Eglise se formoit sur les fondemens de

Euseb. III. hist. Eccl.

Act. xi. 26. la Synagogue des Israélites ; puis il établit son siege à Antioche, qui étoit la capitale de la Syrie, & de tout l'Orient. Et ce fut en cette Ville que l'on commença à nommer Chrétiens les Disciples de Jesus-Christ. Saint Pierre alla ensuite à Rome, & y établit son siege pour y demeurer. Il envoya son Disciple Saint Marc fonder l'Eglise d'Alexandrie, qui étoit la capitale de l'Egypte & des pays voisins, & la seconde Ville du monde. Ainsi Saint Pierre fonda les Eglises des trois premieres Villes de l'Empire Romain : Rome, Alexandrie, Antioche. De Rome il envoya ensuite de ses Disciples fonder les Eglises dans toute l'Italie & la Sicile; & les Papes ses successeurs continuerent d'y envoyer des hommes Apostoliques. Ils en envoyerent aussi en Afrique, en Espagne & en Gaule, qui est la France, jusqu'à ce que l'Evangile fût prêché par-tout.

Act. xiv. 32. Tit. 19. Les Apôtres en fondant les Eglises, établirent dans les Villes des Evêques, des Prêtres & des Diacres. L'on a nommé Evêque, c'est-à-dire, Inspecteur ou Intendant, celui qui est établi suivant l'institution de Jesus-Christ, pour être le chef d'une Eglise parti-

culiere & y avoir toute la puiſſance ſpirituelle. On a nommé ſimplement Prêtres, c'eſt-à-dire, Anciens, ceux qui par la même inſtitution ſont établis pour ſoulager les Evêques dans leurs fonctions les plus ſaintes. On a donné le nom général de Clercs à tous les Miniſtres de l'Egliſe, pour marquer qu'ils étoient la portion choiſie de Dieu, & que Dieu étoit leur part & leur héritage; comme il étoit dit des Lévites dans l'ancienne loi. Tous les Laïques, c'eſt-à-dire, le peuple fidele, obéiſſoient aux Prêtres & aux Diacres; les Prêtres & les Diacres obéiſſoient à leur Evêque, & les Evêques obéiſſoient aux Apôtres. Et comme Saint Pierre étoit le chef de tous les Apôtres, établi par Jeſus-Chriſt même, ſon Succeſſeur l'Evêque de Rome, que nous appellons aujourd'hui Pape, a toujours été regardé comme le premier de tous les Evêques, ayant de droit divin ſur les autres une primauté de juridiction, & étant le chef viſible de l'Egliſe & le Vicaire de Jeſus-Chriſt, qui en eſt le chef principal, mais inviſible.

Num. XVIII. 30. Deut. X. 8. XI. 2. V. Epiſt. S. Ignac.

LEÇON XLVII.

De la Tradition, de l'Ecriture, & des Conciles.

Les Apôtres n'enſeignerent la plupart que de vive voix, à l'imitation de leur divin Maître ; car Jeſus-Chriſt n'avoit rien écrit ; mais ils avoient grand ſoin de former des Diſciples qui puſſent perpétuer la doctrine. Ce que vous avez appris de
II. Tim. 2. moi, dit Saint Paul à Timothée, confiez-le à des hommes fideles, qui ſoient capables d'en inſtruire d'autres. Et c'eſt ce qu'on appelle tradition ; ce ſacré dépôt de doctrine, qui a paſſé de Jeſus-Chriſt aux Apôtres, des Apôtres aux premiers Evêques, de ceux-là à leurs Succeſſeurs, & ainſi de ſiecle en ſiecle juſqu'à ceux qui enſeignent aujourd'hui. Le premier qui écrivit, fut l'Apôtre S. Matthieu, qui compoſa ſon Evangile pour les Juifs convertis. Saint Marc Diſciple de Saint Pierre en fit peu de temps après comme l'abregé. Saint Luc Diſciple de Saint Paul écrivit enſuite, pour

oppofer la vérité aux fables que débitoient plufieurs faux Apôtres. Enfin Saint Jean écrivit fon Evangile plus de foixante ans aprés la réfurrection de Jefus-Chrift, pour confondre les hérétiques qui nioient fa divinité. Il avoit écrit l'Apocalypfe auparavant; & pour les Epîtres de Saint Paul & des autres Apôtres, ce font des lettres qu'ils ont écrites à diverfes Eglifes, ou à quelques particuliers en différentes occafions. Il n'y a que fix Apôtres dont nous ayons des écrits: Saint Pierre, Saint Paul, Saint Jean, Saint Jacques, Saint Matthieu, Saint Jude. Nous n'avons rien des fept autres. Tous ces écrits des Apôtres & des Evangéliftes ne font pas leurs penfées propres; ils leur ont été dictés par le Saint-Efprit, comme ceux de Moyfe & des Prophetes; c'eft pourquoi la foi nous oblige à croire fermement tout ce qu'ils contiennent. Mais comme les Apôtres ont enfeigné beaucoup plus qu'ils n'ont écrit, le refte de leur doctrine s'eft confervé par la tradition feule; & les Chrétiens ont toujours regardé comme traditions Apoftoliques les points de doctrine ou de difcipline qu'ils ont trouvés

II. Pet. 1. 21.

universellement reçus dans toutes les Eglises, sans que l'on en connût le commencement, principalement ceux dont l'Eglise a fait des décisions. Les plus solennelles sont celles des Conciles, & les Apôtres même nous en ont laissé l'exemple. Car lorsque les Gentils commencerent à se convertir en grand nombre, il y eut des Juifs fideles qui vouloient les obliger à se faire circoncire, & à observer tout le reste des cérémonies de la loi de Moyse. Les Apôtres s'assemblerent à Jérusalem avec les Prêtres pour décider cette question. Saint Pierre y parla le premier, Saint Paul & Saint Barnabé furent ouis, & Saint Jacques rapporta les passages de l'Ecriture qui prouvent que toutes les nations doivent un jour chercher le Seigneur. Enfin ils formerent leur décision, & la conclurent en ces termes : Il a semblé bon au Saint-Esprit & à nous, de ne vous imposer aucune autre charge que ces points nécessaires : que vous vous absteniez des viandes immolées aux idoles, du sang des animaux suffoqués, & de la fornication. A l'exemple de cette assemblée des Apôtres, on en a tenu de temps en temps dans

Act. xv.

l'Eglise pour vuider des questions de doctrine ou de discipline qui se sont présentées, & on les a appellé Conciles ou Synodes. Les Evêques y ont toujours été les Juges, & le Saint-Esprit y a présidé toutes les fois qu'ils ont été légitimement assemblés. Leurs décisions ont été reçues par tous les fideles avec respect; & ceux qui ne s'y sont pas soumis, ont été retranchés de l'Eglise comme hérétiques, c'est-à-dire, attachés opiniâtrément à des erreurs.

LEÇON XLVIII.

De la ruine de Jérusalem.

ENviron quarante ans après l'Ascension de Jesus Christ, Jérusalem fut ruinée, comme il l'avoit prédit. Les Juifs se révolterent contre les Romains, sous prétexte qu'ils étoient le Peuple de Dieu, qui ne devoit pas être sujet aux Gentils. Il y en eut un grand nombre de massacrés en divers lieux; & enfin Jérusalem fut assiégée & prise, après un long siege, par Titus, fils de l'Empereur Vespasien.

Euseb. III. hist. cap. 5. 6. 7. &c.

Il n'y eut jamais de guerre plus cruelle. La famine fut si horrible pendant ce siege, qu'il y eut une mere qui mangea son propre enfant. Il périt dans ce siege seul onze cents mille personnes. Le Temple fut brûlé, & la Ville entiérement ruinée. Ainsi Dieu fit éclater sa juste fureur sur cette malheureuse ville, qui avoit fait mourir tant de Prophetes, & enfin Jesus-Christ son Roi & son Dieu. Et les Juifs qui ne l'avoient pas voulu reconnoître pour leur libérateur, devinrent esclaves des Romains, furent chassés de leur pays, & dispersés par tout le monde, & entrerent en cet état de servitude & de mépris où ils vivent depuis dix-sept cents ans; car ils n'ont jamais pu rentrer dans la possession de leur terre, ni régner en aucun pays
Genes. du monde. L'on vit alors l'accomplis-
XI. 10. sement de la prophétie du Patriarche Jacob, qui avoit prédit long-temps auparavant, que le sceptre ne sortiroit point de Judas, jusqu'à ce que vînt celui qui étoit l'attente des nations. Car en même temps que le Royaume spirituel de Jesus-Christ s'établissoit, & s'étendoit sur toutes les nations du monde, le Royaume temporel des

Juifs fut anéanti, ſans qu'ils ayent été réunis depuis en corps d'Etat, comme ils avoient toujours été juſqu'alors. Il parut bien auſſi que la vraie religion n'étoit attachée, ni à un certain lieu, ni à une certaine race; puiſque Dieu détruiſit & la Ville & la Nation qu'il avoit choiſie, après avoir ſubſiſté aſſez long-temps, pour être un exemple ſenſible de ſa conduite ſur les hommes, & pour fournir des Docteurs à tout le reſte de la terre. Enfin la loi cérémoniale & la loi politique des Juifs furent entiérement abolies. Car le Temple étant ruiné, il ne pouvoit plus y avoir de ſacrifices; toutes les autres cérémonies ne regardoient que l'ancienne alliance, dont le temps étoit paſſé; & la loi politique & judiciaire n'avoit été donnée que pour les Iſraélites, habitans de la terre promiſe. De toute l'ancienne loi les Chrétiens ne doivent donc plus obſerver que ce qui regle les mœurs; & c'eſt ce qui eſt praticable en tous les temps & en tous les lieux, n'étant que la loi éternelle de la nature.

LEÇON XLIX.

De la vie des Apôtres.

LES Apôtres souffrirent des peines incroyables dans la prédication
II. Cor. x. 13. &c. de l'Evangile. Ils étoient toujours en voyage, & vivoient pauvrement, ou du travail de leurs mains, ou des aumônes des fideles. Ils souffroient de grandes fatigues, la faim, la soif, les veilles, le froid, le chaud, les tempêtes, les rencontres des voleurs, & les autres incommodités des voyages; sans compter les jeûnes & les mortifications volontaires qu'ils s'imposoient souvent pour réduire leurs corps en servitude, & montrer l'exem-
II. Cor. I. 27. ple aux fideles. Ils étoient méprisés des Gentils, comme Juifs, & haïs des Juifs comme annonçant une nou-
Act. xx. 20. velle doctrine. Ceux qui se convertissoient leur donnoient beaucoup d'occupation, pour instruire, catéchiser, exhorter en public & en particulier, baptiser & donner les autres Sacremens, établir des Prêtres & des Diacres, & donner des réglemens

mens aux nouvelles Eglises. Ils re-
passoient aux lieux où ils avoient fait
des Chrétiens, ou leur envoyoient
des Disciples, & leur écrivoient des
lettres pour les confirmer dans la foi
& corriger les abus qui se glissoient.
Ceux qui rejettoient leur doctrine,
(& c'étoit toujours le plus grand
nombre,) les chargeoient de calom- Act.xvi.
nies. Ils traitoient leurs miracles d'en- 20.
chantemens, les appelloient imposteurs
& séditieux, qui troubloient l'Etat en
renversant les Religions établies, &
amenant des nouveautés & des coutu-
mes étrangeres. On les menoit de-
vant les Juges, on les mettoit en pri-
son & dans les fers, on les fouettoit
publiquement; quelquefois le peuple
les poursuivoit à coups de pierres. En- Matth.
fin il leur arriva tout ce que Jesus- x. 22.
Christ leur avoit prédit, & ils se trou-
verent haïs de tout le monde à cause
de son nom. Mais ils sentirent aussi
le courage & la fermeté qu'il leur
avoit promis, & qu'il leur avoit don-
né, lorsqu'ils reçurent le Saint-Es- II. Cor.
prit. Loin de succomber à tant de 15. II. Tim.
maux, plus ils souffroient, plus ils ix. 8.
sentoient de consolation & de joie, Rom.
sachant bien qu'après le combat, la vi. 18.

couronne de juſtice les attendoit dans le Ciel, & ne comptant pour rien les ſouffrances de cette vie, en comparaiſon de la future. Enfin ils ſouffrirent tous le martyre par divers ſupplices, & donnerent conſtamment leur vie, pour témoignage des vérités qu'ils prêchoient, particuliérement de la réſurrection de Jeſus-Chriſt. Saint Pierre fut crucifié; Saint Paul eut la tête tranchée, tous deux à Rome en un même jour, ſous l'Empereur Neron, le plus méchant de tous les hommes, & le premier des Empereurs qui perſécuta les Chrétiens.

LEÇON L.

Des Perſécutions.

Clem. Alex. 3. Præd. 10.

L'EGLISE continua d'être perſécutée pendant trois cents ans, & il y eut une multitude innombrable de martyrs. Les Chrétiens ne faiſoient mal à perſonne, vivant la plupart du travail de leurs mains dans une grande humilité & une grande modeſtie. Au contraire ils faiſoient beaucoup de bien, & par leurs grandes

aumônes & par la guérison des maladies, & les autres miracles qui étoient encore fréquens. Cependant tout le monde les haïssoit, & le seul nom de Chrétien passoit pour un crime. On disoit qu'ils n'avoient point de Dieu, parce qu'ils n'avoient point d'idoles, & n'adoroient qu'en esprit. On regardoit comme de grandes impiétés tout ce qu'ils disoient contre l'idolâtrie & contre les superstitions, auxquelles on étoit accoutumé. Ils ne prenoient point de part aux spectacles & aux divertissemens publics, fuyoient le jeu & la débauche, jeûnoient souvent, ne portoient ni habits précieux, ni ornemens. Tout cela les faisoit passer pour des esprits mal faits & mélancoliques; & quand ils parloient de la résurrection & de l'autre vie, où ils attendoient d'être heureux, on les croyoit tout-à-fait insensés; joint que l'on imputoit à tous les Chrétiens de grandes abominations que commettoient plusieurs hérétiques. On vouloit donc les exterminer; on les bannissoit, on les mettoit en prison, on confisquoit leurs biens, on les envoyoit travailler aux mines, enchaînés, on les condamnoit à mort. Et

Const. Apost. l. 4. 2. ult.

Tertul. Apol. cap. 3.

Tertul. Apol. cap. 15.

Baron. an. 120. n. 22. &c.

Cypr. ſerm. ad mart.

comme les Empereurs & les Magiſtrats virent que, bien loin de craindre la mort, ils la recevoient avec joie, parce qu'elle leur ouvroit la vie éternelle, ils employoient contr'eux tous les plus cruels ſupplices, & en inventoient de nouveaux. Ils faiſoient étendre les Martyrs ſur des chevalets, ou pendre avec des poids aux pieds; & en cet état on les battoit de verges, on leur déchiroit la chair avec des peignes de fer, & on leur brûloit les côtés avec des flambeaux. Quelquefois on les faiſoit brûler à petit feu: on les rôtiſſoit ſur des grils ou dans des poîles de fer, ou on les attachoit à des lits ou à des ſieges de fer tout rouges. Il y en avoit à qui l'on écorchoit le viſage, ou tout le corps; à qui l'on coupoit les pieds & les mains, que l'on ſcioit en deux, à qui l'on arrachoit les yeux, les dents ou les ongles, à qui l'on tiroit les entrailles étant vivans. D'autres ont été déchirés par des chiens, des ours, des lions & d'autres bêtes cruelles: d'autres expoſés au ſoleil, frottés de miel, pour être picqués par les mouches; d'autres arroſés d'huile bouillante, ou de plomb fondu. Et tout cela ſou-

Gallon. de cruc. mart.

vent à plusieurs fois & à diverses reprises. Après les avoir long-temps tourmentés, on les renfermoit dans des prisons obscures & infectées, semées de cloux ou de verres cassés. La plupart ont eu enfin la tête tranchée.

LEÇON LI.

Des Confesseurs & des Martyrs.

CEux qui restoient vivans, après avoir souffert la persécution, étoient nommés Confesseurs, pour marquer qu'ils avoient eu le courage de confesser le Nom de Jesus-Christ devant les Juges. Et on leur rendoit toute leur vie de grands honneurs dans l'Eglise. Ceux qui mouroient, étoient appellés Martyrs, & on les honoroit encore plus. Les reliques de leurs corps étoient conservées soigneusement, on les embaumoit & on les enveloppoit d'étoffes précieuses, on recueilloit jusqu'aux gouttes de leur sang. Les jours de leur mort, on s'assembloit pour en célébrer la mémoire, & pour honorer leur naissance, Eusebe 5. hist. 1.

c'eſt-à-dire, leur entrée à la vie éternelle. On faiſoit de ces jours des Fêtes ſemblables aux Dimanches, pour s'aſſembler auprès de leurs tombeaux, remercier Dieu de la force qu'il a donnée à ſes Saints, les prier de continuer à prier pour nous, comme ils faiſoient quand ils étoient ſur la terre, & s'exciter à imiter leurs vertus, en liſant leurs actes, & les hiſtoires de leurs ſouffrances. On les repréſentoit même par des peintures dans les Egliſes, pour l'inſtruction de ceux qui ne les pouvoient pas lire. Dieu faiſoit ſouvent des miracles aux tombeaux des Martyrs, & ſouvent auſſi il en faiſoit à leur martyre, en ſorte que pluſieurs des aſſiſtans ſe convertiſſoient, & quelquefois les bourreaux, & les Juges même. Ainſi plus on faiſoit mourir de Chrétiens, plus ils multiplioient. Mais quoiqu'ils fuſſent en ſi grand nombre, qu'ils pouvoient faire de grandes armées, ils n'uſerent jamais d'aucune violence pour ſe défendre contre ceux qui les traitoient ſi cruellement; & il y eut des légions entieres de ſoldats Chrétiens, comme celle de Saint Maurice, qui ſe laiſſerent maſſacrer, plutôt que de ſe

Prud. Peri Steph. 9. & 11.

Greg. 11. Ep. 1.

Tertul. Apol. 36. &c.

servir de leurs armes contre leur Prince. Ils avoient appris des Apôtres qu'il faut respecter les Puissances établies de Dieu même en la personne des méchans, & obéir à nos Maîtres, quelque fâcheux qu'ils soient. On lit encore tous les jours à l'Eglise les Martyrologes, où l'on a recueilli les noms d'un grand nombre de Martyrs & l'abrégé de leur histoire. Il y en a qui sont honorés par toute l'Eglise, comme les Apôtres, Saint Etienne, Saint Laurent, Saint Sébastien, Saint Vincent, Sainte Agnès, Sainte Luce. D'autres sont plus connus aux lieux où ils ont souffert, comme saint Irenée à Lyon, Saint Denis à Paris, Saint Saturnin à Toulouse, Saint Lucien à Beauvais, & ainsi des autres.

Rom. XIII. I. Petr. II. 33. &c.



LEÇON LII.

De la liberté de l'Eglise, & de la vie monaſtique.

APrès trois cents ans de ſouffrances, Dieu donna la paix à ſon Egliſe, ſous l'Empereur Conſtantin qui embraſſa la foi Chrétienne. Cette liberté rendit plus ſolennelles les prieres publiques & les aſſemblées des fideles, qu'il falloit ſouvent faire la nuit & en cachette, du temps des perſécutions. On fit auſſi des édifices plus magnifiques, on augmenta le nombre des ornemens & des vaſes ſacrés, on donna de grandes richeſſes aux Egliſes, pour l'entretien du luminaire, & des bâtimens, pour la nourriture des Clercs & des pauvres; l'on fonda des Hôpitaux de toutes ſortes, mais en même temps la vertu commença à ſe relâcher dans le commun des Chrétiens : comme il n'y avoit plus de péril à l'être, pluſieurs en faiſoient profeſſion, ſans être bien convertis, ni bien touchés du mépris des plaiſirs, des richeſſes & de l'eſpérance

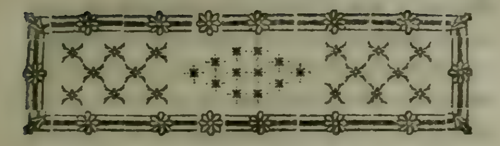
l'eſpérance du Ciel. Ainſi ceux qui voulurent pratiquer la vie Chrétienne dans une plus grande pureté, trouverent plus sûr de ſe ſéparer du monde, & de vivre en ſolitude. On les appella Moines, c'eſt à-dire, ſeuls ou ſolitaires. Les plus parfaits furent en Egypte, où Saint Antoine commença à les faire vivre en communauté, & à rendre plus fréquente cette maniere de vie dont quelques particuliers avoient conſervé la tradition depuis le commencement de l'Egliſe. Car il y avoit toujours eu quelques Chrétiens, à qui le déſir d'une plus grande perfection faiſoit pratiquer une vie auſtere & retirée, à l'exemple de Saint Jean-Baptiſte & des Prophetes. Les Moines vivoient dans de grands déſerts, où ils bâtiſſoient pour ſe loger de pauvres cellules, & ils paſſoient le jour à travailler, faiſant des nattes, des paniers & d'autres ouvrages faciles, & méditant l'Ecriture ſainte. Ils jeûnoient tous les jours, ne prenant leur nourriture que vers le ſoir, & ne vivant la plupart que de pain & d'eau. Ils s'aſſembloient pour prier le ſoir & la nuit. Ils dormoient peu, gardoient un grand ſilence, & s'exer-

Voyez *Mœurs Chrét.* c. 21.

I. Caſ. inſt.

çoient continuellement à toutes sortes de vertus. Leur travail suffisoit, non-seulement pour les nourrir, mais encore pour fournir à de grandes aumônes. Ils obéissoient parfaitement à leurs Supérieurs, quoiqu'il y en eût quelquefois plusieurs milliers sous un même Abbé : car en peu de temps ils multiplierent extrêmement. Il y eut des femmes qui embrasserent aussi cette maniere de vie. Dès le commencement du Christianisme il y avoit toujours eu grand nombre de vierges & de veuves qui se consacroient à Dieu. Et quand l'Eglise fut en liberté, il s'en forma de grandes Communautés de Religieuses, & dans les Villes & dans les solitudes. Il y a eu plusieurs Saints qui ont fait des regles de la vie monastique, pour les hommes & pour les femmes ; mais celle qui a été la plus suivie en Occident, est celle de Saint Benoît, qui vivoit en Italie, au commencement du sixieme siecle.

Auguft. de mor. Ecclef. c. 97.



SECONDE PARTIE

DU

CATÉCHISME,

Contenant les Dogmes de la Religion.

LEÇON PREMIERE.

De la Foi.

TOUTE la Doctrine Chrétienne se rapporte à quatre parties principales. Le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale, les Commandemens de Dieu, & les Sacremens. Le Symbole se rapporte à la foi, l'Oraison à l'espérance, les Commandemens à la charité, les Sacremens à toutes les trois. Car

toute la vie chrétienne consiste en ces trois vertus, que l'on appelle Théologales ou Divines, parce qu'elles se rapportent directement à Dieu, & viennent immédiatement de lui : nous ne pouvons les acquérir par notre travail, & elles ne sont infuses, c'est-à-dire, répandues en nos ames, que par la pure grace. Par la foi nous croyons fermement tout ce que Dieu a révélé à son Eglise, quoiqu'il nous paroisse obscur, & que nous ne le comprenions pas. Car nous sommes assurés que Dieu ne peut se tromper, puisqu'il est infiniment sage ; ni vouloir tromper, puisqu'il est infiniment bon ; & nous voyons qu'il a fait quantité de choses, même dans la nature, que nous ne pouvons comprendre. Nous connoissons ce qu'il a révélé, par l'Ecriture sainte & par la tradition ; & nous sommes assurés que c'est sa parole, par l'autorité de l'Eglise Catholique, c'est-à-dire de cette assemblée des fideles, qui a subsisté depuis l'origine du monde, à la face de toutes les nations, adorant le Créateur du Ciel & de la terre, dans l'espérance du Rédempteur à venir, ou dans la foi du Rédempteur déja venu ;

où nous connoiſſons la ſuite non interrompue des Patriarches, des Prophetes & des Pontifes, tant de l'ancienne loi, que de la nouvelle, depuis le premier homme juſqu'à nous. Nous appellons tradition la parole de Dieu conſervée ſans écriture; comme tout ce qu'il avoit enſeigné aux Patriarches juſqu'à Moyſe, pendant deux mille cinq cents ans: tout ce que les Iſraélites croyoient, quoiqu'il ne fût pas écrit dans la loi; & tout ce que les Apôtres ont enſeigné, outre ce qu'ils ont écrit. L'Ecriture ſainte ſont les écrits des Prophetes & des Apôtres, qui leur ont été dictés par le Saint-Eſprit. En voici les noms. Les cinq livres de Moyſe; ſavoir, la Geneſe, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome; Joſué, les Juges, Ruth: les quatre livres des Rois, les deux livres des Paralipomenes, le premier d'Eſdras, & le ſecond, qui eſt Nehemias; Tobie, Judith, Eſther, Job, le Pſeautier contenant cent cinquante Pſeaumes, les Proverbes de Salomon, l'Eccléſiaſte, le Cantique, la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique: les quatre grands Prophetes; ſavoir, Iſaïe, Jérémie avec les lamentations & Baruch,

Ezéchiel & Daniel : les douze petits Prophetes ; ſavoir, Oſée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie : le premier & le ſecond des Machabées : tous ces livres ſont de l'ancien Teſtament. Le nouveau Teſtament comprend les quatre Evangiles, de Saint Matthieu, de Saint Marc, de Saint Luc & de Saint Jean : les Actes des Apôtres, les quatorze Epîtres de Saint Paul, une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, aux Ephéſiens, aux Philippiens, aux Coloſſiens, deux aux Theſſaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, à Philemon, aux Hébreux : une Epître de Saint Jacques, deux de Saint Pierre, trois de Saint Jean, une de Saint Jude, l'Apocalypſe de Saint Jean. Ce ſont-là les Ecritures que nous appellons ſaintes ou canoniques. Les particuliers ne pourroient les diſcerner, ſans l'autorité de l'Egliſe. Car il y a eu des hérétiques & d'autres impoſteurs, qui ont compoſé des livres ſous le nom des Apôtres ou de leurs Diſciples, des Prophetes ou des Patriarches. Mais on a rejeté les écrits qui n'ont point

été connus dès le commencement &
lus publiquement dans les Eglises, &
on les a nommés apocryphes, soit
qu'ils soient faux ou suspects.

LEÇON II.

De l'Espérance & de la Charité.

L'Espérance fait que nous nous confions en Dieu, que nous n'attendons aucun bien que de lui, soit temporel, soit spirituel; que nous recourons à lui dans toutes nos peines, intérieures & extérieures; que nous attendons avec une assurance très-ferme les biens qu'il nous promet, c'est-à-dire, sa grace en cette vie, & la vie éternelle ensuite, pour récompense des bonnes œuvres que nous aurons faites par sa grace. L'espérance est fondée sur la foi, car nous croyons que Dieu est tout-puissant, qu'il est infiniment bon, qu'il est véritable & fidele en ses promesses; toute sa conduite sur les hommes, depuis la création du monde, en est une preuve manifeste. Nous croyons d'ailleurs que Jesus Christ a des mérites infinis,

& qu'ils nous sont appliqués par le Baptême, & par les autres Sacremens, si nous les recevons dignement ; d'où il s'ensuit que nous avons lieu d'espérer, sa grace, pour effacer nos péchés, & pour faire de bonnes œuvres. L'effet de cette grace & le principe des bonnes œuvres est la charité, c'est-à-dire, l'amour de Dieu sur toutes choses, qui fait que nous prenons plaisir à accomplir sa loi, & à nous conformer à sa volonté. Et quand ce plaisir l'emporte sur le plaisir de faire notre volonté & de suivre nos passions, nous sommes heureux autant que l'on peut l'être en cette vie. La charité est fondée sur la foi & l'espérance. Car qui croit sincérement en Dieu si grand & si bon, & qui espere fermement l'effet de ses promesses, est bien disposé à l'aimer de tout son cœur. Nous devons exercer souvent ces vertus, pour les fortifier & les augmenter, particuliérement la charité, qui est la plus excellente des trois. Car la foi & l'espérance ne conviennent qu'à l'état de la vie présente ; dans le Ciel nous verrons clairement la vérité que nous croyons ici-bas, & nous jouirons du bien que nous

eſpérons encore. Mais nous aimerons ce bien & cette vérité, qui eſt Dieu même, beaucoup plus parfaitement que nous ne l'aimons en cette vie. Ainſi la charité ſubſiſtera éternellement. I. Cor. XIII. 8.

LEÇON III.

De la Trinité.

LE Symbole eſt tel. Je crois en Dieu, &c. Il contient douze articles. Le premier nous enſeigne qu'il y a un Dieu, c'eſt-à-dire, un ſouverain Seigneur de toutes choſes, & il eſt évident qu'étant ſouverain, il ne peut être qu'un. Ce grand Dieu eſt tout-puiſſant; c'eſt-à-dire, qu'il peut tout ce qu'il veut: & en effet c'eſt lui qui a tout fait, qui conſerve tout & gouverne tout. On l'appelle pere, par rapport à ſes créatures qu'il a produites & qu'il entretient, mais à proprement parler, ce nom de pere marque en Dieu la diſtinction des perſonnes, & nous apprend que Dieu à un Fils. C'eſt de ce Fils que traite le ſecond article du Symbole & les ſuivans.

Nous croyons donc que Dieu étant un Eſprit ſe connoît lui-même, qu'étant très-parfait il ſe connoît très parfaitement. De-là vient le Verbe, ou la parole intérieure, par laquelle il ſe dit à lui-même tout ce qu'il eſt, & ſe préſente tel qu'il eſt. C'eſt pourquoi le Verbe s'appelle auſſi image & figure de la ſubſtance de Dieu. On le nomme encore ſon Fils, parce qu'il eſt
Hebr. 1. 3. produit de ſa ſubſtance; & ainſi tous ces noms, le Fils, le Verbe, l'image du Pere, la Sageſſe, ne ſignifient en effet que le même, c'eſt-à-dire, la ſeconde perſonne divine; & la premiere ſe nomme pere, principe, ou ſimplement Dieu ou Seigneur. Cela n'empêche pas que le Fils ne ſoit Dieu, Seigneur comme le Pere, car le Fils eſt conſubſtantiel au Pere, l'un & l'autre ſont le même Dieu; & quand on nomme l'un le premier, & l'autre le ſecond, ce n'eſt pas à dire que l'un ſoit plus ancien ou plus grand que
Joan. 1. l'autre. Dieu n'a jamais été ſans ſe connoître, & il ſe connoît auſſi grand qu'il eſt: le verbe étoit en Dieu au commencement, & le Verbe étoit Dieu. Ainſi l'ordre que nous obſervons en nommant les perſonnes divi-

nes, marque ſeulement que l'une procede de l'autre. Dieu ne peut ſe connoître auſſi parfait qu'il eſt, ſans ſe complaire en lui-même, & s'aimer d'un amour parfait : de-là vient le Saint-Eſprit, nommé auſſi l'amour de Dieu ; comme le Fils n'aime pas moins le Pere, que le Pere aime le Fils, le Saint-Eſprit eſt l'amour commun de l'un & de l'autre, & procede de tous les deux. Il eſt égal à tous deux, puiſqu'il n'y a rien en eux qu'ils n'aiment ; & il eſt par conſéquent & Dieu & Seigneur comme eux. Il ne s'enſuit pas pour cela qu'il y ait trois Dieux, mais trois perſonnes en un ſeul Dieu. Car le Fils n'a rien qu'il ne tienne du Pere, & le Saint Eſprit n'a rien qu'il ne tienne du Pere & du Fils, & il en procede ſans en ſortir. Ce Myſtere n'a rien qui ſe contrediſe, puiſque nous ne diſons pas une perſonne, mais trois perſonnes ; ni trois Dieux, mais un Dieu. Il eſt vrai que nous ne comprenons pas comment trois perſonnes diſtinctes ſont un même Dieu. Il faut ſe contenter de ce qu'il lui a plu de nous révéler, quoiqu'il ne nous l'ait pas expliqué évidemment. Si nous ſommes fideles à

pratiquer ſes Commandemens, il nous en donnera dans le Ciel la viſion parfaite, qui ſera notre félicité éternelle, & qui fait en attendant le ſujet de notre eſpérance. Nous ne laiſſons pas de voir en nous une image imparfaite de la Trinité, car nous ſentons que nous ſommes, que nous connoiſſons & que nous voulons; nous ſavons bien que connoître n'eſt pas vouloir, & que nous pouvons être ſans connoître ou vouloir telle & telle choſe, & nous ſentons bien que tout cela eſt nous-mêmes. Mais il y a cette différence entr'autres, qu'en Dieu ce ſont des perſonnes diſtinctes, & qu'en nous ce ne ſont que des actions de notre ame, qui avec notre corps ne fait qu'une ſeule perſonne.

Aug. XI. de civit. c. 26.

LEÇON IV.

De l'Incarnation & du Verbe.

LE ſecond article du Symbole nous marque le Myſtere de l'Incarnation, en diſant que le Fils de Dieu eſt Jeſus-Chriſt Notre-Seigneur. Nous croyons donc que le Verbe qui étoit

en Dieu au commencement, par qui Joan. 1.
toutes choſes ont été faites, qui eſt la vie & la lumiere; que ce même Verbe s'eſt fait chair, & a habité avec nous, c'eſt-à-dire qu'il s'eſt fait véritablement homme, lui qui étoit Dieu de toute éternité. Il a montré ſur la terre qu'il étoit l'un & l'autre. Comme Dieu il faiſoit des miracles, comme homme il ſouffroit les incommodités de la vie. Comme homme il avoit faim; comme Dieu il multiplioit les pains. Comme homme il pleuroit Lazare mort; comme Dieu il le reſſuſcitoit. Comme homme il a été tourmenté, crucifié, mis à mort, enſeveli; comme Dieu il s'eſt reſſuſcité & eſt monté au Ciel. Or il eſt Dieu & homme ſans aucune confuſion des deux natures divine & humaine, qui ſont demeurées en leur entier. Il eſt Dieu égal à ſon Pere, & tout enſemble il eſt homme ſemblable à nous, hors le péché. Il a comme nous un corps & une ame, une chair véritablement ſortie d'Adam, une ame créée à l'image de Dieu, avec ſa volonté propre & ſon entiere liberté. Quoiqu'en Jeſus-Chriſt les natures ſoient diſtinctes, il n'y a toutefois aucune diviſion de perſon-

S. Leo. Epiſt. ad Flavian.

nes ; l'Homme-Dieu eſt un, il n'y a point deux Fils & deux Chriſts : Jeſus-Chriſt eſt une ſeule & même perſonne, qui eſt le Verbe incarné. Le Fils de Dieu eſt le même que le Fils de Marie, & il eſt vrai de dire que Marie eſt mere de Dieu, & que cet homme qui s'appelle Jeſus, a fait des miracles. Ainſi on dit : Saint Pierre eſt dans le Ciel, Saint Pierre eſt enterré à Rome, attribuant à tout homme ce qui ne convient proprement qu'à l'ame ou au corps. Nous avons encore en nous une image de ce myſtere. L'ame raiſonnable & le corps ſont deux natures très-différentes, l'une plus excellente que l'autre, & dont chacune peut ſubſiſter ſéparément, & toutefois l'une & l'autre enſemble ſont un homme, qui eſt une ſeule perſonne. Le troiſieme article du Symbole nous montre comment s'eſt accompli ce myſtere. Jeſus-Chriſt a été conçu du Saint-Eſprit, c'eſt-à-dire, d'une maniere ſurnaturelle, attribuée au Saint-Eſprit, comme les autres miracles. Cette nature humaine que Dieu a unie à ſon Fils, dès le moment qu'elle a commencé d'être, a été remplie du Saint-Eſprit, en ſorte que la

grace lui eſt eſſentielle, & que tout peché eſt incompatible avec lui. Il eſt né de la Vierge Marie. Il n'a point été produit à la maniere ordinaire, par la volonté de la chair, ni par la volonté de l'homme, & toutefois il a eu une véritable chair, tirée de ſa ſainte Mere, & par conſéquent de David & d'Abraham. Il n'a donc point eu de pere comme homme, & ſa mere a toujours été vierge, & avant qu'il naquît, & au moment de ſa naiſſance, & après.

LEÇON V.

De la Rédemption du genre humain.

LE quatrieme article du Symbole explique la conduite de Dieu dans la rédemption du genre humain. Dieu hait tellement le péché, qu'il n'a pas épargné ſon Fils; mais il l'a livré à de cruels tourmens, & à la mort la plus infame, parce qu'il s'étoit chargé de nos crimes: & le Fils de Dieu nous a tant aimés, qu'il s'eſt offert volontairement à ſouffrir ces ſupplices & cette mort, pour payer ce que nous

Rom. VIII. 30. Iſaï. LII.

devions à la justice de Dieu, & nous racheter au prix de son sang, de la puissance du diable, & de la mort
Rom. v. 21. éternelle. Le premier homme par son péché avoit introduit la mort dans le monde, se rendant sujet, lui & toute sa race, non seulement à la mort du corps, mais à la mort de l'ame, c'est-à-dire, aux supplices éternels. Les hommes depuis ce temps offroient à Dieu des sacrifices d'animaux, qu'ils tuoient & réduisoient en cendres devant lui, pour montrer qu'ils se reconnoissoient dignes de mort; mais toutes ces victimes sans raison n'étoient pas suffisantes pour appaiser la juste colere de Dieu. Il n'y avoit que
Psal. xxxix. 7. Hebr. x. 5. &c. Jesus-Christ qui étant capable de souffrir, comme homme, & d'un mérite infini, comme Dieu, pût satisfaire pleinement la justice de son Pere, lui offrant des souffrances d'un prix infini, au lieu de la peine que mérite
Hebr. II. 14. Coloss. II. 14. le péché. Lui donc qui étoit parfaitement innocent, a été mis à la place des hommes coupables; sa mort a détruit l'empire de la mort; c'est-à-dire, qu'elle a affecté & anéanti l'obligation de mourir que tous les hommes avoient contractée, & leur a ouvert

ouvert le chemin de la vie éternelle. Il eſt l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde; il eſt lui-même le Sacrificateur & la victime. Il eſt entré dans le Ciel, dont le Sanctuaire étoit l'image; non pas avec le ſang des animaux, mais avec le ſien; & il a offert une fois à Dieu le ſacrifice de ſa mort, qui étant un ſacrifice parfait & ſuffiſant, n'a pas beſoin d'être recommencé, comme ceux de l'ancienne loi. Le nom de Ponce Pilate ſert à nous ſouvenir du temps & des circonſtances de la paſſion du Fils de Dieu, & du témoignage qu'il a rendu à la vérité, comme le premier des Martyrs.

Joan. I. 19.

Heb. IX. 11. &c.

I. Tim. VI. 13.



LEÇON VI.

De la descente aux enfers, & de la gloire de Jesus-Christ.

NOus disons distinctement dans le cinquieme article, que Jesus-Christ est mort, qu'il a été enseveli, qu'il est descendu aux enfers, & qu'il est ressuscité le troisieme jour; pour montrer qu'il est vraiment mort, & non pas en apparence, & que son ame a éte réellement séparée de son corps. Par les enfers où son ame des-
I. Petr. cendit, tandis que son corps étoit
III. 19. dans le sépulcre, nous n'entendons pas le lieu du supplice éternel; mais le lieu où étoient comme en dépôt les ames de tous ceux qui étoient morts en la grace de Dieu dès le commencement du monde, soit qu'ils eussent encore quelques restes de péchés à expier, soit qu'ils fussent en repos dans le sein d'Abraham, comme parle l'E-
Luc. criture. Ils attendoient tous le Sau-
XVI. 5. veur, pour entrer dans la gloire du Paradis. Quoique le corps & l'ame de Jesus-Christ fussent séparés l'un de

l'autre, ils furent toujours unis à la perſonne du Fils de Dieu ; lui-même étoit dans le tombeau, & deſcendoit aux enfers. Dans le ſixieme article, nous diſons que Jeſus Chriſt eſt monté aux Cieux, qu'il eſt aſſis à la droite de Dieu le Pere tout-puiſſant. Ce n'eſt pas à dire qu'il ſoit toujours en même poſture, ni que Dieu ait une main droite & une main gauche. Mais l'E- Marc. x. criture parle ainſi, pour nous faire 1. 12. entendre l'état de ſa gloire. Elle dit qu'il eſt aſſis, pour montrer qu'il eſt dans un repos parfait, ayant achevé toutes ſes ſouffrances & tous ſes travaux, & encore pour marquer ſon autorité & ſa qualité de Juge. Il eſt Epheſ. I. 12. placé à la droite de Dieu, c'eſt-à-dire, Col. I. que Jeſus Chriſt comme homme tient 18. le premier rang entre toutes les créatures, & qu'il eſt le chef de toute l'Egliſe, au-deſſus non-ſeulement de tous les hommes, mais de tous les Anges, Principautés, Vertus, Puiſſances, Trônes, Dominations, de quelque ordre qu'il ſoient, & quelque nom qu'on leur donne. Dieu a tout mis ſous ſes pieds, & au nom de Jeſus toute créature doit fléchir les Philip. genoux, au Ciel, en la terre, & aux II. 7.

enfers. C'est la récompense de la profonde humilité du Fils de Dieu, par laquelle il s'est anéanti, prenant la forme d'un esclave, c'est-à-dire, la nature humaine, & s'est rendu obéissant jusqu'à la mort & à la mort de la croix. Dans ce repos & cette gloire Jesus Christ ne laisse pas d'agir continuellement pour l'Eglise, qu'il a laissée sur la terre ; & pour marquer cette action, il est quelquefois représenté
Act. VII. 35. comme debout. Il conduit l'Eglise par
Ephes. IV. 21. les Pasteurs, les Docteurs, & les autres Ministres qu'il lui donne pour la perfection de son ouvrage. Il se
I. Joan. II. 1. présente à Dieu comme un Avocat
Hebr. IV. 14. qui intercede pour nous ; il lui porte nos prieres, étant le souverain Pontife selon l'ordre de Melchisédech, & lui offre sans cesse le sacrifice de sa mort, accompli une fois sur la croix.

LEÇON VII.

Du Jugement.

JESUS-CHRIST demeurera dans l'état de gloire où il est, jusqu'au dernier jour, qu'il viendra juger le

monde, comme porte le ſeptieme Act. x.
article du Symbole. C'eſt lui que Dieu 42.
a établi juge des vivans & des morts.
Il nous avertit lui-même que le Ciel Matth.
& la terre paſſeront, & qu'après de xxiv.
grandes calamités & des ſignes ter- 87. &c.
ribles dans le Ciel, il viendra ſubi- Luc.
tement comme un éclair, & ſur- xxi. 15.
prendra tout le monde, comme il arriva au temps du déluge. Le ſoleil & la lune ſeront obſcurcis, les étoiles changeront de place, toute la nature ſera renverſée, & l'on verra Jeſus-Chriſt deſcendre du Ciel ſur les nuées avec une grande puiſſance & une grande majeſté, accompagné de
tous les Anges. Une trompette ſon- Matth.
nera, tous les morts reſſuſciteront & xxv. 31.
ſortiront de leurs tombeaux. Alors Jeſus-Chriſt, comme Roi de tous les hommes, s'aſſeyera ſur ſon Trône, toutes les nations ſeront aſſemblées devant lui, & il les ſéparera, mettant les bons à ſa droite, & les méchans à ſa gauche. Il dira à ceux qui ſeront à ſa droite : Venez les bénits de mon Pere, entrez en poſſeſſion du Royaume qui vous eſt préparé depuis la création du monde. Car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à man-

ger ; j'ai eu ſoif, & vous m'avez donné à boire ; j'étois étranger, & vous m'avez reçu ; j'étois nud, & vous m'avez vêtu ; j'étois malade, & vous m'avez viſité ; j'étois en priſon, & vous êtes venu me voir : déclarant qu'il tient fait à lui même, ce que l'on fait au moindre des ſiens. Puis il dira à ceux qui ſeront à ſa gauche : Retirez-vous de moi, maudits, & allez au feu éternel, qui eſt préparé au diable & à ſes anges. Car j'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu ſoif, & vous ne m'avez pas donné à boire, & ainſi du reſte.
Eccl. VIII. 21. Ils iront au ſupplice éternel, & les
Pſ. 72. juſtes à la vie éternelle. Ce grand Jugement fera connoître à tout le monde la ſageſſe & la juſtice de Dieu. Car comme les méchans ne ſont pas punis promptement, la plûpart des hommes ne craignent point de faire le mal, & les juſtes mêmes ſont quelquefois ébranlés, voyant la proſpérité des
Ecc. III. 27. pécheurs. Mais le temps de toutes choſes ſera à ce dernier jour où Dieu jugera le juſte & l'impie. Alors on connoîtra que Dieu gouverne tout par ſa providence, & qu'il ne fait ni ne ſouffre rien, que par des rai-

ſons très-juſtes, quoique ſouvent elles nous ſoient inconnues ; ainſi il n'y a ni fortune ni haſard, & ces mots ne ſervent qu'à exprimer notre ignorance. Avant ce dernier Jugement chacun de nous ſera jugé en particulier à l'heure de ſa mort, & demeurera éternellement en l'état où il aura été trouvé en ce moment, aimant Dieu ou la créature. Or comme nous ne ſavons pas le temps de l'un ni de l'autre jugement, il faut nous tenir continuellement ſur nos gardes, veiller & être toujours prêts, comme un homme qui craint les voleurs, comme des ſerviteurs qui attendent leur maître ; comme des vierges invitées aux noces, qui attendent leur époux.

Eccl. XI. 18.

Luc. XXI. 34.

LEÇON VIII.

Du Saint-Eſprit.

Le Saint-Eſprit qui eſt le ſujet du huitieme article du Symbole, eſt la troiſieme perſonne de la ſainte Trinité, l'amour qui unit le Pere & le Fils. Dieu eſt Eſprit & Saint ; c'eſt pourquoi ces noms ſéparés convien-

nent aussi au Pere & au Fils : mais quand on les joint ensemble en disant le Saint-Esprit, ils signifient cet Esprit qui nous sanctifie & nous inspire, étant l'amour éternel & substantiel du Pere & du Fils. Le Saint-Esprit est Seigneur, & vivifiant; Seigneur, parce qu'il est Dieu; vivifiant, parce qu'il nous donne la vie spirituelle, qui est la grace. Il procede du Pere & du Fils, & est adoré & glorifié avec eux, parce qu'il est consubstantiel à l'un & à l'autre. La sanctification des hommes est particuliérement attribuée au Saint-Esprit, comme la création au Pere, & la rédemption au Fils, parce que les hommes sont rendus saints par la grace de Dieu, qui est l'effet de son amour, & qui produit en eux l'amour qu'ils lui
Rom. v. 1. portent. Car la charité de Dieu est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné; & ce don du Saint-Esprit, cette charité est le principe nécessaire de toutes nos bonnes œuvres. Le Saint-Esprit inspire les hommes, quand Dieu leur
I. Cor. XI. donne des connoissances surnaturelles. Car on attribue au Saint Esprit ces sortes de graces, qui servent plus à

à faire éclater la puissance de Dieu en ceux qui les reçoivent, qu'à leur propre sanctification : comme le don des prophéties, le don de guérir des maladies, ou de faire d'autres miracles, qui du temps des Apôtres étoient ordinairement communiqués avec la grace sanctifiante, par l'imposition de leurs mains. C'est ainsi que le Saint-Esprit a parlé par les Prophetes, leur faisant dire ce qu'ils ne pouvoient savoir naturellement, leur donnant une force & un courage invincibles, & les contraignant même quelquefois à parler malgré eux. Avec le Saint-Esprit on joint la sainte Eglise Catholique, qui n'est l'Eglise de Dieu que parce qu'elle est assemblée par le Saint-Esprit.

Act. VIII. 18.

Ezech. III. 8. Jerem. II. 28. Ibid. XX. 9.

LEÇON IX.

De l'Eglise.

EGlise signifie assemblée, & par ce nom nous entendons toute la multitude des Fideles qui font profession de servir Dieu suivant la vraie religion, que lui-même a enseignée,

qu'ils ont apprise de leurs peres, & conservée fidélement sans y rien changer. On la divise en deux, l'Eglise triomphante, c'est-à-dire, les Saints, tant les hommes que les Anges qui jouissent déjà de la vie éternelle; & l'Eglise militante, qui combat ici bas sur la terre, affligée de diverses tentations & mêlée d'un grand nombre de méchans, d'hypocrites & de foibles, qui ne pratiquent pas ce qu'ils font profession de croire. Ils ne laissent pas de demeurer dans l'Eglise, tant qu'ils confessent extérieurement sa foi & se tiennent dans sa communion : ce ne sera qu'au Jugement de Dieu que s'en fera le discernement.
Matth. XIII. 30. 40. 49. Hebr. XII. 6. On peut ajouter l'Eglise souffrante, c'est-à-dire, les ames qui achevent dans le Purgatoire d'expier les restes de leurs péchés. On donne encore à l'Eglise divers autres noms. Nous l'appellons maison de Dieu, pour montrer que tous les fideles sont ses enfans, qui composent une même famille, nourrie du même pain, c'est-à dire de sa parole & des sacremens. Nous
Galat. IV. 26. la nommons aussi Jérusalem, ou Sion, pour montrer que cette sainte Cité n'en étoit que la figure. Jesus-Christ

la nomme ſon troupeau, & dit qu'il Joan.
eſt le Paſteur. On dit qu'elle eſt ſon x. 11.
Epouſe, pour montrer comme il l'ai- Apoc. xxi. 10.
me tendrement, & comme il lui communique tous ſes biens. On dit qu'elle Ephef.
eſt ſon corps, pour montrer qu'elle v. 23.
fait avec lui un tout, dont il eſt la Rom. xii. 4.
partie principale, comme tous les membres du corps humain ſont réunis ſous la tête, d'où leur vient la vie & le mouvement. Mais en nommant ainſi l'Egliſe, on la nomme le corps myſtique de Jeſus-Chriſt, pour montrer que c'eſt une maniere de parler figurée, & la diſtinguer de ſon corps naturel & véritable. Les marques de la vraie Egliſe, pour la diſtinguer de toutes les autres ſociétés qui en uſurpent le nom, ſe réduiſent à quatre. Elle eſt Une, Sainte, Catholique & Apoſtolique. Une par le temps, car c'eſt la même Egliſe qui a duré ſous la loi de nature, depuis Adam & Abel le juſte juſqu'à Noé; depuis Noé juſqu'à Abraham, depuis Abraham juſqu'à Moyſe; depuis Moyſe, ſous la loi écrite, juſqu'à Jeſus-Chriſt; de Jeſus-Chriſt ſous la loi de grace, juſqu'à nous. L'Egliſe eſt une par les lieux, car c'eſt la même qui s'étend à

l'Orient & à l'Occident, dans les pays les plus reculés, au Ciel & en la terre. Par toute la terre elle professe la même foi, use des mêmes Sacremens, & reconnoît un même chef, Jesus-Christ dans le Ciel, & sur la terre le Pape qui est son Vicaire. L'Eglise est sainte, par sa doctrine, par ses Sacremens, qui donnent la grace, par son chef & par plusieurs de ses membres qui sont Saints. Elle est Catholique, c'est-à-dire universelle, parce qu'elle s'étend à tous les temps & à tous les lieux, à toutes les nations, les conditions & les âges. Elle est Apostolique, parce qu'elle conserve la doctrine des Apôtres, par une suite continuelle de Pasteurs, qui remonte jusqu'à eux. On ajoute Romaine, pour montrer que la marque de la vraie Eglise est la communion avec le saint Siege de Rome.



LEÇON X.

De la Communion des Saints & de la rémiſſion des péchés.

LA Communion des Saints eſt la Communauté, la participation, la communication de tous les biens ſpirituels entre tous les fideles. C'eſt une ſuite de l'unité de l'Egliſe, & de ce qu'elle eſt un même corps. Car quoique les membres ayent leurs fonctions ſéparées, tous concourent à la même fin, qui eſt la conſervation & l'augmentation de tout le corps. Ainſi dans l'Egliſe les uns inſtruiſent, les autres exhortent, les autres prient, les autres gouvernent, les autres ſervent, ſoit à l'adminiſtration des Sacremens, ſoit aux œuvres de charité corporelles, mais tous ont un même but, qui eſt d'arriver à la vie éternelle, & y faire arriver les autres. Tous ceux qui ſont dans l'Egliſe, profitent de toutes les prieres & des bonnes œuvres qui s'y font: ceux qui ſont en grace y participent pleinement; & ceux qui ſont en état

I. Cor. XII. 12. Rom. XII. 4.

de péché, ne laiſſent pas d'en tirer du ſecours, pour ſortir de leur miſere. On voit par-là quel grand mal eſt l'excommunication, par laquelle on eſt retranché de l'Egliſe, & on perd tous les fruits de la Communion des Saints. Il y a communication entre l'Egliſe triomphante & la militante. Les Saints qui ſont dans le Ciel nous ſecourent de leurs ſuffrages, auprès de Dieu, pour nous obtenir des graces toujours fondées ſur le mérite de Jeſus-Chriſt, de qui les Saints mêmes ont tiré tout le leur. Les ames que la Juſtice de Dieu acheve de purifier après cette vie, peuvent auſſi être ſecourues par nos prieres & par celles des Saints, c'eſt pourquoi il eſt utile de prier & de faire des aumônes & d'autres bonnes œuvres, pour la diminution de leurs peines. Le dixieme article du Symbole eſt de la rémiſſion des
Luc. péchés. Jeſus Chriſt a prouvé par de
III. 24. grands miracles le pouvoir qu'il avoit ſur la terre, de remettre les péchés;
Matth. il a communiqué ce pouvoir à ſes
XVII. Apôtres, & s'eſt obligé à ratifier & confirmer tout ce qu'ils auroient fait, pour remettre ou ne pas remettre les péchés. Des Apôtres ce pouvoir a

paſſé aux Evêques & aux Prêtres, & il s'exerce en l'adminiſtration des deux Sacremens, de Baptême & de Pénitence. Or il y a deux ſortes de péchés. Le péché originel, que nous apportons en naiſſant comme enfans d'Adam: le péché actuel, que nous commettons étant venus en âge de raiſon, & qui eſt encore de deux ſortes. Le péché véniel, c'eſt-à-dire pardonnable, tels que ſont ceux que commettent les plus juſtes, ſouvent par foibleſſe, ou par ignorance: & le péché mortel, qui fait perdre entiérement la grace de Dieu, & rend digne de la mort éternelle. Ce dernier ne peut être remis aux baptiſés, que par la Pénitence.

LEÇON XI.

De la Réſurrection.

NOus croyons la réſurrection de la chair, dit l'onzieme article du Symbole. Dieu n'a point fait la mort. Il a fait toutes choſes afin qu'elles ſubſiſtent. Il a créé l'homme immortel, & c'eſt par l'envie du dia-

Sap. I. 13. 14. II. 23.

ble que la mort eſt entrée dans le monde, car la mort même du corps eſt la peine du péché. Nous ſommes composés de deux parties ; d'un corps terreſtre & corruptible, & d'une ame ſpirituelle & immortelle, qui eſt l'image de Dieu. A la mort ces deux

Ecclef. XII. 7.

parties ſe ſéparent ; le corps qui n'eſt que poudre, retourne en terre, d'où il eſt pris ; l'eſprit retourne à Dieu, qui l'a donné, & ne laiſſe pas de ſubſiſter, quoique le corps ſoit corrompu. Mais cette ſéparation n'eſt que pour un temps : à la fin du

Dan. XII.

monde, ceux qui dorment dans la pouſſiere de la terre, s'éveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour l'opprobre qu'ils verront

Joan. V. 28.

toujours. L'heure viendra, où tous ceux qui ſont dans les tombeaux entendront la voix du Fils de Dieu, & ſortiront ; ceux qui ont bien fait, pour la Réſurrection de la vie ; ceux qui ont mal fait, pour la Réſurrection du Jugement. Nous reſſuſciterons donc tous, mais nous ne ſerons

I. Cor. XV. 51. Ibid. 42. Dan. XII. 2.

pas tous changés. Les bienheureux auront des corps glorieux, incorruptibles, plus brillans que les aſtres, & ſpirituels, c'eſt-à-dire, parfaitement

ſoumis à l'eſprit ; les damnés auront des corps qui ne ſerviront qu'à augmenter leur ſupplice éternel. Mais les uns & les autres auront leur propre corps, la même chair qu'ils avoient en cette vie, & que Dieu rétablira par ſa toute-puiſſance, lui devant qui rien n'eſt caché, ni dans le ſépulcre, ni dans la mort.

Job. XIX. 26.

Prov. XV. 12.

LEÇON XII.

De la vie éternelle.

APrès la Réſurrection, ſuivra le dernier état des hommes, qui ſera éternel ; d'un côté la vie, de l'autre la mort. La vie éternelle conſiſte à connoître le ſeul vrai Dieu, & Jeſus-Chriſt qu'il a envoyé. Cette connoiſſance ne ſera pas obſcure, comme la foi, qui nous fait croire les Myſteres de la Trinité & de l'Incarnation : nous ne connoiſſons ici Dieu que par les énigmes, nous ne le voyons que comme dans un miroir, mais alors nous le verrons face à face & comme il eſt ; & cette vue nous rendra ſemblables à lui, nous faiſant ſes images auſſi parfaites qu'il eſt poſ-

Joan. XVIII. 3.

I. Cor. XIII. 12.

I. Joan. III. 2.

I. Cor. III. 9. ſible. Nous ne pouvons comprendre ici-bas la grandeur de cette béatitude. L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, il n'eſt point tombé dans l'eſprit de l'homme rien de comparable à ce que Dieu prépare à ceux qu'il aime. Pour nous en donner une image groſſiere, proportionnée à notre foibleſſe, l'Ecriture nous repré- Apoc. XXI. ſente la Jéruſalem céleſte, c'eſt-à-dire l'Egliſe triomphante, comme une ville très grande, bâtie de pierres précieuſes, & d'un or très-pur, tranſparent comme du criſtal. Elle n'a point de Temple, la préſence de Dieu y ſuffit; elle n'a point de ſoleil & de lune, c'eſt Dieu & l'Agneau qui l'éclairent, Apoc. XXII. c'eſt un jour perpétuel. Ses portes ne Ibid. v. 9. ſont jamais fermées; les Rois de la terre & toutes les nations y viennent rendre gloire à Dieu: rien d'impur n'y entrera, il n'y aura plus aucune malédiction. Là eſt le Trône de Dieu & de l'Agneau, qui a été tué pour nous racheter par ſon ſang; ſes ſerviteurs voient ſa face, & lui rendent gloire continuellement, en chantant: Ibid. XIX. 6. *Amen*, *Alleluia*; tout eſt accompli, louez Dieu. C'eſt ainſi qu'ils régneront dans les ſiecles des ſiecles. Ce-

pendant ils verront ceux qui auront été infideles à Dieu, dans la mort éternelle, où leur ver ne mourra point, & leur feu ne s'éteindra point. C'est la seconde mort bien pire que la premiere, en ce que l'ame sera continuellement dans un état de mort, séparée à jamais de Dieu qui est sa vie, dans une tristesse amere & une rage furieuse de voir qu'elle s'est perdue par sa faute. C'est pourquoi Jesus Christ dit souvent, que là seront les pleurs & les grincemens de dents. Telle sera la fin, quand Jesus-Christ aura mis tous ses ennemis sous ses pieds & que toutes choses lui seront soumises ; alors le Fils lui-même sera soumis à celui qui lui a soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.

Isaï. LXVI. 24.

Apoc. XX.

I. Cor, XV. 24.

LEÇON XIII.

De la Priere.

SOus le nom de priere ou d'oraison, nous entendons toutes sortes d'élévations d'esprit à Dieu, soit pour croire, soit pour espérer, soit

pour aimer. Il y en a quatre eſpeces principales, la louange, la demande, l'action de graces & l'offrande. 1. Par la louange, nous honorons Dieu ſimplement en vertu de ſes perfections infinies, ſans rapport à nous, nous réjouiſſant ſaintement de le voir ſi grand, ſi juſte, ſi bon, ſi ſage, ſi parfait; publiant & confeſſant ſes grandeurs, & invitant toutes les créatures à le louer avec nous. 2. Par la demande, nous prions Dieu de nous accorder quelques graces temporelles ou ſpirituelles, de nous délivrer de quelque mal. Nous devons bien prendre garde de ne rien demander à Dieu qui ne ſoit digne de lui, c'eſt-à-dire, la vie éternelle & ce qui nous y peut conduire, qui eſt ſa grace, pour accomplir ſes Commandemens. Tout le reſte nous ne le devons demander que ſous condition, s'il eſt expédient pour notre ſalut. Il en eſt de même des maux, dont nous prions d'être délivrés. Il n'y a que le péché dont nous devions demander abſolument, ou d'en être préſervés, ou qu'il nous ſoit pardonné, s'il eſt commis. 3. L'action de graces ou remercîment eſt pour tous les biens que

nous avons reçus de Dieu, & que nous en recevons continuellement, ſoit ſpirituels, ſoit temporels, puiſqu'il n'eſt pas moins l'auteur de la nature que de la grace. Par l'offrande nous nous donnons à Dieu volontairement, & lui conſacrons nos biens, notre corps, avec tous ſes ſens, & notre ame, avec toutes ſes puiſſances, en un mot tout ce que nous ſommes, ſoit en lui promettant quelque choſe, par une œuvre ou par une ſimple promeſſe, ſoit en lui préſentant quelque bonne œuvre ou quelque ſouffrance, ſoit en agréant ſimplement la dépendance entiere dans laquelle nous ſommes à ſon égard, quand même nous ne le voudrions pas, lui donnant de bon cœur la ſeule choſe qu'il a laiſſé dépendre de nous, qui eſt notre volonté & l'uſage de notre liberté. Ainſi ceux qui aiment Dieu véritablement, ne manquent jamais de matiere pour s'entretenir avec lui. Mais nous ne ſavions, ni comment nous devions prier, ni ce que nous devions dire dans la priere, ſi le Saint-Eſprit ne nous l'eût enſeigné. C'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt nous a donné un modele de priere, qui en renferme

Rom. VIII. 18.

Joan. XVI. 15. & Ibid. August. parfaitement toutes les especes, & c'est l'Oraison Dominicale. Nous adressons toutes nos prieres à Dieu par Jesus-Christ, parce que nous n'espérons rien que par ses mérites, & ne voulons demander que ce qui est conforme à ses intentions. Quand nous prions les Saints qui sont dans le Ciel, ce n'est que pour leur demander leurs prieres, comme à ceux qui sont sur la terre.

LEÇON XIV.

Des trois premieres demandes du Pater.

L'Oraison Dominicale est telle: Notre Pere, &c. Nous ne disons pas au singulier, mon pere.... donnez-moi mon pain.... pardonnez moi mes fautes, mais au pluriel, notre Pere, notre pain, nos fautes; pour montrer que nous ne prions pas pour nous seuls, mais pour toute l'Eglise, suivant ce qui a été dit de la communion des Saints. Cette Oraison contient sept demandes, dont les trois premieres regardent Dieu, les quatre

autres nous regardent. Nous le nommons notre Pere, parce qu'en effet c'eſt de lui que nous tenons la vie, le corps, l'ame, les biens, tout ce que nous ſommes, & tout ce que nous avons : il a fait nos peres & les peres de nos peres. Il eſt encore notre pere par adoption, c'eſt-à-dire, par la grace qu'il nous a faite, à nous autres Chrétiens, de nous mettre au rang de ſes enfans, comme freres de Jeſus-Chriſt ſon Fils, nous qui ne ſommes en effet que ſes eſclaves & ſes ouvrages. Car adopter, c'eſt prendre pour fils celui qui ne l'eſt pas naturellement. Ce nom de pere marque encore la confiance que nous devons avoir en le priant, telle que l'ont des enfans en priant un bon pere. Nous diſons qu'il eſt aux Cieux, non qu'il ne ſoit préſent partout, puiſqu'il fait tout, & ſoutient tout : mais parce que ce ſont les Cieux principalement qui nous déclarent ſa gloire. De plus, c'eſt pour nous avertir de ne penſer qu'au Ciel, où regne notre Pere, & de ne lui demander que ce qui ſert à nous y conduire. Nous demandons d'abord que ſon nom ſoit ſanctifié, que toutes les

Deut. XXXI. 6.

Galat. IV. 5.

I. Joan. 3. 2.

pſal. XVIII.

créatures lui rendent la gloire qui lui est due : que non seulement les Chrétiens, mais tous les hommes l'honorent, l'aiment, & le servent comme il mérite. Or, le nom de Dieu n'est pas seulement déshonoré par les blasphêmes & les discours impies, mais par tous les péchés des Chrétiens, qui donnent occasion aux hérétiques & aux infideles de mépriser la vraie religion. Nous demandons ensuite que le Royaume de Dieu arrive. Ce Royaume est l'état qui suivra la résurrection générale & le Jugement ; & nous ne le demandons pas sincérement, si nous avons encore quelque attachement à cette vie, & à l'état présent du monde. La grace nous est nécessaire, pour arriver à ce Royaume, & Jesus-Christ doit régner en nous dès-à-présent par sa grace, pour détruire la concupiscence, & faire que le péché ne regne pas dans notre
Rom. corps mortel. Car son Royaume ne
VI. 12. consiste point en une puissance sensible & extérieure, comme celles des Rois de la terre, mais en un empire sur les cœurs & sur les volontés des fideles qu'il gouverne par sa grace. Cette seconde demande renferme donc
la

la grace & la gloire que nous demandons non-ſeulement pour nous, mais pour tous les hommes, afin d'étendre dès-a-préſent le Royaume de Dieu, autant qu'il nous eſt poſſible.

LEÇON XV.

Des trois Demandes ſuivantes.

EN demandant à Dieu que ſa volonté ſoit faite, nous déclarons que nous ne voulons pas accomplir la nôtre ſi elle eſt contraire à la ſienne; nous déſavouons & rejetons cette volonté, qui ne peut être que mauvaiſe, puiſque le mal n'eſt autre choſe que ce qui eſt contraire à la volonté de Dieu. Le principe de cette mauvaiſe volonté eſt la concupiſcence, qui nous fait faire, non pas le bien que nous voulons, par la droite raiſon, mais le mal que la droite raiſon nous fait haïr. Par cette priere nous demandons la grace néceſſaire pour vaincre la concupiſcence, afin que toutes nos volontés ſoient conformes à celle de Dieu. Nous ajoutons la comparaiſon du Ciel, pour

Rom. VII. 23. &c.

proteſter que nous voulons être autant ſoumis à Dieu que le ſont les bienheureux. Le pain quotidien que nous demandons enſuite, ſignifie en effet la nourriture & les autres choſes néceſſaires pour l'entretien de notre corps. Dieu veut que tous lui demandent leur pain, les riches comme les pauvres ; afin que tous reconnoiſſent qu'ils le tiennent de lui, que c'eſt lui qui l'a donné aux riches, en les faiſant naître de parens riches, ou leur fourniſſant des occaſions d'acquérir ; que c'eſt lui qui entretient les pauvres, leur donnant la force & l'induſtrie pour travailler, ou donnant aux riches de la charité pour les aſſiſter. Le mot de pain comprend toute la nourriture ; mais il nous marque que nous devons nous paſſer de peu, & être contens d'avoir de quoi nous nourrir & nous couvrir, puiſque nous n'avons rien apporté en ce monde, & que nous ſommes bien aſſurés
III.Tim. VI. 7. de n'en rien emporter. Il nous eſt dit
Matth. VI. 34. de le demander pour aujourd'hui, afin de nous apprendre à nous confier à la Providence & à n'avoir point d'inquiétude du lendemain, & afin de nous marquer que nous devons

faire cette priere tous les jours. Le pain quotidien s'explique auſſi du pain qui ſurpaſſe toute ſubſtance. En effet ſous le nom de ce pain nous demandons la nourriture ſpirituelle pour nos ames, c'eſt-à dire la grace qui nous eſt néceſſaire à chaque moment, la parole de Dieu, & le corps de Jeſus-Chriſt, qui eſt le pain de vie.

LEÇON XVI.

Des trois dernieres Demandes.

PAR la cinquieme demande nous nous reconnoiſſons véritablement pécheurs. En effet, ſi nous diſons que nous n'avons point de péchés, nous nous trompons nous-mêmes, & la vérité n'eſt point en nous. Il n'y a perſonne qui ne commette au moins des fautes légeres & journalieres, dont cette priere eſt le principal remede. Nous reconnoiſſons que nous n'eſpérons obtenir le pardon qu'autant que nous pardonnerons aux autres, parce qu'il ne feroit pas juſte que nous nous fiſſions payer à la rigueur de ce que nous prétendons qui

I. Joan. I. 8.

Matth. nous eſt dû par nos freres, tandis
XVIII. que Dieu nous remet libéralement les
dettes immenſes dont nous ſommes
chargés envers lui. Et comme nous
avons beſoin qu'il nous pardonne,
auſſi devons-nous être toujours prêts
à pardonner. Par la ſixieme demande
nous prions Dieu de ne nous pas
laiſſer ſuccomber aux tentations du
diable, du monde & de la chair. Le
monde ſont les hommes corrompus
au milieu deſquels nous vivons, &
qui s'efforcent continuellement de
nous corrompre par leurs mauvaiſes
Joan. maximes. C'eſt ce monde qui n'a
I. 2. Joan. point voulu connoître la lumiere,
III. 19. c'eſt-à-dire, Jeſus-Chriſt. C'eſt ce
monde pour lequel Jeſus-Chriſt n'a
point prié, & dont il a déclaré que
ſes diſciples n'étoient point, non plus
que lui. On le nomme auſſi le ſiecle,
& ſes Sectateurs, mondains ou ſécu-
liers. La chair eſt notre concupiſcen-
ce; cette loi, que nous ſentons en
nos membres, qui combat contre la
Joan. loi de notre raiſon & contre l'eſprit.
XVII. Les œuvres de la chair ſont l'impudi-
7. 16. Rom. cité, l'idolâtrie, les haines, les homi-
VII. 10. cides, les excès de bouche, & tous
Galat. V. 16. les autres péchés qui excluent du

Royaume de Dieu. Par la ſeptieme demande, nous prions Dieu de nous délivrer du mauvais, c'eſt-à-dire, du démon; ou du mal, c'eſt-à-dire, de tous les maux de l'eſprit ou du corps, mais principalement de tout ce qui peut nuire à notre ſalut. C'eſt principalement dans les occaſions de tentation que nous devons dire l'Oraiſon Dominicale, avec une grande foi: & comme c'eſt la plus excellente de toutes les prieres, l'Egliſe nous la met à la bouche à toute heure, nous la faiſant répéter pluſieurs fois à toutes les parties de ſon office. En effet nous ne pouvons pas faire de priere qui ne s'y rapporte, & toutes les autres ne ſervent qu'à exprimer en diverſes façons ce qui eſt renfermé en abrégé dans celle-ci.



LEÇON XVII.

*De l'*Ave*, du* Credo*, du* Confiteor*,*
& de l'Office de l'Eglise.

DE toutes les prieres que nous faiſons aux Saints, la plus excellente eſt la Salutation Angélique,
Luc. I. 28. 42. ou l'*Ave Maria*, pour demander l'aſſiſtance de la Sainte Vierge. Elle eſt compoſée des paroles de l'Ange & de Sainte Eliſabeth, rapportées dans l'Evangile, à quoi l'Egliſe a ajouté une courte priere, où elle la reconnoît Mere de Dieu. C'eſt auſſi une maniere de prier que de réciter le *Credo*, puiſque c'eſt adorer Dieu & l'honorer, que de témoigner que nous lui ſoumettons notre raiſon & que nous captivons notre entendement ſous l'obéiſſance de Jeſus-Chriſt. C'eſt encore une excellente priere que
I. Cor. x. 5. le *Confiteor*, par laquelle nous nous reconnoiſſons pécheurs devant Dieu en préſence de toute la Cour céleſte. Nous confeſſons que nous avons péché par notre faute, nous le répétons trois fois, ajoutant à la derniere

fois, ma très-grande faute; pour montrer que nous ne cherchons point d'excuſe, que notre regret eſt fondé ſur ce que nous avons péché purement par notre faute, & confeſſer que Dieu nous donne tout le ſecours néceſſaire pour ne point pécher. En même-temps nous frappons notre poitrine, comme pour nous punir nous-mêmes, & nous demandons pardon à Dieu, implorant l'interceſſion de tous les Saints & des fideles avec leſquels nous prions. Ces quatre prieres, *Pater*, *Ave*, *Credo*, & *Confiteor*, doivent être ſouvent à la bouche des Chrétiens. Il les faut dire tous les jours, au moins le matin & le ſoir, & les avoir encore plus dans le cœur que dans la bouche. Il eſt bon de les dire en latin avec l'Egliſe, mais il faut auſſi les ſavoir en françois, & en entendre bien le ſens. Pour prier avec plus d'étendue, les meilleures prieres ſont les Pſeaumes & les autres Cantiques tirés de l'Ecriture ſainte. Ce ſont les ſentimens que le Saint-Eſprit a inſpirés à David & aux autres Prophetes, & les paroles qu'il leur a dictées. Afin de s'en entretenir le plus ſouvent qu'il eſt poſſible, l'Egliſe en

De ſymb. Auguſt. hom. 42. & 50.

a composé son Office, distribué de trois heures en trois heures, pour toutes les parties du jour & de la nuit. Cet Office commence à Vêpres, c'est-
Levit. XXIII. à-dire, au soir, suivant l'ancienne loi, environ les six heures & le coucher du Soleil. Trois heures après viennent les Complies, pour demander à Dieu sa protection pendant le sommeil. A minuit les Nocturnes, qui est la plus longue partie de l'Office, pour employer en prieres une partie de la nuit. Les Matines ou Laudes, au chant du coq avant le point du jour. Prime après le soleil levé, sur les six heures du matin, pour demander à Dieu de bénir nos occupations pendant la journée. Tierce à neuf heures pour honorer la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. Sexte à midi, en mémoire du temps où Jesus-Christ fut à la croix. None à trois heures après midi, qui est l'heure de sa mort. Vêpres à l'heure qu'il fut mis dans le sépulcre. Cet Office est institué pour tous les Chrétiens qui ont la commodité d'y assister, ou de le réciter en particulier, quoique les Clercs ou les Moines y soient particuliérement obligés.

LEÇON XVIII.

Des autres Prieres.

L'Eglise a reçu depuis long-temps l'usage du chapelet, ou couronne de la Sainte Vierge, autrement nommé Rosaire, comme étant un chapeau de fleurs spirituelles. Il fut d'abord institué pour ceux qui n'avoient pas appris les Pseaumes, & ne savoient pas lire, afin qu'ils pussent réciter le *Pater* & l'*Ave* un certain nombre de fois à chacune des heures de l'Office. Les sept Pseaumes de la Pénitence sont ceux dont l'usage est le plus fréquent : ils ont été choisis pour exprimer les sentimens d'un pécheur véritablement converti, & on les récite souvent pour les morts, parce que les prieres que l'on fait pour eux servent à suppléer à leur pénitence. On y joint les Litanies, pour implorer les suffrages de tous les Saints, & toutes ces prieres sont autorisées par l'usage public de l'Eglise. Depuis plus de deux cents ans l'usage s'est introduit de sonner trois fois le jour,

pour avertir les fideles de prier le matin, à midi, & au ſoir, & réciter l'*Angelus Domini* en mémoire du myſtere de l'Incarnation. Mais les plus ſaintes & les plus authentiques de toutes les prieres ſont celles qui accompagnent le ſaint Sacrifice de la Meſſe & l'adminiſtration des Sacremens.

Tous les fideles, même les laïques doivent être ſoigneux de les entendre, afin de joindre leur intention à celle des Prêtres. Il eſt encore très-à-propos d'entendre la bénédiction de la table, l'itinéraire, la bénédiction de l'eau qui ſe fait tous les Dimanches, la bénédiction du pain, des cierges, des ornemens, des images, des cloches, du lit nuptial, des femmes relevées, & toutes les autres bénédictions & prieres Eccléſiaſtiques, qui ſe font en diverſes Fêtes, ou diverſes occaſions, compoſées par de grands Saints, des paroles de l'Ecriture, & conſervées par une ancienne tradition, pour ſanctifier toutes nos actions & l'uſage de toutes les créatures. La priere la plus abrégée eſt le ſigne de la croix. Par les paroles, Au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit, nous confeſſons le myſtere

de la Trinité, & par le geſte nous exprimons la croix, c'eſt-à-dire, le myſtere de la Rédemption, & celui de l'Incarnation dont il dépend.

LEÇON XIX.

De l'Oraiſon mentale.

QUoique Dieu n'ait pas beſoin de nos paroles pour nous entendre, elles ſont utiles pour arrêter nos penſées, pour nous rendre plus attentifs, & pour édifier les autres avec qui nous prions. Tout l'extérieur y ſert auſſi; c'eſt pourquoi nous devons prier dans une poſture modeſte & reſpectueuſe, c'eſt-à-dire, debout ou à genoux, les mains jointes ou étendues, les yeux élevés au Ciel, ou baiſſés à terre, ou arrêtés ſur quelque image qui nous excite à la piété, ou ſur un livre de prieres; & même nous tourner au levant plutôt que d'un autre côté, ſuivant l'ancienne tradition, en mémoire du Paradis, dont nous avons été chaſſés. L'Oraiſon vocale, ou priere de la voix n'eſt guere utile, ſi elle n'eſt

accompagnée des penſées & de l'affection du cœur. Au contraire on peut fort bien prier ſans parler, lorſque l'on eſt attentif à penſer à Dieu, à s'humilier devant lui, lui demander pardon, former de bonnes réſolutions, demander le ſecours de ſa grace, & pour ſoi & pour les autres. C'eſt ce que l'on appelle Oraiſon mentale, c'eſt-à-dire, priere de l'eſprit. C'eſt encore une eſpece de priere que les bonnes œuvres & les ſouffrances, puiſque ce ſont des preuves de l'amour de Dieu, qui eſt l'eſſentiel de
Luc. XVIII. 1. I. Theſſ. V. 27. la priere. Et c'eſt ainſi qu'il eſt poſſible de prier ſans ceſſe, comme il nous eſt recommandé dans l'Ecriture; puiſqu'il eſt poſſible, & même facile, quand on aime Dieu, de ſe tenir continuellement en ſa préſence, non par une contention pénible d'eſprit, mais par une ſainte diſpoſition de volonté. Or la priere eſt l'état le plus heureux de cette vie, puiſque tant qu'il dure, nous ſommes unis à Dieu autant que nous en ſommes capables.

LEÇON XX.

De l'amour de Dieu & du prochain.

TOute la loi de Dieu ſe rapporte à ces deux Commandemens. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame, de tout ton eſprit : c'eſt-là le plus grand & le premier Commandement. Le ſecond lui eſt ſemblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Il eſt bien juſte d'aimer Dieu, puiſqu'il nous a tant aimés le premier. Il aime tout ce qui eſt, & ne hait aucun de ſes ouvrages, puiſque rien ne ſubſiſte que par ſon amour. Lui à qui le Ciel & la terre appartiennent, a bien daigné s'abaiſſer juſqu'à nous & faire alliance avec nos peres, les délivrer, & les protéger par de grands miracles, & les inſtruire par ſa parole : enfin il nous a recherché, lorſque nous étions ſes ennemis ; & quoique tous les hommes fuſſent dans le péché, les Juifs auſſi-bien que les Gentils, & qu'il n'y en eût pas un qui fît le bien, pas même un ſeul, Dieu a tant aimé le

Matth. XXII. 37.
I. Joan. IV. 30.
I. Sap. XI. 27.
Deut. X. 15.
Pſ. CIV. CV.
Rom. VI. 65.
Ibid. III.
Joan. III. 16.
Pſ. XIII.

monde, qu'il a donné ſon Fils unique, afin que quiconque croit en lui, ne périſſe pas, mais qu'il ait la vie
Epheſ. I. 1. éternelle. Il nous a comblés de bénédictions ſpirituelles, il nous a choiſis avant la création du monde, & nous a prédeſtinés pour être ſes enfans
Epheſ. II. 4. d'adoption. Nous étions morts par nos péchés, lorſque par ſon exceſſive charité il nous a donné la vie, nous a reſſuſcité avec Jeſus-Chriſt, & nous a fait aſſeoir avec lui dans le Ciel. Nos peres étant Gentils étoient éloignés de Dieu & étrangers de ſes promeſſes; Jeſus-Chriſt les a rapprochés, réconciliés à Dieu par ſa croix, &
Petr. I. 4. incorporés à ſon Egliſe. Il nous y inſtruit continuellement par ſa parole, & nous donne tous les jours ſon propre corps pour notre nourriture, en attendant l'héritage incorruptible, qui nous eſt réſervé dans le Ciel. Nous ſerions bien ingrats de ne pas
I. Joan. IV. aimer un Dieu ſi bon. Mais ſi nous l'aimons, nous devons aimer auſſi
Auguſt. doct. Chriſt. I. c. 2, &c. tous ſes ouvrages, & particuliérement les hommes nos freres, ſes images comme nous. Celui qui n'aime point ſon frere qu'il voit, comment aimera-t-il Dieu qu'il ne voit

point ? nous devons aimer notre prochain, comme nous-mêmes. Or nous ne devons nous aimer nous-mêmes que pour Dieu, nous conformant à l'amour qu'il a pour nous, & ne désirant autre bien que celui qu'il nous veut faire, parce qu'il n'y en a point d'autre qui soit notre vrai bien. C'est ainsi que nous devons aimer notre prochain, ne lui souhaiter & ne lui procurer que le vrai bien, c'est-à-dire, qui peut lui servir pour connoître Dieu & pour l'aimer de tout son cœur. L'ordre de la charité est donc d'aimer Dieu sur toutes choses, ensuite aimer en nous & en notre prochain l'ame qui est faite à son image, & enfin le corps destiné à servir Dieu. La marque de l'amour de Dieu, c'est de savoir ses Commandemens, & de les observer.

August. ibid. 27.

Joan. XIV. 21.



LEÇON XXI.

Du Décalogue.

Exod. xx. LES dix Commandemens que Dieu donna aux Iſraélites ſur le mont Sinaï, lorſqu'ils ſortirent d'Egypte, contiennent en ſubſtance ce qui ſuit. 1. Je ſuis le Seigneur ton Dieu, tu n'auras point d'autres Dieux devant moi. Tu ne te feras ni idole, ni aucune figure pour l'adorer. 2. Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain. 3. Souviens-toi de ſanctifier le jour du repos. 4. Honore ton pere & ta mere, afin que tu vives long-temps. 5. Tu ne tueras point. 6. Tu ne commettras point d'adultere. 7. Tu ne déroberas point. 8. Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain. 9. Tu ne déſireras point la femme de ton prochain. 10. Tu ne déſireras point les biens de ton prochain. Pour les retenir plus aiſément, on les a mis en rime, comme il ſuit : Un ſeul Dieu tu adoreras, &c. On les appelle autrement le Décalogue, c'eſt-à-dire,

les dix paroles ; car ce ſont les paroles que Dieu prononça devant tout le peuple, & qu'il donna à Moyſe, écrites ſur deux tables de pierre. On croit que la premiere table contenoit les trois premiers Commandemens qui regardent Dieu, & la ſeconde les ſept autres qui regardent le prochain. Il étoit juſte de commencer par nous inſtruire de ce que nous devons à Dieu, qui eſt premiérement l'adoration, ſur-tout le culte intérieur, en eſprit & en vérité. Secondement le reſpect pour ſon Nom : en troiſieme lieu l'obſervation des jours qu'il s'eſt réſervé pour l'exercice de la religion. Quant au prochain, le premier devoir eſt à l'égard des peres & des meres, puiſque perſonne ne nous eſt plus proche. Il faut que la vie des hommes ſoit en ſureté. Il faut aſſurer les mariages & la naiſſance des enfans, les biens & la réputation. Enfin il faut régler les déſirs qui ſont la ſource de tous les crimes. Voilà l'ordre des Commandemens. Quoique quelques-uns ſoient affirmatifs conçus en forme de préceptes, les autres négatifs en forme de défenſes, chacun néanmoins ordonne & défend quelque choſe.

LEÇON XXII.

Du premier Commandement.

LE premier Commandement ordonne de reconnoître un ſeul Dieu, l'adorer & le ſervir ſuivant la religion qu'il a établie. Il faut donc, pour s'en acquitter, penſer ſouvent à Dieu, faire des actes fréquens de foi, d'eſpérance & de charité, le prier & lui rendre honneur par nos diſcours, & par toutes les marques extérieures de Religion. Les péchés contre ce Commandement, ſont premiérement l'infidélité, c'eſt-à-dire, l'exercice d'une fauſſe Religion, comme l'idolâtrie, qui conſiſte à adorer Dieu ſous une forme corporelle, croyant qu'il eſt tel en effet, ou à adorer la créature pour Dieu: le Judaïſme, qui fait adorer Dieu avec les mêmes cérémonies que ſi le Chriſt n'étoit pas encore venu: l'héréſie, qui, ſous le nom de Chriſtianiſme, s'attache à quelque erreur condamnée par l'Egliſe: la ſuperſtition, qui fait pratiquer ſous prétexte de Religion, ce qui

n'en eſt point : la magie, le ſortilege, la divination, par quelque moyen que ce ſoit ; l'impiété qui combat la religion, ſans prétendre en établir d'autre ; enfin l'irréligion, c'eſt-à-dire l'indifférence des libertins qui vivent comme s'il n'y avoit ni Dieu, ni religion. Tous ces péchés attaquent la foi. Contre l'eſpérance, on peche par le déſeſpoir, ou la défiance du ſecours de Dieu, par la trop grande confiance en nous, & la préſomption de nos forces. Or quoique la charité, par laquelle nous accompliſſons les Commandemens de Dieu, ſuppoſe la foi & l'eſpérance, toutefois elle les fortifie, & on ne peut aimer Dieu, que l'on ne ſe plaiſe à exercer ces vertus, & à méditer les vérités qui en ſont les objets. On peche contre la charité en particulier, par l'attachement aux créatures qui nous porte à la haine & au mépris de Dieu, même ſans nous en appercevoir ; & comme ces péchés ſont la ſource de tous les autres, on peut dire qu'il n'y a point de péché qui ne viole en quelque façon ce premier Commandement. L'honneur que nous rendons aux Saints ou à leurs images, n'a rien

qui y ſoit contraire, non plus que celui que nous rendons au Roi, à ſes Officiers, & aux marques viſibles de leurs dignités. Nous ne rendons tous ces honneurs aux créatures que par rapport à Dieu & pour l'honorer en elles. Nous honorons donc les Saints, comme les amis de Dieu, plus dignes d'honneur, ſans comparaiſon, que tous les Grands de la terre; nous implorons leur ſecours, & nous nous recommandons à leurs prieres, comme à celles des hommes vivans, dont nous eſtimons la piété. Nous rendons graces à Dieu de leurs victoires qu'il a couronnées, & reconnoiſſons que tous leurs mérites ſont fondés ſur le mérite infini de Jeſus Chriſt. Quant à leurs images, elles ne ſervent qu'à nous faire ſouvenir d'eux: les génuflexions, les révérences & les autres actions extérieures ne ſont que des ſignes de ſentimens que nous avons pour les originaux; & l'eſprit dans lequel nous les faiſons, eſt ſuffiſamment exprimé par les termes dont nous uſons en nos prieres. Les images qui repréſentent les perſonnes divines, ſont tirées de l'Ecriture ſainte: Dieu s'accommodant à notre foibleſſe,

Conc. Trid. Seſſ. 21. & 25.

a quelquefois apparu à ſes Prophetes ſous la forme d'un vénérable vieillard, pour ſignifier en quelque maniere ſon éternité ; & pour nous faire entendre que ſon Saint-Eſprit eſt l'eſprit de douceur & de paix, il l'a fait paroître ſous la forme d'une colombe.

Dan. VII. 9. Apoc. IV. 2. Luc. III. 22.

LEÇON XXIII.

Du ſecond Commandement.

LE ſecond Commandement nous oblige à honorer le Nom de Dieu, en l'invoquant & en lui rendant les louanges qui lui ſont dues. On l'honore auſſi par les vœux, qui ſont des promeſſes que l'on fait à Dieu de faire quelque bonne œuvre, à laquelle on n'eſt pas obligé, comme de vivre en continence ou en pauvreté. On rend encore honneur au Nom de Dieu, en le prenant à témoin de la vérité, par les ſermens qui ſe font avec reſpect & religion : comme lorſque les Princes jurent des traités de paix & d'alliance, & lorſque les Officiers prêtent ſerment à leur réception, ou que les particuliers

Num. XXX. Deut. X.

font ferment en juftice. Mais les hommes méchans & menteurs abufent fouvent de ce moyen d'affurer la vérité, en affurant avec ferment des fauffetés, en joignant des fermens à des vérités peu importantes, ou s'en fervant pour marquer de la colere, pour fe rendre terribles, ou les mêlant à leurs difcours fans aucun fujet. C'eft pourquoi ce précepte nous défend de prendre le Nom de Dieu en vain, c'eft-à-dire, de faire aucun ferment, que dans les occafions très-importantes. Notre-
Matth. v. 34. Seigneur ajoute dans l'Evangile : Et moi je vous dis de ne point jurer du tout, c'eft-à-dire, de votre autorité privée, & hors les occafions publiques, comme les trois qui ont été marquées, car tout ferment eft une impiété, s'il n'eft pas un acte de reli-
Levit. XIX. 21. Pfal. XIV. 5. gion. Or dans les rencontres où le ferment eft légitime, c'eft un grand péché de jurer fauffement, ou ne pas accomplir ce que l'on a promis avec ferment, & c'eft ce qui s'appelle parjure. C'eft auffi péché de promettre avec ferment quelque mal, mais ce feroit un fecond péché de l'exécuter. Un autre grand péché contre ce Commandement eft le blafphême ; c'eft à

proprement parler, toute parole injurieuse à Dieu; & l'on peut mettre en ce rang tous les sermens qui ne sont en usage que parmi les méchans & les insolens, & dont on ne se sert point en justice; car ces sermens témoignent un mépris manifeste de Dieu. Les blasphêmes les plus criminels sont ceux qui attribuent à Dieu d'être auteur du mal, ou quelque autre qualité indigne de lui, sur-tout s'ils sont dits avec connoissance & réflexion. Ce sont aussi des blasphêmes, que les paroles qui attaquent la Sainte Vierge ou les autres Saints, parce que les injures que l'on leur fait, retournent contre Dieu même; comme les honneurs qu'on leur rend, se rapportent à Dieu. On peche à l'occasion du vœu en plusieurs manieres, en faisant vœu de quelque chose mauvaise, ou trop légere, en vouant témérairement, en n'accomplissant pas le vœu bien fait, ou le différant sans grande cause, ou en accompagnant le vœu de quelque superstition.

LEÇON XXIV.

Du troisieme Commandement.

SOuviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat. Ces paroles, souviens-toi, marquent que ce n'étoit pas un nouveau précepte, du temps que Dieu donna la loi écrite, & qu'il s'observoit dès le commencement du monde. Sabbat signifie repos, & la sanctification de ce jour est ordonnée pour honorer le repos de Dieu. Car après qu'il eut créé le monde en six jours, il est dit qu'il se reposa le septieme, non qu'il fût fatigué, puisqu'il avoit tout fait par sa parole, ni qu'il ait alors cessé d'opérer, puisqu'il opere encore, conservant sans cesse ses ouvrages, mais pour montrer qu'il cessa de produire des créatures nouvelles. Sous l'ancien Testament le jour du repos étoit le septieme jour, c'est-à-dire, le Samedi que les Juifs observent encore. Mais sous le nouveau Testament, nous honorons le huitieme jour, ou plutôt le premier de la création, parce que ce fut en ce jour

Genes. II. 3.

Joan. V. 17.

jour que Jesus-Christ après avoir fini ses travaux, commença par sa résurrection d'entrer dans son repos éternel. Nous le nommons Dimanche, c'est-à dire, du Seigneur. La maniere de sanctifier ce jour, est de le donner tout entier aux actions de religion & au service de Dieu. Tout notre temps & toutes nos actions lui sont dues, comme à notre Créateur & notre Rédempteur : mais comme il a condamné les hommes au travail, & fait que la plupart ne peuvent vivre que par un travail continuel, il a donné six jours pour les besoins du corps & pour les affaires temporelles, & n'en a réservé qu'un pour son service & pour nos besoins spirituels. Encore le corps emporte une bonne partie de ce jour, par le sommeil, les repas, & quelque relâchement nécessaire à la santé. Il faut donc en donner à Dieu le plus que nous pouvons ; nous occuper à la priere, à la lecture de l'Ecriture sainte & des livres de piété, assister à la Messe, & à l'Office de l'Eglise, écouter les sermons & les autres instructions qui s'y font, penser sérieusement à notre salut, & mettre ordre à notre conscience, re-

Apoc. X. 10.

Genes. III. 17.

Exod. XXXV.

Act. XX. 7.

II. Cor. XVI. 2. cevoir la sainte Eucharistie, ou nous y disposer, faire des aumônes, visiter les pauvres, enfin remplir cette journée d'exercices de religion, dont les plus essentiels sont les actes fréquens de foi, d'espérance & de charité.
Isaï. 58. Il faut s'abstenir ce jour-là de tout ce qui est incompatible avec ces exercices. Premiérement, de tout travail corporel, pénible ou mécanique, de toute marchandise, de la poursuite & du jugement des procès, de toute affaire temporelle, autant qu'il se peut. Secondement, des grands divertissemens, comme la chasse & les jeux qui occupent un grand temps & dissipent trop l'esprit. En troisieme lieu, de l'ivrognerie, des danses déshonnêtes, & généralement de tout ce qui est péché : car quoiqu'il le faille éviter tous les jours, il faut être bien plus soigneux le jour qui est consacré à Dieu, & où les tentations sont plus grandes à cause du loisir des assemblées. L'Evangile étant une loi d'amour, nous n'observons pas ce repos avec scrupule comme les Juifs, & nous pouvons faire tous les travaux que demande la nécessité ou la charité. Car Jesus-Christ nous a appris qu'il

eſt permis de faire du bien le jour du repos, & qu'il eſt le maître de ce jour, comme des autres. Sous ce Commandement eſt compriſe l'obſervation des Fêtes que l'Egliſe a inſtituées.

LEÇON XXV.

Du quatrieme Commandement.

HOnore ton pere & ta mere, afin que tu vives long-temps ſur la terre, que le Seigneur ton Dieu te donnera. C'eſt le premier Commandement qui ſoit accompagné de promeſſe. Cette vie dans la terre promiſe, eſt l'image de la vie éternelle; & il eſt juſte que ceux-là vivent, qui ſont reconnoiſſans envers ceux dont ils ont reçu la vie. Chacun doit donc honorer ſon pere & ſa mere, ſe ſouvenant qu'il ne ſeroit pas au monde ſans eux; qu'il a coûté à ſa mere de grandes douleurs, & à l'un & à l'autre beaucoup de peine & de ſoin, pour le nourrir & l'élever. Tant qu'il eſt jeune & ſoumis à leur conduite par la loi, il doit leur obéir, écouter leurs inſtructions, en profiter, & ſouffrir

Epheſ. VI. 2.

Eccleſ. III. 3. &c. VII. 29. Tob. IV. 4.

leurs corrections, considérant qu'il n'est pas encore capable de se conduire lui-même. Pendant tout le reste de sa vie, un fils doit continuer à respecter son pere & sa mere, les secourir dans tous leurs besoins, les faire subsister, s'ils sont pauvres; supporter leurs infirmités s'ils sont vieux. Tous les péchés qui se peuvent commettre contre le prochain, deviennent beaucoup plus grands, quand ils attaquent les parens. Les peres & meres de leur côté, sont obligés par ce même Commandement à nourrir & entretenir leurs enfans, jusqu'à ce qu'ils soient en état de subsister par eux-mêmes; à les instruire, principalement des devoirs de la religion, les corriger, mais avec amour & discrétion, sans les contrister excessivement, ni leur abattre le cœur; leur donner bon exemple. La plupart des maux de l'Etat & de l'Eglise viennent du mépris de ce Commandement. Les enfans mal élevés deviennent des hommes indociles & vicieux, qui élevent mal leurs enfans: au contraire, la bonne éducation se perpétue dans les familles. Sous le nom de peres sont compris tous ceux que

Dieu a établis au-dessus de nous. Les Evêques & les Prêtres, particuliérement les Pasteurs de qui nous avons reçu la naissance spirituelle par le Baptême, & la nourriture par les autres Sacremens & par la parole de Dieu, & qui veillent sur nous pour rendre compte à Dieu de nos ames. Nous devons aussi regarder comme nos peres les Princes, les Magistrats, & tous ceux qui exercent sur nous la puissance publique. Qui résiste à cette puissance, résiste à l'ordre de Dieu; & il faut obéir aux lois, non-seulement par la crainte de la peine, mais par obligation de conscience. Il en est de même des serviteurs à l'égard de leurs maîtres. Ils doivent obéir avec crainte & simplicité de cœur; non pas comme à des hommes à qui ils veulent plaire, ne les servant bien que quand ils sont sous leurs yeux; mais du fond du cœur, comme faisant la volonté de Dieu, & attendant la récompense de lui. Les maîtres de leur côté doivent les traiter avec justice & avec douceur; considérant qu'ils ont aussi un maître dans le Ciel.

Hebr. XIII. 17. Rom. XIII. 2. 5. I. Petr. II. 13. Eph. VI. 5. &c. Coloss. III. 22. Tit. II. 9.

LEÇON XXVI.

Du cinquieme Commandement.

LE cinquieme Commandement défend de tuer; c'est-à-dire, de procurer la mort des hommes en quelque maniere que ce soit, parce qu'ils sont nos freres & les images de Dieu. On pardonne l'homicide involontaire, quoique ce soit toujours un grand
Genes. ix. 6. malheur : mais le meurtrier de guet-
Num. xxxv. 6. à-pens est digne de mort. Vous l'ar-
Deut. racherez de mon Autel, dit Dieu dans
xix. 14. la loi, pour le faire mourir. Tous
Matth. xxv.32. ceux qui prendront le glaive, dit
Jesus-Christ, périront par le glaive. Il est toutefois permis aux Juges de faire mourir, suivant les lois, ceux qui ont commis de grands crimes, afin de mettre en sureté les gens de bien : & par la même raison il est permis de tuer les ennemis de l'état en guerre légitime, obéissant à son Prince. Mais il n'est jamais permis de se venger. Dieu s'est réservé la vengean-
Rom. xii. 11. ce, & il a établi des Princes & des
xiii. 5. Magistrats pour l'exercer sur la terre.

De là vient que le duel eſt un grand crime, parce que le particulier y cherche à ſe faire juſtice à lui même; & d'ailleurs il expoſe ſa vie témérairement. Or nous ne ſommes pas à nous, mais à Dieu; il ne nous eſt point permis d'attenter à notre vie ſous quelque prétexte que ce ſoit; il faut attendre en patience que Dieu nous retire de deſſus la terre où il nous a mis. Ce Commandement défend auſſi tout ce qui tend à la mort, comme de bleſſer ou de frapper. Il défend la haine ou la colere, qui en eſt la ſource; & tout ce qu'elles produiſent, comme les injures de paroles, les affronts, les querelles & les diſputes trop aigres. Au contraire il ordonne de conſerver autant qu'il nous eſt poſſible, la vie & la ſanté de notre prochain, même de ceux qui nous haïſſent. On rapporte à ce Commandement le ſcandale, qui eſt comme un meurtre ſpirituel, par lequel on tue l'ame du prochain, la faiſant tomber dans le péché. Ainſi un Eccléſiaſtique ſcandaleux, eſt celui qui par ſa vie déréglée, donne occaſion aux Laïques de vivre mal à ſon exemple. Ainſi ceux qui apprennent

II. Cor. VI. 20.

Exod. XX. 28. &c.

Matth. V. 21.

à des enfans le mal qu'ils ignorent ; ceux qui compoſent ou débitent des livres pernicieux ; les femmes qui ſe parent pour ſe faire aimer ; tous ceux-là donnent ſcandale & participent aux péchés de ceux qui le prennent. Ce
Matth. VIII. 6. péché eſt ſi grand, que Jeſus-Chriſt dit qu'il vaudroit mieux être jeté avec une pierre au cou au fond de la mer, que de ſcandaliſer le moindre des Fideles.

LEÇON XXVII.

Du ſixieme Commandement.

Thom. IX 13. VI. 17. VIII. 9. LE ſixieme Commandement défend aux créatures raiſonnables d'imiter les bêtes ſans raiſon, qui ſe mêlent indifféremment, & d'abuſer pour le plaiſir de ce que Dieu a ſagement inſtitué pour la multiplication
Greg. Niſor. Catech. c. 28. du genre humain. Car l'ouvrage de Dieu eſt bon en toutes ſes parties : il n'y a rien de ſi mauvais ni ſi honteux que le péché de la concupiſcence, qui nous porte à uſer de nos corps contre
Geneſ. XXVIII. 10. la volonté du Créateur. En défendant l'adultere, il défend auſſi l'inceſte,

ceſte, la fornication, & toutes les autres eſpeces d'impudicité, qui ſont défendues nommément en divers endroits de la ſainte Écriture, pour montrer combien elles ſont abominables devant Dieu : mais dont il ne devroit pas même être fait mention parmi les Chrétiens, hors la néceſſité de les condamner. Il ſuffit de ſavoir que rien n'eſt permis, ſi-non dans les ſaintes regles du mariage. Les plaiſirs criminels ſont la ſource de pluſieurs maux très-ſérieux ; de maladies incurables, de diſſipations de biens, de haines mortelles, de jalouſies, de mauvais ménages entre les maris & les femmes, d'abandonnemens des enfans, de ſuppoſitions de part, d'avortemens, d'empoiſonnemens, de meurtres, de toutes ſortes de crimes. Pour éviter la débauche, Dieu défend auſſi tout ce qui y mene ; toutes les actions, les attouchemens, les regards & les paroles déhonnêtes, même juſqu'aux penſées arrêtées & délibérées. En cette matiere, bien plus qu'en aucune autre, il faut être ſoigneux de fuir les occaſions du péché, qui ſont l'oiſiveté, la curioſité, la compagnie des débauchés, les

Levit. XVI. Epheſ. IV. 31.

Prov. II. 18. 19. V. 4. &c. VI. 32. &c. VII. 23. IX. 18.

Ezech. XVII. 49. II. Cor. V. 9. Epheſ. V. 18. Iſaï. III. 16. I. Petr. IV. 3.

excès de bouche, les danses, les assemblées profanes d'hommes & de femmes, la parure, & généralement l'amour de tous les plaisirs sensibles.

Pſal. 138. v. 12. Il nous est donc commandé de vivre chastement, considérant que Dieu nous voit toujours, & qu'il n'y a point de ténebres pour lui; que nos corps sont les temples du Saint-Esprit, consacrés par le Baptême & la Confirmation, & encore plus par la sainte Eucharistie; & que nos membres sont les membres de Jesus-Christ.

I. Cor. VI. I. Or qu'y a-t-il de plus horrible que de faire des membres de Jesus-Christ les membres d'une personne infame, en devenant un même corps avec elle?

Luc. IX. 23. Pour acquérir ou conserver la chasteté, nous devons mener une vie réglée, occupée, laborieuse, sobre & mortifiée; nous souvenir qu'il faut porter notre croix tous les jours, & que cette vie n'est pas le temps du repos & de la joie, mais du travail.

Sap. VIII. 2. Le principal moyen pour obtenir de Dieu le don de continence, est la priere.

LEÇON XXVIII.

Du ſeptieme Commandement.

LE ſeptieme Commandement défend le vol, le larcin, l'uſure, la concuſſion, & généralement toute uſurpation du bien d'autrui, par fraude ou par violence. Car puiſque les hommes ſont convenus du partage des biens, & ont fait des lois pour régler la maniere de les acquérir & de les conſerver; comme nous en profitons pour jouir de nos biens en ſureté, il eſt juſte d'obſerver ces lois; & nous en devons auſſi laiſſer jouir les autres ſans nous ſervir de notre force ou de notre adreſſe pour les en priver. Que ſi quelque choſe nous manque, il faut nous appliquer à l'acquérir par les voies légitimes, par le travail, le trafic, le ſervice. L'uſure eſt le profit que l'on tire d'un prêt, ſe faiſant rendre plus que l'on a prêté. La concuſſion eſt l'abus qu'une perſonne puiſſante fait de ſon autorité, pour uſurper ou retenir le bien d'autrui. Le larcin domeſtique eſt le

plus criminel, à cauſe de la confiance
qu'il eſt néceſſaire d'avoir à ceux que
l'on tient dans ſa maiſon ; & il n'eſt
pas permis de prendre ſecrétement,
ſous prétexte de ſe récompenſer du
tort que l'on prétend avoir ſouffert.
Il n'eſt pas ſeulement défendu de pren-
dre, il eſt ordonné de reſtituer ce
que l'on a de mal acquis, & il faut
le reſtituer le plutôt que l'on peut,
parce que le garder injuſtement, eſt
Levit. comme le prendre de nouveau. Ce
XIX. 13. Pſal. Commandement oblige auſſi à payer
XXXVI. exactement les journées des pauvres
21. mercenaires : les retenir, c'eſt rete-
nir leur ſueur, leur ſang & leur vie,
& c'eſt un crime qui crie vengeance
devant Dieu. Ce Commandement
oblige à payer toutes les dettes, &
défend par conſéquent de s'endetter,
ſi on ne voit comment on pourra
ſatisfaire. De-là il s'enſuit que chacun
doit manger le bien que Dieu lui a
donné, béniſſant ſon travail ou celui
de ſes peres, & le conſerver ſoigneu-
ſement, afin d'éviter l'indigence, qui
eſt la ſource ordinaire de l'injuſtice.
Prov. Mais d'un autre côté il faut fuir l'a-
XXX. varice & le déſir d'acquérir toujours
ſans meſure, bannir le luxe, & mo-

dérer notre dépenſe, afin d'avoir de quoi donner. Car ce Commandement nous oblige encore à faire l'aumône à ceux qui n'ont pas le néceſſaire, principalement s'ils ne peuvent le gagner. Que celui qui déroboit, dit Saint Paul, ne dérobe plus, mais plutôt qu'il travaille, faiſant de ſes mains quelque choſe de bon, afin qu'il ait de quoi donner à celui qui ſouffre néceſſité. Epheſ. IV. 28.

LEÇON XXIX.

Des trois derniers Commandemens.

LE huitieme Commandement défend premiérement le faux témoignage, porté en juſtice pour faire condamner un innocent. Il défend auſſi toute calomnie, c'eſt-à-dire, toute fauſſe accuſation, tout diſcours par lequel on impoſe à quelqu'un ce qu'il n'a pas fait. De plus, toute médiſance ou détraction, par laquelle on ruine ou diminue la réputation du prochain, en publiant le mal qu'il a fait, mais qui n'étoit pas connu : & ſur-tout les mauvais rapports, faux Levit. XIX. 16.

Prov. xxvi. 22. ou vrais, qui tendent à mettre la division entre les parens ou les amis.
Exod. xxviii. 7. Il ne nous eſt permis de parler du mal qu'a fait le prochain, que lorſque la charité nous y oblige, ou pour
Baſil. regul. brevior. 25. procurer ſa correction, ou pour la ſureté de celui à qui il pourroit nuire, car nous devons plus à l'innocent
Eccleſ. vii. 8. qu'au coupable. Il défend encore le menſonge, c'eſt-à-dire, toute parole dite à deſſein de tromper, en faiſant entendre le contraire de notre penſée. Il nous eſt donc ordonné de dire toujours la vérité. Auſſi ſommes nous
Epheſ. iv. 25. les membres les uns des autres, qui par conſéquent devons avoir une charité réciproque ; & la parole n'eſt inſtituée que pour ſignifier ce que
Phil. iv. 8. nous penſons. Or nous ne devons avoir que des penſées raiſonnables, & par conſéquent ne parler que quand
Prov. x. 19. il eſt à propos. La multitude des paroles n'eſt point ſans péché, & nous
Matth. xii. 36. rendrons compte au Jugement de Dieu, de toute parole oiſeuſe. Il faut donc aimer le ſilence. Nous devons encore procurer la concorde & l'union entre tous les hommes. Car ceux qui procurent la paix, dit Jeſus-Chriſt, ſont appellés enfans de Dieu.

Nous devons réparer autant qu'il eſt possible le tort que nous avons fait au prochain par tous ces péchés de paroles; mais cette réparation eſt très-difficile. Enfin nous devons éviter les jugemens téméraires, qui ſont la ſource la plus ordinaire des médiſances. Les deux derniers Commandemens condamnent les mauvais déſirs; le neuvieme défend de déſirer ce que le ſixieme défend de commettre, c'eſt-à dire, tout plaiſir déshonnête, hors le ſeul cas du mariage. Quiconque regarde une femme pour la déſirer, dit le Sauveur, a déjà commis l'adultere dans ſon cœur. Ce n'eſt pas ſeulement le déſir formé qui eſt péché, c'eſt encore la penſée, quand on s'arrête volontairement à y prendre plaiſir, ou que l'on néglige de s'en détourner. Il ne nous eſt pas permis de déſirer la femme d'autrui, dans le cas où elle pourroit devenir la nôtre; comme ſous l'ancienne loi, en cas de divorce, à préſent en cas de mort; parce que nourriſſant ce déſir, il ſeroit facile d'aller plus loin, & déſirer la mort du mari ou l'adultere. Le dixieme Commandement ſe rapporte au ſeptieme, &

Matth. v. 6.

Matth. VII. 1.

Matth. v. 2.

nous défend tout désir du bien d'autrui, de sa maison, de sa terre, de ses bestiaux, de ses meubles, & généralement de tout ce qu'il possede; si ce n'est pour l'acquérir par des voies légitimes & de son consentement. Nous ne devons former autres desseins sur les biens d'autrui, que ceux que nous trouverions bon que les autres formassent sur les nôtres.

LEÇON XXX.

Des Désirs.

LES deux derniers Commandemens assurent l'observation de tous les autres, coupant la racine de tous les péchés, qui est la concupiscence. On ne fait mal que par le désir du plaisir, de l'argent, ou de l'honneur. Le désir du bien d'autrui, ou le déplaisir de sa prospérité, causent l'envie, qui nous porte à la médisance & à la calomnie; & il n'y a guere de faux témoins qui ne soient gagnés par argent. Ce qui fait ordinairement attenter sur la vie du prochain, c'est que nous voulons avoir son bien ou ôter un obstacle à notre

plaisir ou à notre gloire. Les mêmes raisons portent à mépriser le pere & la mere, & quelquefois à les haïr, ou à souhaiter leur mort. C'est le désir du gain qui fait travailler le Dimanche; & c'est l'amour du plaisir qui empêche de l'employer saintement. C'est l'intérêt qui fait faire les faux sermens. Enfin ce ne sont que les passions déréglées qui détournent du service de Dieu, & qui éteignent la charité. Ainsi ôtant de notre cœur les désirs que condamnent les deux derniers Commandemens, nous nous mettons en état de pratiquer facilement tous les autres. Or nous ne désirons point les choses impossibles; & nous devons compter pour impossible tout ce qui est contraire à la loi de Dieu, quoique nous ayons la liberté de le faire; parce qu'il est impossible au moins d'éviter ensuite sa vengeance. Mais le meilleur moyen pour éviter le péché, est de tendre autant qu'il nous est possible à acquérir les vertus & la perfection chrétienne. Soyez parfaits, dit Jesus-Christ, comme votre Pere céleste est parfait. Ce n'est qu'en Matth. nous humiliant profondément, que nous éviterons l'orgueil & l'ambition.

Il faut mépriser les plaisirs permis pour éteindre le désir des plaisirs défendus. Pour ne point désirer le bien d'autrui, le plus sûr est de n'être point attaché à celui que nous possédons légitimement, & pour arriver à ce détachement, il faut penser souvent à
I. Cor. VI. la mort & à la vie future. Le temps est court, dit Saint Paul ; il reste que ceux qui ont des femmes, soient comme s'ils n'en avoient point ; ceux qui pleurent, comme s'ils ne pleuroient point ; ceux qui se réjouissent, comme s'ils ne se réjouissoient point ; ceux qui achetent, comme s'ils n'acquéroient point ; ceux qui se servent de ce monde, comme s'ils ne s'en servoient point : car la figure de ce mon-
I. Tim. VI. 5. de passe. Et ailleurs : Ceux qui veulent devenir riches, tombent dans les tentations & les filets du diable, & dans plusieurs désirs inutiles & nuisibles, qui précipitent les hommes dans
Luc. XIV. 26. 3. la perte & la damnation ; car l'avarice est la source de tous les maux. Et c'est ce que Jesus-Christ dit lui-même, que pour le suivre il faut renoncer à son pere, à sa mere, à sa femme, à ses enfans, à tout son bien. Non qu'il soit nécessaire de tout quitter réellement ;

mais parce qu'il eſt néceſſaire d'en détacher ſon affection, pour n'aimer que Dieu ſeul, & les créatures, ſuivant ſon ordre. Il faut donc modérer tous nos déſirs, hors celui de bien faire & de plaire à Dieu, qui ne peut jamais être aſſez grand.

LEÇON XXXI.

Des trois premiers Commandemens de l'Egliſe.

NOus ſommes encore obligés à obſerver les Commandemens de l'Egliſe, en vertu du Commandement de Dieu, d'honorer notre pere & notre mere. Car l'Egliſe, la Jéruſalem céleſte eſt notre mere, & ſes Commandemens ne ſont autre choſe, que de ſaintes pratiques reçues par une tradition continuelle, depuis les temps Apoſtoliques, & conſervés par l'autorité de tous les Peres & les Paſteurs, dont on a enfin été obligé de faire des regles dans les derniers temps, pour marquer ce que devoient au moins faire les Chrétiens. On en compte ordinairement ſix, que l'on

Gal. IV. 26.

a mis en rime en cette ſorte. Les Dimanches Meſſe ouïras, &c. Le premier eſt donc d'entendre la Meſſe les Dimanches & les Fêtes commandées. Les Chrétiens doivent prier ſouvent, & aſſiſter aux prieres publiques de l'Egliſe, autant que leur commodité le permet. Mais comme la plupart ſont occupés les autres jours, de travaux & d'affaires qui leur laiſſent peu de loiſir, l'Egliſe a réduit l'obligation extérieure au Dimanche, & à la partie la plus eſſentielle de l'Office, qui eſt la Meſſe. Et quoiqu'elle déſire que l'on entende la Meſſe haute & ſolennelle, elle ſe contente au beſoin de la Meſſe baſſe : pourvu qu'on l'entende avec grande attention, s'uniſſant autant qu'il ſe peut à l'action du Prêtre & à l'intention de l'Egliſe. Son ſecond Commandement eſt de confeſſer ſes péchés à ſon propre Prêtre, au moins une fois l'année. L'Egliſe ſait que ceux qui ne font que des péchés légers, s'approchent des Sacremens aſſez volontiers ; & pour ceux qui négligent leur conſcience, elle a craint avec raiſon, voyant la corruption des derniers ſiecles, qu'ils ne fuſſent capables de croupir dans l'état

Conc. Later. 1215. cap. Omnis utriuſque ſex.

du péché mortel, pendant plusieurs années. Elle a donc jugé à propos de les exciter par un Commandement exprès, & par la menace de l'excommunication. L'Eglise n'a point marqué de temps pour le Sacrement de Pénitence, parce que l'on doit chercher à se relever, si-tôt que l'on est tombé dans le crime, comme il est écrit : ne tardez point à vous convertir au Seigneur, & ne différez point de jour en jour. Elle a ordonné de se confesser au Prêtre propre : c'est-à-dire, à l'Evêque, au Curé, ou à quelqu'autre commis par eux, afin que les Pasteurs puissent connoître le troupeau, dont ils doivent rendre compte à Dieu. Le troisieme Commandement de l'Eglise est de recevoir le Saint Sacrement de l'Eucharistie, au moins une fois l'an, vers la Fête de Pâque, & en sa Paroisse. L'Eglise souhaiteroit que les Chrétiens communiassent toutes les fois qu'ils assistent à la Messe, & par conséquent au moins tous les Dimanches; mais comme il ne faut s'approcher de ce Sacrement qu'après s'être bien éprouvé, elle a eu égard à la tiédeur des derniers temps, & ne les

Ecclef. IV. 8.

Conc. Later. Ibid.

Conc. Trident. Seff. 22. cap. 6.

a obligés à s'en approcher qu'une fois l'année ; mais elle n'a pu souffrir qu'ils s'en privassent plus long temps, puisque Jesus Christ a dit, que l'on ne peut vivre sans ce pain céleste. L'Eglise a choisi pour ce devoir les jours les plus saints, après la préparation du Carême, lorsque l'on fait la mémoire de la passion de Jesus-Christ, & de l'institution de ce Sacrement, c'est-à-dire, depuis le Dimanche des Rameaux jusqu'à l'Octave de Pâques. La nécessité de recevoir ce Sacrement en sa Paroisse vient de la même raison qui a été dite pour la Pénitence, afin que chaque Pasteur connoisse l'état de son troupeau. On commence à être obligé à ces deux Commandemens, quand on est arrivé à l'âge de discrétion, ce que l'on entend d'ordinaire entre sept ou huit ans, pour la Confession ; & pour la Communion, entre douze & quatorze ans ; & c'est au Pasteur à en juger.

Joan. VI. 54.



LEÇON XXXII.

Des Fêtes & des Myſteres.

Les trois autres Commandemens de l'Egliſe regardent la diſtinction des jours deſtinés au ſervice de Dieu : les uns pour chanter ſes louanges, & ſe réjouir ſpirituellement ; les autres pour s'affliger devant lui, & faire pénitence. Le quatrieme Commandement nous oblige à ſanctifier certains jours de Fêtes, outre les Dimanches, nous abſtenant d'œuvres ſerviles & nous appliquant à la priere & aux bonnes œuvres. Ces Fêtes ſont inſtituées pour honorer Dieu, ou en célébrant les principaux Myſteres de notre religion, ou en renouvellant la mémoire des Saints, en qui il a fait le plus éclater ſes graces. De ſorte que l'occupation ſpirituelle propre à ces jours là, doit être de méditer le Myſtere, ou les vertus du Saint, & en tirer des réflexions utiles pour la correction de nos mœurs : & par conſéquent il faut être ſoigneux de s'en bien inſtruire. Les Fêtes où nous

honorons les Myſteres, regardent la plupart l'Incarnation du Fils de Dieu, & les merveilles qu'il a opérées ſur la terre. Noël eſt le jour de ſa naiſſance temporelle. Le huitieme jour enſuite, qui ſe rencontre le premier jour de l'année, nous célébrons ſa Circonciſion. Puis vient la Fête de l'adoration des Mages, que nous appellons les Rois. On y fait auſſi la mémoire du Baptême que Jeſus-Chriſt reçut de Saint Jean, & de ſon premier miracle; & comme ce fut en ces trois occaſions qu'il commença à paroître devant les hommes tel qu'il étoit, on a nommé cette Fête Epiphanie, qui ſignifie apparition. On repréſente enſuite le cours de ſa vie mortelle & de ſa prédication; particuliérement pendant le Carême, dont les deux dernieres ſemaines ſont deſtinées à méditer ſa paſſion; principalement la Semaine ſainte & les trois derniers jours. Le Jeudi-Saint eſt le jour qu'il fit la Cene & inſtitua le ſaint Sacrement: le Vendredi il mourut ſur la Croix: le Samedi il demeura dans le ſépulcre. De ces jours d'affliction on paſſe tout d'un coup à la joie de la réſurrection de Jeſus-Chriſt, qui

eſt notre Pâque. On la célebre toujours le Dimanche ; on fête auſſi les deux jours ſuivans ; on fêtoit autrefois toute la ſemaine ; & tout le temps paſchal juſqu'à la Pentecôte eſt un temps de joie, en l'honneur de l'état glorieux de Jeſus-Chriſt après ſa réſurrection. Le quarantieme jour après Pâque, eſt le jour de l'Aſcenſion de Notre-Seigneur. Ainſi dans le cours de chaque année l'Egliſe nous repréſente en ſes Offices toute la ſuite de la vie que le Sauveur a mené entre les hommes. Dix jours après l'Aſcenſion nous célébrons la Pentecôte en mémoire de la deſcente du Saint-Eſprit ; elle eſt ſuivie de deux autres Fêtes, comme Pâque. Le Dimanche ſuivant on honore particuliérement le Myſtere de la Sainte Trinité ; & le Myſtere de l'Euchariſtie le Jeudi d'après, qui eſt la Fête du Saint Sacrement, inſtituée depuis le quatorzieme ſiecle, avec la proceſſion ſolennelle, pour réparer les injures faites par les hérétiques à cet auguſte Sacrement. Voilà comme l'Egliſe nous rend ſenſibles par de ſaintes ſolennités tous les Myſteres de la Religion.

Leo epiſt. 16. ad Epiſc. Sicil.

Clement. un. de Reliq. lib. III. tit. 16.

LEÇON XXXIII.

Des Fêtes des Saints.

LES Fêtes qui portent le nom des Saints, ne ſont pas moins en l'honneur de Dieu que les autres, puiſque la mémoire du Saint n'eſt que l'occaſion de nous aſſembler pour chanter des Pſeaumes, lire les ſaintes Ecritures, écouter les inſtructions, & célébrer le ſaint Sacrifice, comme le Dimanche. Tout ce qu'il y a de plus, ſont les louanges des Saints, qui retournent à la gloire de Dieu, qui les a fait tels; & les prieres que nous leur faiſons, afin qu'ils prient pour nous. Le jour de la Touſſaints eſt deſtiné à les honorer tous enſemble, principalement ceux dont nous ne faiſons pas de Fête diſtincte, ou même que nous ne connoiſſons pas. Car bien que nous en puiſſions compter pluſieurs milliers, ce n'eſt rien en comparaiſon de la multitude de ceux qui nous ſont inconnus. Il y a pluſieurs Fêtes en l'honneur de la Sainte Vierge; ſavoir, ſon Aſſomption, qui

eſt le jour de ſa mort & de ſon entrée au Ciel ; ſon Annonciation qui eſt le jour où elle reçut la nouvelle qu'elle ſeroit Mere de Dieu. On la peut compter entre les Fêtes de Notre-Seigneur, puiſqu'elle honore le Myſtere de l'Incarnation. Il en eſt de même de la Purification, qui eſt le jour où Jeſus-Chriſt fut préſenté au temple par ſa ſainte Mere, & reconnu pour le Meſſie par le Saint vieillard Siméon. Et comme ce Saint prit le Sauveur entre ſes bras, diſant qu'il étoit la lumiere des Gentils, les fideles portent des cierges à la proceſſion de cette Fête, d'où lui vient le nom de Chandeleur. On fête auſſi la Nativité de la Sainte Vierge, & même ſa Conception, pour honorer le premier moment où elle a commencé d'être. On fait une Fête pour Saint Michel & tous les Anges. On ſolenniſe la Nativité de Saint Jean Baptiſte, au lieu que l'on célebre la mort des autres Saints, c'eſt-à-dire, leur naiſſance pour la vie éternelle ; & cette diſtinction vient de ce qui eſt dit dans l'Evangile, que pluſieurs ſe réjouiront à la nativité de ce grand Saint. Nous Luc. 1.
honorons la mémoire des Apôtres,

de quelques Martyrs, de quelques Confeſſeurs, & de quelques Vierges les plus illuſtres; comme Saint Etienne, Saint Laurent, Saint Martin, Ste. Magdelaine, Sainte Cecile, & des Saints particuliers à chaque pays; comme en France, Saint Louis; à Paris, Saint Denis, Saint Marcel, Sainte Genevieve. Car les Fêtes des Saints ſont différentes ſelon les coutumes des Egliſes. Outre ces Fêtes connues de tout le peuple, parce qu'elles font ceſſer le travail, l'Egliſe en célebre grand nombre d'autres; comme la Transfiguration de Notre-Seigneur, l'Invention & l'Exaltation de la Croix, la Viſitation, la Préſentation & la Compaſſion de la Sainte Vierge; les Fêtes d'un très-grand nombre de Saints; en ſorte qu'il y a peu de jours en l'année où l'Egliſe n'en honore quelqu'un par ſon Office, principalement dans les lieux où ſont leurs reliques.

LEÇON XXXIV.

Du Jeûne & de l'abstinence en général.

LE jeûne est utile pour nous punir des péchés déjà commis, & nous fortifier contre les tentations. Nous nous punissons, en nous privant des plaisirs, & même d'une partie de la nourriture nécessaire, & en souffrant la faim & la soif. Nous fortifions l'esprit en mortifiant la chair & affoiblissant le corps; car alors l'esprit est mieux disposé pour la priere, la componction & les pensées sérieuses. C'est pourquoi le jeûne est toujours accompagné d'abstinence. On diminue la nourriture, & quant au nombre des repas, & quant à la qualité des viandes. La regle du jeûne a toujours été de ne faire qu'un repas par jour, & vers le soir; le retardant d'autant plus que le jeûne étoit plus rigoureux. A présent l'usage est de manger à midi, dans tous les jours de jeûne indifféremment; même on permet le soir une légere collation de pain & de fruit. Dans le jeûne on

retranche les viandes qui ſont les plus nourriſſantes, comme la viande de boucherie & la volaille; les œufs, les laitages, ſuivant la qualité des jeûnes
I. Tim. IV. 3. & la coutume des pays. Ces abſtinences ne ſont fondées ſur aucune
I. Cor. IX. 27. ſuperſtition, qui nous faſſe eſtimer mauvaiſes les viandes dont nous nous abſtenons, comme pluſieurs anciens hérétiques les eſtimoient; mais ſeulement ſur le beſoin de châtier nos corps, & les réduire en ſervitude. C'eſt pourquoi les repas maigres doivent être fort ſimples, & ne pas être des feſtins d'une autre eſpece. Le
Iſaï. LVIII. 5. jeûne, pour être utile, doit être fait en vrai eſprit de pénitence, & accompagné des autres bonnes œuvres, de la priere & de l'aumône. On devroit donner aux pauvres ce que l'on épargneroit en retranchant la nourriture. L'Egliſe pour nous inviter à prier davantage ces jours-là, en a fait les Offices plus longs, afin que l'on paſsât une grande partie du temps à pſalmodier en commun, lire l'Ecriture ſainte, & écouter les inſtructions des Paſteurs. Pendant les jours de jeûne on doit fuir tous les divertiſſemens, & ſe priver des plaiſirs

même permis. Modérons-nous, dit Saint Ambroiſe dans une Hymne du Carême, dans le boire & le manger, le ſommeil, les diſcours, les railleries, & veillons ſur nous plus exactement. L'uſage a déterminé l'âge où l'on eſt obligé de jeûner, à vingt ans accomplis. On diſpenſe du jeûne les enfans, les nourrices, les femmes groſſes, les malades; ceux qui gagnent leur vie à des travaux fort pénibles, en un mot tous ceux qui ne pourroient jeûner ſans ruiner leur ſanté; en quoi chacun doit bien prendre garde à ne pas ſe flatter, puiſqu'il n'y a perſonne qui n'ait beſoin de pénitence. Les premiers Chrétiens jeûnoient ſouvent, quelques-uns toute l'année, hors les Dimanches & le temps Paſchal; & les premiers Moines ſe firent une regle de ce jeûne perpétuel. L'abſtinence étoit auſſi plus rigoureuſe; ils retranchoient le vin & le poiſſon, & pluſieurs ſe réduiſoient au pain & à l'eau. La charité commençant à ſe refroidir, l'on a obligé les Chrétiens à obſerver au moins certains jours de jeûne, laiſſant le ſurplus à leur dévotion.

Ad noct. Ex more docti myſt.

Caſſien. conf. XXI. c. 30.

LEÇON XXXV.

Des jours de jeûne & d'abſtinence en particulier.

Deut. IX. 9. III. Reg. XIX. Matth. IV.

LE jeûne le plus ſolennel eſt celui du Carême, c'eſt-à-dire, la quarantaine. Il eſt d'inſtitution Apoſtolique à l'exemple de Moyſe & d'Elie, & principalement de Jeſus-Chriſt, qui paſſa quarante jours dans le déſert ſans rien manger. On a placé ce jeûne immédiatement avant la Pâque, pour nous préparer à cette grande ſolennité, par une ſérieuſe pénitence. Autrefois on jeûnoit en Carême juſqu'à Vêpres, c'eſt-à-dire, vers ſix heures du ſoir. Aujourd'hui le Carême n'eſt diſtingué des autres jeûnes, que par l'abſtinence des œufs, & en quelques pays, des laitages. Le jeûne des Quatre-temps eſt inſtitué pour demander à Dieu la conſervation des fruits de la terre, en chacune des quatre ſaiſons de l'année ; & pour le prier de donner à ſon Egliſe de bons Evêques, de bons Prêtres, & d'autres Miniſtres dignes de le ſervir ; car c'eſt

c'eſt en ces jours que ſe font les ordinations : & toute l'Egliſe ſe met en prieres, afin qu'il plaiſe à Dieu d'envoyer des ouvriers dans ſa moiſſon. Luc. x. 2. Les Vigiles ſont des jeûnes pour nous préparer aux fêtes les plus ſolennelles. On les a nommés Vigiles, ou veilles, parce qu'autrefois on paſſoit ſans dormir les nuits qui précédoient ces Fêtes, & l'on s'occupoit ſaintement dans les Egliſes. Il y a des Vigiles que l'on ne jeûne plus, & qui ne ſont diſtinguées que par l'Office. On jeûnoit auſſi l'Avent, & les Vendredis & les Samedis, où l'abſtinence eſt demeurée. C'eſt le ſixieme Commandement de l'Egliſe d'obſerver tous les Vendredis & les Samedis l'abſtinence de la chair, pour honorer la paſſion & la ſépulture de Notre-Seigneur, & pour nous mieux préparer au Dimanche. D'autres Egliſes obſervent le Mercredi au lieu du Samedi ; & chacun doit ſuivre de bonne foi la coutume de ſon pays. Il y a encore quelques autres jours d'abſtinence ſans jeûne ; ſavoir, les trois jours des rogations, nommés autrement les grandes Litanies, à cauſe des proceſſions qui s'y font ; & les petites

Litanies, le jour de Saint Marc. Elles
Tit. II. 2. 3. 5. 6. ont principalement pour but la conservation des fruits de la terre. Or
Luc. XXI. 14. quoique dans les autres jours il y ait liberté de manger toutes sortes de viandes, & toutes les fois qu'il est besoin, les Chrétiens doivent toujours être sobres, & prendre garde que leurs cœurs ne soient appesantis par les viandes & par le vin, comme dit Notre-Seigneur. C'est pourquoi c'est un grand abus de distinguer le temps du carnaval par la liberté que l'on s'y donne de boire & de manger avec excès, de jouer & danser, plus qu'en tout autre temps de l'année. Cette coutume est toute contraire à l'intention de l'Eglise, qui commence dès la Septuagésime à nous exciter à la pénitence, pour nous préparer au Carême. Elle défend de faire des noces pendant l'Avent & le Carême, & les Fêtes qui les suivent, c'est-à-dire,
Joël. II. 16. jusqu'au lendemain de l'Epiphanie &
I. Cor. VII. 5. de l'Octave de Pâque; parce que suivant son intention, l'usage du mariage est interdit pendant ces temps & généralement pendant tous les jours solennels, de priere ou de pénitence. Quelques-uns font un septième Com-

mandement de l'Eglise de cette défense des noces, & y ajoutent celui d'éviter les excommuniés ; ce qui ne s'entend que de ceux qui sont dénoncés nommément.

LEÇON XXXVI.

Des Conseils & de la perfection Chrétienne.

L'Eglise ne nous a obligés qu'à ce peu de pratiques extérieures, non qu'elle ait voulu borner là tout l'exercice de la Religion, mais pour laisser plus de liberté à la piété des vrais Chrétiens. Car nous sommes sous la loi d'amour, où nous devons servir Dieu de bonne volonté & avec joie, & non pas avec crainte & comme par une nécessité fâcheuse. Aussi ce peu de lois Ecclésiastiques n'ont été faites que dans les derniers temps, depuis que la charité de plusieurs est refroidie. Elles ne sont pas immuables comme les lois divines ; l'Eglise qui les a faites, peut les changer, ou en dispenser quelques particuliers, selon les temps & pour des raisons très-

V. Cass. con. lat. XXI. 10. 3. 6. &c. II. Cor. 7.

importantes. Voilà donc ce que tout
Matth. Chrétien eſt obligé, d'obſerver les
xix. 17. Commandemens de Dieu, & ceux de
Ibid. 21. l'Egliſe, qui y ſont compris. Si vous voulez entrer dans la vie, dit Jeſus-Chriſt, gardez les Commandemens.
Ibid. 12. Mais il ajoute : Si vous voulez être parfaits, allez, vendez tous vos biens & ſuivez-moi, & vous aurez un tréſor dans le Ciel. Il dit encore : Il y a des Eunuques, qui ſe ſont rendus tels eux-mêmes pour le Royaume des Cieux; qui en eſt capable le faſſe; mais il n'y a que ceux à qui il eſt donné, qui en ſont capables. Et S. Paul
1. Cor. dit : Si vous n'êtes point marié, ne
vii. 15. cherchez point de femme : ajoutant
27. que c'eſt un conſeil qu'il donne, & non pas un précepte du Seigneur. Il y a donc différence entre les préceptes & les conſeils. Les préceptes ou commandemens, ſont propoſés à tous, comme des obligations : les conſeils ſont propoſés ſeulement comme les moyens d'arriver à la perfection. Or
Matth. Jeſus-Chriſt nous exhorte tous à ten-
v. 48. dre à la perfection, à l'imitation de notre Pere céleſte, qui eſt parfait. En effet comme notre volonté eſt foible, nous faiſons toujours moins bien que

nous ne voulons ; & si nous ne nous proposons que ce qui est précisément d'obligation, nous demeurerons toujours en deçà, c'est-à-dire, dans le péché. Il ne faut donc pas nous contenter de ce que Dieu exige de nous ; mais lui donner généreusement tout ce que nous pourrons, puisque nous ne lui devons pas moins, que de l'aimer de tout notre cœur & de toutes nos forces. Il faut avoir une haute estime des conseils de Jesus-Christ, puisqu'il est la sagesse même, & qu'il sait bien mieux que nous ce qui nous est bon. Il ne faut pas chicaner avec Dieu, ni trop s'attacher à distinguer les préceptes des conseils, mais s'efforcer autant qu'il est possible de connoître & de pratiquer ce qui lui est agréable. Jesus-Christ a renfermé l'idée de toute la perfection dans ces huit béatitudes. Heureux les pauvres d'esprit, parce que le Royaume des Cieux est à eux. Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. Heureux ceux qui ont faim & soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. Heureux les miséricordieux, parce qu'on leur fera misé-

Ecclesf. III. 19. Rom. XII. 2. Ephes. V. 10. Phil. I. 10. Matth. V.

ricorde. Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. Heureux ceux qui procurent la paix, parce qu'ils seront nommés enfans de Dieu. Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le Royaume des Cieux est à eux.

LEÇON XXXVII.

De la Grace.

II. Cor. III. 5. NOus ne pouvons accomplir les Commandemens de Dieu, ni suivre ses conseils, que par sa grace. II. Cor. XII. 3. De nous-mêmes nous ne pouvons pas former une bonne pensée; ni dire, Seigneur Jesus, que par le Saint-Esprit. Ecclef. XV. 14. Deut. XXX. 19. Ce n'est pas que Dieu ne nous ait créés libres, & ne nous ait proposé dans sa loi la vie & la mort, afin que nous choisissions la vie. Mais notre volonté est tellement affoiblie par le péché, que de nous-mêmes, nous choisissons toujours le mal, & nous n'avons point de liberté pour bien faire, si nous ne sommes délibérés par la vérité, qui est Jesus-Christ. Joan. VIII. 32. Nous connoissons le bien par la lumiere de la raison que Dieu a mise en nous, &

par ſa loi qu'il nous a donnée : mais nous n'avons pas la force de l'accomplir, parce que notre concupiſcence nous entraîne continuellement vers le mal que nous condamnons. Cette concupiſcence eſt l'amour de nous-mêmes, ſans rapport à Dieu, & l'inclination au plaiſir ſenſible, qui nous fait préférer le bien du corps à celui de l'ame. De-là viennent les paſſions déréglées, l'amour ſenſuel, la haine, la colere, la peur, la triſteſſe, la joie. Ces paſſions nous font commettre toutes ſortes de péchés, quand elles ſont plus fortes que la raiſon : & elles ſont toujours plus fortes, quand nous demeurons dans l'état de la nature corrompue, où nous naiſſons tous ; parce qu'en cet état il eſt poſſible que nous prenions plaiſir à autre choſe qu'à ce qui flatte nos ſens, & qui eſt conforme à notre amour propre. C'eſt pour cela qu'il faut mourir au vieil homme, & renaître de nouveau en Jeſus-Chriſt ; étant juſtifiés gratuitement par ſa grace, afin de faire par amour de Dieu & avec plaiſir ce qui eſt conforme à ſa volonté & à la lumiere de la raiſon.

Rom. VII. 15. &c.

Rom. III. 24.

V. Aug. de ſpir. & lit.

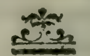
LEÇON XXXVIII.

Des Sacremens.

LA grace nous étant abſolument néceſſaire, Dieu ne ſe contente pas de nous la donner, il veut bien l'accompagner de ſignes ſenſibles, proportionnés à notre foibleſſe. On appelle ces ſignes Sacremens, c'eſt-à-dire, choſes ſacrées, ou myſteres, c'eſt-à-dire, choſes cachées. En effet ce ſont des choſes matérielles, & des actions extérieures, qui nous ſignifient l'opération intérieure du Saint-Eſprit, par laquelle il ſanctifie nos ames, en même temps que nous pratiquons ces ſaintes cérémonies. Ce n'eſt pas que Dieu ne nous puiſſe communiquer ſa grace ſans l'accompagner de ces ſignes; mais nous n'en ſommes pas alors ſi aſſurés: & ce n'eſt pas auſſi que ces ſignes nous donnent une entiere certitude d'avoir reçu la grace, puiſque nous avons toujours ſujet de douter, ſi nous y avons apporté les diſpoſitions néceſſaires. C'eſt
Eccleſ. ix. 2. la miſere inévitable en cette vie, de

ne ſavoir jamais ſi nous ſommes di- Lib. 11.
gnes d'amour ou de haine, ni ſi nous 12.
perſévérerons juſqu'à la fin ; & d'être obligés de travailler à notre ſalut avec crainte & tremblement. Toutefois, connoiſſant la bonté de Dieu, nous avons grand ſujet de bien eſpérer, quand nous nous approchons de ces Sacremens, avec foi, confiance, ſincérité, humilité & componction. On appelle donc Sacremens des ſignes ſacrés établis de Dieu, pour ſignifier & opérer en nous la grace. L'ancienne loi parmi tant de cérémonies n'avoit aucun de ces Sacremens qui donnent la grace, & c'eſt un avantage de la loi nouvelle. C'eſt Jeſus- Conc. Trid.
Chriſt qui les a tous inſtitués, afin Seſſ. 7.
que ſon ſang & ſes mérites infinis, can. 1.
plus que ſuffiſans pour le ſalut de tous les hommes fuſſent appliqués en particulier à chacun de ceux que Dieu auroit appellés. Il en a marqué quelques-uns par ſes paroles & par ſes actions rapportées dans l'Evangile, ſavoir, le Baptême, l'Euchariſtie, la Pénitence & l'Ordre. Les Apôtres ont déclaré les autres, en appliquant ce qu'ils avoient appris de lui. Car il n'étoit pas en leur pouvoir d'inſtituer

des Sacremens : il n'y avoit qu'un Dieu qui pût attacher à des choſes ſenſibles l'opération du Saint-Eſprit. Il en a inſtitué pour tous les beſoins de la vie ſpirituelle ; le Baptême pour y entrer & naître ſpirituellement ; pour croître & ſe fortifier, la Confirmation ; pour ſe nourrir, l'Euchariſtie ; la Pénitence, pour guérir les maladies de l'ame, & même la reſſuſciter après qu'elle eſt morte par le péché ; pour nous fortifier au moment de la mort corporelle, l'Extrême-onction. Les deux autres Sacremens regardent l'unité de toute l'Egliſe ; l'Ordre lui donne des Miniſtres publics ; le Mariage ſert à la perpétuer dans tous les ſiecles. Il y a donc ſept Sacremens : Le Baptême, la Confirmation, l'Euchariſtie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre & le Mariage. Pour bien entendre la nature des Sacremens, il faut ſavoir les raiſons des ſaintes cérémonies dont l'Egliſe les accompagne.



LEÇON XXXIX.

Du Baptême.

LE Baptême eſt le plus néceſſaire de tous les Sacremens. En vérité, en vérité je vous dis, dit Jeſus-Chriſt, Joan. III. 5. perſonne ne peut entrer au Royaume de Dieu, s'il ne renaît de l'eau & du Saint-Eſprit. Ce qui eſt né de la chair eſt chair, & ce qui eſt né de l'eſprit eſt eſprit. Or ſi nous vivons ſelon la Rom. VIII. chair, nous mourrons, puiſque la chair n'eſt autre choſe que l'amour propre, la concupiſcence que nous apportons au monde comme enfans d'Adam avec le péché originel, dont elle eſt une ſuite. De-là vient que le Baptême eſt néceſſaire, même aux petits enfans pour effacer ce péché, avec lequel ils naiſſent : aux adultes, c'eſt à-dire, à ceux qui ſont en âge de raiſon, il efface de plus tous les péchés qu'ils peuvent avoir commis. Mais pour le recevoir, il faut qu'ils ſoient ſuffiſamment inſtruits de la doctrine chrétienne, qu'ils la croient & la profeſſent publiquement, & de

plus, qu'ils soient sincérement convertis, & qu'ils ayent un grand regret de leurs péchés passés & une ferme résolution d'observer les Commandemens de Dieu. Le Baptême autant que l'on peut, doit se faire à l'Eglise par les mains des Prêtres avec toutes les cérémonies; mais en cas de nécessité toute personne peut baptiser, pourvu que l'on verse de l'eau sur le baptisé avec l'invocation de la Sainte Trinité. L'eau doit être simple & naturelle, & il faut dire : Je te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit. Le Baptême ainsi donné ne peut être réitéré, & imprime un caractere qui ne s'efface jamais, quelque crime que le baptisé puisse commettre. Il est toujours vrai de dire qu'il a été régénéré & consacré à Dieu comme son enfant d'adoption. Si un adulte désirant le Baptême avec une charité parfaite, est surpris de la mort, avant que de le recevoir, il ne laisse pas d'être sauvé; & son salut est encore plus assuré, s'il est baptisé dans son sang, souffrant le martyre pour la foi qu'il veut professer. Il y a donc trois Baptêmes, celui de l'eau & du Saint-Esprit, celui du Saint-

Conc. Trident. Sess. 7. ser. c. 9.

Efprit feul, celui du fang ; mais l'eau eft abfolument néceffaire pour les enfans, qui ne peuvent avoir les faintes difpofitions capables d'y fuppléer.

LEÇON XL.

De la préparation au Baptême.

POur bien entendre toute la cérémonie du Baptême, il faut confidérer celui des adultes ; & fuppofer qu'il fe fait à l'un des jours folennels de la bénédiction des fonts. Il étoit très-ordinaire dans les premiers fiecles de baptifer des perfonnes en âge parfait ; au lieu que parmi nous, on ne le pratique que rarement, c'eft-à-dire, quand des Juifs, des Mahométans, ou d'autres Infideles fe convertiffent. Il faut inftruire avant que de baptifer, fuivant l'ordre que Jefus-Chrift en a ordonné ; c'eft pourquoi l'on commençoit par faire Catéchumene celui qui vouloit être Chrétien, pour l'inftruire à loifir & pour éprouver fa vocation pendant un long-temps ; & c'eft à cette préparation que fe rapportent les exorcifmes &

Matth. XXVII.

les autres prieres, par où commence la cérémonie du Baptême, jusqu'à la récitation du Symbole & la profession de foi. Depuis qu'il est plus ordinaire de baptiser des enfans, on a joint ce qui se faisoit auparavant à plusieurs fois; & ce n'est aujourd'hui que la suite d'une même cérémonie. Mais quand on baptise un adulte on ne doit pas laisser d'examiner avec soin s'il est véritablement converti; & s'il n'est point attiré au Baptême par quelque motif temporel. On doit aussi l'instruire amplement, non-seulement des Mysteres, mais des préceptes de morale, & des regles de la vie chrétienne. Quand on juge à propos de le baptiser, on l'amene à l'Eglise, où d'abord il doit demeurer à la porte en dehors sous le vestibule, ou en quelqu'autre lieu commode. Le Prêtre lui demande son nom, puis il souffle sur lui, & conjure le diable pour le faire retirer de cette créature dont il est en possession par le péché; puis il lui marque le signe de la croix sur le front & sur le cœur, & fait sur lui quelques prieres, afin qu'il profite des instructions, & qu'il commence à vaincre ses passions, &

Rituale Paris.

à obſerver les Commandemens de Dieu pour ſe rendre digne d'arriver au ſaint Baptême. Enſuite le Prêtre ayant béni le ſel, lui en met un peu dans la bouche pour marquer le goût qu'il doit prendre à la doctrine chrétienne, la ſageſſe & l'éloignement de la corruption. Auſſi Jeſus-Chriſt a dit : Ayez en vous du ſel. Et Saint Paul : Que vos diſcours ſoient toujours aſſaiſonnés de ſel en la grace. Le Prêtre fait encore ſur lui pluſieurs exorciſmes, qui ſe faiſoient autrefois à différens jours, & emploie le ſigne de la croix avec des paroles terribles, pour chaſſer le démon, & le contraindre à quitter la place au Dieu vivant, qui va faire ſon temple de cette créature ; puis prenant un peu de ſalive, il en touche les narines & les oreilles du Catéchumene, pour imiter ce que Jeſus-Chriſt fit à l'aveugle né, & à un ſourd & muet poſſédé du démon ; il récite enſuite ſur lui l'Oraiſon Dominicale & le Symbole, ce qui ſe faiſoit autrefois ſéparément ; pour faire apprendre par cœur l'un & l'autre au Catéchumene. Après cela le Prêtre l'introduit dans l'Egliſe, & alors il le fait renoncer à

Marc. IX. 49. Col. IV. 6.

Joan. IX. 9. Marc. VIII. 33.

Satan, à ses œuvres & à ses pompes; puis il lui fait des onctions sur la poitrine & entre les épaules avec de l'huile bénite, nommée pour cette raison l'huile des Catéchumenes. L'effet de ces onctions est de donner de la force contre les tentations & les attaques du démon. Tout ce qui se fait jusques-là regarde la préparation au Baptême, comme il se voit par les ornemens.

LEÇON XLI.

Du Baptême solennel.

L'Ancienne coutume de l'Eglise étoit de ne baptiser solennellement que deux fois l'année, la veille de Pâques, & la veille de Pentecôte: & de-là vient que c'est encore en ces Miss. Rom. Sab. Sanct. deux jours que se fait la bénédiction de l'eau qui doit servir au Baptême toute l'année. La cérémonie de cette bénédiction commence par plusieurs lectures de l'ancien Testament, pour mettre en mémoire aux Catéchumenes les principaux points des instructions qu'ils ont reçues, & ces lectures sont

ſont entremêlées d'oraiſon, pour leur obtenir la grace de renaître véritablement. Enſuite l'Evêque ou le Prêtre, avec tout le Clergé va en proceſſion aux fonts, qui ſont toujours à l'entrée de l'Egliſe, & étoient autrefois dehors. Là il bénit l'eau par des prieres magnifiques, qui marquent les Myſteres & les miracles que Dieu a opérés par cet Elément : il ſouffle deſſus, & y trempe le cierge paſchal, pour montrer par ce ſouffle & par ce feu la vertu du Saint-Eſprit qui deſcend en l'eau, & la rend capable d'effacer les péchés & de purifier les ames, comme de ſa nature elle pouvoit nettoyer le corps. Il y mêle enfin pour le même effet, du ſaint Chrême & de l'huile des Catéchumenes. L'eau étant ainſi préparée, c'eſt le temps de baptiſer ceux qui ſont choiſis. Après toutes les cérémonies qui ont été dites, le Catéchumene eſt préſenté par ſon parrain & ſa marraine, qui doivent avoir eu ſoin de ſon inſtruction particuliere. Le Prêtre revêtu de blanc lui demande ſon nom ; puis il lui fait faire ſa profeſſion de foi en récitant le Symbole, ou tout entier, ou en abrégé ; il lui

Ritual. Rom. demande s'il veut être baptisé ; enfin il le baptise, ou par immersion, le plongeant dans l'eau par trois fois, ou par infusion, lui versant de l'eau sur la tête, disant cependant ces paroles : Je te baptise au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit. Le Baptême par immersion étoit autrefois le plus ordinaire ; & en effet, baptiser signifie plonger ou baigner. Ensuite le Prêtre lui fait sur le haut de la tête l'onction du saint Chrême, pour marquer qu'il participe à l'onction spirituelle, d'où vient le nom de Christ & de Chrétien ; puis il le revêt d'une robe blanche, & lui recommande de la porter sans tache devant le Tribunal de Jesus-Christ, c'est-à-dire, de conserver jusqu'à la mort la grace qu'il vient de recevoir. Enfin il lui donne un cierge allumé, lui recommandant la même chose, de garder son Baptême, & d'être toujours prêt d'aller aux noces de Jesus Christ, suivant la parabole des Vierges & de leurs lampes. Le Baptême étant achevé, la procession rentre dans l'Eglise, & on célebre la Messe, où les nouveaux baptisés doivent communier. Tel est l'Office entier de la veille

de Pâque, qui occupoit autrefois la plus grande partie de la nuit, afin que l'heure où se faisoit le Baptême, fît mieux entendre qu'il est l'image de la résurrection de Jesus-Christ. En effet, on y meurt au péché, on s'ensevelit en se plongeant dans l'eau, & en sortant de l'eau on ressuscite à la grace, afin de ne plus mourir. Or, quoique dans les derniers siecles on ait un peu changé les cérémonies, & qu'il y ait quelque diversité selon les lieux, la substance du Sacrement demeure toujours la même ; & il reste assez de vestiges de l'antiquité pour faire entendre l'esprit de l'Eglise. Car une grande partie de l'Office du Carême regarde la préparation des Catéchumenes, & tout l'Office de l'octave de Pâque est fait pour les nouveaux baptisés.

Rom. VI. 4. &c.

Coloss. II. 12.



LEÇON XLII.

Du Baptême des enfans.

Cypr. Epist. 59. ad Fidum.

DÈS les premiers siecles de l'Eglise l'usage a toujours été de baptiser les enfans quand leurs parens les présentent, sans attendre l'âge de raison, principalement s'ils se trouvent en péril de mort; afin qu'ils ne soient pas privés de la vie éternelle, où l'on ne peut entrer sans le Baptême: & quoiqu'ils se portent bien, il leur est toujours beaucoup plus avantageux d'être lavés du péché originel incontinent après leur naissance, & de recevoir la grace avant l'usage de raison qui rend capable de pécher, que de croupir dans le péché & les mauvaises habitudes, qui leur feroient peut être négliger le Baptême. On baptise donc les enfans, & on les baptise incontinent après leur naissance, pour éviter les accidens, sans même attendre les jours solennels. Ce qui montre que l'on doit beaucoup moins retarder pour attendre un parrain, ou pour quelqu'autre considé-

ration temporelle. On obſerve les cérémonies du Baptême des adultes : on exorciſe l'enfant, parce qu'il eſt ſous la puiſſance du démon par le péché originel. On fait ſur lui les prieres qui regardent les Catéchumenes, quoiqu'il ne ſoit encore capable, ni d'être inſtruit, ni d'être éprouvé. On n'a pas cru le devoir priver de ces prieres & de ces ſaintes cérémonies, qui ſont toujours fort utiles, pour lui attirer des graces plus abondantes : ſeulement on les a abrégées, & en pluſieurs Egliſes on les obſerve plus exactement aux adultes. Le parrain & la marraine répondent à tout ce que l'enfant devroit dire ; & d'abord ils lui donnent un nom, qui doit être le nom de quelque Saint que l'enfant prendra pour patron, c'eſt-à-dire, pour ſon protecteur en particulier auprès de Dieu, & pour le modele de ſa vie. Le parrain & la marraine ſe rendent caution envers Dieu par leurs réponſes, que l'enfant obſervera tout ce qu'ils lui promettent pour lui ; c'eſt pourquoi ils doivent avoir un ſoin particulier de ſon inſtruction & de ſon éducation, & lui tenir lieu de pere & de mere, pour tout ce qui regarde

Rit. Rom.

le spirituel. Or comme la Religion Chrétienne n'est point attachée aux cérémonies extérieures, on omet toutes celles du Baptême, en cas de nécessité ; & l'on se contente de verser de l'eau sur le Baptisé, en disant ces paroles nécessaires : Je te baptise au Nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit. De-là vient qu'encore que les hérétiques méprisent les saintes cérémonies de l'Eglise, leur Baptême ne laisse pas d'être valable ; pourvu qu'il soit avec de vraie eau, & avec l'invocation de la sainte Trinité. Et en cas de nécessité toute personne peut baptiser ; un laïque, une femme, un infidele, pourvu qu'il ait sérieusement l'intention de faire ce que l'Eglise ordonne.

LEÇON XLIII.

Du Baptême & de la Confirmation.

C'Étoit l'Evêque d'ordinaire qui administroit le Baptême solennel, & alors il confirmoit les Néophytes en même temps au sortir des fonts : ainsi étant parfaits Chrétiens,

ils aſſiſtoient auſſi-tôt à la Meſſe, & communioient, ce qui ſe doit encore obſerver autant qu'il ſe peut au Baptême des adultes. Mais quand c'étoit un Prêtre qui avoit baptiſé, il falloit que l'Evêque imposât les mains au Néophyte pour lui donner le Saint-Eſprit. Car l'Evêque a toujours été le Miniſtre ordinaire de ce Sacrement. Comme il eſt le pere ſpirituel de tout ſon troupeau, il eſt juſte que chaque fidele au moins une fois en ſa vie, ſe préſente à lui, & reçoive de lui la perfection du Chriſtianiſme, comme de celui qui a la perfection du Sacerdoce. Depuis qu'on ne baptiſe plus gueres que les enfans, on a jugé à propos de différer ce Sacrement juſqu'à l'âge de raiſon, afin qu'ils reçoivent auparavant les inſtructions qu'ils n'ont pu recevoir avant le Baptême. Il faut donc que les peres & les meres ayent grand ſoin d'inſtruire leurs enfans dès qu'ils commencent à entendre ce qu'on leur dit : qu'ils leur enſeignent tout ce qui eſt expliqué dans ce Catéchiſme, & toutes les autres choſes qui peuvent leur être utiles pour leur ſalut ; qu'ils leur racontent les merveilles que Dieu a

Ritual. Rom.

Conc. Trident. Seſſ. 7. Seſſ. 13. c. 42.

faites à ſon peuple avant & après l'Incarnation de ſon Fils ; qu'ils leur montrent ſa loi & la leur faſſent aimer ; qu'ils leur expliquent les Fêtes, les Sacremens, & toutes les ſaintes cérémonies de la religion. C'eſt un Commandement de Dieu ſouvent répété dans l'Ecriture, d'inſtruire ainſi les enfans. Les parrains & marraines y doivent veiller, & ſuppléer au défaut des parens. Les maîtres ſont à cet égard les peres de leurs ſerviteurs, & de tous ceux qui compoſent leur famille. Mais ſur-tout les Paſteurs & les Prêtres s'y doivent appliquer ſoigneuſement, avoir des heures deſtinées, & au moins les Dimanches & les Fêtes, pour inſtruire les enfans publiquement dans l'Egliſe. C'eſt encore le devoir des maîtres & des maîtreſſes d'école, & de tous ceux qui enſeignent les lettres aux jeunes gens, afin que tant de perſonnes concourant enſemble à leur inſtruction, il n'y en ait point qui périſſe par ignorance. Les enfans étant ſuffiſamment inſtruits au jugement du Paſteur, peuvent être préſentés à la Confirmation dès l'âge de ſept ans. L'Evêque étend les mains ſur eux, & prie Dieu qui

Deut. IV. 9. VI. 7. XI. 19.

Conc. Trident. Seſſ. 24. c. 4. Pont. Rom.

qui les a régénérés par l'eau & le Saint-Esprit, & qui leur a donné la rémission de tous leurs péchés, d'envoyer sur eux du Ciel son Saint-Esprit avec ses sept dons; puis il exprime ces sept dons, qui sont la sagesse & l'intelligence, le conseil & la force, la science, la piété & la crainte de Dieu. Il prend ensuite du saint Chrême, dont il fait à chacun l'onction sur le front, le nommant par son nom, & lui disant: Je te marque du signe de la croix, & je te confirme du Chrême du salut, au nom du Pere, &c. & le frappe légérement sur la joue. Le bandeau que l'on met quelquefois sur le front, n'est que pour empêcher que l'onction du Chrême ne soit profanée. Isaï. XI. 1.

LEÇON XLIV.

Du saint Chrême.

LE saint Chrême dont on se sert au Baptême & à la Confirmation, est composé d'huile d'olive & de baume. L'huile sert à guérir les plaies, à fortifier le corps qui en est frotté, éclairer quand on la brûle.

Ainſi elle eſt très-propre à marquer la grace qui nous guérit, nous fortifie & nous éclaire. Le baume repréſente auſſi la ſainteté, parce qu'il préſerve de la corruption, & répand une bonne odeur. De ces deux liqueurs mêlées enſemble, l'Evêque fait le ſaint Chrême, qu'il conſacre tous les ans le Jeudi-Saint à la Meſſe, aſſiſté de douze Prêtres, de ſept Diacres & de ſept Soudiacres. Il ſouffle deſſus, pour marquer que la vertu du Saint-Eſprit ſe joint à cette créature matérielle; & il fait d'excellentes prieres, pour demander à Dieu que cette Onction faſſe participer les nouveaux baptiſés à l'Onction ſpirituelle dont Notre-Seigneur a pris le nom de Chriſt, dont Dieu a oint les Prêtres, les Rois, les Prophetes & les Martyrs; que ce ſoit en ceux qui la recevront un Sacrement de perfection; que délivrés de la corruption de leur premiere naiſſance, ils deviennent par cette Onction des Temples de bonne odeur par l'innocence de leur vie; qu'ils ayent l'honneur de Rois, de Prêtres & de Prophetes, ſuivant la promeſſe myſtérieuſe de Dieu. Dans la même cérémonie l'Evêque bénit

Pont. Rom. offic. fer. v. in Cœn.

l'huile des malades, & l'huile des Catéchumenes. Le ſaint Chrême ſert encore à la conſécration des Evêques, à celles des Egliſes, des Autels & des vaſes ſacrés ; mais on voit par cette priere qu'il eſt fait principalement pour la Confirmation après le Baptême ; & cette même priere montre quel en eſt le fruit. L'eau dont on nous lave dans le Baptême marque principalement le premier effet de la grace, qui eſt de nous purifier & d'effacer nos péchés : l'Onction du ſaint Chrême marque le ſecond, qui eſt l'infuſion du Saint-Eſprit, & la grace ſanctifiante. Or quoiqu'on ait déjà reçu une Onction au Baptême, l'impoſition des mains & l'Onction ſur le front qui ſe fait à la Confirmation, eſt très-importante pour nous rendre Chrétiens parfaits, & pour nous fortifier contre les ennemis de notre ſalut. Ces ennemis ſont trois principalement, le diable toujours attentif à nous ſurprendre ; le monde, c'eſt-à-dire, l'exemple & la compagnie des hommes corrompus ; la chair, c'eſt-à-dire, notre concupiſcence & nos mauvaiſes inclinations. On nous marque ſur le front avec la Croix,

I. Petr. v. 2.

Joan. XVII. 14. Gal. v. 27. pour montrer que nous ne devons point rougir de ce que la Religion Chrétienne ſemble avoir de bas & de mépriſable ; que nous devons faire gloire d'appartenir à Jeſus-Chriſt, & d'imiter ſes ſouffrances ; & pour nous y préparer, on nous frappe ſur la joue. C'eſt donc un grand péché de négliger ce Sacrement, quoiqu'il ne ſoit pas ſi abſolument néceſſaire que le Baptême. On ne reçoit qu'une fois la Confirmation, non plus que le Baptême, parce que l'un & l'autre impriment un caractere en l'ame qui ne s'efface jamais.

LEÇON XLV.

Du ſaint Sacrifice de la Meſſe.

APrès le Baptême & la Confirmation, l'Euchariſtie eſt néceſſaire pour nourrir le Chrétien, & lui donner la force de perſévérer dans la grace. Auſſi Jeſus-Chriſt a dit : Si
Joan. XV. 14. vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ſi vous ne buvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous. Le pain & le vin qui ſont la nourriture

la plus commune de nos corps, font la matiere de ce Sacrement, pour montrer qu'il eſt la nourriture de nos ames ; & comme il faut tous les jours ſe nourrir, pour réparer les forces que l'on perd à tous momens, l'uſage de ce Sacrement doit être fréquent & ordinaire. On le conſacre au ſaint Sacrifice de la Meſſe, qui eſt l'action la plus ſainte & la plus importante de la Religion ; c'eſt pourquoi il eſt néceſſaire de la bien entendre. Tous les ſacrifices des fruits & d'animaux que les Fideles offroient à Dieu ſous la Loi de nature & ſous la Loi écrite, n'étoient que les figures du grand Sacrifice que Jeſus-Chriſt devoit accomplir ſur la Croix ; & ce Sacrifice a ſeul été capable de remplir les quatre fins pour leſquelles on offroit tous les Sacrifices. La premiere, de rendre à Dieu honneur convenable à ſa ſouveraine Majeſté. La ſeconde, de ſatisfaire ſa juſtice pour les péchés des hommes. La troiſieme, d'obtenir les graces dont ils ont beſoin. La quatrieme, de le remercier de ſes bienfaits. Il n'eſt donc plus permis d'offrir d'autres ſacrifices ; mais il faut continuellement renouveller la mémoire

Conc. Trident. Seſſ. 12. c. 10. Hebr. x.

de celui de Jesus-Christ, pour obéir à l'ordre qu'il nous en a donné quand il a dit : Faites ceci en mémoire de moi ; & pour appliquer à chacun en particulier la vertu de cet inestimable Sacrifice. Avant que de célébrer la Messe, il y a plusieurs préparations nécessaires. Le lieu doit être saint, c'est-à-dire, autant qu'il se peut, une Eglise consacrée solennellement, ou du moins un Oratoire béni par l'Evêque. L'Autel où doit reposer le sacré Corps de Jesus-Christ doit contenir quelques reliques des Saints ; & être consacré par plusieurs prieres accompagnées d'onctions & d'encensemens dans la suite d'une longue cérémonie. Les vases sacrés & les ornemens dont on se sert à l'Autel ont aussi leurs bénédictions particulieres, afin que tout contribue à rendre plus sensible la Majesté de cet auguste Sacrement. Le temps de le célébrer est réguliérement entre tierce & sexte, après avoir chanté la plus grande partie de l'Office. Le Prêtre qui doit célébrer, prie en son particulier, récitant des Pseaumes destinés à cette préparation, & méditant la grandeur du Mystere dont il va s'approcher. Il

Luc. xxi. 19. Pont. Rom. de Eccles. dedic. de altar. consec. de bened. sacerd. indum. & vasor. Conc. Trident. Sess. 22. c. 5.

bénit de l'eau dont il asperge le peuple, pour le faire souvenir de son Baptême, & de la pureté avec laquelle il doit assister au sacrifice : puis étant accompagné d'un Diacre, d'un Soudiacre, & de plusieurs Acolytes portant l'encens & le luminaire, & tous revêtus des ornemens convenables à leur ordre, il marche en procession vers l'Autel, pendant que le Chœur chante l'antienne & le pseaume que pour cette raison l'on nomme introït, c'est-à-dire, entrée. Le Prêtre étant devant l'Autel, demeure au bas, s'incline profondément, & confesse en général ses péchés, se recommandant aux prieres de ses Ministres & de tous les assistans, qui font aussi leur confession. Cette confession est pour demander à Dieu le pardon des fautes journalieres, & de celles qui nous sont cachées ; afin de n'approcher des Mysteres terribles qu'avec la conscience la plus pure qu'il est possible ; & c'est par la même raison que l'on répete plusieurs fois *Kyrie eleison*, c'est-à-dire, en grec : Seigneur, ayez pitié de nous.

LEÇON XLVI.

Suite de la Meſſe. De l'inſtruction du peuple, & de l'Offrande.

Ordo Miſſæ. LE Prêtre monte à l'Autel, le baiſe par reſpect, faiſant mention des Saints dont les reliques y repoſent ; il l'encenſe ; & après avoir ſalué le peuple, il dit une oraiſon, où tous répondent *Amen*, c'eſt-à-dire, en Hébreu, ainſi ſoit-il, pour montrer qu'ils y joignent leur intention. Le Soudiacre fait alors une lecture de l'ancien ou du nouveau Teſtament, que l'on appelle Epître, parce qu'elle eſt tirée d'ordinaire des Epîtres de S. Paul, ou des autres Apôtres, & elle contient quelque inſtruction convenable à l'Office du jour. Cette lecture eſt ſuivie du chant d'*Alleluia*, qui ſignifie en Hébreu, louez Dieu, & de quelques verſets des Pſeaumes. Cependant le Diacre à genoux prie Dieu de le rendre digne d'annoncer ſon ſaint Evangile ; & après avoir reçu la bénédiction du Prêtre, il marche vers le lieu deſtiné pour le lire, étant

accompagné de tous les Miniſtres de l'Autel, avec le luminaire & l'encens. Le Diacre porte le livre élevé entre les mains. Tous ſe levent ſi-tôt que le livre de l'Evangile paroît, & demeurent debout pendant qu'on le lit, pour marquer le reſpect qu'ils portent à la parole de Dieu, & à la ſageſſe incarnée, dont ce livre eſt le ſigne ſenſible, & pour montrer qu'ils ſont prêts d'accomplir ce qui y eſt enſeigné. Ils le témoignent encore par le Symbole que l'on récite auſſi-tôt. Alors le Prêtre monte en chaire & parle au peuple en langue vulgaire, afin que ceux qui n'entendent pas l'ancienne langue de l'Egliſe, ne ſoient pas privés d'inſtruction. Il leur fait faire des prieres pour tous les ordres de l'Egliſe, pour les vivans & pour les morts; & il leur récite le ſommaire de la doctrine chrétienne, c'eſt-à-dire, le Symbole, l'Oraiſon Dominicale, les Commandemens de Dieu & les Sacremens; c'eſt ce qu'on appelle le Prône. Puis il fait le Sermon, leur expliquant l'Evangile que l'on vient de lire, & en leur en faiſant l'application pour la correction de leurs cœurs. Voilà la premiere partie de la

Ritual. Pariſ.

Conc. Trident. Seſſ. 22. c. 8.

Messe, qui regarde principalement l'instruction des fideles. La seconde est l'offrande. Le Prêtre revient à l'Autel, & salue le peuple encore une fois; puis il offre le pain & le vin, qui sont la matiere du Sacrifice; & cette offrande est comme un premier Sacrifice que nous faisons à Dieu de ces créatures, qu'il nous a données pour notre nourriture, & qui vont être détruites en son honneur. Le pain doit être sans levain, suivant la coutume de l'Eglise Romaine: le vin doit être mêlé d'un peu d'eau, pour représenter l'eau qui sortit avec le sang du côté de Jesus-Christ, & pour signifier l'union de la nature divine avec la nature humaine, & du peuple fidele avec Jesus-Christ. Le Prêtre encense l'oblation, pour lui rendre honneur, & prie les Anges de porter devant Dieu l'odeur de ces parfums, c'est-à-dire nos prieres, dont elle est l'image. Alors il reçoit les offrandes du peuple. Mais auparavant il fait baiser la patene, ce que l'on appelle baiser de paix, parce que ce baiser se donne en signe de paix & de réconciliation parfaite, qui est nécessaire avant que d'offrir son présent à l'Au-

Conc. Trident. Seff. 22. c. 5.

Cypr. Epist. 53. ad Cæcil.

tel, ſuivant le Commandement exprès de Jeſus-Chriſt. Autrefois on ſ'embraſſoit effectivement, & chacun offroit le pain & le vin qu'il devoit recevoir changés au Corps de Jeſus-Chriſt. De là vient le pain & le vin que l'on offre encore aux Meſſes des morts; & le pain que le Prêtre bénit pour être diſtribué en ſigne de communion, repréſente l'Euchariſtie, comme l'eau bénite repréſente le Baptême. On offre enſuite des cierges, de l'argent, ou d'autres choſes que les fideles donnent volontairement, ſelon leur dévotion, pour la ſubſiſtance des Clercs & des pauvres, & pour l'entretien des Egliſes. Le Prêtre après avoir reçu l'offrande, lave ſes mains, demandant à Dieu la pureté néceſſaire pour lui offrir un Sacrifice agréable, & ſe recommande aux prieres des aſſiſtans. C'eſt la ſeconde partie de la Meſſe.

Matth. v. 23.



LEÇON XLVII.

De la Consécration.

Surfum corda, &c.

LA priere secrette qui termine l'offrande, se conclut par la préface, qui commence l'action de la consécration & du Sacrifice. Elevez vos cœurs, dit le Prêtre. Le peuple répond : Nous les avons à Dieu. Le Prêtre ajoute : Rendons graces à Dieu Notre-Seigneur. Le peuple répond : Il est juste & raisonnable. Ce que le Prêtre répete, ajoutant dans les jours les plus solennels le sommaire du Mystere, & concluant toujours par la méditation de Jesus-Christ, & par l'union de nos prieres avec celles des Saints Anges qui chantent incessamment, Saint, Saint, Saint, Seigneur Dieu des armées, comme témoigne le Prophete Isaïe. Etant donc ainsi préparés, ayant élevé nos cœurs au-dessus de toutes les pensées de la terre, & nous unissant en esprit aux troupes célestes, pour adorer avec elles la Majesté du Tout-puissant, nous attendons avec un profond ref-

pect ſon Fils unique, qui va deſcendre ſur l'Autel, par la vertu du Saint-Eſprit. Le Prêtre dit tout bas les prieres que l'on appelle le Canon, c'eſt-à-dire, la regle de la conſécration de l'Euchariſtie, qui ne change jamais, quelque Office que l'on faſſe. Ce Canon conſiſte en cinq oraiſons. Dans la premiere, le Prêtre prie pour toute l'Egliſe, nommément pour le Pape, l'Evêque & le Roi, pour ceux qu'il veut recommander, & pour tous les aſſiſtans. Il fait mémoire de la Sainte Vierge, des Apôtres & de quelques Martyrs, dont il demande que les prieres nous aident. Enſuite il étend les mains ſur l'oblation, prononçant la ſeconde Oraiſon. Puis il dit la troiſieme, où il récite l'hiſtoire de l'inſtitution de l'Euchariſtie, & la conſacre en prononçant les propres paroles de Jeſus-Chriſt. Par cette parole toute-puiſſante, qui a fait le Ciel & la terre, la ſubſtance du pain & du vin eſt changée en la ſubſtance du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, les eſpeces ou apparences demeurant les mêmes. Et quoiqu'il y ſoit vivant & glorieux, comme il eſt en effet dans le Ciel, toutefois la diviſion des eſpe-

Te igitur, &c.

Hanc igitur.

Quam oblationem.

Conc. Trident. Seſſ. 13. c. 1. 2.

ces du pain & du vin repréſente la ſéparation de ſon corps & de ſon ſang ſur la croix, & l'etat de ſa paſſion; car il eſt la victime immolée. Auſſi-tôt que les paroles de la conſécration ſont prononcées, le Prêtre adore Jeſus Chriſt préſent, & l'éleve à la vue du peuple qui l'adore auſſi ; puis il continue la troiſieme Oraiſon du Canon. Il offre à Dieu en mémoire de la paſſion & de la réſurrection de ſon Fils, le pain de la vie éternelle & le calice du ſalut, c'eſt-à-dire, le Corps & le Sang de ce même Fils, priant Dieu qu'il daigne recevoir agréablement de nos mains ce Sacrifice, qui rappelle en mémoire & continue en quelque ſorte celui de la croix, comme il a reçu autrefois celui d'Abel, celui d'Abraham, celui de Melchiſédech, qui en étoient des figures, & que tous ceux qui y participeront, ſoient remplis de grace & de bénédiction céleſte. Par la quatrieme Oraiſon le Prêtre recommande à Dieu les fideles trépaſſés, tant ceux qu'il veut recommander en particulier, que tous en général. Par la cinquieme, il fait mémoire de pluſieurs Saints, & demande, en frappant ſa

2. Memento.

Nobis quoque peccatoribus.

poitrine, que nous autres pécheurs nous ayons quelque part à leur gloire, par la miséricorde de Dieu. Enfin il éleve la ſainte Hoſtie ſur le calice, en rendant honneur à la Sainte Trinité.

LEÇON XLVIII.

De la Communion.

DU temps des anciens Sacrifices, après que l'Hoſtie avoit été offerte & égorgée, on en brûloit une partie, le reſte étoit mangé par les Sacrificateurs, & par ceux qui l'avoient offerte. Ainſi la véritable Hoſtie ayant été offerte & immolée par la conſécration, il ne reſte plus que de la manger; c'eſt ce feſtin ſpirituel que nous appellons la Communion, & qui eſt la derniere partie de la Meſſe. Elle commence par l'Oraiſon Dominicale, où nous demandons à Dieu ce pain quotidien, ce pain qui paſſe toute ſubſtance, ce pain qui eſt deſcendu du Ciel. Enſuite le Prêtre rompt l'Hoſtie en trois parties, pour imiter Notre-Seigneur qui

Levit. VI. 16. VII. 6. 15. 16. &c.

rompit le pain lorſqu'il le conſacra ; auſſi le Sacrifice s'appelloit au commencement fraction du pain. Le Prêtre met une de ces trois parties dans le Calice, pour mieux faire voir que ce n'eſt qu'un ſeul Sacrement du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt. On demande enſuite la paix, c'eſt-à-dire, la concorde & la charité parfaite, pour s'approcher de l'Agneau ſans tache, & en ſigne de paix, ou bien l'on s'embraſſe les uns les autres, ou bien on baiſe un inſtrument deſtiné à cet uſage, comme on a fait avant l'offrande. Le Prêtre fait encore quelques prieres à Jeſus-Chriſt préſent au Saint Sacrement, pour lui demander la grace de communier dignement & utilement ; & après avoir proteſté tout haut ſon indignité, en ſe frappant la poitrine, il ſe communie lui-même ſous les deux eſpeces. Il communie les aſſiſtans ſous la ſeule eſpece du pain, ſuivant la coutume pratiquée de tout temps dans l'Egliſe en certains cas, & reçue univerſellement dans les derniers ſiecles, pour éviter les irrévérences & les divers accidens. Ceux qui communient, doivent être exactement à jeun, ſans avoir pris

Agnus Dei.

Conc. Trident. Seſſ. 20. c. 2.

pris une goutte d'eau, leur extérieur doit être propre & modeste, & leur intérieur le plus pur qu'il est possible. Quiconque mangera ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, dit Saint Paul, sera coupable envers le Corps & le Sang du Seigneur. Que chacun donc s'éprouve avant que de manger ce pain, & de boire ce calice; car quiconque le prend indignement, boit & mange sa condamnation, ne discernant point le Corps du Seigneur. Il faut être vivant pour se nourrir, c'est pourquoi ce Sacrement ne profite qu'à ceux qui sont en état de grace. Dans les premiers temps, tous ceux qui assistoient au Sacrifice y participoient aussi par l'offrande & par la Communion, & l'Eglise souhaiteroit que tous communiassent encore réellement; c'est pourquoi ils doivent communier au moins spirituellement, par les saintes dispositions du cœur. On termine la Messe par l'Oraison, qui contient l'action de graces; puis le Diacre congédie le peuple, & le Prêtre donne la bénédiction.

II. Cor. XI. 27.

Can. Apost. 10.

Conc. Trident. Sess. 22. c. 6.

Post-com.

LEÇON XLIX.

Des Messes basses & du Viatique.

DE tout ceci il est aisé de comprendre comment on doit entendre la Messe. Car le meilleur exercice que l'on y puisse faire, est d'être attentif aux instructions qui s'y donnent, & concourir autant qu'il se peut aux actions & aux prieres du Prêtre. Mais il ne faut pas croire que ce soit l'entendre que d'y assister seulement de corps, ayant l'esprit ailleurs, occupé d'autre chose que de Dieu. J'ai représenté une Messe solennelle, parce que toutes choses s'y font plus réguliérement. Mais l'Eglise a aussi l'usage des Messes basses, où le Prêtre n'est assisté que d'un Clerc, ou même d'un Laïque ; & le Sacrifice ne laisse pas d'y être parfait, quoiqu'il n'y ait ni offrande du peuple, ni communion que du Prêtre, ni quelquefois autre assistant que celui qui sert la Messe. Mais encore que l'essentiel s'y trouve, la majesté du Sacrifice y paroît beaucoup moins. Il y a moins d'utilité pour

le peuple quand il n'y a pas d'instruction; & quand il n'y a point de communians, toutes les intentions de l'Eglise ne sont pas remplies. L'usage a introduit de communier souvent hors la Messe avec des Hosties, que l'on garde dans le tabernacle, & qui ne devroient être que pour les malades. Quant aux malades lorsqu'ils sont en péril de mort, on leur doit donner le Saint Sacrement comme viatique, c'est-à-dire, comme provision de leur voyage, afin qu'ils ne sortent pas de cette vie sans la protection du Corps & du Sang de Jesus-Christ. Comme il faut adorer Jesus-Christ par-tout où il est, on rend les mêmes respects au Saint Sacrement, lorsqu'on le porte ainsi dans les rues, que lorsqu'il repose dans l'Eglise, ou qu'on le montre à la Messe. Quant le Prêtre est arrivé dans la chambre du malade, il y fait quelques prieres avant que de le communier; & si le malade est un Prêtre ou un Diacre, il fait sa profession de foi en récitant le Symbole.

Conc. Trident. Seff. 13. c. 6.

Cypr. epist. 57. ad Cor.

Conc. Trident. Ibid. c. 5.

Ritual. Rom.

Ritual. Paris.

LEÇON L.

Suite de l'Euchariſtie.

Conc. Trident. Seſſ. 13. c. 13.

BIen que la ſainte Euchariſtie ſoit le vrai Corps de Jeſus Chriſt, il y eſt toutefois d'une maniere ſurnaturelle & divine, tout entier dans le tout, & tout entier en chaque partie. De-là vient qu'il eſt en même temps en pluſieurs lieux, au Ciel & ſur la terre, dans tant d'Egliſes, ſur tant d'Autels, & en tant d'Hoſties. De-là vient encore qu'il eſt auſſi entier dans la plus petite particule, que dans la plus grande Hoſtie; qu'en la diviſant, on ne le diviſe point; quand on en prend pluſieurs enſemble, on ne le prend point pluſieurs fois; qu'il eſt autant ſous une des eſpeces que ſous toutes les deux; car la ſéparation des eſpeces ne ſert qu'à repréſenter l'état où il étoit ſur la croix, après que tout ſon ſang fut répandu & ſéparé de ſon corps; mais en effet, le corps & le ſang ne ſont point diviſés dans l'Euchariſtie, puiſque le corps eſt vivant & animé, & le même qui

eſt glorieux au Ciel. Ainſi par-tout où eſt le corps, le ſang y eſt auſſi, & partout où eſt le ſang, le corps y eſt, par une ſuite néceſſaire, que l'on nomme concomitance. Ce Sacrement eſt bien au-deſſus de tous les autres, d'où vient qu'on l'appelle par excellence le Saint Sacrement, L'eau ou l'huile ne ſont Sacremens que dans l'uſage actuel; l'Euchariſtie l'eſt toujours, tant que Jeſus-Chriſt y eſt préſent, c'eſt-à-dire, tant que les eſpeces ſubſiſtent. Les autres Sacremens ne ſont que des ſignes de la grace; l'Euchariſtie contient la ſource des graces, Jeſus-Chriſt vrai Dieu & vrai homme. Elle ne laiſſe pas d'être ſigne en pluſieurs manieres. Premiérement les eſpeces du pain & du vin, conſacrées par la parole de Jeſus-Chriſt ſont les ſignes de la preſence réelle de Jeſus-Chriſt. Secondement, ce Sacrement nous fait ſouvenir de ſa paſſion. En troiſieme lieu, il nous avertit que nous ſommes tous un même corps, puiſque nous participons à un même pain. Enfin ce nous eſt un gage que Dieu ſe donnera un jour à nous à découvert, comme il ſe donne à préſent caché ſous les eſpeces étrangeres. I. Cor. IX. 17.

LEÇON LI.

Du Sacrement de Pénitence. De la Contrition.

Les Chrétiens devroient n'avoir jamais besoin d'autre Sacrement que de l'Eucharistie, pour entretenir la grace qu'ils ont reçue au Baptême & à la Confirmation, & aller toujours croissant dans la vie spirituelle. Il a même la force d'effacer les fautes légeres & journalieres. Mais il n'arrive que trop souvent que les Chrétiens commettent des péchés mortels qui éteignent en eux la charité, & les rendent dignes de la mort éternelle. Tels sont l'impiété, l'homicide, l'adultere, & tous les crimes qui violent quelques Commandemens du Décalogue, en matiere importante. Pour sortir de cet état de mort, & ressusciter spirituellement, Jesus-Christ a institué le Sacrement de Pénitence, qui ressemble au Baptême, en ce qu'il remet aussi les péchés, & qu'il suppose la conversion du cœur, & la résolution de changer de vie, comme

le Baptême dans les adultes. Mais la Pénitence eſt différente, en ce qu'elle ne remet point le péché originel, n'étant inſtituée que pour les Chrétiens qui ſont tombés après leur Baptême. De plus, quelques crimes qu'un homme ait commis avant ſon Baptême, en quelque quantité, & quelque énormes qu'ils ſoient, on ne l'oblige point de les déclarer en particulier, & on ne lui fait ſouffrir aucune peine pour les réparer. Mais on n'accorde la Pénitence qu'à condition de ſouffrir quelque peine temporelle proportionnée au péché, & par conſéquent il le faut confeſſer diſtinctement. Et certainement il eſt bien raiſonnable que l'on traite différemment ceux qui ont péché dans l'aveuglement de l'infidélité, où ils n'avoient point le puiſſant ſecours de la grace contre leur concupiſcence; & ceux qui ont été une fois illuminés au Baptême, qui ont été faits participans du Saint-Eſprit à la Confirmation, qui ont goûté le don céleſte de l'Euchariſtie, la beauté de la parole de Dieu, l'excellence du ſiecle à venir, & qui ſont tombés après tant d'avantages, crucifiant en eux-mêmes

Conc. Trident. Seſſ. 6. c. 14. Seſſ. 14. de pœn.

Hebr. VI. 4.

de nouveau le Fils de Dieu. Ceux-là méritent ſans doute que Dieu leur faſſe acheter par des larmes & des œuvres laborieuſes la grace qu'il leur fait de les renouveller par la Pénitence. C'eſt bien aſſez qu'il leur remette gratuitement la coulpe, c'eſt-à-dire, la tache du péché, & qu'il les décharge de la peine éternelle. La Pénitence a donc trois parties; la contrition, la confeſſion, & la ſatisfaction. La contrition, c'eſt-à-dire, la douleur qui briſe le cœur, doit être ſurnaturelle. Car il ne ſuffit pas d'être affligés de nos péchés par des motifs temporels, à cauſe des maux que nous ſentons, ou que nous craignons en cette vie; il faut que cette douleur ſoit fondée ſur la foi, & qu'elle ait pour motif, ou la bonté infinie de Dieu, du moins ſa Juſtice & ſa Puiſſance qui peuvent récompenſer & punir éternellement. Si c'eſt purement l'amour de Dieu qui faſſe déteſter le péché, c'eſt la contrition parfaite; ſi la contrition eſt imparfaite, étant fondée ſur la conſidération de la laideur du péché, ou ſur la crainte de l'enfer, on l'appelle attrition. C'eſt une diſpoſition ſainte & utile pour

Conc. Trid. Seſſ. 14. & 4.

Id. Seſſ. 6. c. 6.

pour le Sacrement de Pénitence ; mais il faut qu'elle exclue entiérement la volonté de pécher, ce qui renferme un commencement de l'amour de Dieu.

LEÇON LII.

De la Confession & de la Satisfaction.

CElui qui veut revenir à Dieu, après avoir perdu la grace de son Baptême, doit commencer par examiner sa conscience très soigneusement, pour connoître, autant qu'il pourra, le nombre & la qualité de ses péchés, leurs causes & leurs suites, ses passions & ses habitudes. Il doit sur-tout bien sonder son cœur, si c'est tout de bon qu'il veut se convertir, s'il est bien convaincu de l'énormité du péché qui est le seul vrai mal, qui attaque la Majesté de Dieu même, & qui mérite une peine éternelle : s'il est bien touché de l'ingratitude dont il a usé envers Dieu son Créateur, son Rédempteur, son souverain bienfaiteur, & de la perfidie avec laquelle il a violé les promesses de son Baptême ; s'il déteste sa vie

Conc. Trident. Sess. 14. c. 5.

paſſée, & s'il eſt bien réſolu d'en commencer une nouvelle, moyennant la grace de Dieu. Qu'il aille enſuite trouver ſon Paſteur, ou quelqu'autre Prêtre approuvé de ſon Evêque, & ayant pouvoir de l'abſoudre, & qu'il lui faſſe ſa confeſſion, lui déclarant tout au long l'état de ſon ame, avec grande ſimplicité. Qu'il écoute ſes avis avec reſpect, & ſe ſoumette humblement à la ſatisfaction qu'il lui impoſe, quelque rude qu'elle lui paroiſſe; puiſqu'elle ſera toujours fort légere en comparaiſon des pénitences canoniques. Enfin, qu'il ne murmure point, ſi on lui differe l'abſolution; puiſque ce n'eſt pas à lui à juger de la conduite du Prêtre, qui eſt ſon Juge. Le Prêtre a le pouvoir de retenir les péchés, auſſi-bien que de les remettre; & il ſe charge devant Dieu de tous les péchés qu'il remet, ou qu'il retient mal-à-propos. Il doit refuſer l'abſolution à celui qui ne ſait pas les vérités néceſſaires pour le ſalut, comme le Symbole & les Commandemens de Dieu : à celui qui n'eſt pas contrit, c'eſt-à-dire qui n'eſt pas affligé de ſon péché, ou ne l'eſt que par quelque intérêt temporel,

ou ne renonce pas à toute volonté de pécher à l'avenir : à celui qui ne veut pas restituer le bien d'autrui qu'il possede, ou qui ne veut pas quitter l'occasion prochaine du péché, ou qui retombe souvent dans les mêmes crimes, ou qui ne veut pas pardonner à son ennemi : à celui qui ne veut pas accepter la satisfaction qui lui est imposée : en un mot à ceux à qui il juge que le Sacrement seroit inutile, par leur mauvaise disposition. Le Prêtre ne peut absoudre un homme en cet état, sans se damner avec lui. Que si la disposition du Pénitent est douteuse, le Prêtre doit suspendre l'absolution pour l'éprouver quelque temps. Il doit imposer la pénitence la plus approchante qu'il pourra des peines canoniques, eu égard à l'âge, au sexe, à la force & à la ferveur du Pénitent. Les peines canoniques sont de plusieurs années pour les grands crimes ; comme pour un parjure ou un adultere, sept ans ; pour une simple fornication, trois ans ; & ainsi du reste.

Conc. Trident. Seff. 14. c. 8.

LEÇON LIII.

De la Pénitence publique.

ON ne peut mieux connoître quelles ſont les intentions de l'Egliſe dans l'adminiſtration de ce Sacrement, que par les cérémonies de la Pénitence publique. Ceux qui ont fait des péchés publics & ſcandaleux, doivent en faire pénitence publiquement; & s'ils ne s'y ſoumettent, l'Evêque a droit de les retrancher de l'Egliſe. S'ils demandent pénitence, après s'être confeſſés à l'Evêque ou à ſon Pénitencier, ils viennent le Mercredi des Cendres à l'Egliſe Cathédrale, vêtus pauvrement & nuds pieds, le viſage penché vers la terre; l'Evêque étant aſſis au milieu de l'Egliſe, ils entrent & ſe proſternent contre terre avec larmes; puis ils s'approchent; & il leur met à chacun des cendres ſur la tête, diſant: Souviens-toi, homme, que tu es poudre, & que tu retourneras en poudre; fais pénitence pour avoir la vie éternelle. Il bénit des cilices dont

Conc. Trident. Seſſ. 14. c. 8. reform. c. 8.

Pont. Rom. de expulſ. publ. pœn.

il leur couvre la tête, & se mettant à genoux, tout le Clergé & le peuple étant prosterné à terre, il récite les sept Pseaumes de la Pénitence, avec les Litanies & quelques Prieres, pour demander à Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés, & leur fasse la grace de changer de vie. Ensuite il leur fait un sermon, où il leur représente comme Adam après son péché fut chassé du Paradis terrestre, chargé de plusieurs malédictions, & qu'à son exemple ils vont être chassés de l'Eglise pour un temps. En effet, il en prend un par la main, & ils se prennent tous les uns les autres, tenant des cierges allumés; ainsi il les chasse de l'Eglise avec larmes, & cependant on chante ce que Dieu dit à Adam en le chassant du Paradis. Les Pénitens se mettent encore à genoux à la porte de l'Eglise, & l'Evêque debout les avertit de ne point désespérer de la miséricorde de Dieu, de s'appliquer aux jeûnes, aux oraisons, aux pélérinages, aux aumônes, & aux autres bonnes œuvres, afin que Dieu leur fasse faire des fruits dignes de pénitence. Aussi-tôt on ferme à leurs yeux la porte de l'Eglise, & l'Evêque

étant rentré, commence la Meſſe, qui ce jour-là & pendant tout le Carême convient à la pénitence. Les pénitens ne rentrent plus dans l'Egliſe juſqu'à leur abſolution ſolennelle, & accompliſſent cependant leur pénitence. Ils doivent s'abſtenir de tout divertiſſement, de toutes fonctions publiques, & éviter la compagnie, autant qu'il eſt poſſible. Ils jeûnent au pain & à l'eau, ou avec moins de rigueur, ou tous les jours, ou certains jours de la ſemaine, ſuivant qu'il a été preſcrit à chacun, à proportion de ſes péchés & de ſa contrition. Les œuvres pénales auxquelles les Pénitens doivent s'appliquer, ſont ordinairement des jeûnes, des prieres, des aumônes, & tout ce que l'on appelle œuvres de miſéricorde, tant corporelles que ſpirituelles. Les corporelles ſont huit: Donner à manger à ceux qui ont faim, donner à boire à ceux qui ont ſoif, vêtir les nuds, loger les paſſans, viſiter les malades, viſiter les priſonniers, racheter les captifs, enſévelir les morts. Les ſpirituelles ſont ſept: Enſeigner les ignorans, corriger les pécheurs, donner conſeil, conſoler les affligés,

Matth. xxv. 35.

souffrir les injures, pardonner les offenses, prier pour les vivans, pour les morts, & pour ceux qui nous persécutent.

LEÇON LIV.

De l'absolution solennelle, & des cas réservés.

LA pénitence étant achevée, on donne l'absolution solennelle le Jeudi-Saint du même Carême, ou d'une autre année, suivant le temps prescrit à chacun. L'Evêque accompagné de l'Archidiacre & de plusieurs autres Officiers, se prosterne & récite les sept Pseaumes & les Litanies, pendant lesquels il envoie deux Soudiacres, puis deux autres pour consoler les Pénitens qui sont hors la porte de l'Eglise, puis un Diacre qui leur allume leurs cierges. Ensuite l'Evêque vient s'asseoir au milieu de l'Eglise, avec son Clergé debout rangé de part & d'autre, & l'Archidiacre s'avançant lui représente que le temps favorable s'approche, où l'Eglise doit se réjouir de la conversion des bap- Pont. Rom. de reconc. pœnit.

tisés & des pénitens; que ceux-ci prosternés devant lui, après s'être long temps affligés, demandent miséricorde, & esperent de l'obtenir. L'Evêque vient à la porte, & leur fait une exhortation sur la clémence de Dieu, leur faisant espérer une prompte absolution. L'Archiprêtre s'avance, intercede pour eux, & rend témoignage qu'ils sont dignes d'absolution. Alors l'Evêque comme vaincu par les Prieres de toute l'Eglise, prend un des Pénitens par la main, & les fait ainsi rentrer dans l'assemblée des fideles. Il fait encore plusieurs Prieres, où l'on voit que toute l'espérance des pécheurs est fondée sur les mérites de Jesus-Christ, & sur le pouvoir qu'il a donné à ses Ministres, quoique pécheurs eux-mêmes. Enfin il leur donne l'absolution solennelle; après laquelle ils vont quitter leurs habits de pénitens, & reviennent plus propres pour assister à la Messe & aux Offices comme auparavant. C'est de cette absolution solennelle que sont venues les absoutes, qui se font le Jeudi-Saint dans toutes les Eglises Cathédrales & Paroissiales; & qui étant reçues avec dévotion, peuvent attirer la grace de

la pénitence. Le but de ces ſaintes cérémonies eſt de nous donner une grande idée de l'énormité du péché & de la difficulté de la pénitence. Et quoiqu'à préſent la pénitence publique ſoit peu en uſage, nous y voyons ſenſiblement quelle doit être la pénitence, même ſecrete pour les péchés; c'eſt-à dire, que la contrition doit être fort grande & fort éprouvée. Il n'y a point de péché ſi énorme qui ne puiſſe être remis par le pouvoir que Jeſus-Chriſt a donné à ſon Egliſe. Mais pour donner plus d'horreur des grands crimes, les Evêques en communiquant aux Prêtres le pouvoir d'abſoudre, ſe réſervent l'abſolution de certains cas, pour leſquels il faut s'adreſſer à eux ou à leurs Pénitenciers; & il y a même des cas réſervés au Pape. Mais toutes ces réſerves ceſſent à l'article de la mort.

Conc. Trid. Seſſ. 15. can. 7.



LEÇON LV.

De l'Excommunication.

Des péchés véniels.

CEux qui ne demandent point la pénitence, après avoir commis des crimes dont ils ſont convaincus par des preuves ſuffiſantes, ceux-là doivent être privés des Sacremens; & s'ils perſéverent, après avoir été avertis pluſieurs fois, l'Evêque a le pouvoir de leur défendre l'entrée de l'Egliſe, même de les excommunier, c'eſt-à-dire, de les retrancher de la ſociété des fideles, comme des membres corrompus qui ne peuvent plus ſervir qu'à infecter le reſte du corps.
Matth. xviii. 17. L'excommunié dénoncé publiquement eſt regardé comme un infidele, dont les Chrétiens doivent fuir le commerce, hors le cas de néceſſité; mais s'il ſe convertit, il ſera reçu à pénitence. Il y a des péchés pour leſquels le Sacrement n'eſt point néceſſaire, ſavoir les péchés véniels ou pardonnables, qui ſont les fautes d'ignorance

ou de foibleſſe, dans leſquelles il eſt Can. 1. 14.
difficile que les juſtes même ne tom- Eccleſ.
bent. Tels ſont de petits excès de Afric.
bouche, des paroles de vanité, d'ai- Conc. Trident.
greur ou d'impatience, de courtes diſ- Seſſ. 6.
tractions dans la priere, la perte d'un c. 11.
peu de temps, & les autres fautes ſemblables. Il y a d'autres moyens de les effacer, ſavoir, la priere, l'aumône, & les autres bonnes œuvres; toutefois il eſt très-utile de s'en confeſſer, pour s'humilier d'autant plus, & recevoir les conſeils propres à s'en guérir. L'uſage en eſt établi dans l'Egliſe, & c'eſt ce qui a rendu plus fréquent le Sacrement de Pénitence qu'il ne l'étoit autrefois. Or quoiqu'il ne ſoit pas néceſſaire de ſe confeſſer des péchés véniels, toutefois ſi l'on s'en confeſſe, on doit en être véritablement contrit, & réſolu de s'en corriger. Il eſt très-dangereux de mépriſer ces péchés, quelque petits qu'ils nous paroiſſent; & très-important de s'en purifier ſouvent, ſoit par le Sacrement, ſoit par quelqu'autre ſorte de Pénitence. Car encore qu'ils n'éteignent pas la charité, ils l'affoibliſſent, & nous mettent en danger de tomber dans de plus grands péchés.

Le moindre péché eſt toujours un très-grand mal, pire que les maladies, les pertes de biens, les douleurs corporelles, l'infamie, la mort même : en ſorte qu'un Chrétien doit plutôt s'expoſer à tous ces maux temporels, que de commettre un péché véniel de propos délibéré. Tous les péchés tant mortels que véniels ſe rapportent à ſept principales ſources : La gourmandiſe, l'impudicité, l'avarice, la colere, l'envie, la pareſſe, & l'orgueil. D'autres ajoutent la vanité, & mettent le chagrin pour la pareſſe.

LEÇON LVI.

Des Indulgences & du Purgatoire.

DU temps que les pénitences canoniques étoient en vigueur, il arrivoit ſouvent que les Evêques touchés de la ferveur du pénitent, lui en remettoient quelque partie, ou pour la longueur du temps, ou pour la rigueur des peines. Depuis, il fut aſſez ordinaire de les remettre, en conſidération de quelques œuvres moins

pénibles, comme des aumônes, des pélérinages, le ſervice de la guerre contre les infideles. Tout cela s'appelle indulgence. Les Evêques en donnent encore quelquefois, comme à la conſécration des Egliſes. Mais c'eſt le Pape qui les donne le plus ordinairement, & les applique à ceux qui récitent certaines prieres, qui aſſiſtent aux Offices, ou viſitent les Egliſes à certains jours, qui font quelques jeûnes ou quelques autres bonnes œuvres. L'indulgence la plus ſolennelle eſt celle du Jubilé, ainſi nommé Jubilé de l'ancienne loi, qui remettoit tous les cinquante ans toutes les dettes. On en a abrégé le terme de la moitié, & on l'a mis à vingt-cinq ans; & de plus, il y a quelquefois des Jubilés extraordinaires, à l'occaſion, par exemple, d'une guerre des infideles ou de quelqu'autre beſoin de l'Egliſe. Ces Indulgences ſont un remede très-utile, depuis que l'on a ſi fort adouci les pénitences. Car la juſtice de Dieu étant toujours la même, nous avons ſujet de craindre qu'il ne ſoit pas ſatisfait des pénitences légeres que l'on nous impoſe, & du peu de ſoin que nous avons d'y en ajouter

Levit. XXV. 10.

Conc. Trident. Seſſ. 25. in fin.

de volontaires ; ainſi nous ne devons point perdre d'occaſion de profiter des Indulgences. Mais il faut bien ſe ſouvenir qu'elles ne ſuppléent qu'à la ſatisfaction, & non pas à la contrition, & qu'elles ne profitent qu'à ceux qui ſont véritablement convertis ; car Dieu ne ſe paye pas de formalités. Nous pouvons encore être aidés par les bonnes œuvres des autres, qui prient ou jeûnent pour nous, ſuivant l'application qu'il plaît à Dieu de nous en faire. C'eſt l'effet de la Communion des Saints, & c'eſt ce qui doit nous rendre fort ſoigneux de prier les uns pour les autres, & de nous recommander aux prieres des Saints qui ſont ſur la terre, & encore plus de ſaintes ames qui ſont dans le Ciel. Il ne reſte que ce ſeul remede à ceux qui ſortent de cette vie en état de grace, mais chargés de quelques péchés véniels, ou de quelque partie des peines temporelles, qu'ils devoient à Dieu. Ils ne peuvent être aidés que par les ſuffrages des vivans. Ils ſouffrent cependant la peine, que nous appellons Purgatoire, parce qu'elle eſt néceſſaire pour les purger entiérement,

Conc. Trident. Seſſ. 6. can. 30. Seſſ. 25. in princ.

& les rendre dignes d'entrer dans le Ciel. C'eſt pour cela que l'Egliſe a prié de tout temps pour ceux qui ſont morts dans ſa paix & ſa communion, & qu'elle offre pour eux des aumônes, des Sacrifices, & toutes ſortes de bonnes œuvres.

LEÇON LVII.

De l'Extrême-Onction.

NOus avons beſoin à la mort d'un ſecours particulier de Dieu ; les attaques du diable ſont alors plus violentes, & l'ame ſe reſſent de la foibleſſe du corps. Ce ſecours nous eſt donné par un Sacrement que l'Apôtre Saint Jacques nous explique en ces termes : Quelqu'un eſt-il malade ? qu'il appelle les Prêtres de l'Egliſe, & qu'ils prient ſur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. La priere de la foi ſauvera le malade, le Seigneur le relevera ; & s'il a commis des péchés, ils lui ſeront remis. Ce Sacrement a donc trois effets : premiérement il remet les péchés, c'eſt-à-dire, les péchés véniels, & les

Conc. Trident. Seſſ. 14.

Jacq. v. 14.

reſtes de toutes ſortes de péchés pardonnés. Secondement, il fortifie le malade, le releve & lui donne du courage. En troiſieme lieu, il lui rend même la ſanté corporelle, s'il eſt expédient pour ſon ſalut. Les Miniſtres de ce Sacrement ſont les Prêtres, & le ſigne ſenſible de la grace eſt l'application de l'huile avec la priere. L'huile eſt très-propre à marquer l'effet de ce Sacrement, puiſque l'on s'en ſert pour guérir les plaies, & pour fortifier le corps. On ne le doit donner qu'aux malades, qui ſont en péril, ſans toutefois attendre à la derniere extrémité. Autrefois les malades ſe faiſoient ſouvent conduire à l'Egliſe, pour le recevoir. Le Prêtre étant entré dans la chambre du malade, y donne ſa bénédiction, & avertit le malade de recevoir le Sacrement de Pénitence, s'il eſt beſoin; car il faut, autant qu'il eſt poſſible, ſe mettre en état de grace pour recevoir l'Extrême-Onction. Enſuite il l'inſtruit de l'inſtitution de ce Sacrement, & des diſpoſitions avec leſquelles on doit le recevoir; qui ſont la foi, le courage, la réſignation à la volonté de Dieu, le détachement de la vie préſente

Ritual. Rom. Rituale Pariſ.

fente, la componction des péchés. Il se met à genoux avec tous les assistans, & récite les Litanies des Saints, puis il s'approche du malade, & dit plusieurs oraisons sur lui. Alors il fait des onctions avec l'huile, qui a été consacrée pour cet usage, à la Messe du Jeudi-Saint, disant à chacune de ces paroles : Par cette onction de l'huile sacrée, & sa très-pieuse miséricorde, Dieu veuille te pardonner tous les péchés que tu as commis par la vue, ou par l'ouie, & ainsi à proportion. On fait sept onctions: aux yeux, aux oreilles, aux narines, à la bouche, pour les péchés du goût & de paroles ; à la poitrine, pour les péchés d'impureté ; d'autres font cette onction aux reins, & ne la font point aux femmes ; les deux dernieres se font aux mains & aux pieds. On les essuie aussi tôt avec des étoupes, ou du coton que l'on brûle, afin que l'huile sainte ne soit point profanée. Le Prêtre fait encore quelques prieres, où il demande à Dieu de fortifier le malade, d'adoucir ses souffrances, d'appaiser ses passions, & lui pardonner ses péchés. Il l'interroge sur les principaux articles de

ſa créance, & lui fait faire pluſieurs actes de foi, d'eſpérance & de charité, pour le diſpoſer à bien mourir. Les prieres qui accompagnent l'adminiſtration de ce Sacrement, ſont différentes, ſelon les coutumes des Egliſes, & on peut les omettre en cas de néceſſité, ſe réduiſant aux ſeules onctions, & aux paroles qui y ſont jointes. Si le malade revient en ſanté, rien n'empêche de donner ce Sacrement pluſieurs fois.

LEÇON LVIII.

Du Sacrement d'Ordre. De la Tonſure.

LES cinq Sacremens que nous avons expliqués, regardent l'utilité de chaque Chrétien en particulier; les deux autres regardent le bien de toute l'Egliſe. L'Ordre lui donne des Officiers publics, & des peres ſpirituels pour la gouverner. Le mariage lui fournit de nouveaux ſujets, qui puiſſent devenir ſes enfans par le Baptême, & la perpétuer juſqu'à la fin des ſiecles. Jeſus-Chriſt inſtitua le Sacrement d'Ordre, quand

Conc. Trident. Seſſ. 23.

Matth. IV. 18. X. 7. XV. III.

il appella ſes Apôtres, & quand à Marc. vi. 13.
diverſes fois il leur donna le pouvoir xvi. 15.
de prêcher, de baptiſer, de remet- Luc. x.
tre les péchés, de conſacrer, & diſ- 2. x. 1.
tribuer l'Euchariſtie, en un mot d'ad- xxii. 19.
miniſtrer tous les Sacremens. La grace 1. Cor. xi.
de ce Sacrement ne ſe termine donc Joan.
pas à la ſeule ſanctification de celui xxi. 16.
qui le reçoit, elle lui donne le pou- Conc. Trident.
voir de ſanctifier les autres, en leur Seſſ. 23.
conférant tous les Sacremens. Il n'y c. 4.
a que les Evêques qui ayent reçu la grace de ce Sacrement dans toute ſa plénitude, puiſqu'il n'y a qu'eux qui puiſſent conférer tous les Sacremens, même le Sacerdoce. Mais comme on ne peut monter à l'Epiſcopat que par les degrés de tous les Ordres, il faut les parcourir tous ici, pour connoître entiérement la nature de ce Sacrement. L'entrée à tous les Ordres eſt la Tonſure, qui n'eſt point un Sacrement ni Ordre, mais ſeulement une ſainte cérémonie, qui prépare aux Ordres, faiſant paſſer un Laïque au nombre des Clercs. On peut faire Clercs des jeunes enfans, dès l'âge de douze, ou de quatorze ans, pour les élever, autant qu'il ſe peut, dans des Séminaires, & les dreſſer à la vie

Conc. Trident. Ibid. re.f c. 8. Eccléſiaſtique. Mais quelque âge que ce ſoit, ils doivent avoir reçu la Confirmation, être bien inſtruits du Catéchiſme, & ſavoir lire & écrire. L'Evêque doit ou les choiſir lui-même, ou du moins avoir grand ſujet de croire qu'ils embraſſent ce genre de vie pour ſervir Dieu fidélement; non par aucun intérêt temporel, comme de poſſéder des bénéfices, ou de jouir des privileges des Clercs. La tonſure eſt la priſe d'habit & l'entrée au noviciat de la vie Eccléſiaſtique.

Pont. Rom. L'Evêque fait d'abord une priere, afin que ceux à qui il va la donner, ſoient autant changés au-dedans qu'en la figure extérieure; & pendant que

Pſ. xv. l'on chante un Pſeaume qui marque

Pſ. xiv. l'attachement au ſervice de Dieu, il leur coupe un peu de cheveux. On chante un autre Pſeaume, qui montre la pureté que doivent avoir ceux qui entrent dans la maiſon de Dieu; puis il leur met un ſurplis, priant Dieu de les revêtir du nouvel homme. Enfin, il les avertit qu'ils viennent de paſſer ſous la juridiction de l'Egliſe, & qu'ils doivent s'appliquer à plaire à Dieu par la modeſtie de l'habit, les bonnes mœurs & les bonnes

œuvres. Dès ce jour ils ne doivent plus paroître qu'avec l'habit & la tonſure Eccléſiaſtique.

LEÇON LIX.

Des Ordres mineurs & majeurs.

DE l'état de ſimple Clerc où l'on eſt entré par la tonſure, on paſſe premiérement aux quatre Ordres moindres, puis aux trois Ordres ſacrés. Les quatre moindres ſont ceux de portier, de lecteur, d'exorciſte, & d'acolyte, inſtitués pour ſanctifier juſqu'aux moindres des fonctions publiques de l'Egliſe. Les acolytes doivent ſuivre par-tout l'Evêque, & à l'Egliſe porter les chandeliers, allumer les cierges, préparer le vin & l'eau pour le Sacrifice. Les fonctions des autres ſe connoiſſent par leurs noms. Or, quoique par le relâchement des derniers temps les fonctions de tous ces Ordres ſe faſſent le plus ſouvent ou par des Laïques ou par des Prêtres, l'intention de l'Egliſe eſt de les rétablir, autant qu'il eſt poſſible, & d'y admettre plutôt des Clercs mariés. Les Ordres ſacrés ſont ceux de

Conc. Trident. Seſſ. 23. ref. c. 17.

Soudiacre, de Diacre, & de Prêtre. Ils s'engagent au ſervice de l'Egliſe, en ſorte qu'il n'eſt pas permis de le quitter, ni de ſe marier; & l'on ne reçoit à l'Ordre de Soudiacre, que ceux qui font vœu de continence. Pont. Rom. Auſſi y a-t-il plus de cérémonie à leur ordination: on dit ſur eux les Litanies, on les revêt des ornemens ſacrés, & on fait pluſieurs prieres. Tous les Ordres précédens ſe rapportent au Diaconat, & ne ſont établis que pour ſoulager les Diacres. L'ordination du Diacre reſſemble en pluſieurs cérémonies à celle du Prêtre. L'un & l'autre eſt préſenté au nom de toute l'Egliſe par l'Archidiacre, qui témoigne qu'il eſt digne, & l'Evêque demande encore le témoignage du peuple, outre les publications qui ont été faites auparavant en ſa Paroiſſe comme pour un mariage. L'un & l'autre reçoit le Saint-Eſprit par l'impoſition des mains: le Diacre pour avoir la force de réſiſter aux tentations du diable; le Prêtre pour avoir la puiſſance de remettre les péchés. Pont. Rom. in ord. diac. & presbyt. Les Diacres & tous les Miniſtres inférieurs tiennent le rang des Lévites, deſtinés ſous l'ancienne Loi à porter le Tabernacle, &

enſuite à garder & ſervir le Temple. Ainſi ils doivent avoir ſoin de tout le culte extérieur, & encore plus de l'Egliſe vivante, c'eſt-à-dire, de l'aſſemblée des fideles : ils doivent la conſerver & l'orner par leurs inſtructions & leurs exemples, les Prêtres étant repréſentés par les Sacrificateurs de la race d'Aaron, occupés à offrir les Sacrifices, à ſéparer les lépreux & les immondes, & à purifier le peuple par diverſes cérémonies. L'Evêque qui eſt unique en chaque Egliſe, étoit figuré par le ſouverain Pontife. Outre l'impoſition des mains, le Prêtre & l'Evêque ſont encore conſacrés par l'onction. On oint les mains du Prêtre avec l'huile des Catéchumenes, & les mains & la tête de l'Evêque avec le ſaint Chrême. On donne au Diacre pour marque de ſa principale fonction le livre des Evangiles qu'il a droit de lire ; au Prêtre le calice & l'hoſtie qu'il doit conſacrer ; à l'Evêque la croſſe ou bâton paſtoral, pour marquer l'autorité de juger & de corriger, l'anneau par lequel il épouſe l'Egliſe, & le livre de l'Evangile qu'il doit prêcher. Le Sacrement d'ordre ne ſe réitere point, & il imprime un

Voyez I. Part. Leçon XLVI.

caractere, qui ne se perd jamais, quoiqu'on puisse être privé des fonctions pour quelque crime.

LEÇON LX.

Du Mariage.

Conc. Trident. Seſſ. 24. LE Mariage a été institué dès le commencement du monde, lorsque Dieu donna à l'homme pour compagne la femme qu'il avoit tirée de son côté, en disant qu'ils seroient deux en une chair, & leur donnant la fécondité par sa bénédiction, qui n'a été effacée ni par le péché originel, ni par le déluge. Mais les hommes s'étoient fort éloignés de la sainte institution du Mariage. Outre qu'ils avoient profané leurs corps par une infinité de péchés infames, ils avoient introduit la pluralité des femmes, la liberté de se quitter, & Dieu même toléroit cet usage sous l'ancienne loi. Jesus-Christ a réduit le Mariage à sa premiere institution; en sorte qu'il doit être l'union parfaite d'un seul homme avec une seule femme, union qui fait que deux ames semblent n'avoir

(Marginal notes: Genes. I. 28. II. 18. — Matth. XIX. 4. 5. &c.)

voir qu'un corps ; union que la mort seule peut rompre. Pour la rendre plus sainte, Jesus-Christ a élevé le Mariage à la dignité de Sacrement, Ephes. y attachant des graces singulieres, V. 3. pour faire que l'amour conjugal soit une vraie charité, & que les mariés accomplissent facilement tous leurs devoirs, tant à l'égard de l'un & de l'autre, que de leurs enfans. Les signes de cette grace sont les paroles, qui témoignent le consentement des parties, & les autres cérémonies qui l'accompagnent ; & le Mariage même est un signe & une image de Tob. l'union parfaite de Jesus-Christ avec VIII. 9. son Eglise. Le Mariage a trois fins : premiérement, la production des enfans, afin qu'ils deviennent enfans de l'Eglise par le Baptême, & qu'étant élevés dans la crainte de Dieu, ils arrivent à la vie éternelle : la seconde, Conc. le secours naturel de l'homme & de la II. 8. femme, dans tous les travaux de la I. Cor. VII. 9. vie : la troisieme, le remede contre la concupiscence, donnant un objet légitime à cette inclination naturelle, que le péché a dépravée. Quiconque Tob. se propose un autre but peche contre VI. 17. l'institution du Mariage. Il doit être

contracté ſuivant toutes les lois que l'Egliſe & le Prince y ont preſcrites ; le principal eſt qu'il ſoit public, fait en préſence du Curé de l'un ou de l'autre, & de deux ou trois témoins. Il doit être précédé des fiançailles, où le Paſteur par les queſtions qu'il fait aux parties, connoît s'il n'y a point d'empêchement au Mariage qu'ils promettent de contracter. Ils doivent enſuite ſe préparer à recevoir ce Sacrement par la pureté de conſcience, la priere & les bonnes œuvres. Le jour de la célébration étant venu, le Curé leur fait donner leur conſentement ſolennel en face de l'Egliſe, & la promeſſe de fidélité réciproque, & bénit un anneau que le mari donne à la femme, pour en être le ſigne. On célebre enſuite la Meſſe toute compoſée des plus beaux endroits de l'Ecriture, qui traitent du Mariage : après le *Pater* le Prêtre fait une priere ſur la femme, demandant pour elle la fécondité, & toutes les vertus des ſaintes femmes de Patriarches. Cette bénédiction ne ſe donne qu'une fois, c'eſt pourquoi on l'omet quand une veuve ſe marie. Enſuite le Prêtre va dans la chambre des mariés & bénit

Ritual. Pariſ.

le lit nuptial pour en détourner les attaques du démon, & y attirer la fécondité. Toutes ces prieres font mention de la longue vie & de la prosperité temporelle qui convient à l'état du mariage. Quoique le mariage soit honorable, & le lit nuptial sans tache, toutefois l'état des Vierges, des veuves, & de tous ceux qui gardent la continence, est plus heureux. Les personnes mariées ne peuvent éviter l'attachement aux choses de la vie présente & beaucoup d'afflictions temporelles, les autres n'ont autre soin que de plaire à Dieu; & dans le Ciel les Vierges seront éternellement distinguées des autres Saints; mais les dons de Dieu sont différens, & chacun doit suivre sa vocation.

Hebr. XIII. 4.
I. Cor. VII. 46.
Ibid. 32.
Apoc. XIV. 3.
I. Cor. VII. 7.

FIN.

Approbation de Monseigneur l'Evêque de Meaux.

NOus avons lu & soigneusement examiné le livre qui a pour titre *Catéchisme Historique*, où l'Auteur a expliqué les Mysteres & les fondemens de la Religion Chrétienne dans le même ordre, & pour ainsi dire, avec la même méthode dont Dieu s'est servi pour les proposer à son Eglise par la suite des faits merveilleux de l'ancien & du nouveau Testament, & par celle des instructions qu'il lui a plu nous donner; premiérement par les Patriarches & par les Prophetes; & ensuite par Jesus-Christ & par ses Apôtres, dont l'Eglise Catholique a recueilli & conservé les enseignemens comme un dépôt précieux. Cette méthode propre à imprimer dans les cœurs & dans la mémoire la doctrine chrétienne, à faire entrer les fideles dans l'ordre des conseils de Dieu par lesquels nous sommes sauvés, & à les rendre capables de toutes les instructions qu'ils reçoivent dans l'Eglise, rendra ce Catéchisme très-utile; & comme d'ailleurs il est conforme

à la foi Catholique, Apoſtolique & Romaine, nous le recommandons en Notre-Seigneur, principalement à ceux que Dieu a ſoumis à notre conduite. DONNÉ à Faremoutier, dans le cours de notre viſite, le 12 Mai 1683.

J. BENIGNE, Ev. de Meaux.

Approbation de M. Pirot, Docteur & Profeſſeur de Sorbonne.

LA méthode qu'on tient dans cet ouvrage pour inſtruire des vérités de la Religion, donne tant de facilité à y entrer, qu'il ne peut être que très-utile. L'Auteur y met une ſuite de faits, dont les uns ſont marqués par l'Ecriture, les autres par la tradition; d'où, à meſure qu'il avance, il prend occaſion de développer les Myſteres de la Foi & les dogmes Catholiques; & c'eſt un grand ſecret pour s'attirer l'application des Lecteurs, & gagner le cœur par l'eſprit, qui ne ſe fera qu'un plaiſir digne d'un Chrétien quand il apprendra à ſuivre le narré de l'hiſtoire ſainte, & y faire avec l'Auteur qui y ſera ſon guide, les obſervations néceſſaires,

pour ſe remplir de la doctrine de l'Egliſe. C'eſt le ſuccès que je ſouhaite à ce Livre qui part d'une main aſſez connue pour habile, mais dont le travail eſt bien plus à eſtimer, pour la fin unique qu'elle s'y propoſe de piété & d'edification. En Sorbonne, le 21 Mai 1683.

PIROT.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: SALUT. Notre bien-amé PIERRE EMERY, Pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris; Nous ayant très-humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilege que nous lui avons accordées le deuxieme Février dernier pour *trente années*, pour l'impreſſion de tous les Ouvrages du Sieur Abbé FLEURY, notre Confeſſeur, il n'y eſt fait mention que de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui ne fait qu'une partie de ſes Ouvrages, ayant encore compoſé ceux intitulés: *Le Catéchiſme Hiſtorique & ſon Abrégé, les mœurs des Iſraélites; les Mœurs des Chrétiens; l'Inſtitution au Droit Eccléſiaſtique: le Traité du choix & de la*

Méthode des Etudes , & le devoir des Maîtres & des Domestiques : & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit Sieur FLEURY , il se trouvoit néanmoins privé de cette grace , par la seule omission des titres desdits Livres , dans nosdites Lettres du deuxieme Février dernier , ce qu'il ne peut faire , sans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege qu'il nous a très-humblement fait supplier de lui vouloir accorder. A CES CAUSES , voulant favorablement traiter ledit EMERY Pere , & le récompenser de son application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impression de plus de soixante volumes , tant in-folio qu'in-quarto , dont quelques-uns n'ont pas eu tout le succès qu'il avoit espéré : Nous lui avons permis & accordé , permettons & accordons par ces Présentes d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit Sieur Abbé FLEURY , intitulés : *Histoire Ecclésiastique de Monsieur l'Abbé FLEURY ; son Catéchisme Historique avec son Abrégé & en toutes langues : les Mœurs des Israélites & des Chrétiens , l'institution au Droit Ecclésiastique : le Traité du Choix & de la Methode des Etudes & son Traité du devoir des Maîtres & des Domestiques : Commentaire Littéral sur tous les livres de l'Ecriture Sainte avec des dissertations ou Prolégomenes , par le Pere CALMET , avec son Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament , & le Dictionnaire Historique , Géographique , Chronologique , Critique & Littéral de la Bible du même Auteur :* en tels volumes , forme , marge , caracteres , en tout ou en partie , conjointement ou sé-

parément ; & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de *trente années conſécutives*, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; à peine de *trente livres* pour chaque volume deſdits Ouvrages qui ſe trouveront contrefaits. Comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun deſdits Ouvrages, ci-deſſus expliqués en général ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentations, corrections, changemens de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être ſaiſis en quelque lieu qu'ils ſoient trouvés ſans le conſentement exexprès & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de *dix mille livres d'amende* contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion deſdits Livres ſera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie ; & qu'avant que de les expoſer en vente, les Manuſcrits ou

Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les Approbations y auront été données, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur VOYER DE PAULMY, Marquis D'ARGENSON; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur VOYER DE PAULMY, Marquis D'ARGENSON, le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant ou ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris, le dix huitieme jour du mois de Mai, l'an de grace mil sept cent dix-neuf. Et de notre Regne le quatrieme.

Signé, par le Roi en son Conseil.
DE SAINT HILAIRE.

Xx

J'ai fait part à Monsieur MARIETTE de la moitié du présent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de M. l'Abbé FLEURY seulement. Et de l'autre moitié desdits Ouvrages, comme de la totalité du présent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrage du R. Pere Calmet, à EMERY mon fils, SAUGRAIN & MARTIN mes gendres, pour en jouir en mon lieu & place, suivant l'accord fait entre nous. A Paris, le 20 Mai 1719.

Signé, P. ÉMERY.

Registré le présent Privilege, ensemble les cessions ci-dessus sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 480, 258. N°. 458, conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13 Août 1709. A Paris, le seizieme Juin 1719.

Signé, DE LAULNE, *Syndic.*

Nous soussignés reconnoissons avoir cédé à Messieurs G. MARTIN, COIGNARD, MARIETTE & GUERIN, nos droits au présent Privilege, pour en jouir par lesdits Sieurs en notre lieu & place, suivant l'accord fait entre nous. A Paris, le 2 Août 1736.

P. Fr. ÉMERY & SAUGRAIN.

Registré la présente Cession sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 292, *conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13 Août 1709. A Paris, le 12 Août 1736.*

G. MARTIN, *Syndic.*

Nous soussignés Gabriel Martin, Jean-Baptiste Coignard, Pierre-Jean Mariette, & Hippolite-Louis Guerin, reconnoissons avoir fait part pour toujours à Messieurs les Freres BRUYSET, de notre droit au présent Privilege, pour ce qui regarde le *Catéchisme Historique de Monsieur* FLEURY, *& son Abrégé* seulement, aux conditions portées par le Traité de ce jour fait entre nous. A Paris le premier Juillet 1746.

Signé, G. MARTIN, COIGNARD, MARIETTE, H. L. GUERIN.

Regiſtré la présente Cession sur le Registre onze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, fol. 576. conformément à l'Arrêt du Conseil du 10 Juillet 1746.

Signé, VINCENT, *Syndic.*

